

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 1****Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 novembre 2025**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

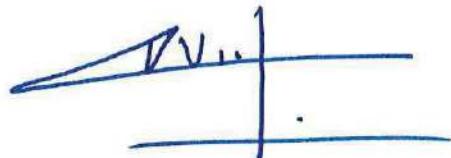
Approuve le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2025 figurant en annexe.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 25</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 00</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 01</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Conseil d'Administration

LE 13 NOVEMBRE 2025

Projet de procès-verbal

Présents	Etablissement	Excusés
Personnalités extérieures		
Cédric VAN STYVENDAEL	Métropole	
Christian NIBOUREL	MEDEF	
Jean GUENARD	Fondation	
Patrick WART	Alumni	
Carine BERNY	CPME	
	CCI	Philippe MALAVAL donne pouvoir à Jean GUENARD
Bruno FIGADERE	CNRS	
	AURA	Karine LUCAS donne pouvoir à Christian NIBOUREL
Isabelle ROUSSEAU	CFDT	
Léa MAURICE	CGT	donne pouvoir à Morgane GUILLAS à partir de 15h30
INSA – Collège A		
	INSA	Patrice CHANTRENNE SGEN-CFDT et sympathisants donne pouvoir à Véronique SANVOISIN
Isabelle DELTON SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	

	INSA	Sébastien PRUVOST, Ensemble pour l'INSA, ses élèves, et son personnel donne pouvoir à Isabelle DELTON
Bruno ALLARD, FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
INSA Collège B		
Lionel MOREL FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
	INSA	Philippe GUY FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA donne pouvoir à Lionel MOREL
Vincent LECHAPPE, Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège BIATSS		
Eric BENHAMOU	INSA	
Heidi BADAOUI Indépendants	INSA	
Véronique SANVOISIN SGN-CFDT et sympathisants	INSA	
Pierre FERRIER Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège étudiants titulaire		
Helena GARRY Arc-en-ciel	4GE	
	4GEN	David LONCLE Arc-en-ciel donne pouvoir à Marine DEMARCQ
Flavien BRIEL Responsabiliste	4GEN	
Timéo BOISSIER Responsabiliste	3IF	Donne pouvoir à Flavien BRIEL à partir de 16h15.

INSA – Collège étudiants suppléants		
Dorian CHEVALIER Responsabiliste	3BS	
Marine DEMARcq Arc-en-ciel	5GM	
Membres de droit		
Frédéric FOTIADU Directeur	INSA	
Lyasid HAMMOUD DGS	INSA	
Miguel ORTIZ Agent comptable	INSA	
Amira TSAKIS	Rectorat	
Mohamed AIT OULLA Directeur des affaires juridiques	INSA	
Personnalités qualifiées		
Cécile LAUGIER	EDF	
Morgane GUILLAS	Agriculture urbaine	
Invités		
Isabelle LAURENT	Directrice des Affaires financières	
Hugues BENOIT-CATTIN		
Arnaud TROLLÉ		
Nathalie GODIN		
Nils GOVAERE		
Anne-Sophie CIBERT		
Laurent LEBRUN		
Joaquim REVEZ		
Catherine VERDU		

ORDRE DU JOUR

I.	Compte-rendu du Conseil d'administration du 9 octobre 2025.....	5
II.	Point d'actualité du directeur.....	5
III.	Actualisation de la stratégie Ambition 2030	6
IV.	Charte informatique.....	8
V.	Formation	9
1.	Bilan de la rentrée.....	9
VI.	Ressources humaines.....	11
1.	Campagne emplois 2026	11
2.	Revalorisation de l'IFSE des personnels titulaires catégorie C.....	11
3.	Rapport Social Unique.....	11
VII.	Finances/Comptabilité	13
1.	Taux d'indemnisation forfaitaire pour les déplacements professionnels effectués du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029	13
2.	Tarifs.....	13
VIII.	Vie de l'établissement.....	14
1.	Subvention CASI	14
2.	Subvention BDE.....	<u>15</u> ¹⁴

La séance est ouverte à 13 heures 30, sous la présidence de Christian NIBOUREL, qui dresse la liste des pouvoirs. Le quorum est atteint, les votants étant au nombre de 24.

Christian NIBOUREL signale la démission de Nicolas MARY, dont le remplacement sera décidé lors d'une élection partielle. Manon DEMIGNEUX démissionne également, et est remplacée par Timéo BOISSIER.

Timéo BOISSIER annonce qu'il quittera la séance à 16 heures 15 et donnera pouvoir à Flavien BRIEL.

Frédéric FOTIADU salue l'arrivée de Patrick WIART au sein du Conseil d'administration.

I. Compte-rendu du Conseil d'administration du 9 octobre 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

II. Point d'actualité du directeur

Relations Institutionnelles

Frédéric FOTIADU annonce que, le 3 novembre 2025, des représentants de l'INSA Lyon ont rencontré Catherine STARON, Vice-Présidente Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation de la Région, ainsi que Lou Martinez SANCHO, Chief Technology Officer de Westinghouse, dans le cadre d'un projet visant à mettre en place une plateforme d'essais de matériaux dédiée aux nouveaux fluides utilisés dans les réacteurs nucléaires en phase d'expérimentation.

Groupe INSA

Lors des premiers ECIU Research Labs, les 16 et 17 octobre 2025, une réunion a rassemblé 50 chercheurs et personnels de soutien à la recherche venus de dix établissements membres d'ECIU. Ce dispositif vise à créer des ponts entre les institutions, et à favoriser la recherche interdisciplinaire.

Site Lyon Saint-Etienne

La finale des concours d'innovation de l'État 2025 s'est tenue le 14 octobre 2025. Neuf projets issus du site académique de Lyon Saint-Étienne ont été récompensés, dont six provenant de l'INSA Lyon. Des financements sont associés aux prix du concours.

Campus d'Oyonnax

La rentrée du campus d'Oyonnax a eu lieu le 15 octobre 2025 en présence du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, de la vice-présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que des autorités locales.

Relations internationales

L'INSA Lyon a participé à la mission de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au Texas, qui s'est déroulée du 27 au 31 octobre 2025. L'Établissement était représenté par Corinne IAFRATE-GRAN, Directrice administrative des relations européennes et internationales.

Damien FABREGUE, Directeur des relations européennes et internationales de l'INSA Lyon, a été élu au conseil d'administration de CESAER le 24 octobre. Cette élection traduit la volonté de

renforcer la contribution de l'INSA aux groupes de travail de CESAEER et de les connecter davantage avec les travaux des groupes d'animation des transitions (GrAnT).

Recherche

La remise du titre de Docteur Honoris Causa au Dr Guillermo MORALES-ESPEJEL s'est déroulée le 6 novembre 2025, saluant ses contributions de premier ordre à la recherche scientifique dans les domaines de l'ingénierie mécanique et de la tribologie. Par ailleurs, le prix de la jeune recherche a été décerné à Lucie MERLIER le 4 novembre 2025 par la Métropole et la Ville de Lyon, en partenariat avec la ComUE.

La plateforme AMETHYYST a été inaugurée le 15 octobre dans le cadre du PEPR DIADEM (Dispositifs intégrés pour l'Accélération du Déploiement de Matériaux Émergents) à l'INSA Lyon.

Relations Entreprises

Le partenariat entre l'INSA Lyon et SKF, multinationale suédoise et leader mondial dans le domaine des roulements mécaniques et des systèmes de lubrification, a été renouvelé. Une rencontre avec Elvire CHARRE, Directrice de la Centrale du Bugey, s'est tenue le 3 novembre.

Vie de l'Établissement

La signature de la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle s'est déroulée en présence d'Adrien FIGULA LETORT et d'Antoine DEMIN.

La deuxième édition du Festival Arts Sciences et Sociétés de l'INSA Lyon (FASSIL) a été lancée le 5 novembre 2025.

Vie de l'établissement et de la communauté

Yoan GUÉRIN, élève ingénieur à l'INSA Lyon, a reçu le prix 2025 de l'association Raphaëlle Musiscience.

Enfin, la cérémonie des palmes académiques s'est tenue le 10 octobre 2025.

Morgane GUILLAS ayant rejoint la séance à 13h40, le nombre de votants est passé à 25.

III. Actualisation de la stratégie Ambition 2030

Frédéric FOTIADU rappelle que la stratégie de l'Établissement a été votée lors du CA de décembre 2020. Le déploiement de cette stratégie mobilise environ 80 collaborateurs, répartis dans différents GrANT produisant un rapport annuel d'évaluation des trajectoires de chacune des transitions. L'actualisation de la stratégie Ambition 2030 vise à intégrer cinq grandes transitions :

- Socioécologique ;
- Sociale ;
- Numérique ;
- Économique ;
- Institutionnelle.

Cette actualisation intègre les résultats des travaux de l'Assemblée INSA Lyon de 2024, qui ont conduit à l'élaboration du Schéma Directeur « Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale » (SD DDRSE).

Hugues BENOIT-CATTIN détaille la méthode de travail et le calendrier afférent à l'élaboration de la stratégie Ambition 2030 :

- 15 mai 2025 : Présentation au CA du Schéma Directeur DDRSE ;
- 22 mai 2025 : Analyse critique des ambitions 2030 et correspondance avec le Schéma Directeur DDRSE par le CoSAC ; Confirmation d'une structure axée autour de cinq ambitions-objectifs ;
- Juin/Octobre 2025 : Travail asynchrone des porteurs de GrAnT ; Points et arbitrages en équipe de direction ;
- 10 juillet 2025 : Journée InterGrAnT pour avis croisés sur la première version des évolutions proposées ;
- 15 juillet et 3 octobre 2025 : Séminaire de direction dédié ;
- 23 octobre 2025 : Deuxième version Ambitions 2030 envoyée aux différentes instances pour information ; Ajout de plusieurs phrases « d'intention » pour préciser les objectifs, et intégration d'exemples de projets en cours dans l'annexe.

De plus, un processus de contractualisation est en cours pour doter l'INSA Lyon d'une solution d'IA souveraine.

Isabelle ROUSSEAU explique qu'il convient d'être particulièrement vigilant quant à l'utilisation d'intelligences artificielles : les solutions souveraines doivent être privilégiées.

Morgane GUILLAS s'enquiert de la possibilité de mettre en œuvre un plan de formation à destination du personnel et des étudiants sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Hugues BENOIT-CATTIN souligne que la stratégie Ambition 2030 intègre un objectif relatif à la montée en compétence de l'ensemble du personnel et des étudiants dans ce domaine.

Morgane GUILLAS signale que la quasi-totalité des ambitions et objectifs de la stratégie Ambition 2030 ne sont pas accompagnés d'indicateurs quantitatifs permettant de mesurer la réalisation des objectifs. Cette lacune rend l'évaluation précise des avancées plus complexe.

Frédéric FOTIADU explique que chaque objectif de la stratégie Ambition 2030 se décline en différents projets qui eux seront dotés de ressources, de moyens et d'indicateurs chiffrés permettant de suivre leur avancement.

Hugues BENOIT-CATTIN ajoute qu'une évaluation collaborative des avancées de chaque objectif est intégrée au rapport annuel. Cette approche permet une mesure continue et partagée des progrès réalisés.

Vincent LECHAPPE demande si l'application du SD DDRSE et de la stratégie Ambition 2030 répond à une exigence du Ministère.

Frédéric FOTIADU répond que, selon les statuts définissant le Conseil d'administration, la Direction doit soumettre une stratégie à l'instance. Cette stratégie, ainsi que sa déclinaison opérationnelle et budgétaire, doit être validée périodiquement. Le HCERES est particulièrement attentif quant à la capacité de l'Établissement à suivre cette stratégie.

Léa MAURICE signale qu'aucun exemple de projet pour l'inclusivité des personnes en situation de handicap n'est présent dans la stratégie Ambition 2030.

Frédéric FOTIADU rappelle qu'un schéma directeur Handicap est en déploiement depuis 2023, et devrait avancer significativement en 2026. Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un suivi renforcé de la part de l'Établissement.

Véronique SANVOISIN ajoute que le schéma Directeur Handicap inclut environ vingt projets. Ces initiatives répondent aux besoins identifiés en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Léa MAURICE souligne que la deuxième partie de la Stratégie Ambition2030, « Transition économique », illustre le désengagement financier de l'État envers les établissements d'enseignement supérieur. Il convient d'être vigilant quant à l'autonomisation économique de l'Établissement.

Frédéric FOTIADU explique que la transition économique de l'Établissement n'a pas comme unique objectif de suppléer au désengagement de l'État. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière intègre ainsi la récupération des logements étudiants pour améliorer les conditions de vie des élèves, et maintenir une offre sociale à coût modéré. Cette évolution n'est pas liée au désengagement économique de l'État, mais à une volonté d'élargir le rôle de l'INSA.

Léa MAURICE signale que les ambitions économiques à court terme sont généralement contraires aux objectifs écologiques.

Frédéric FOTIADU répond que le développement de laboratoires communs, en partenariat avec des entreprises, permet la diffusion des résultats de recherche à l'ensemble des acteurs. De plus, la production intellectuelle des chaires portées par la Fondation relève du bien commun.

Jean GUÉNARD ajoute que, dans le cas de l'Entreprise SKF, les chercheurs sont les décideurs. Ceux-ci bénéficient de financement de la part de l'entreprise tout en conservant leur indépendance scientifique.

Vincent LECHAPPE demande si l'INSA pourrait s'efforcer d'établir un rapport de force vis-à-vis de l'État et du Ministère pour obtenir davantage de moyens.

Frédéric FOTIADU répond que l'INSA continue d'interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité d'augmenter les financements pour la recherche.

IV. Charte informatique

Hugues BENOIT-CATTIN remercie les collaborateurs impliqués dans le projet de mise à jour de la charte informatique. Les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI ont été prises en compte dans la nouvelle version du document. Il convient de noter les ajouts et modifications suivants :

- Le droit à la déconnexion figure désormais parmi les éléments importants de la charte, reconnaissant la nécessité de respecter l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle ;
- L'administration du système d'information et la gestion des absences ont été clarifiées pour assurer la continuité des services ;
- Les modalités concernant la vidéosurveillance et la vidéoprotection sont désormais intégrées, précisant les conditions d'utilisation de ces technologies ;
- Un encadrement de l'utilisation des réseaux sociaux a été ajouté pour définir les bonnes pratiques dans ce domaine ;
- L'utilisation des services cloud fait l'objet de nouvelles directives, compte tenu des enjeux de sécurité et de confidentialité ;
- La gestion des mobilités a été précisée pour adapter la politique informatique aux nouveaux modes de travail ;

- Le BYOD (Bring Your Own Device) est désormais encadré par des règles spécifiques pour sécuriser l'utilisation des équipements personnels ;
- Les déclarations obligatoires ont été clarifiées pour assurer la conformité réglementaire.
- Un régime de sanctions a été défini en cas de non-respect des règles établies ;
- Des procédures de contrôle détaillées figurent en annexe pour faciliter leur application.

Un travail de communication sera effectué pour améliorer les supports relatifs à la Charte informatique et garantir sa bonne compréhension par l'ensemble des usagers.

De plus, les termes de RSSI et de DPO sont désormais explicités. Une mention sur la nécessité de communiquer la charte informatique aux prestataires et intervenants externes a été ajoutée pour assurer la cohérence des pratiques.

Marine DEMARcq sollicite des précisions sur le transfert de courriels vers les messageries personnelles, notamment concernant les restrictions éventuelles.

Hugues BENOIT-CATTIN répond que la redirection automatique des courriels est interdite par l'ANSSI. Il est toutefois possible de transférer manuellement des messages vers son adresse de courriel personnel lorsque nécessaire.

Léa MAURICE demande si le CA bénéficiera de présentations supplémentaires sur la Charte informatique avant sa validation finale.

Hugues BENOIT-CATTIN répond que le CA bénéficiera d'une présentation sur la transition numérique lors de la séance de décembre 2025.

Léa MAURICE sollicite des précisions sur l'incitation à l'utilisation des équipements électroniques personnel (BYOD).

Hugues BENOIT-CATTIN explique que l'Établissement s'efforce d'accompagner les étudiants dans la démarche « BYOD ». Différentes actions de sensibilisation et de formation sont régulièrement organisées.

Léa MAURICE souligne qu'une formation de base en informatique et cybersécurité semblerait pertinente pour l'ensemble des usagers.

Hugues BENOIT-CATTIN rappelle qu'une formation à destination des usagers sur le phishing a été organisée pour renforcer la vigilance collective.

Christian NIBOUREL rappelle que la Charte informatique sera votée lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration. D'ici là, les membres pourront adresser leurs remarques éventuelles.

V. Formation

1. Bilan de la rentrée

Laurent LEBRUN rappelle que l'analyse des données relatives à l'effectif étudiant répond à trois objectifs :

- Contrôler le nombre de diplômés en analysant les effectifs et leur évolution ;
- Étudier la diversité de genre dans les formations d'ingénieur ;
- Assurer la diversité sociale en accueillant des élèves ingénieurs boursiers.

Arnaud TROLLÉ explique que les données présentées concernent le cursus ingénieur de 2012 à 2025. Sur les trois dernières années, les effectifs hors échanges internationaux sont stables.

Christian NIBOUREL sollicite des précisions sur l'effectif en première année d'étude pour l'année scolaire 2023-2024, notamment concernant les évolutions par rapport aux années précédentes.

Laurent LEBRUN répond que, selon la Directrice du FIMI, 16 élèves n'ont pas souhaité se réinscrire en deuxième année. Les recrutements en 3ème année devraient permettre de ramener l'effectif à un niveau correct. Il convient également de noter que les générations actuelles n'hésitent pas à se réorienter au cours de leur cursus, témoignant d'une évolution des parcours étudiants.

Cécile LAUGIER souligne que certaines places en deuxième année ne sont pas occupées.

Frédéric FOTIADU explique qu'une observation au niveau national révèle des démissions entre la première et la deuxième année, phénomène qui s'explique notamment par la possibilité de se réinscrire en deuxième année sur Parcoursup. Le département de Formation Initiale aux Métiers d'Ingénieur (FIMI) a demandé à ne plus opérer de recrutement direct en deuxième année.

Arnaud TROLLE annonce qu'en 2025, 376 élèves étaient inscrits dans la filière d'apprentissage.

Laurent LEBRUN précise que cet indicateur est suivi de manière rapprochée, conformément aux engagements pris dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

Arnaud TROLLE indique que le nombre de femmes est particulièrement réduit dans les filières d'apprentissage.

Le taux d'admis directs en troisième année est d'environ 30 %, et reste stable sur les dernières années.

Morgane GUILLAS souligne que des incitations existent en première année pour recruter des femmes, et demande si le genre est pris en compte dans les admissions directes.

Frédéric FOTIADU répond que l'Établissement ne met aucune mesure discriminante en place pour favoriser le recrutement des femmes. Les méthodes de recrutement permettent cependant un biais de sélection positif.

Flavien BRIEL constate que la proportion d'étudiantes est de 48 %, tandis que le taux de femmes diplômées est de 35 %, et sollicite des précisions sur cet écart.

Frédéric FOTIADU explique cet écart par un phénomène d'accroissement de la population masculine dans les départements de spécialité à partir de la première année.

Arnaud TROLLE poursuit la présentation. Le taux de boursiers CROUS est passé de 30 % en 2012/2013, à 17 % en 2025/2026.

Léa MAURICE s'enquiert des éléments pouvant expliquer la baisse continue d'élèves boursiers.

Frédéric FOTIADU répond que cette baisse est principalement due à l'augmentation de la sélectivité de l'Établissement. Pour pallier cette problématique, des dispositifs sont mis en place, notamment INS'AVENIR. L'érosion de cet indicateur a suscité la rédaction du Livre blanc « Diversités et ouverture sociale ».

Vincent LECHAPPE constate que le taux d'élèves boursiers semblait s'être stabilisé en 2016, et sollicite des précisions sur la nouvelle baisse observée.

Frédéric FOTIADU explique que ce changement de dynamique est principalement dû à la modification des critères pour les boursiers.

La séance est suspendue de 15 heures 30 à 15 heures 45.

VI. Ressources humaines

1. Campagne emplois 2026

Christian NIBOUREL indique qu'en raison du vote unanime « contre » du CSA s'agissant de la campagne emplois 2026, ce point devra être présenté à nouveau en CSA avant de pouvoir revenir en CA.

Le vote concernant ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil d'administration.

2. Revalorisation de l'IFSE des personnels titulaires catégorie C

Anne-Sophie CIBERT annonce que le Ministère a communiqué une note relative à la revalorisation de l'IFSE pour les catégories C. Celle-ci devrait augmenter de 240 euros bruts par an. Le coût est estimé à 23 940 euros, financé par la SCSP. Le CSA a rendu un avis positif sur cette mesure, qui sera rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la revalorisation des IFSE des catégories C de 240 euros bruts par an, et ainsi de fixer les nouveaux montants annuels figurant dans la délibération du CA.

Le Conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité, moins deux abstentions.

3. Rapport Social Unique

Anne-Sophie CIBERT rappelle que le Rapport Social Unique (RSU) est entré en vigueur en 2021, conformément à la loi de transformation de la fonction publique. Le RSU est composé de six parties, détaillées ci-après :

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, l'INSA Lyon comptait 1436 personnels en 2024, contre 1390 en 2022, dont :

- 700 BIATSS ;
- 736 enseignants et enseignants-chercheurs ;
- 624 femmes.

La rémunération

La rémunération mensuelle brute moyenne du personnel de l'INSA Lyon a augmenté de 115 euros en 2024, soit +3,3 % par rapport à l'année précédente. Concernant les écarts de rémunération hommes/femmes, pour les personnels fonctionnaires, les enseignantes-chercheuses ont une rémunération inférieure de 5,8 % par rapport à celle des hommes. Cet écart était de 6,7 % en 2023, et de 8 % en 2022. La rémunération des femmes BIATSS est inférieure de 5,4 % à celle de leurs collègues masculins.

Au niveau de l'établissement, les femmes ont, en moyenne, une rémunération inférieure de 20 % en 2024.

Organisation du temps de travail

En 2024, 67 agents occupaient un poste à temps partiel (contre 91 en 2023) et 38 travaillaient à temps incomplet (contre 21 en 2023). Les femmes représentent 67,9 % des effectifs à temps partiel, et 11,5 % d'entre elles travaillent à temps partiel ou incomplet.

Le taux d'agents bénéficiant d'un protocole de télétravail continue de progresser, représentant désormais 54 % des agents BIATSS.

Au 31 décembre 2024, 322 agents disposent d'un Compte Épargne Temps (CET) ouvert, contre 300 en 2023, représentant 46 % du personnel BIATSS. Le nombre de jours stockés sur les CET s'élève à 5 732 jours (contre 5 308 jours en 2023), soit une hausse de 8 % par rapport à l'année précédente.

Carrière

En 2024, 688 agents ont bénéficié de formations, pour un investissement total de 158 902 euros. Les femmes représentent 55 % des personnels formés. 50 agents ont bénéficié de promotions de grade en 2024 (27 pour les personnels BIATSS et 23 pour les enseignants-chercheurs) contre 60 en 2023. Par ailleurs, 12 personnels de l'INSA Lyon ont réussi un concours interne.

Santé

Les absences pour raison de santé ont diminué de 3,4 % par rapport à 2023. En 2024, 23 accidents de travail ont été enregistrés, se répartissant entre 10 accidents de trajet et 13 accidents de service.

Action sociale

En 2024, l'INSA a versé les subventions suivantes :

- 80 750 euros au CASI (loisir des personnels), montant identique à celui de 2023 ;
- 82 731 euros au CLE, contre 65 885 euros en 2023 et 69 337 euros en 2022 ;
- 40 832 euros d'aides financières, dont 34 agents ont bénéficié ;
- 1 448 euros de chèques alimentaires.

L'avis du CSA sur le Rapport Social Unique, rendu le 6 novembre 2025, a été adopté avec 8 votes favorables et 1 abstention.

Vincent LECHAPPE sollicite des précisions sur la notion de « plafond emploi fonctionnaire ».

Anne-Sophie CIBERT explique que le RSU inclut l'ensemble du personnel de l'INSA. Certains emplois sont financés grâce à la subvention pour charge de service public, tandis que d'autres emplois sont financés sur les ressources propres de l'Établissement. Le « plafond emploi fonctionnaire » correspond au nombre maximal d'emplois de fonctionnaires que l'INSA est autorisé à pourvoir.

Vincent LECHAPPE sollicite des précisions sur l'intérêt de recruter des agents contractuels plutôt que des fonctionnaires.

Anne-Sophie CIBERT précise que le recrutement d'agents contractuels présente l'avantage d'être moins coûteux en charges patronales. L'écart s'est accru au 1er janvier 2025 et continuera de se creuser en raison de la hausse du taux des pensions civiles prévue à compter du 1er janvier 2026.

Lionel MOREL rappelle que l'embauche sous contrat de type fonctionnaire permet à l'agent concerné de bénéficier de davantage de cotisations retraite.

Morgane GUILLAS sollicite des précisions sur la présentation des données concernant les écarts de rémunération entre hommes et femmes.

Anne-Sophie CIBERT explique que l'écart de rémunération entre femmes et hommes, bien qu'encore présent, se réduit progressivement.

Timéo BOISSIER quitte la séance à 16 heures 15. Il donne pouvoir à Flavien BRIEL

VII. Finances/Comptabilité

1. Taux d'indemnisation forfaitaire pour les déplacements professionnels effectués du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029

Lyasid HAMMOUD rappelle que les taux d'indemnisation forfaitaire doivent être votés chaque année. Il est proposé que ces taux soient désormais adoptés pour une durée de trois ans. La délibération soumise au vote vise à appliquer les règles d'abattement suivantes pour les missions supérieures à un mois dans la même localité :

- Indemnité forfaitaire réduite de 20 % au-delà du 30ème jour ;
- Indemnité forfaitaire réduite de 40 % au-delà du 60ème jour ;
- Indemnité forfaitaire réduite de 50 % au-delà de 120 jours.

Vincent LECHAPPE demande si des dérogations exceptionnelles à ces règles peuvent être accordées.

Lyasid HAMMOUD répond que, selon les situations, des dérogations peuvent être accordées

Miguel ORTIZ ajoute que ce type de dérogation est particulièrement rare.

Lyasid HAMMOUD précise que la plateforme de réservation des déplacements professionnels de l'INSA Lyon doit être utilisée mais que les agents ont la possibilité de les réserver directement à titre personnel notamment si cette plateforme ne répond pas au besoin. Les agents sont alors remboursés dans la limite des plafonds adoptés par le CA.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approver, à compter du 1er janvier 2026, les règles dérogatoires et les règles d'abattement aux taux d'indemnisation forfaitaire présentées pour les déplacements professionnels entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028.

La délibération est adoptée par le Conseil d'administration avec 21 voix pour et 4 abstentions.

2. Tarifs

Frédérique LAFOREST rappelle que trois modifications de la fiche tarifaire sont demandées. L'objectif initial est de valoriser les parcours entrepreneuriat des élèves ingénieurs, et d'accueillir les jeunes diplômés de l'INSA et les élèves ingénieurs des autres écoles du collège d'ingénierie. Le nouveau tarif soumis au vote concerne des frais de candidature de 129 euros pour les profils en formation continue.

Concernant le Bachelor mutations technologiques et industrielles, il est proposé de voter un reste à charge complémentaire de 1000 euros par an, qui sera révisé lorsque France Compétences aura défini le NPEC dédié.

Les candidatures sont désormais ouvertes en deuxième année pour recruter des têtes de promotion de BTS dans les domaines des spécialités. Le tarif proposé est de 52 euros.

Le tarif du redoublement du Master Intelligence Artificielle Minds est également soumis au vote. En cas de redoublement, il est proposé d'appliquer un tarif au prorata temporis.

La délibération est adoptée par le Conseil d'administration avec 17 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

VIII. Vie de l'établissement

1. Subvention CASI

Nathalie GODIN explique qu'entre 2023 et 2024, 777 personnes ont adhéré au CASI. Parmi ces adhésions, 708 inscriptions concernent des activités sportives, culturelles, de loisirs et de relaxation.

Le CASI dispose des effectifs suivants :

- 18 administrateurs bénévoles ;
- 4 salariés du CASI ;
- 11 prestataires, notamment des entrepreneurs ou des associations ;
- 40 bénévoles ;

Le CASI dispose des moyens financiers suivants :

- Subventions INSA, INSAVALOR et de la Fondation ;
- Les frais d'adhésion ;
- Les conventions ;
- La mise à disposition de locaux et de moyens de communication.

Le CASI subventionne des gardes d'enfants (16 390 euros en 2024) et organise des activités sportives, ainsi que des journées festives et des sorties en groupe. La structure dispose également de 10 places en crèche.

En 2024, les activités ont coûté 6 983 euros. Celles-ci comprennent des activités sportives, de relaxation et artistiques.

L'arbre de Noël a coûté 10 894 euros en 2024 et a bénéficié à 556 personnes, dont 252 enfants.

En 2024, le CASI a bénéficié des subventions et ressources suivantes :

- Subvention INSA : 88 000 euros ;
- Subvention INSAVALOR : 15 900 euros ;
- Subvention Fondation : 3000 euros ;
- Cotisations : 6 212 euros ;
- Conventions : 2 676 euros.

Pour l'année en cours, la demande de subvention s'élève à 88 000 euros, montant nécessaire au maintien de l'offre destinée aux personnels.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver la convention attribuant une subvention de 88 000 euros au CASI pour l'année 2026, et à autoriser le Directeur de l'INSA Lyon à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

2. Subvention BDE

Joachim REVEZ rappelle que, la subvention demandée dépassant 23 000 euros, le Conseil d'administration doit se prononcer pour son attribution.

Nils GOVAERE explique que le BDE organise différents événements tout au long de l'année et facilite l'intégration des nouveaux arrivants. L'association propose également un service d'épicerie ainsi que la location de petit matériel. Par ailleurs, le BDE soutient financièrement les projets émanant des 110 associations du campus par le biais d'appels à projets. Ces derniers sont examinés par le Conseil de la Vie Associative.

Une subvention de 85 000 euros est demandée pour la vie et l'animation du campus, destinée à trois postes principaux :

- Frais de fonctionnement généraux du BDE ;
- Événements d'intégration 2025 ;
- Animations du campus.

Une subvention complémentaire de 6 000 euros est sollicitée pour l'organisation du bal de l'INSA Lyon, événement ayant rassemblé plus de 1 600 participants l'année précédente.

Véronique SANVOISIN s'enquiert du lieu prévu pour le bal.

Nils GOVAERE précise que cet événement se tiendra au Double-Mixte.

Une subvention de 8 000 euros est également demandée pour le gala destiné aux diplômés de l'année 2025 et à leurs proches.

Par ailleurs, 5 000 euros sont sollicités pour le Raid INSA Lyon Orange, une compétition multidisciplinaire organisée chaque année dans un lieu différent, mettant en valeur l'endurance, la stratégie et la cohésion d'équipe.

Enfin, une subvention de 10 000 euros est demandée pour le week-end d'intégration, qui a accueilli 400 participants l'année précédente.

Véronique SANVOISIN demande si certains étudiants ne peuvent pas participer au week-end d'intégration en raison du manque de places.

Nils GOVAERE indique que, généralement, le nombre de volontaires correspond au nombre de places disponibles.

Christian NIBOUREL s'interroge sur l'entité portant la responsabilité du week-end d'intégration.

Nils GOVAERE répond que l'organisateur assume la responsabilité du week-end d'intégration. Ces événements sont désormais organisés avec des tour-opérateurs, les campings refusant désormais de traiter directement, ce qui a entraîné une augmentation significative des coûts.

Au total, les subventions demandées s'élèvent à 114 500 euros, représentant 14,2 % du budget total du BDE (805 000 euros).

Joachim REVEZ précise que des représentants étudiants participent aux décisions et interviennent en tant que rapporteurs en commission plénière.

Véronique SANVOISIN s'enquiert du montant de l'enveloppe de la CVEC.

Joachim REVEZ indique que l'enveloppe CVEC annuelle s'élève à 350 000 euros, dont 150 000 à 200 000 euros de part associative.

Christian NIBOUREL demande quel était le montant total de la subvention demandée l'année précédente.

Nils GOVAERE répond que l'année précédente, le montant total s'élevait à 104 000 euros.

Joachim REVEZ ajoute que des ajustements sont en cours concernant le nouveau modèle de financement du BDE.

Carine BERNY s'interroge sur les réponses obtenues par le BDE à ses autres demandes de subventions.

Joachim REVEZ répond que le montant demandé tient déjà compte des réponses aux appels à projets.

La délibération est adoptée par le Conseil d'administration, avec 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Le prochain Conseil d'Administration se réunira le 11 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 05.

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 3****Actualisation de la stratégie Ambitions 2030**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Vu la délibération n° 2020-11-01 du 5 novembre 2020 du Conseil d'administration de l'INSA Lyon,

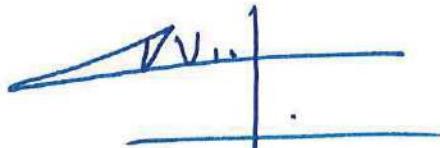
Approuve la stratégie Ambitions 2030 actualisée, conformément aux éléments figurant en annexe de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 19</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 05</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 02</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Ambitions 2030.²

A 10x10 grid of red squares. Each square contains a white plus sign (+). The grid is composed of 100 individual squares arranged in a single row.

Version 23 octobre 2025

Version 2.0



Préambule

Message du Directeur, Frédéric FOTIADU

L'INSA Lyon a toujours porté haut la conviction que la formation, la recherche et l'innovation doivent contribuer à un monde juste, soutenable et éclairé. Avec cette version actualisée de la stratégie Ambitions 2030, nous réaffirmons notre volonté d'inscrire l'établissement dans une dynamique de transformation profonde et cohérente, à la hauteur des défis contemporains.

Cinq grandes transitions continuent de structurer notre action collective : **socio-écologique** – renommée ainsi pour mieux traduire l'imbrication des enjeux environnementaux et sociaux –, **sociale, numérique** – avec la généralisation des usages de l'Intelligence Artificielle –, **économique** – et plus seulement de modèle économique –, et enfin **institutionnelle**. Il s'agit là des cinq piliers d'un projet d'établissement ancré dans la responsabilité, la solidarité et l'ouverture.

Cette actualisation intègre les résultats des travaux de l'Assemblée INSA Lyon, tenue en 2024, qui ont conduit à l'élaboration de notre Schéma Directeur "Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale". Ce dernier vise à amplifier et accélérer la transformation systémique et globale de l'école, en mobilisant l'ensemble de notre communauté autour d'objectifs partagés et d'actions concrètes.

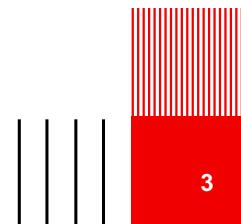
Elle prend également en compte les orientations clés présentées lors de ma candidature à un second mandat, à l'automne 2024, et propose une stratégie plus resserrée, recentrée sur des objectifs essentiels et mesurables. Élaborée en interaction avec les Groupes d'Animation des Transitions, cette version s'appuie sur leur engagement continu pour évaluer notre trajectoire et recommander les priorités d'action à venir. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui y ont contribué à ces GRANT.

À un moment où les doutes sur la place de la science, celle des technologies, ou sur l'urgence à agir face à des enjeux pourtant cruciaux se font entendre, l'INSA Lyon réaffirme ici sa détermination à prendre toute sa part dans la transition vers un monde écologiquement sûr et socialement juste. Ensemble, poursuivons notre œuvre commune à la fois humble et quotidienne, inspirante et pionnière, fidèle à ses valeurs humanistes et tournée vers un avenir collectif désirable.



Table des matières

▪ TRANSITION SOCIO-ÉCOLOGIQUE	p.4
▪ TRANSITION ÉCONOMIQUE	p.22
▪ TRANSITION INSTITUTIONNELLE	p.36
▪ TRANSITION SOCIALE	p.52
▪ TRANSITION NUMÉRIQUE	p.64
▪ ANNEXES : objectifs avec exemples de projet	p.80
* Transition socio-écologique	(p.81)
* Transition économique	(p.99)
* Transition institutionnelle	(p.113)
* Transition sociale	(p.129)
* Transition numérique	(p.141)



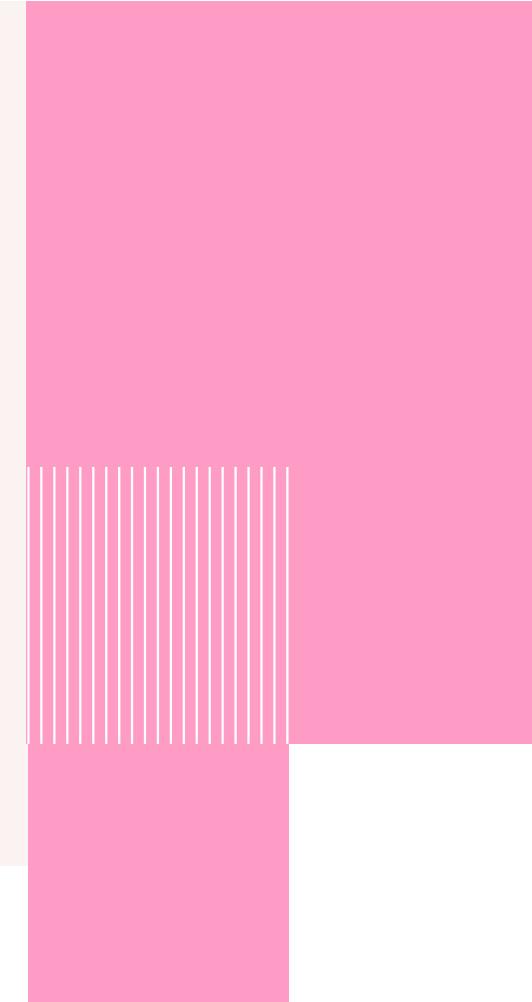


Transition socio-écologique

A.1 : VERS UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE TSE

A.2 : VERS UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE PAR LA RÉDUCTION DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A.3 : VERS UNE COMMUNAUTÉ INSA FORMÉE ET ENGAGÉE EN MATIÈRE DE TSE





A.1 : VERS UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE TSE

- O.1.1 : Renforcer la dimension TSE dans la formation initiale (DDRSE O.2.1)
- O.1.2 : Intégrer la dimension TSE dans la formation tout au long de la vie (DDRSE O.2.2)
- O.1.3 : Affirmer la TSE comme un axe majeur de la stratégie de recherche (DDRSE O.3.1)
- O.1.4 : Structurer les collaborations avec des acteurs SHS de référence (DDRSE O.3.2)
- O.1.5 : Renforcer la valorisation et l'innovation au service de la TSE (DDRSE O.3.4)
- O.1.6 : Renforcer la dimension TSE dans les coopérations (DDRSE O.1.4)

Objectif 1.1 Renforcer la dimension TSE dans la formation initiale

Intentions

Portage direction : DTSE, DIRFOR

Renforcer la formation de tous les étudiants de l'INSA Lyon aux enjeux de la TSE, quel que soit le diplôme concerné (bachelor, ingénieur, doctorat), par des approches complémentaires : enseignements transdisciplinaires dédiés, approches disciplinaires, challenges, projets et stages... Développer une offre de formation plus spécialisée, permettant à des étudiants volontaires d'acquérir une expertise TSE plus poussée (filière dédiée TSE, entrepreneuriat à impact...).

Objectif 1.2 Intégrer la dimension TSE dans la formation tout au long de la vie

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DTSE

L'urgence socio-écologique et les grands défis à relever pour y répondre nécessitent de former non seulement les étudiants mais également l'ensemble des acteurs du monde socio-économique. Il faut donc offrir à chacun, en fonction de son parcours, de ses attentes et de sa disponibilité, les formations nécessaires en adaptant au profil les contenus et les formats pédagogiques. L'offre de l'INSA Lyon doit être flexible, facilement disponible et régulièrement réactualisée pour prendre en compte les évolutions et s'adapter au mieux à la trajectoire à suivre pour rendre notre monde écologiquement sûr et socialement juste.

Objectif 1.3 Affirmer la TSE comme un axe majeur de la stratégie de recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC

L'INSA Lyon souhaite affirmer la TSE comme un axe majeur de sa stratégie de recherche afin de positionner l'INSA Lyon comme un acteur de la recherche et de l'innovation d'excellence, responsable et au service de la société. Trois dimensions seront mises en avant : (1) une approche réflexive nourrie d'une diversité de points de vue ; (2) l'étude, la compréhension, la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux ; (3) le renforcement de la dimension TSE dans les projets de recherche avec des partenariats élargis et des moyens fléchés.

Objectif 1.4 Structurer les collaborations avec des acteurs SHS de référence

Intentions

Portage direction : DIR, DIRREC

L'INSA Lyon compte développer des coopérations structurées entre ingénierie et Sciences Humaines et Sociales (SHS) à travers trois dispositifs : les « instituts thématiques transdisciplinaires » créés à l'échelle de la ComUE Lyon Saint-Etienne, les bouquets de thèses mis en place dans le cadre du Collège d'Ingénierie et en inscrivant, de manière systématique, la prise en compte de questionnements et compétences SHS dans des projets de recherche de doctorat menés à l'INSA Lyon, en collaboration avec des laboratoires SHS du site, mais aussi nationaux et internationaux.

Objectif 1.5 Renforcer la valorisation et l'innovation au service de la TSE

Intentions

Portage direction : DIRREC, DEI

L'INSA Lyon souhaite accompagner et développer la valorisation des travaux et résultats de la recherche et les innovations qui en résultent au service de la TSE, en lien avec nos partenaires socio-économiques. Cela passera notamment par un questionnement sur les usages et les besoins, au regard des enjeux socio-écologiques.

Objectif 1.6 Renforcer la dimension TSE dans les coopérations

Intentions

Portage direction : DIR, DDRE

Il s'agit d'assurer la cohérence des divers partenariats noués à l'échelle de l'établissement avec ses ambitions en matière de TSE, les attentes de sa communauté, et de renforcer les coopérations avec des catégories de partenaires actuellement moins représentés (entreprises de petite taille, organisations non gouvernementales, fondations, associations, cercles de réflexion, collectifs citoyens...) pour accroître leur visibilité, diversifier les perspectives et les approches des enjeux TSE.

A.2 : VERS UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE PAR LA RÉDUCTION DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Cette ambition inclut l'objectif de réduire au minimum de 20% les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement, d'ici 2030 par rapport à ses émissions de 2024.

- O.2.1 : Amplifier notre politique d'achat responsable (DDRSE O.4.1)
- O.2.2 : Réduire l'impact de nos mobilités (DDRSE O.4.2)
- O.2.3 : Réduire l'impact de nos activités de restauration dans une logique de santé globale (DDRSE O.4.3)
- O.2.4 : Développer notre politique de sobriété (DDRSE O.4.4)
- O.2.5 : Poursuivre la dynamique de campus durable (DDRSE O.4.5)



Objectif 2.1 Amplifier notre politique d'achat responsable

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

D'après le bilan carbone de l'INSA Lyon mis à jour en 2024, les achats constituent la première source d'émissions de gaz à effet de serre, toutes activités confondues. Outre l'impact climatique, l'achat exerce globalement une forte pression sur les ressources naturelles et la biodiversité. L'achat est la seule action préventive se situant en amont de toutes les actions correctives en matière d'environnement. Elle constitue donc un levier particulièrement stratégique. L'objectif d'une politique d'achats responsables est de minimiser les impacts négatifs – environnementaux et sociaux – des achats et d'obtenir des gains de robustesse dans le fonctionnement de l'établissement, en multipliant les solutions alternatives à l'achat classique fondées sur l'économie circulaire (réparation, reconditionnement, réutilisation, mutualisation, don, prêt, location...).

Objectif 2.2 Réduire l'impact de nos mobilités

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'INSA Lyon, mis à jour en 2024, montre que le secteur des transports et mobilités est le plus émissif après celui des achats, toutes activités confondues. L'objectif est donc de réduire l'impact carbone des mobilités étudiantes, des déplacements professionnels et principalement les missions à l'étranger des personnels, et de faciliter les déplacements pendulaires quotidiens des personnels et des étudiants, tout en réduisant la pollution de l'air en ville et les émissions de gaz à effet de serre. Les bénéfices attendus de cette dernière action sont également l'amélioration de la qualité de vie et de travail au quotidien, en privilégiant les modes doux et l'apaisement du campus.

Objectif 2.3 Réduire l'impact de nos activités de restauration dans une logique de santé globale

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

La restauration opérée par l'INSA Lyon est une activité dont les impacts environnementaux (notamment carbone) sont importants. Elle est essentiellement à l'attention des élèves mais s'adresse aussi aux personnels. Pour l'ensemble de ses bénéficiaires elle représente un enjeu important de santé. L'INSA souhaite opérer et promouvoir une alimentation saine, accessible à tous et ayant moins d'impacts environnementaux. Pour cela, il convient de resserrer les liens institutionnels sur le territoire (producteurs locaux, accès à des offres pilotées par des opérateurs publics comme le CROUS ou la Région AURA), de favoriser la compréhension des enjeux sanitaires et environnementaux et l'appétence pour une offre diversifiée, moins carnée et bio ou labellisée.

Objectif 2.4 Développer notre politique de sobriété

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite réduire son empreinte environnementale en réduisant ses besoins et en optimisant ses ressources. Cette démarche implique la diminution de consommation d'énergie et de matières premières et doit favoriser des pratiques plus responsables. En mutualisant les espaces et équipements, l'établissement réduira ses besoins en locaux neufs et optimisera l'exploitation de son patrimoine. En adoptant des comportements numériquement sobres, l'INSA agira sur un secteur où les besoins sont peu régulés et où l'impact ne cesse de croître. En œuvrant avec les élèves sur les effets de leur vie associative, l'établissement travaillera sur un champ dans lequel ils peuvent développer des compétences et agir en responsabilité. Chacun de ces axes de travail doit permettre à l'INSA de sensibiliser et acculturer les membres de sa communauté à des comportements plus vertueux pour lesquels ils seront acteurs.

Objectif 2.5 Poursuivre la dynamique de campus durable

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

Faire du campus de l'INSA Lyon un lieu de vie favorisant la préservation de la ressource en eau et la biodiversité (enjeu fondamental quelquefois invisibilisé par rapport au dérèglement climatique) est une volonté de l'établissement. Espace identifié du territoire métropolitain, il peut ambitionner d'être un refuge provisoire lors des canicules. Comme une forme de nature incarnée, le campus se montre comme outil de communication et de démonstration d'une gestion des espaces végétalisés (gestion différenciée, strate arbustive, infiltration des eaux pluviales, etc.) et de conservation d'espèces animales ou végétales. Il participe, en milieu urbain, à la diffusion de la culture du vivant, à la connaissance de la nature visible (reconnaître des végétaux ou des animaux) et à l'éveil des consciences sur cet enjeu.



A.3 : VERS UNE COMMUNAUTÉ INSA FORMÉE ET ENGAGÉE EN MATIÈRE DE TSE

- O.3.1 : Rendre systématique la formation TSE pour tous les personnels (DDRSE O.2.3)
- O.3.2 : Accompagner l'engagement TSE des personnels et étudiants (DDRSE O.5.2)
- O.3.3 : Développer une stratégie et des dispositifs sciences et société (DDRSE O.3.3)

Objectif 3.1 Rendre systématique la formation TSE pour tous les personnels

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite accompagner l'ensemble des personnels dans la compréhension des enjeux de la TSE et leur donner des clés pour adapter leur métier. L'objectif est de systématiser la formation afin que 100% des personnels soient outillés pour apporter leur contribution à la TSE, dans le cadre de leur service et de leur métier. Une telle formation permettra une montée en compétence indispensable à la mise en œuvre du schéma directeur DDRSE. Rappelons qu'un objectif de formation de l'ensemble des agents de la fonction publique a été fixé à l'horizon 2027 (circulaire relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État, novembre 2023).

Objectif 3.2 Accompagner l'engagement TSE des personnels et étudiants

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA, DVE

L'INSA Lyon souhaite donner aux personnels une « enveloppe temps » fléchée vers des initiatives en faveur de la transformation socio-écologique et, du côté des étudiants, valoriser celles et ceux déjà engagés comme encourager les moins impliqués.

Objectif 3.3 Développer une stratégie et des dispositifs sciences et société

Intentions

Portage direction : DIRCAB

Comme le souligne l'ADEME, « Pour réussir les transitions écologiques et sociales, il est nécessaire de proposer d'autres imaginaires souhaitables et de nouveaux récits écologiques inspirants et mobilisateurs ». L'INSA Lyon souhaite encourager l'engagement de ses personnels dans cette dynamique, à travers des temps de débats et de médiation scientifique, des espaces d'expérimentations et de démonstrations sur le campus, ouverts au grand public, des coopérations artistiques et culturelles pour questionner et enrichir les approches scientifiques et les modèles actuels.



Transition économique

A.4 : VERS UN ÉTABLISSEMENT QUI ACCROÎT SA CAPACITÉ ÉCONOMIQUE À PORTER EN AUTONOMIE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

A.5 : VERS UNE VALORISATION DE NOTRE MODÈLE VIA UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAÎTRISÉ

A.6 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA CAPACITÉ D'INNOVATION ET À L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL RECONNUS



A.4 : VERS UN ÉTABLISSEMENT QUI ACCROIT SA CAPACITÉ ÉCONOMIQUE À PORTER EN AUTONOMIE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

- O.4.1 : Accroître la part des ressources propres ainsi que les capacités de financement et d'investissement de l'établissement
- O.4.2 : Développer un savoir-faire intrapreneurial et des outils de pilotage, juridiques, financiers et fiscaux permettant d'accompagner le développement de l'établissement
- O.4.3 : Dégager des moyens pour soutenir les actions de l'établissement en faveur des transitions

Objectif 4.1 Accroître la part des ressources propres ainsi que les capacités de financement et d'investissement de l'établissement

Intentions

Portage direction : DGS, AC

Dans un contexte de décorrélation des dotations publiques par rapport à la hausse des dépenses contraintes et celle des ambitions affichées, et compte-tenu d'un fonctionnement accru à des financements par appel à projets, l'INSA Lyon doit imaginer de nouveaux leviers financiers afin d'accroître ses ressources propres et sa liberté de les allouer en toute autonomie sur des projets stratégiques. Par exemple, des leviers tels que la mobilisation du fonds de roulement ou l'accès à l'emprunt ont été identifiés pour permettre notamment d'investir dans des projets structurants.

Objectif 4.2 Développer un savoir-faire intrapreneurial et des outils de pilotage, juridiques, financiers et fiscaux permettant d'accompagner le développement de l'établissement

Intentions

Portage direction : DGS

La capacité de l'INSA Lyon à porter en autonomie une stratégie ambitieuse est également corrélée à sa capacité à concevoir, piloter et arbitrer les projets en s'appuyant sur un savoir-faire en développement de projets intrinsèquement économiquement viables, à développer, ainsi que sur des outils managériaux, juridiques, fiscaux, organisationnels et financiers plus robustes, tels que la comptabilité analytique, le datalab, ou l'analyse des coûts des activités de l'établissement.

Objectif 4.3 Dégager des moyens pour soutenir les actions de l'établissement en faveur des transitions

Intentions

Portage direction : DDRE, DGS

L'engagement de l'INSA Lyon en faveur des transitions, notamment matérialisé par son schéma directeur DDRSE, est extrêmement fort et différenciant. L'ambition est grande et l'établissement devra trouver les moyens (financiers, humains, matériels...) pour déployer et soutenir les nombreux projets retenus.

A.5 : VERS UNE VALORISATION DE NOTRE MODÈLE VIA UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAITRISÉ

- O.5.1 : Poursuivre le déploiement d'offres de formations, de recherche et de services adossées à des modèles économiques pérennes
- O.5.2 : Valoriser le campus comme actif stratégique permettant son propre développement
- O.5.3 : Développer des alliances stratégiques et diversifiées autour de filières clés, d'enjeux de société ou de projets territoriaux
- O.5.4 : Renforcer la relation INSA-entreprises et faire évoluer les modes de financement



Objectif 5.1 Poursuivre le déploiement d'offres de formations, de recherche et de services adossées à des modèles économiques pérennes

Intentions

Portage direction : DDRE, DIRFOR, DIRREC, DGSA

En s'appuyant sur le savoir-faire et les outils développés dans l'O.4.2, l'INSA Lyon souhaite déployer encore de nouvelles offres à destination du monde socio-économique, structurées pour être économiquement viables, voire bénéficiaires, sur l'ensemble de nos compétences : formation (initiale via de nouveaux diplômes, professionnalisaante par l'alternance, continue), recherche, innovation (plateformes, collaborations, challenges...), services associés à notre patrimoine immobilier ou nos restaurants... ou d'autres services plus inédits et novateurs (conseil, accompagnement, prospective...).

Objectif 5.2 Valoriser le campus comme actif stratégique permettant son propre développement

Intentions

Portage direction : DGSA

L'INSA Lyon possède un patrimoine différenciant et remarquable, mais vieillissant. Ce patrimoine mérite d'être modernisé, et, ainsi fait, il pourrait répondre efficacement à des demandes nouvelles, des étudiants, de leurs familles, du monde académique ou du monde socio-économique. Les revenus ainsi générés pourraient permettre d'amortir en partie les investissements consentis.

Objectif 5.3 Développer des alliances stratégiques et diversifiées autour de filières clés, d'enjeux de société ou de projets territoriaux

Intentions

Portage direction : DDRE, DIRFOR, DIRREC, DEI

Pour accroître l'impact et la visibilité de l'INSA Lyon, il est essentiel de s'inscrire dans des dynamiques collectives, en nouant des alliances structurées avec des partenaires académiques, industriels et institutionnels. Ces alliances permettent d'aborder des enjeux de société majeurs (transition énergétique, numérique, santé, mobilité...) et de renforcer notre ancrage territorial et/ou autour de filières clés. Elles favorisent aussi la mise en place de projets ambitieux, fédérateurs et financés conjointement.

Objectif 5.4 Renforcer la relation INSA-entreprises et faire évoluer les modes de financement

Intentions

Portage direction : DDRE

Dans un contexte de transformation du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'INSA Lyon doit développer une relation plus étroite et structurée avec les entreprises, afin de diversifier ses ressources et sécuriser un modèle économique robuste. L'objectif est de passer à une logique de financement de partenariat global (formation, recherche, innovation et vie de campus), équilibré et pérenne, qui réponde autant aux attentes et enjeux des acteurs privés que de l'établissement et ses parties prenantes.



A.6 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA CAPACITÉ D'INNOVATION ET À L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL RECONNUS

- O.6.1 : Développer la culture de l'innovation et l'esprit d'entreprendre
- O.6.2 : Accroître la capacité de l'établissement à faire émerger et soutenir des innovations à impact positif, notamment par l'entrepreneuriat et la valorisation de notre recherche
- O.6.3 : Renforcer le modèle d'affaire et les moyens de la recherche

Objectif 6.1 Développer la culture de l'innovation et l'esprit d'entreprendre

Intentions

Portage direction : DEI, DIRFOR

L'innovation, ce sont des idées nouvelles qui ont réussi à se diffuser et à impacter la société. Ces innovations peuvent être technologiques, mais aussi de produit, de service, d'usage, de procédé, de modèle d'affaire ou encore sociales, managériales ou pédagogiques. L'INSA Lyon est une institution très créative et portant des valeurs humanistes, mais devrait être plus audacieuse pour permettre la diffusion des innovations émergentes, leur permettre d'avoir de l'impact et créer de la valeur. Le premier levier à activer est d'agir sur la culture d'établissement et la formation.

Objectif 6.2 Accroître la capacité de l'établissement à faire émerger et soutenir des innovations à impact positif, notamment par l'entrepreneuriat et la valorisation de notre recherche

Intentions

Portage direction : DEI, DIRREC

Une fois le terreau de l'innovation fertilisé par O.6.1, l'enjeu de tout processus de management de l'innovation est de susciter, puis détecter, qualifier et enfin accompagner et soutenir sur la durée les innovations potentielles, quel que soit le porteur (étudiants, enseignants, chercheurs, externes) et selon plusieurs modalités (formation, financement, réseau, maturation technologique, conseil, accès à nos plateformes, projets étudiants...).

Objectif 6.3 Renforcer le modèle d'affaire et les moyens de la recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC, DDRE

Il s'agit de redonner à la fois du temps et des moyens pour effectuer une recherche sur des sujets fondamentaux, émergents ou appliqués, alliant excellence et responsabilité. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les besoins de la société, en se positionnant sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour chaque enjeu et de lever des financements pour les réaliser.



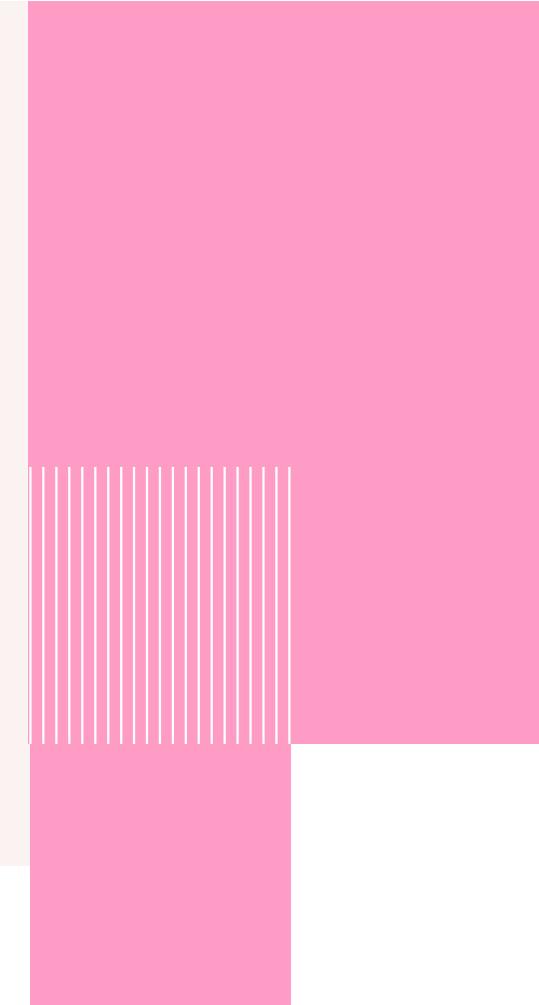
Transition institutionnelle

A.7 : VERS UN FONCTIONNEMENT ROBUSTE ET SIMPLIFIÉ

A.8 : VERS UN ÉTABLISSEMENT ACTEUR MAJEUR D'UN SITE
ACADEMIQUE LYON SAINT-ÉTIENNE RAYONNANT À
L'INTERNATIONAL

A.9 : VERS UN GROUPE INSA RECONNU POUR SON MODÈLE ET
SES ENGAGEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

A.10 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA RÉPUTATION ET À
L'INFLUENCE RECONNUES EN FRANCE ET DANS LE MONDE



A.7 : VERS UN FONCTIONNEMENT ROBUSTE ET SIMPLIFIÉ

- O.7.1 : Adapter l'organisation et les processus de l'établissement aux objectifs de transformation
- O.7.2 : Renforcer et organiser le pilotage TSE dans une logique systémique (DDRSE O.1.2)
- O.7.3 : Promouvoir la culture prospective dans l'ensemble des activités de l'établissement



Objectif 7.1 Adapter l'organisation et les processus de l'établissement aux objectifs de transformation

Intentions

Portage direction : DGSA

Afin de se doter d'une organisation et d'un fonctionnement mieux à même de soutenir les projets stratégiques de l'établissement, l'INSA Lyon souhaite engager l'ensemble des services et des entités dans une dynamique visant à simplifier les processus, favoriser l'agilité, améliorer le service rendu à l'ensemble de la communauté, promouvoir une culture de la qualité et de l'innovation, renforcer la transversalité et la coopération inter-services.

Objectif 7.2 Renforcer et organiser le pilotage TSE dans une logique systémique

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'ambition élevée de l'établissement en matière de TSE nécessite un renforcement du pilotage de l'INSA Lyon pour assurer la cohérence des actions à tous les niveaux de l'organisation : central (DTSE), inter-entités et intra-entités. On s'appuiera pour cela sur les personnes en responsabilité (responsables d'entités, référents...) dont les missions seront actualisées. De nouveaux dispositifs de coordination (inter et intra-entités) seront déployés, dans une logique apprenante, en fonction des manques identifiés. La mise en place d'une comptabilité et d'un budget verts constituera également un atout pour un pilotage financier plus soucieux de la TSE.

Objectif 7.3 Promouvoir largement la culture prospective dans les activités de l'établissement

Intentions

Portage direction : IGB

Dans la continuité de la démarche prospective menée à l'échelle de l'INSA Lyon et ayant abouti à l'élaboration de la stratégie Ambitions 2030, l'INSA souhaite intégrer cette approche méthodologique, élaborée par un de ses fondateurs, Gaston Berger, dans ses réflexions sur la trajectoire de l'établissement et ses enseignements, comme outil de décision et de passage à l'action.

A.8 : VERS UN ÉTABLISSEMENT ACTEUR MAJEUR D'UN SITE ACADEMIQUE LYON SAINT-ÉTIENNE RAYONNANT À L'INTERNATIONAL

- O.8.1 : Articuler autonomie et engagement dans la dynamique collective du site Lyon Saint-Étienne
- O.8.2 : Consolider le développement du Collège d'Ingénierie
- O.8.3 : Renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire, en soutien de la stratégie de l'établissement



Objectif 8.1 Articuler autonomie et engagement dans la dynamique collective du site Lyon Saint-Étienne

Intentions

Portage direction : DIR

L'INSA Lyon souhaite s'engager pleinement dans la construction d'une stratégie scientifique à l'échelle du site Lyon-Saint-Etienne, initiée à la fin de l'année 2023. Cette dynamique vise à renforcer les synergies entre les forces académiques du site, soutenir le lien entre formation et recherche, repositionner le site au niveau national, notamment sur les grands appels à projets, tout en respectant la pleine autonomie de chaque établissement.

Objectif 8.2 Consolider le développement du Collège d'Ingénierie

Intentions

Portage direction : DIR

L'INSA Lyon reste plus que jamais mobilisé dans la poursuite et le renforcement de la structuration de l'ingénierie à l'échelle du site, portée par le Collège d'Ingénierie, à travers des coopérations dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la médiation scientifique. Après avoir conçu et lancé de nouveaux dispositifs, comme le Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles, de nouveaux programmes de formation continue, des bouquets de thèses interdisciplinaires, ou encore la journée de l'ingénierie, il s'agit d'en poursuivre le déploiement et d'en garantir la pérennité.

Objectif 8.3 Renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire, en soutien de la stratégie de l'établissement

Intentions

Portage direction : DIR

Solidement engagé au service du développement, de l'attractivité et de la transition de son territoire, l'INSA Lyon s'implique dans des initiatives portées par ses collectivités, décideurs institutionnels et socio-économiques, et s'exprime en étant force de proposition. Il s'agit de pouvoir toujours mieux répondre à des enjeux spécifiques en matière de compétences, d'innovation et de transformation socio-écologique, au cœur de sa stratégie, comme de renforcer les soutiens politiques et économiques dont l'INSA bénéficie.



A.9 : VERS UN GROUPE INSA RECONNNU POUR SON MODÈLE ET SES ENGAGEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

- O.9.1 : Contribuer au développement et à la dynamique collective du Groupe INSA
- O.9.2 : Enrichir, actualiser et faire vivre le modèle INSA (DDRSE O.1.1)

Objectif 9.1 Contribuer au développement et à la dynamique collective du Groupe INSA

Intentions

Portage direction : DIR

Premier INSA créé, le plus important en taille, l'école reste un acteur majeur de la dynamique d'évolution du Groupe INSA, à travers le Groupement d'Intérêt Public constitué fin 2024. L'établissement devra tout particulièrement s'impliquer dans la structuration du Groupe, l'affirmation de sa vision, la mise en œuvre de sa stratégie, le développement de projets et outils collaboratifs.

Objectif 9.2 Enrichir, actualiser et faire vivre le modèle INSA

Intentions

Portage direction : IGB

L'INSA est historiquement doté d'une culture forte construite autour de la pensée de Gaston Berger, son co-fondateur, reposant sur des valeurs d'humanisme, d'ouverture, et d'action éclairée. Il s'agit dans cet objectif de réactualiser et réaffirmer ces valeurs et de les mettre en pratique à l'heure de l'anthropocène par différents référentiels et processus de débat, de réflexion, d'intelligence collective et de pratiques collaboratives multiples, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement de l'ensemble de la communauté



A.10 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA RÉPUTATION ET À L'INFLUENCE RECONNUES EN FRANCE ET DANS LE MONDE

- O.10.1 : Renforcer à l'échelle nationale et internationale la notoriété de l'INSA et développer une stratégie d'influence en matière de TSE (~DDRSE 1.3)
- O.10.2 : Renforcer l'offre et l'attractivité internationales
- O.10.3 : Intensifier la dimension européenne et internationale au travers de partenariats stratégiques

Objectif 10.1 Renforcer à l'échelle nationale et internationale la notoriété de l'INSA et développer une stratégie d'influence en matière de TSE

Intentions

Portage direction : DREI, DIR, DTSE

En mobilisant l'expertise de l'ensemble des membres de sa communauté (enseignants, chercheurs, personnels, élèves, diplômés) et partenaires, mais aussi en s'appuyant sur le Collège d'Ingénierie et le Groupe INSA, l'INSA Lyon souhaite renforcer son engagement et ses actions de sensibilisation, tout particulièrement sur les enjeux de la TSE, contribuer à une prise de conscience générale de la société, infléchir les pratiques et le cadre d'action pour accélérer la bascule. Il s'agira de s'adresser aux autorités de l'État, décideurs académiques, économiques, politiques, institutionnels, médias, sociétés savantes, conférences représentatives et au grand public, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Objectif 10.2 Renforcer l'offre et l'attractivité internationales

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DREI

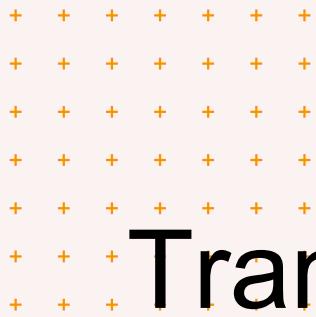
Le développement de l'INSA Lyon à l'international vise, en premier lieu, à attirer des talents pour répondre au besoin d'ingénieurs et de scientifiques en France et dans le monde, recruter des enseignants-chercheurs et des doctorants venant d'autres horizons pour soutenir nos activités. L'ouverture sur l'international est aussi un facteur d'attractivité pour les étudiants français qui choisissent de rejoindre l'INSA Lyon afin d'évoluer dans un environnement multilingue et multiculturel. Elle participe également à la diffusion de son modèle de formation et de ses actions en matière de TSE au-delà des frontières pour contribuer à relever des défis au niveau mondial.

Objectif 10.3 Intensifier la dimension européenne et internationale au travers de partenariats stratégiques

Intentions

Portage direction : DREI, DIRREC

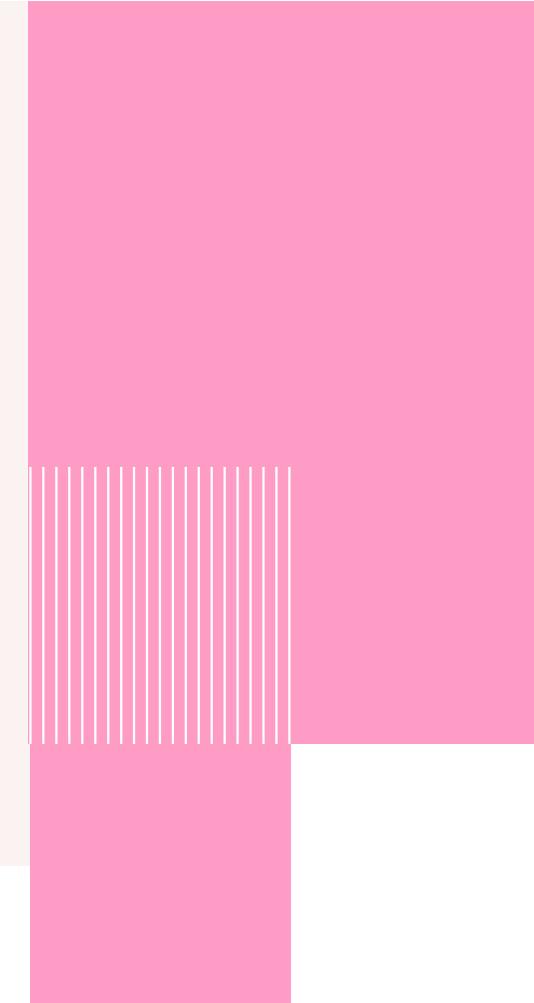
L'INSA Lyon renforce son engagement dans les réseaux européens d'excellence pour permettre à ses élèves, enseignants, chercheurs de bénéficier de nouvelles opportunités en matière de formations, de mobilités, de collaborations, d'innovation et de financements. Au sein de ces réseaux, l'INSA peut aussi jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la place des sciences et technologies au sein des politiques publiques européennes et contribuer à définir des priorités en faveur des enjeux de transition. Au-delà de l'Europe, l'INSA vise à développer des partenariats structurés avec quelques universités de référence dans le monde pour constituer des plateformes de collaboration continentales, associant recherche, formation, innovation, pour construire, à large échelle, des synergies sur les enjeux des transitions.



Transition sociale

A.11 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AVEC DES VALEURS SOCIALES
RENFORCÉES

A.12 : VERS UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN TERMES DE
DIVERSITÉ ET D'INCLUSION





A.11 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AVEC DES VALEURS SOCIALES RENFORCÉES

- O.11.1 : Améliorer la qualité de vie professionnelle et les conditions de travail (DDRSE O.5.4)
- O.11.2 : Mieux accompagner l'évolution des carrières
- O.11.3 : Améliorer les conditions d'études et de vie sur le campus propices à la réussite des étudiants
- O.11.4 : Développer les espaces et services du campus favorisant le lien social (DDRSE O.5.3)
- O.11.5 : Renforcer les liens avec les services administratifs et médico-sociaux de notre territoire

Objectif 11.1 Améliorer la qualité de vie professionnelle et les conditions de travail

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite renforcer la qualité de vie au travail à travers une démarche participative et progressive. L'objectif est de créer un cadre de travail stimulant, collaboratif et durable, en mobilisant plusieurs leviers. Ces initiatives visent à promouvoir une culture fondée sur la coopération, l'ouverture et le bien-être collectif, au service des missions et de l'attractivité de l'établissement.

Objectif 11.2 Mieux accompagner l'évolution des carrières

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite mettre en place une politique structurée de promotion des corps et des grades afin de reconnaître les compétences, d'encourager l'évolution professionnelle et de valoriser l'engagement de l'ensemble des personnels, notamment dans la TSE. Cette démarche vise à offrir des perspectives de carrière claires et équitables, en accompagnant les enseignants-chercheurs dans leurs parcours académiques, notamment celles et ceux souhaitant réorienter leurs activités vers des sujets liés à la TSE, en soutenant l'avancement des personnels BIATSS titulaires et en ouvrant des possibilités d'évolution pour les contractuels. Elle traduit une volonté affirmée de renforcer l'attractivité de l'établissement et la motivation de ses équipes.

Objectif 11.3 Améliorer les conditions d'études et de vie sur le campus propices à la réussite des étudiants

Intentions

Portage direction : DVE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite établir une feuille de route stratégique dans tous les domaines de la vie étudiante pour répondre aux besoins exprimés et constatés afin d'améliorer de manière continue la qualité de vie et l'épanouissement des élèves au sein de l'établissement.

Objectif 11.4 Développer les espaces et services du campus favorisant le lien social

Intentions

Portage direction : DVE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite mettre en place de nouveaux espaces communs, lieux de vie pour pratiquer diverses activités ludiques et de détente. Ces espaces doivent permettre une amélioration du bien-être de la communauté étudiante et une meilleure mixité en créant du lien social. L'établissement veut également promouvoir et développer les plateformes propices à l'apprentissage par les pairs afin de favoriser l'échange de pratiques et la transmission de connaissances et compétences.

Objectif 11.5 Renforcer les liens avec les services administratifs et médico-sociaux de notre territoire

Intentions

Portage direction : DGS, DVE

L'INSA de Lyon souhaite développer un lien privilégié avec les acteurs médico-sociaux et administratifs du territoire afin de permettre aux personnels et élèves de l'établissement un accès aisément aux services proposés en plus de ceux déjà en place de manière institutionnelle.



A.12 : VERS UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN TERMES DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

- O.12.1 : Porter une politique RH de recrutement ambitieuse et solidaire prenant en compte la TSE (~DDRSE O.5.1)
- O.12.2 : Agir en faveur de la diversité des personnels (~DDRSE O.5.5)
- O.12.3 : Favoriser la diversité des profils étudiants (~DDRSE O.5.5)
- O.12.4 : Favoriser l'interculturalité et l'ouverture à l'international des personnels et des étudiants

Objectif 12.1 Porter une politique RH de recrutement ambitieuse et solidaire prenant en compte la TSE

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite intégrer la TSE comme une dimension incontournable dans tous les recrutements, afin que chaque nouveau personnel s'inscrive dans la politique TSE de l'établissement et y apporte sa contribution.

Objectif 12.2 Agir en faveur de la diversité des personnels

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon veut garantir que le sujet des diversités, inscrit au cœur du modèle INSA, reste vivant en mettant en œuvre le plan d'action des schémas directeurs « égalités de genre » et « handicap ».

Objectif 12.3 Favoriser la diversité des profils étudiants

Intentions

Portage direction : DIRFOR

L'INSA Lyon souhaite permettre à un large vivier d'accéder aux études supérieures sans que les contraintes subies par certains ne soient des entraves et mettre en pratique la conviction que les différences de points de vue, de culture ou de situation sont des éléments d'enrichissement pour les élèves au cours de leur formation.

Objectif 12.4 Favoriser l'interculturalité et l'ouverture à l'international des personnels et des étudiants

Intentions

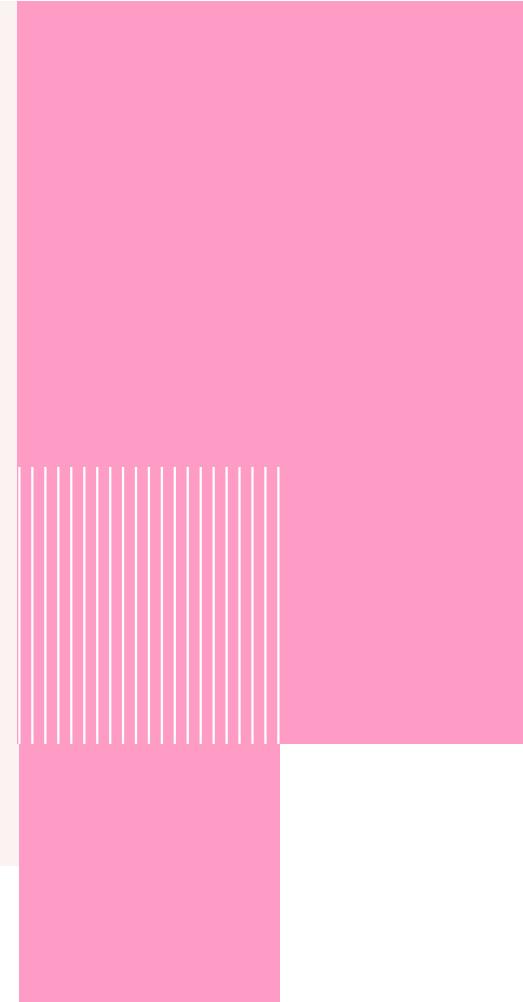
Portage direction : DREI

L'INSA de Lyon souhaite augmenter les possibilités de formation de ses personnels et de ses étudiants en langue anglaise et à l'international afin de créer une communauté encore plus ouverte et accueillante sur le campus.



Transition numérique

- A.13 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AU POSITIONNEMENT NUMÉRIQUE CONSOLIDÉ
- A.14 : VERS UN NUMÉRIQUE SÛR ET ROBUSTE AU SERVICE DE NOS CŒURS DE MÉTIER
- A.15 : VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE, INCLUSIF ET COLLABORATIF





A.13 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AU POSITIONNEMENT NUMÉRIQUE CONSOLIDÉ

- O.13.1 : Consolider la gouvernance numérique
- O.13.2 : Renforcer les dimensions numériques de nos formations initiales et continues
- O.13.3 : Renforcer et sécuriser les infrastructures et les services numériques pour les activités de recherche

Objectif 13.1 Consolider la gouvernance numérique

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

Actuellement, un nombre important d'acteurs relevant de plusieurs directions interviennent dans le champ du numérique. Il s'agit d'améliorer la coordination et le dialogue entre les acteurs impliqués dans les projets numériques de l'établissement, comme le pilotage de ces projets. Le renforcement d'une approche guidée par les données et le déploiement du système d'information décisionnel doivent également permettre de gagner en cohérence et en lisibilité.

Objectif 13.2 Renforcer les dimensions numériques de nos formations initiales et continues

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DNUM

Au regard de l'importance prise par le numérique, il est nécessaire d'être pro-actif sur les évolutions des compétences numériques travaillées au sein des différents cursus de formation initiale et d'être en mesure également de proposer des offres de formation tout au long de la vie adaptées. Pour appuyer ces évolutions, il s'agit également de développer de manière pertinente des plateformes et contenus numériques visant à accompagner l'autonomie des étudiants comme la diversification des pratiques pédagogiques.

Objectif 13.3 Renforcer et sécuriser les infrastructures et services numériques pour les activités de recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC, DNUM

Pour se développer, les activités de recherche de l'INSA Lyon, quels que soient leurs domaines, ont un besoin croissant de solutions numériques adaptées. Il s'agit de mettre à disposition des infrastructures et des services numériques sécurisés pour répondre à ce besoin. Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), l'établissement investira sur des serveurs de calculs et de stockage qui viendront consolider une offre de services rationalisée et mutualisée à l'échelle du site Lyon Saint-Étienne et de la région AURA dans le cadre du data centre CINAURA. Ces éléments faciliteront la gouvernance des données de recherche de l'établissement et ses contributions à la dynamique open data. En complément, il s'agira aussi d'améliorer les outils de suivi administratifs des activités de recherche de l'INSA Lyon.



A.14 : VERS UN NUMÉRIQUE SÛR ET ROBUSTE AU SERVICE DE NOS CŒURS DE MÉTIER

- O.14.1 : Développer et rationaliser les infrastructures numériques
- O.14.2 : Renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information
- O.14.3 : Améliorer les services aux usagers
- O.14.4 : Dématérialiser en les simplifiant les démarches administratives

Objectif 14.1 Développer et rationaliser les infrastructures numériques

Intentions

Portage direction : DNUM, DGSA

Les infrastructures numériques de l'INSA Lyon doivent évoluer pour soutenir ses activités avec un souci de rationalisation et de sobriété numérique. Il s'agit d'opérer la montée en charge du datacenter de la Doua, de développer avec raison les infrastructures nécessaires aux usages responsables de l'IA, de finaliser et d'optimiser la couverture réseau fixe et mobile des campus, et de repenser l'usage des salles informatiques de l'établissement en lien avec le BYOD étudiant.

Objectif 14.2 Renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information

Intentions

Portage direction : DNUM

Au regard de l'augmentation des menaces cyber et de la place centrale du numérique pour les activités de l'INSA Lyon, il convient de renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information de l'établissement. On vise la mise en place d'une cellule dédiée à la sécurité du SI qui pilotera les évolutions nécessaires dont la mise en place de la double authentification associée à l'évolution de la gestion des identités numériques. La protection des données personnelles comme professionnelles devra également être renforcée.

Objectif 14.3 Améliorer les services aux usagers

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

L'accès aux services numériques doit être plus simple, plus fluide, et leur qualité intrinsèque améliorée. On travaillera sur les portails d'accès aux services numériques pour les étudiants comme pour les personnels de l'INSA Lyon mais aussi sur le support numérique, ses modalités d'accès et sur les liens DSI et métiers. Des développements spécifiques en mode coopératif sont prévus comme pour la gestion de l'hébergement restauration, l'application mobile étudiant ou encore le dossier numérique étudiant.

Objectif 14.4 Dématerrialiser en les simplifiant les démarches administratives

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

La dématérialisation n'est pas une fin en soi pour l'établissement. Elle sera considérée dans une logique de simplification des démarches administratives aussi bien du point de vue de celles et ceux qui ont à les remplir que de celles et ceux qui ont à les traiter. Au-delà d'un déploiement progressif de la signature électronique, certains actes de gestion administrative seront donc amenés à être dématérialisés.

A.15 : VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE, INCLUSIF ET COLLABORATIF

- O.15.1 : Accompagner la montée en compétences numériques des personnels et les bonnes pratiques associées
- O.15.2 : Déployer une politique numérique responsable
- O.15.3 : Mutualiser et codévelopper des solutions
- O.15.4 : Accompagner les usages responsables de l'IA
- O.15.5 : Promouvoir l'usage de solutions souveraines et open source



Objectif 15.1 Accompagner la montée en compétences numériques des personnels et les bonnes pratiques associées

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

Il s'agit de construire un plan de formation numérique de tous les personnels de l'INSA Lyon adapté aux divers profils et métiers pour s'assurer de la bonne maîtrise de leur environnement de travail et par conséquent de contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.

Objectif 15.2 Déployer une politique numérique responsable

Intentions

Portage direction : DNUM, DGSA

Les actions et les usages du numérique de l'INSA Lyon doivent se déployer en prenant en compte leurs impacts socio-écologiques. En amont, il s'agira de faire évoluer les politiques d'achat et de cycle de vie global des équipements numériques de l'établissement dans une logique de sobriété (O.2.4). Sobriété qu'il s'agira aussi de déployer dans les usages. L'accessibilité numérique à l'environnement de travail devra également être renforcée.

Objectif 15.3 Mutualiser et co-développer des solutions

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

Le besoin de solutions numériques est croissant et partagé par de nombreux acteurs. Il s'agit d'éviter que chacun développe voire redéveloppe sa solution, de contribuer à des solutions communes, de permettre que des solutions puissent être utilisées à large échelle. On s'intéresse en particulier à une échelle nationale inter-établissements et groupe INSA. Les solutions ciblées concernent l'hébergement et la restauration, le système d'information décisionnel ou encore l'application mobile étudiants.

Objectif 15.4 Accompagner les usages responsables de l'IA

Intentions

Portage direction : DNUM

L'IA et en particulier les IA génératives se sont développées très rapidement dans toutes les sphères de la société avec de très nombreux impacts. Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer rapidement pour l'INSA Lyon un cadre de travail à travers une charte IA. Il est également important de réfléchir et d'accompagner les usages de l'IA dans les trois grands domaines de l'établissement que sont la formation, la recherche et les services d'appui.

Objectif 15.5 Promouvoir l'usage de solutions souveraines et open source

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

Bien qu'il soit difficile de se passer de solutions développées par les géants du numérique, il est important de considérer les solutions qui permettent à l'INSA Lyon une forme de souveraineté et de maîtrise aussi bien du point de vue de ses données, que du point de vue des compétences techniques et des capacités à faire. Ces éléments guident une partie des développements ciblés par l'établissement (SID, hébergement, application mobile, dématérialisation ...) et devra être pris en compte pour les usages de l'IA.



ANNEXES

Objectifs avec exemples de projet

Dans cette section, pour chaque objectif, en complément de l'intention, on donne des exemples de projet en cours ou à venir dans l'établissement

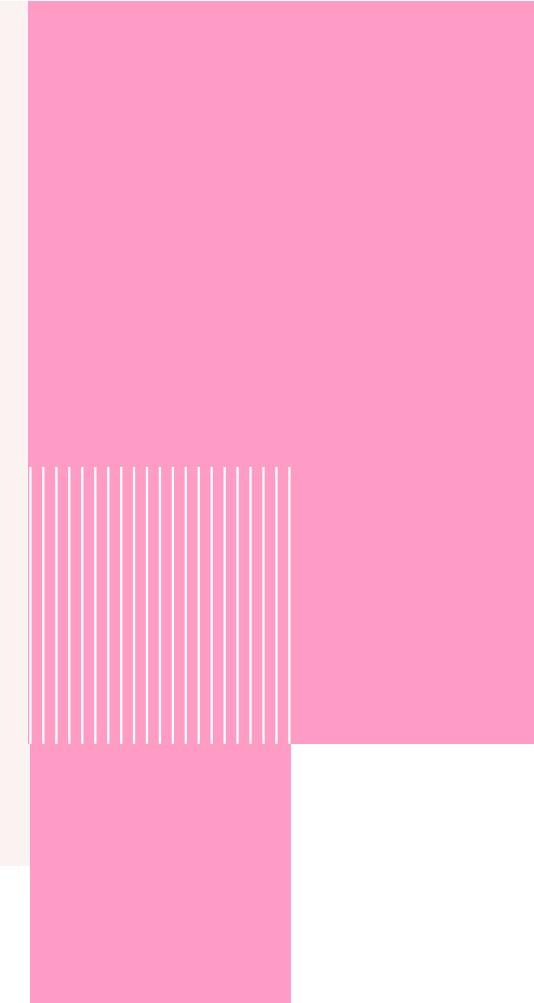


Transition socio-écologique

A.1 : VERS UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE TSE

A.2 : VERS UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE PAR LA RÉDUCTION DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

A.3 : VERS UNE COMMUNAUTÉ INSA FORMÉE ET ENGAGÉE EN MATIÈRE DE TSE





A.1 : VERS UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE TSE

- O.1.1 : Renforcer la dimension TSE dans la formation initiale (DDRSE O.2.1)
- O.1.2 : Intégrer la dimension TSE dans la formation tout au long de la vie (DDRSE O.2.2)
- O.1.3 : Affirmer la TSE comme un axe majeur de la stratégie de recherche (DDRSE O.3.1)
- O.1.4 : Structurer les collaborations avec des acteurs SHS de référence (DDRSE O.3.2)
- O.1.5 : Renforcer la valorisation et l'innovation au service de la TSE (DDRSE O.3.4)
- O.1.6 : Renforcer la dimension TSE dans les coopérations (DDRSE O.1.4)

Objectif 1.1 Renforcer la dimension TSE dans la formation initiale

Intentions

Portage direction : DTSE, DIRFOR

Renforcer la formation de tous les étudiants de l'INSA Lyon aux enjeux de la TSE, quel que soit le diplôme concerné (bachelor, ingénieur, doctorat), par des approches complémentaires : enseignements transdisciplinaires dédiés, approches disciplinaires, challenges, projets et stages... Développer une offre de formation plus spécialisée, permettant à des étudiants volontaires d'acquérir une expertise TSE plus poussée (filière dédiée TSE, entrepreneuriat à impact...).

Exemples de projet

- Actualisation et affirmation du cadrage TSE de la formation (DDRSE P.2.1.1)
- Création d'une filière spécialisée TSE (DDRSE P.2.1.5)

Objectif 1.2 Intégrer la dimension TSE dans la formation tout au long de la vie

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DTSE

L'urgence socio-écologique et les grands défis à relever pour y répondre nécessitent de former non seulement les étudiants mais également l'ensemble des acteurs du monde socio-économique. Il faut donc offrir à chacun, en fonction de son parcours, de ses attentes et de sa disponibilité, les formations nécessaires en adaptant au profil les contenus et les formats pédagogiques. L'offre de l'INSA Lyon doit être flexible, facilement disponible et régulièrement réactualisée pour prendre en compte les évolutions et s'adapter au mieux à la trajectoire à suivre pour rendre notre monde écologiquement sûr et socialement juste.

Exemples de projet

- Développement de l'offre de mastères spécialisés, bachelor et ingénieur de spécialisation en lien avec la TSE (DDRSE P.2.2.2)
- Développement et accélération du projet E@sely Skills (DDRSE P.2.2.1)

Objectif 1.3 Affirmer la TSE comme un axe majeur de la stratégie de recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC

L'INSA Lyon souhaite affirmer la TSE comme un axe majeur de sa stratégie de recherche afin de positionner l'INSA Lyon comme un acteur de la recherche et de l'innovation d'excellence, responsable et au service de la société. Trois dimensions seront mises en avant : (1) une approche réflexive nourrie d'une diversité de points de vue ; (2) l'étude, la compréhension, la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux ; (3) le renforcement de la dimension TSE dans les projets de recherche avec des partenariats élargis et des moyens fléchés.

Exemples de projet

- Mise en place de dispositifs de réflexion TSE (DDRSE P.3.1.1)
- Développement de l'Unité d'Appui et de Recherche (UAR) « UTOPII » (DDRSE P.3.1.2)

Objectif 1.4 Structurer les collaborations avec des acteurs SHS de référence

Intentions

Portage direction : DIR, DIRREC

L'INSA Lyon compte développer des coopérations structurées entre ingénierie et Sciences Humaines et Sociales (SHS) à travers trois dispositifs : les « instituts thématiques transdisciplinaires » créés à l'échelle de la ComUE Lyon Saint-Etienne, les bouquets de thèses mis en place dans le cadre du Collège d'Ingénierie et en inscrivant, de manière systématique, la prise en compte de questionnements et compétences SHS dans des projets de recherche de doctorat menés à l'INSA Lyon, en collaboration avec des laboratoires SHS du site, mais aussi nationaux et internationaux.

Exemples de projet

- Création d'instituts thématiques transdisciplinaires à l'échelle du site (DDRSE P.3.2.1)
- Développement des bouquets de thèses interdisciplinaires à l'échelle du site (DDRSE P.3.2.2)

Objectif 1.5 Renforcer la valorisation et l'innovation au service de la TSE

Intentions

Portage direction : DIRREC, DEI

L'INSA Lyon souhaite accompagner et développer la valorisation des travaux et résultats de la recherche et les innovations qui en résultent au service de la TSE, en lien avec nos partenaires socio-économiques. Cela passera notamment par un questionnement sur les usages et les besoins, au regard des enjeux socio-écologiques.

Exemple de projet

- Accompagnement de l'innovation au service de la TSE (DDRSE P.3.4.1)

Objectif 1.6 Renforcer la dimension TSE dans les coopérations

Intentions

Portage direction : DIR, DDRE

Il s'agit d'assurer la cohérence des divers partenariats noués à l'échelle de l'établissement avec ses ambitions en matière de TSE, les attentes de sa communauté, et de renforcer les coopérations avec des catégories de partenaires actuellement moins représentés (entreprises de petite taille, organisations non gouvernementales, fondations, associations, cercles de réflexion, collectifs citoyens...) pour accroître leur visibilité, diversifier les perspectives et les approches des enjeux TSE.

Exemples de projet

- Définition des principes de partenariat de l'établissement au regard de la dimension TSE (DDRSE P.1.4.1)
- Diversification des partenariats de l'établissement (DDRSE P.1.4.2)

A.2 : VERS UN ÉTABLISSEMENT EXEMPLAIRE PAR LA RÉDUCTION DE SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Cette ambition inclut l'objectif de réduire au minimum de 20% les émissions de gaz à effet de serre de l'établissement, d'ici 2030 par rapport à ses émissions de 2024.

- O.2.1 : Amplifier notre politique d'achat responsable (DDRSE O.4.1)
- O.2.2 : Réduire l'impact de nos mobilités (DDRSE O.4.2)
- O.2.3 : Réduire l'impact de nos activités de restauration dans une logique de santé globale (DDRSE O.4.3)
- O.2.4 : Développer notre politique de sobriété (DDRSE O.4.4)
- O.2.5 : Poursuivre la dynamique de campus durable (DDRSE O.4.5)



Objectif 2.1 Amplifier notre politique d'achat responsable

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

D'après le bilan carbone de l'INSA Lyon mis à jour en 2024, les achats constituent la première source d'émissions de gaz à effet de serre, toutes activités confondues. Outre l'impact climatique, l'achat exerce globalement une forte pression sur les ressources naturelles et la biodiversité. L'achat est la seule action préventive se situant en amont de toutes les actions correctives en matière d'environnement. Elle constitue donc un levier particulièrement stratégique. L'objectif d'une politique d'achats responsables est de minimiser les impacts négatifs – environnementaux et sociaux – des achats et d'obtenir des gains de robustesse dans le fonctionnement de l'établissement, en multipliant les solutions alternatives à l'achat classique fondées sur l'économie circulaire (réparation, reconditionnement, réutilisation, mutualisation, don, prêt, location...).

Exemples de projet

- Déploiement de la politique achats responsables de l'INSA Lyon (DDRSE P.4.1.1)
- Promotion d'une politique de cycle de vie globale (DDRSE P.4.1.3)

Objectif 2.2 Réduire l'impact de nos mobilités

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'INSA Lyon, mis à jour en 2024, montre que le secteur des transports et mobilités est le plus émissif après celui des achats, toutes activités confondues. L'objectif est donc de réduire l'impact carbone des mobilités étudiantes, des déplacements professionnels et principalement les missions à l'étranger des personnels, et de faciliter les déplacements pendulaires quotidiens des personnels et des étudiants, tout en réduisant la pollution de l'air en ville et les émissions de gaz à effet de serre. Les bénéfices attendus de cette dernière action sont également l'amélioration de la qualité de vie et de travail au quotidien, en privilégiant les modes doux et l'apaisement du campus.

Exemples de projet

- Réduction de l'impact des mobilités académiques étudiantes (DDRSE P.4.2.1)
- Réduction de l'impact des mobilités professionnelles (DDRSE P.4.2.2)

Objectif 2.3 Réduire l'impact de nos activités de restauration dans une logique de santé globale

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

La restauration opérée par l'INSA Lyon est une activité dont les impacts environnementaux (notamment carbone) sont importants. Elle est essentiellement à l'attention des élèves mais s'adresse aussi aux personnels. Pour l'ensemble de ses bénéficiaires elle représente un enjeu important de santé. L'INSA souhaite opérer et promouvoir une alimentation saine, accessible à tous et ayant moins d'impacts environnementaux. Pour cela, il convient de resserrer les liens institutionnels sur le territoire (producteurs locaux, accès à des offres pilotées par des opérateurs publics comme le CROUS ou la Région AURA), de favoriser la compréhension des enjeux sanitaires et environnementaux et l'appétence pour une offre diversifiée, moins carnée et bio ou labellisée.

Exemples de projet

- Développement d'une offre de restauration végétale, bio, locale et accessible (DDRSE P.4.3.1)
- Déploiement du « RhinoScore » (DDRSE P.4.3.2)

Objectif 2.4 Développer notre politique de sobriété

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite réduire son empreinte environnementale en réduisant ses besoins et en optimisant ses ressources. Cette démarche implique la diminution de consommation d'énergie et de matières premières et doit favoriser des pratiques plus responsables. En mutualisant les espaces et équipements, l'établissement réduira ses besoins en locaux neufs et optimisera l'exploitation de son patrimoine. En adoptant des comportements numériquement sobres, l'INSA agira sur un secteur où les besoins sont peu régulés et où l'impact ne cesse de croître. En œuvrant avec les élèves sur les effets de leur vie associative, l'établissement travaillera sur un champ dans lequel ils peuvent développer des compétences et agir en responsabilité. Chacun de ces axes de travail doit permettre à l'INSA de sensibiliser et acculturer les membres de sa communauté à des comportements plus vertueux pour lesquels ils seront acteurs.

Exemples de projet

- Optimisation de l'usage des locaux et équipements (DDRSE P.4.4.1)
- Diminution de la consommation énergétique de notre campus (DDRSE P.4.4.2)

Objectif 2.5 Poursuivre la dynamique de campus durable

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

Faire du campus de l'INSA Lyon un lieu de vie favorisant la préservation de la ressource en eau et la biodiversité (enjeu fondamental quelquefois invisibilisé par rapport au dérèglement climatique) est une volonté de l'établissement. Espace identifié du territoire métropolitain, il peut ambitionner d'être un refuge provisoire lors des canicules. Comme une forme de nature incarnée, le campus se montre comme outil de communication et de démonstration d'une gestion des espaces végétalisés (gestion différenciée, strate arbustive, infiltration des eaux pluviales, etc.) et de conservation d'espèces animales ou végétales. Il participe, en milieu urbain, à la diffusion de la culture du vivant, à la connaissance de la nature visible (reconnaître des végétaux ou des animaux) et à l'éveil des consciences sur cet enjeu.

Exemples de projet

- Intensification de la végétalisation du campus et biodiversité (DDRSE P.4.5.1)
- Gestion de l'eau comme une ressource (DDRSE P.4.5.2)



A.3 : VERS UNE COMMUNAUTÉ INSA FORMÉE ET ENGAGÉE EN MATIÈRE DE TSE

- O.3.1 : Rendre systématique la formation TSE pour tous les personnels (DDRSE O.2.3)
- O.3.2 : Accompagner l'engagement TSE des personnels et étudiants (DDRSE O.5.2)
- O.3.3 : Développer une stratégie et des dispositifs sciences et société (DDRSE O.3.3)

Objectif 3.1 Rendre systématique la formation TSE pour tous les personnels

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite accompagner l'ensemble des personnels dans la compréhension des enjeux de la TSE et leur donner des clés pour adapter leur métier. L'objectif est de systématiser la formation afin que 100% des personnels soient outillés pour apporter leur contribution à la TSE, dans le cadre de leur service et de leur métier. Une telle formation permettra une montée en compétence indispensable à la mise en œuvre du schéma directeur DDRSE. Rappelons qu'un objectif de formation de l'ensemble des agents de la fonction publique a été fixé à l'horizon 2027 (circulaire relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État, novembre 2023).

Exemples de projet

- Mise en place de parcours de formation TSE pour tous les personnels (DDRSE P.2.3.1)

Objectif 3.2 Accompagner l'engagement TSE des personnels et étudiants

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA, DVE

L'INSA Lyon souhaite donner aux personnels une « enveloppe temps » fléchée vers des initiatives en faveur de la transformation socio-écologique et, du côté des étudiants, valoriser celles et ceux déjà engagés comme encourager les moins impliqués.

Exemples de projet

- Création de dispositifs permettant aux personnels BIATSS de s'investir dans la TSE (DDRSE P.5.2.1)
- Reconnaissance de l'engagement TSE des étudiants (DDRSE P.5.2.2)

Objectif 3.3 Développer une stratégie et des dispositifs sciences et société

Intentions

Portage direction : DIRCAB

Comme le souligne l'ADEME, « Pour réussir les transitions écologiques et sociales, il est nécessaire de proposer d'autres imaginaires souhaitables et de nouveaux récits écologiques inspirants et mobilisateurs ». L'INSA Lyon souhaite encourager l'engagement de ses personnels dans cette dynamique, à travers des temps de débats et de médiation scientifique, des espaces d'expérimentations et de démonstrations sur le campus, ouverts au grand public, des coopérations artistiques et culturelles pour questionner et enrichir les approches scientifiques et les modèles actuels.

Exemples de projet

- Engagement des personnels dans le débat public (DDRSE P.3.3.1)
- Développement d'un campus démonstrateur de la TSE (DDRSE P.3.3.2)

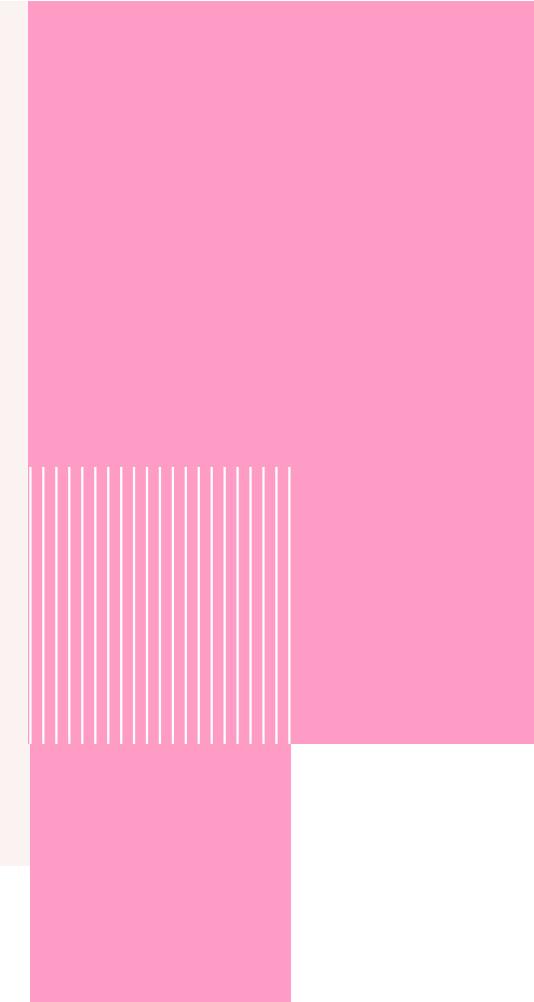


Transition économique

A.4 : VERS UN ÉTABLISSEMENT QUI ACCROÎT SA CAPACITÉ ÉCONOMIQUE À PORTER EN AUTONOMIE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

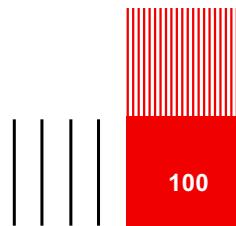
A.5 : VERS UNE VALORISATION DE NOTRE MODÈLE VIA UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAÎTRISÉ

A.6 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA CAPACITÉ D'INNOVATION ET À L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL RECONNUS



A.4 : VERS UN ÉTABLISSEMENT QUI ACCROIT SA CAPACITÉ ÉCONOMIQUE À PORTER EN AUTONOMIE UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE

- O.4.1 : Accroître la part des ressources propres ainsi que les capacités de financement et d'investissement de l'établissement
- O.4.2 : Développer un savoir-faire intrapreneurial et des outils de pilotage, juridiques, financiers et fiscaux permettant d'accompagner le développement de l'établissement
- O.4.3 : Dégager des moyens pour soutenir les actions de l'établissement en faveur des transitions



Objectif 4.1 Accroître la part des ressources propres ainsi que les capacités de financement et d'investissement de l'établissement

Intentions

Portage direction : DGS, AC

Dans un contexte de décorrélation des dotations publiques par rapport à la hausse des dépenses contraintes et celle des ambitions affichées, et compte-tenu d'un fonctionnement accru à des financements par appel à projets, l'INSA Lyon doit imaginer de nouveaux leviers financiers afin d'accroître ses ressources propres et sa liberté de les allouer en toute autonomie sur des projets stratégiques. Par exemple, des leviers tels que la mobilisation du fonds de roulement ou l'accès à l'emprunt ont été identifiés pour permettre notamment d'investir dans des projets structurants.

Exemples de projet

- Projet d'accès à l'emprunt pour investir dans des projets structurants
- Élaboration d'un plan pluri-annuel d'investissement

Objectif 4.2 Développer un savoir-faire intrapreneurial et des outils de pilotage, juridiques, financiers et fiscaux permettant d'accompagner le développement de l'établissement

Intentions

Portage direction : DGS

La capacité de l'INSA Lyon à porter en autonomie une stratégie ambitieuse est également corrélée à sa capacité à concevoir, piloter et arbitrer les projets en s'appuyant sur un savoir-faire en développement de projets intrinsèquement économiquement viables, à développer, ainsi que sur des outils managériaux, juridiques, fiscaux, organisationnels et financiers plus robustes, tels que la comptabilité analytique, le datalab, ou l'analyse des coûts des activités de l'établissement.

Exemples de projet

- Poursuivre et développer les analyses de coûts de nos activités selon le modèle P2CA (contrôle de gestion)
- Déploiement, comme aide à la décision, du datalab

Objectif 4.3 Dégager des moyens pour soutenir les actions de l'établissement en faveur des transitions

Intentions

Portage direction : DDRE, DGS

L'engagement de l'INSA Lyon en faveur des transitions, notamment matérialisé par son schéma directeur DDRSE, est extrêmement fort et différenciant. L'ambition est grande et l'établissement devra trouver les moyens (financiers, humains, matériels...) pour déployer et soutenir les nombreux projets retenus.

Exemples de projet

- Programme Convergence 2 de la Fondation INSA Lyon
- Contrat Objectifs Moyens Performance (COMP)

A.5 : VERS UNE VALORISATION DE NOTRE MODÈLE VIA UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAITRISÉ

- O.5.1 : Poursuivre le déploiement d'offres de formations, de recherche et de services adossées à des modèles économiques pérennes
- O.5.2 : Valoriser le campus comme actif stratégique permettant son propre développement
- O.5.3 : Développer des alliances stratégiques et diversifiées autour de filières clés, d'enjeux de société ou de projets territoriaux
- O.5.4 : Renforcer la relation INSA-entreprises et faire évoluer les modes de financement



Objectif 5.1 Poursuivre le déploiement d'offres de formations, de recherche et de services adossées à des modèles économiques pérennes

Intentions

Portage direction : DDRE, DIRFOR, DIRREC, DGSA

En s'appuyant sur le savoir-faire et les outils développés dans l'O.4.2, l'INSA Lyon souhaite déployer encore de nouvelles offres à destination du monde socio-économique, structurées pour être économiquement viables, voire bénéficiaires, sur l'ensemble de nos compétences : formation (initiale via de nouveaux diplômes, professionnalisaante par l'alternance, continue), recherche, innovation (plateformes, collaborations, challenges...), services associés à notre patrimoine immobilier ou nos restaurants... ou d'autres services plus inédits et novateurs (conseil, accompagnement, prospective...).

Exemples de projet

- Accélérer le développement de l'Apprentissage et des Contrats de Professionnalisation
- Poursuivre le développement de nouvelles formations : Bachelors, Ingénieurs de Spécialité, MS

Objectif 5.2 Valoriser le campus comme actif stratégique permettant son propre développement

Intentions

Portage direction : DGSA

L'INSA Lyon possède un patrimoine différenciant et remarquable, mais vieillissant. Ce patrimoine mérite d'être modernisé, et, ainsi fait, il pourrait répondre efficacement à des demandes nouvelles, des étudiants, de leurs familles, du monde académique ou du monde socio-économique. Les revenus ainsi générés pourraient permettre d'amortir en partie les investissements consentis.

Exemples de projet

- Continuer la professionnalisation de notre capacité de location d'espaces (événementiel) et développer les services associés
- Modernisation des résidences : immobilier + offre associée

Objectif 5.3 Développer des alliances stratégiques et diversifiées autour de filières clés, d'enjeux de société ou de projets territoriaux

Intentions

Portage direction : DDRE, DIRFOR, DIRREC, DEI

Pour accroître l'impact et la visibilité de l'INSA Lyon, il est essentiel de s'inscrire dans des dynamiques collectives, en nouant des alliances structurées avec des partenaires académiques, industriels et institutionnels. Ces alliances permettent d'aborder des enjeux de société majeurs (transition énergétique, numérique, santé, mobilité...) et de renforcer notre ancrage territorial et/ou autour de filières clés. Elles favorisent aussi la mise en place de projets ambitieux, fédérateurs et financés conjointement.

Exemples de projet

- Structuration d'une alliance globale autour de la filière nucléaire : recherche et enseignement
- Structuration d'une offre de partenariat lisible et attractive (dont chaires)

Objectif 5.4 Renforcer la relation INSA-entreprises et faire évoluer les modes de financement

Intentions

Portage direction : DDRE

Dans un contexte de transformation du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'INSA Lyon doit développer une relation plus étroite et structurée avec les entreprises, afin de diversifier ses ressources et sécuriser un modèle économique robuste. L'objectif est de passer à une logique de financement de partenariat global (formation, recherche, innovation et vie de campus), équilibré et pérenne, qui réponde autant aux attentes et enjeux des acteurs privés que de l'établissement et ses parties prenantes.

Exemples de projet

- Déploiement d'une stratégie Taxe d'Apprentissage plus pro-active
- Refonte de l'offre partenariale dans les départements/centres/offres de formation/Fedora



A.6 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA CAPACITÉ D'INNOVATION ET À L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL RECONNUS

- O.6.1 : Développer la culture de l'innovation et l'esprit d'entreprendre
- O.6.2 : Accroître la capacité de l'établissement à faire émerger et soutenir des innovations à impact positif, notamment par l'entrepreneuriat et la valorisation de notre recherche
- O.6.3 : Renforcer le modèle d'affaire et les moyens de la recherche

Objectif 6.1 Développer la culture de l'innovation et l'esprit d'entreprendre

Intentions

Portage direction : DEI, DIRFOR

L'innovation, ce sont des idées nouvelles qui ont réussi à se diffuser et à impacter la société. Ces innovations peuvent être technologiques, mais aussi de produit, de service, d'usage, de procédé, de modèle d'affaire ou encore sociales, managériales ou pédagogiques. L'INSA Lyon est une institution très créative et portant des valeurs humanistes, mais devrait être plus audacieuse pour permettre la diffusion des innovations émergentes, leur permettre d'avoir de l'impact et créer de la valeur. Le premier levier à activer est d'agir sur la culture d'établissement et la formation.

Exemples de projet

- Création et développement de la Direction Entrepreneuriat et Innovation
- Approche par Compétences : déploiement de la compétence « Créativité, Innovation, Esprit d'Entreprendre »

Objectif 6.2 Accroître la capacité de l'établissement à faire émerger et soutenir des innovations à impact positif, notamment par l'entrepreneuriat et la valorisation de notre recherche

Intentions

Portage direction : DEI, DIRREC

Une fois le terreau de l'innovation fertilisé par O.6.1, l'enjeu de tout processus de management de l'innovation est de susciter, puis détecter, qualifier et enfin accompagner et soutenir sur la durée les innovations potentielles, quel que soit le porteur (étudiants, enseignants, chercheurs, externes) et selon plusieurs modalités (formation, financement, réseau, maturation technologique, conseil, accès à nos plateformes, projets étudiants...).

Exemples de projet

- Diplôme d'ingénieur de spécialisation « Entreprendre et Innover pour les Transitions »
- Structuration du pilotage de l'innovation sur le site (PUI, SATT, Carnot, filiales...) pour optimiser les opportunités de valorisation de nos innovations

Objectif 6.3 Renforcer le modèle d'affaire et les moyens de la recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC, DDRE

Il s'agit de redonner à la fois du temps et des moyens pour effectuer une recherche sur des sujets fondamentaux, émergents ou appliqués, alliant excellence et responsabilité. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les besoins de la société, en se positionnant sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour chaque enjeu et de lever des financements pour les réaliser.

Exemples de projet

- Projet de création d'une plateforme internationale de recherche en Science et Ingénierie des matériaux dédiée aux réacteurs nucléaires nouvelle génération en région AURA
- Identification et co-construction de projets scientifiques multidisciplinaires prioritaires par enjeux et recherche de financements dédiés (mécénat, publics, privés)



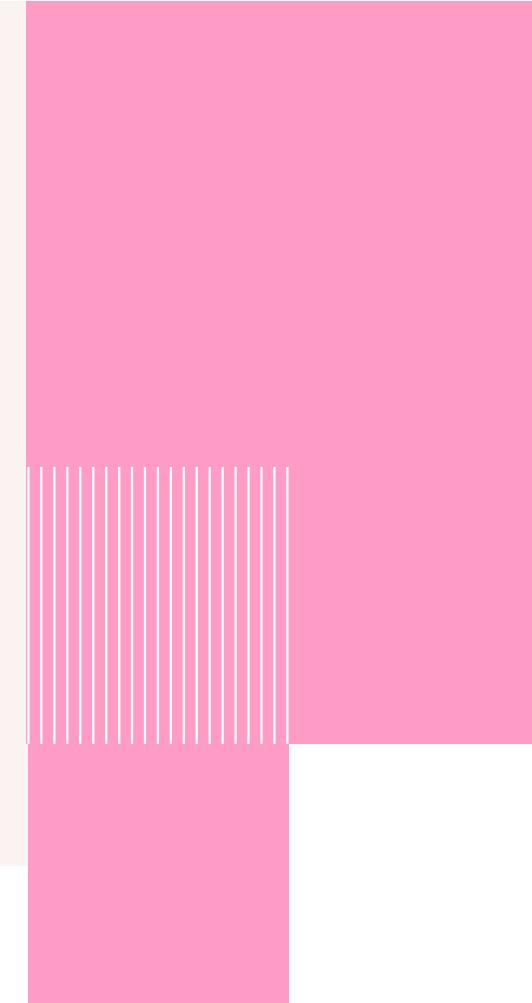
Transition institutionnelle

A.7 : VERS UN FONCTIONNEMENT ROBUSTE ET SIMPLIFIÉ

A.8 : VERS UN ÉTABLISSEMENT ACTEUR MAJEUR D'UN SITE
ACADEMIQUE LYON SAINT-ÉTIENNE RAYONNANT À
L'INTERNATIONAL

A.9 : VERS UN GROUPE INSA RECONNU POUR SON MODÈLE ET
SES ENGAGEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

A.10 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA RÉPUTATION ET À
L'INFLUENCE RECONNUES EN FRANCE ET DANS LE MONDE



A.7 : VERS UN FONCTIONNEMENT ROBUSTE ET SIMPLIFIÉ

- O.7.1 : Adapter l'organisation et les processus de l'établissement aux objectifs de transformation
- O.7.2 : Renforcer et organiser le pilotage TSE dans une logique systémique (DDRSE O.1.2)
- O.7.3 : Promouvoir la culture prospective dans l'ensemble des activités de l'établissement



Objectif 7.1 Adapter l'organisation et les processus de l'établissement aux objectifs de transformation

Intentions

Portage direction : DGSA

Afin de se doter d'une organisation et d'un fonctionnement mieux à même de soutenir les projets stratégiques de l'établissement, l'INSA Lyon souhaite engager l'ensemble des services et des entités dans une dynamique visant à simplifier les processus, favoriser l'agilité, améliorer le service rendu à l'ensemble de la communauté, promouvoir une culture de la qualité et de l'innovation, renforcer la transversalité et la coopération inter-services.

Exemples de projet

- Mise en place d'une direction adjointe des services en appui des enjeux de transformation
- Formalisation de projets de service au sein de chaque entité

Objectif 7.2 Renforcer et organiser le pilotage TSE dans une logique systémique

Intentions

Portage direction : DTSE, DGSA

L'ambition élevée de l'établissement en matière de TSE nécessite un renforcement du pilotage de l'INSA Lyon pour assurer la cohérence des actions à tous les niveaux de l'organisation : central (DTSE), inter-entités et intra-entités. On s'appuiera pour cela sur les personnes en responsabilité (responsables d'entités, référents...) dont les missions seront actualisées. De nouveaux dispositifs de coordination (inter et intra-entités) seront déployés, dans une logique apprenante, en fonction des manques identifiés. La mise en place d'une comptabilité et d'un budget verts constituera également un atout pour un pilotage financier plus soucieux de la TSE.

Exemples de projet

- Renforcement de la structuration de la DTSE (DDRSE P.1.2.1)
- Élaboration d'un budget vert (DDRSE P.1.2.4)

Objectif 7.3 Promouvoir largement la culture prospective dans les activités de l'établissement

Intentions

Portage direction : IGB

Dans la continuité de la démarche prospective menée à l'échelle de l'INSA Lyon et ayant abouti à l'élaboration de la stratégie Ambitions 2030, l'INSA souhaite intégrer cette approche méthodologique, élaborée par un de ses fondateurs, Gaston Berger, dans ses réflexions sur la trajectoire de l'établissement et ses enseignements, comme outil de décision et de passage à l'action.

Exemples de projet

- Animation d'une démarche prospective TSE (DDRSE P.1.1.2)
- Formation à la prospective

A.8 : VERS UN ÉTABLISSEMENT ACTEUR MAJEUR D'UN SITE ACADEMIQUE LYON SAINT-ÉTIENNE RAYONNANT À L'INTERNATIONAL

- O.8.1 : Articuler autonomie et engagement dans la dynamique collective du site Lyon Saint-Étienne
- O.8.2 : Consolider le développement du Collège d'Ingénierie
- O.8.3 : Renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire, en soutien de la stratégie de l'établissement



Objectif 8.1 Articuler autonomie et engagement dans la dynamique collective du site Lyon Saint-Étienne

Intentions

Portage direction : DIR

L'INSA Lyon souhaite s'engager pleinement dans la construction d'une stratégie scientifique à l'échelle du site Lyon-Saint-Etienne, initiée à la fin de l'année 2023. Cette dynamique vise à renforcer les synergies entre les forces académiques du site, soutenir le lien entre formation et recherche, repositionner le site au niveau national, notamment sur les grands appels à projets, tout en respectant la pleine autonomie de chaque établissement.

Exemples de projet

- Implication dans les réseaux de coordination disciplinaires concernant l'INSA
- Création d'instituts thématiques transdisciplinaires à l'échelle du site (DDRSE P.3.2.1)

Objectif 8.2 Consolider le développement du Collège d'Ingénierie

Intentions

Portage direction : DIR

L'INSA Lyon reste plus que jamais mobilisé dans la poursuite et le renforcement de la structuration de l'ingénierie à l'échelle du site, portée par le Collège d'Ingénierie, à travers des coopérations dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la médiation scientifique. Après avoir conçu et lancé de nouveaux dispositifs, comme le Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles, de nouveaux programmes de formation continue, des bouquets de thèses interdisciplinaires, ou encore la journée de l'ingénierie, il s'agit d'en poursuivre le déploiement et d'en garantir la pérennité.

Exemples de projet

- Développement de spécialités du Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles
- Développement et accélération du projet E@sely Skills (DDRSE P.2.2.1)

Objectif 8.3 Renforcer les liens avec les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire, en soutien de la stratégie de l'établissement

Intentions

Portage direction : DIR

Solidement engagé au service du développement, de l'attractivité et de la transition de son territoire, l'INSA Lyon s'implique dans des initiatives portées par ses collectivités, décideurs institutionnels et socio-économiques, et s'exprime en étant force de proposition. Il s'agit de pouvoir toujours mieux répondre à des enjeux spécifiques en matière de compétences, d'innovation et de transformation socio-écologique, au cœur de sa stratégie, comme de renforcer les soutiens politiques et économiques dont l'INSA bénéficie.

Exemples de projet

- Coopération avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Plan Région des Ingénieurs et Techniciens
- Implication dans les programmes d'ONLY Lyon & CO pour promouvoir l'attractivité de la métropole



A.9 : VERS UN GROUPE INSA RECONNNU POUR SON MODÈLE ET SES ENGAGEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

- O.9.1 : Contribuer au développement et à la dynamique collective du Groupe INSA
- O.9.2 : Enrichir, actualiser et faire vivre le modèle INSA (DDRSE O.1.1)

Objectif 9.1 Contribuer au développement et à la dynamique collective du Groupe INSA

Intentions

Portage direction : DIR

Premier INSA créé, le plus important en taille, l'école reste un acteur majeur de la dynamique d'évolution du Groupe INSA, à travers le Groupement d'Intérêt Public constitué fin 2024. L'établissement devra tout particulièrement s'impliquer dans la structuration du Groupe, l'affirmation de sa vision, la mise en œuvre de sa stratégie, le développement de projets et outils collaboratifs.

Exemples de projet

- Consolidation de la Fondation Groupe INSA
- Déploiement d'Horizon INSA, dispositif d'attractivité et d'ouverture sociale et territoriale

Objectif 9.2 Enrichir, actualiser et faire vivre le modèle INSA

Intentions

Portage direction : IGB

L'INSA est historiquement doté d'une culture forte construite autour de la pensée de Gaston Berger, son co-fondateur, reposant sur des valeurs d'humanisme, d'ouverture, et d'action éclairée. Il s'agit dans cet objectif de réactualiser et réaffirmer ces valeurs et de les mettre en pratique à l'heure de l'anthropocène par différents référentiels et processus de débat, de réflexion, d'intelligence collective et de pratiques collaboratives multiples, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement de l'ensemble de la communauté.

Exemples de projet

- Élaboration d'une charte de valeurs INSA (DDRSE P.1.1.1)
- Accompagnement, acculturation, célébration (DDRSE P.1.1.5)



A.10 : VERS UN ÉTABLISSEMENT À LA RÉPUTATION ET À L'INFLUENCE RECONNUES EN FRANCE ET DANS LE MONDE

- O.10.1 : Renforcer à l'échelle nationale et internationale la notoriété de l'INSA et développer une stratégie d'influence en matière de TSE (~DDRSE 1.3)
- O.10.2 : Renforcer l'offre et l'attractivité internationales
- O.10.3 : Intensifier la dimension européenne et internationale au travers de partenariats stratégiques

Objectif 10.1 Renforcer à l'échelle nationale et internationale la notoriété de l'INSA et développer une stratégie d'influence en matière de TSE

Intentions

Portage direction : DREI, DIR, DTSE

En mobilisant l'expertise de l'ensemble des membres de sa communauté (enseignants, chercheurs, personnels, élèves, diplômés) et partenaires, mais aussi en s'appuyant sur le Collège d'Ingénierie et le Groupe INSA, l'INSA Lyon souhaite renforcer son engagement et ses actions de sensibilisation, tout particulièrement sur les enjeux de la TSE, contribuer à une prise de conscience générale de la société, infléchir les pratiques et le cadre d'action pour accélérer la bascule. Il s'agira de s'adresser aux autorités de l'État, décideurs académiques, économiques, politiques, institutionnels, médias, sociétés savantes, conférences représentatives et au grand public, à l'échelle locale, nationale et internationale.

Exemples de projet

- Positionnement de l'INSA comme un leader d'opinion en matière de TSE (DDRSE P.1.3.2)
- Renforcement de la présence de l'INSA dans les réseaux internationaux, en particulier sur les thématiques TSE (DDRSE ~P.1.3.4)

Objectif 10.2 Renforcer l'offre et l'attractivité internationales

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DREI

Le développement de l'INSA Lyon à l'international vise, en premier lieu, à attirer des talents pour répondre au besoin d'ingénieurs et de scientifiques en France et dans le monde, recruter des enseignants-chercheurs et des doctorants venant d'autres horizons pour soutenir nos activités. L'ouverture sur l'international est aussi un facteur d'attractivité pour les étudiants français qui choisissent de rejoindre l'INSA Lyon afin d'évoluer dans un environnement multilingue et multiculturel. Elle participe également à la diffusion de son modèle de formation et de ses actions en matière de TSE au-delà des frontières pour contribuer à relever des défis au niveau mondial.

Exemples de projet

- Évolution des filières internationales
- Développement de Masters internationaux

Objectif 10.3 Intensifier la dimension européenne et internationale au travers de partenariats stratégiques

Intentions

Portage direction : DREI, DIRREC

L'INSA Lyon renforce son engagement dans les réseaux européens d'excellence pour permettre à ses élèves, enseignants, chercheurs de bénéficier de nouvelles opportunités en matière de formations, de mobilités, de collaborations, d'innovation et de financements. Au sein de ces réseaux, l'INSA peut aussi jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la place des sciences et technologies au sein des politiques publiques européennes et contribuer à définir des priorités en faveur des enjeux de transition. Au-delà de l'Europe, l'INSA vise à développer des partenariats structurés avec quelques universités de référence dans le monde pour constituer des plateformes de collaboration continentales, associant recherche, formation, innovation, pour construire, à large échelle, des synergies sur les enjeux des transitions.

Exemples de projet

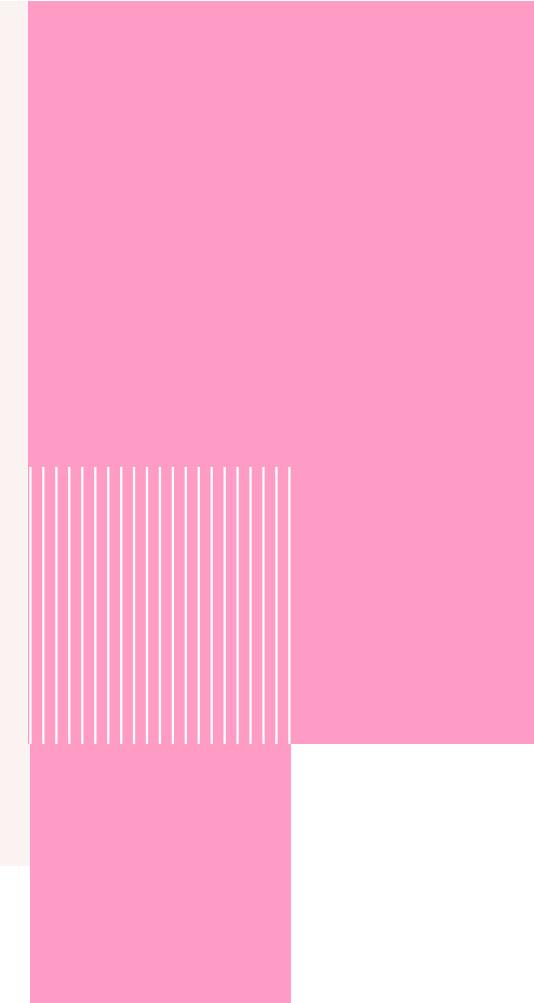
- Projet : Développement de la pédagogie par challenges au service de la TSE, dans le cadre de l'alliance européenne ECIU (DDRSE ~P.2.1.3)
- Mise en œuvre de l'accord de coopération scientifique avec l'UM6P au Maroc et d'un appel à projets de recherche conjoints



Transition sociale

A.11 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AVEC DES VALEURS SOCIALES
RENFORCÉES

A.12 : VERS UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN TERMES DE
DIVERSITÉ ET D'INCLUSION



A.11 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AVEC DES VALEURS SOCIALES RENFORCÉES

- O.11.1 : Améliorer la qualité de vie professionnelle et les conditions de travail (DDRSE O.5.4)
- O.11.2 : Mieux accompagner l'évolution des carrières
- O.11.3 : Améliorer les conditions d'études et de vie sur le campus propices à la réussite des étudiants
- O.11.4 : Développer les espaces et services du campus favorisant le lien social (DDRSE O.5.3)
- O.11.5 : Renforcer les liens avec les services administratifs et médico-sociaux de notre territoire



Objectif 11.1 Améliorer la qualité de vie professionnelle et les conditions de travail

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite renforcer la qualité de vie au travail à travers une démarche participative et progressive. L'objectif est de créer un cadre de travail stimulant, collaboratif et durable, en mobilisant plusieurs leviers. Ces initiatives visent à promouvoir une culture fondée sur la coopération, l'ouverture et le bien-être collectif, au service des missions et de l'attractivité de l'établissement.

Exemples de projet

- Mise en place d'un comité de prévention regroupant les compétences nécessaires pour proposer et mettre en œuvre un plan d'actions
- Décloisonnement des services via des ateliers inter-service

Objectif 11.2 Mieux accompagner l'évolution des carrières

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite mettre en place une politique structurée de promotion des corps et des grades afin de reconnaître les compétences, d'encourager l'évolution professionnelle et de valoriser l'engagement de l'ensemble des personnels, notamment dans la TSE. Cette démarche vise à offrir des perspectives de carrière claires et équitables, en accompagnant les enseignants-chercheurs dans leurs parcours académiques, notamment celles et ceux souhaitant réorienter leurs activités vers des sujets liés à la TSE, en soutenant l'avancement des personnels BIATSS titulaires et en ouvrant des possibilités d'évolution pour les contractuels. Elle traduit une volonté affirmée de renforcer l'attractivité de l'établissement et la motivation de ses équipes.

Exemples de projet

- Travail sur les dossiers d'avancement et ouverture de concours « fléchés » et « non fléchés », pour les personnels BIATSS titulaires
- Proposer aux MCF nouvellement recrutés un entretien de carrière à N+3 ou 5 ans

Objectif 11.3 Améliorer les conditions d'études et de vie sur le campus propices à la réussite des étudiants

Intentions

Portage direction : DVE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite établir une feuille de route stratégique dans tous les domaines de la vie étudiante pour répondre aux besoins exprimés et constatés afin d'améliorer de manière continue la qualité de vie et l'épanouissement des élèves au sein de l'établissement.

Exemples de projet

- Mise en œuvre d'un premier Schéma Directeur de la Vie des Élèves
- Suivi à intervalles réguliers d'un baromètre santé et bien-être

Objectif 11.4 Développer les espaces et services du campus favorisant le lien social

Intentions

Portage direction : DVE, DGSA

L'INSA Lyon souhaite mettre en place de nouveaux espaces communs, lieux de vie pour pratiquer diverses activités ludiques et de détente. Ces espaces doivent permettre une amélioration du bien-être de la communauté étudiante et une meilleure mixité en créant du lien social. L'établissement veut également promouvoir et développer les plateformes propices à l'apprentissage par les pairs afin de favoriser l'échange de pratiques et la transmission de connaissances et compétences.

Exemples de projet

- Mise en place de nouveaux espaces communs au sein des résidences
- Promotion de plateformes propices à l'apprentissage par les pairs

Objectif 11.5 Renforcer les liens avec les services administratifs et médico-sociaux de notre territoire

Intentions

Portage direction : DGS, DVE

L'INSA de Lyon souhaite développer un lien privilégié avec les acteurs médico-sociaux et administratifs du territoire afin de permettre aux personnels et élèves de l'établissement un accès aisément aux services proposés en plus de ceux déjà en place de manière institutionnelle.

Exemples de projet

- Amélioration du travail commun entre l'INSA de Lyon et les services de Villeurbanne et de la Métropole en charge des aides sociales
- Renforcement du lien avec les services administratifs de la préfecture



A.12 : VERS UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN TERMES DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

- O.12.1 : Porter une politique RH de recrutement ambitieuse et solidaire prenant en compte la TSE (~DDRSE O.5.1)
- O.12.2 : Agir en faveur de la diversité des personnels (~DDRSE O.5.5)
- O.12.3 : Favoriser la diversité des profils étudiants (~DDRSE O.5.5)
- O.12.4 : Favoriser l'interculturalité et l'ouverture à l'international des personnels et des étudiants

Objectif 12.1 Porter une politique RH de recrutement ambitieuse et solidaire prenant en compte la TSE

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon souhaite intégrer la TSE comme une dimension incontournable dans tous les recrutements, afin que chaque nouveau personnel s'inscrive dans la politique TSE de l'établissement et y apporte sa contribution.

Exemples de projet

- Création et animation d'un groupe de travail visant à intégrer la dimension TSE dans les recrutements et mise à jour du guide de bonnes pratiques de recrutement pour tout type de statut (EC, BIATSS ...)
- Valorisation de l'engagement TSE dans la marque employeur pour attirer des talents déjà sensibles à ces questions

Objectif 12.2 Agir en faveur de la diversité des personnels

Intentions

Portage direction : DGS

L'INSA Lyon veut garantir que le sujet des diversités, inscrit au cœur du modèle INSA, reste vivant en mettant en œuvre le plan d'action des schémas directeurs « égalités de genre » et « handicap ».

Exemples de projet

- Sensibilisation des commissions de recrutement et plus particulièrement des membres des comités de sélection (CoS) aux biais discriminatoires
- Obtention de la labellisation LGBTQ+

Objectif 12.3 Favoriser la diversité des profils étudiants

Intentions

Portage direction : DIRFOR

L'INSA Lyon souhaite permettre à un large vivier d'accéder aux études supérieures sans que les contraintes subies par certains ne soient des entraves et mettre en pratique la conviction que les différences de points de vue, de culture ou de situation sont des éléments d'enrichissement pour les élèves au cours de leur formation.

Exemples de projet

- Compétences et métiers d'avenir projet « Horizon INSA »
- Sensibilisation aux enjeux de l'égalité professionnelle

Objectif 12.4 Favoriser l'interculturalité et l'ouverture à l'international des personnels et des étudiants

Intentions

Portage direction : DREI

L'INSA de Lyon souhaite augmenter les possibilités de formation de ses personnels et de ses étudiants en langue anglaise et à l'international afin de créer une communauté encore plus ouverte et accueillante sur le campus.

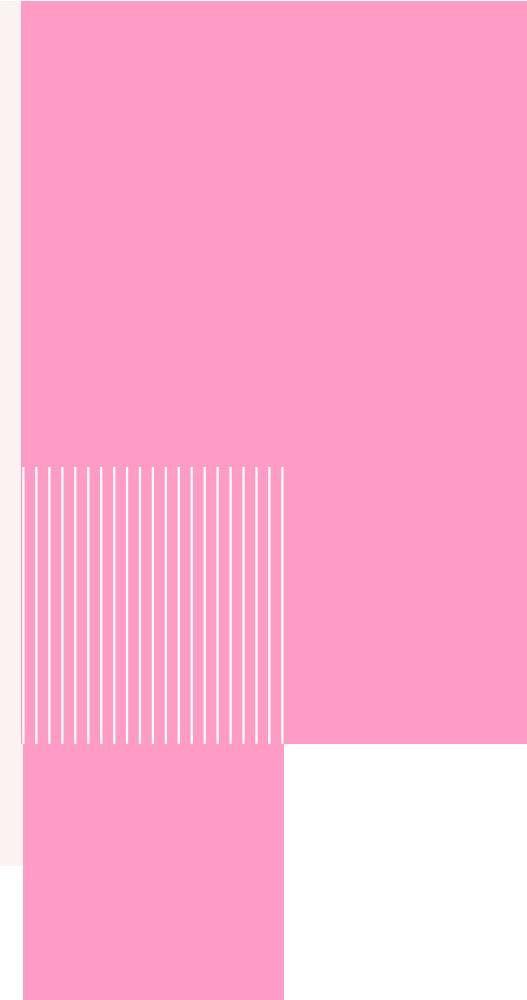
Exemples de projet

- Favoriser les mobilités à l'étranger pour les personnels
- Repenser les mobilités à l'étranger pour les étudiants au regard de la TSE



Transition numérique

- A.13 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AU POSITIONNEMENT NUMÉRIQUE CONSOLIDÉ
- A.14 : VERS UN NUMÉRIQUE SÛR ET ROBUSTE AU SERVICE DE NOS CŒURS DE MÉTIER
- A.15 : VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE, INCLUSIF ET COLLABORATIF





A.13 : VERS UN ÉTABLISSEMENT AU POSITIONNEMENT NUMÉRIQUE CONSOLIDÉ

- O.13.1 : Consolider la gouvernance numérique
- O.13.2 : Renforcer les dimensions numériques de nos formations initiales et continues
- O.13.3 : Renforcer et sécuriser les infrastructures et les services numériques pour les activités de recherche

Objectif 13.1 Consolider la gouvernance numérique

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

Actuellement, un nombre important d'acteurs relevant de plusieurs directions interviennent dans le champ du numérique. Il s'agit d'améliorer la coordination et le dialogue entre les acteurs impliqués dans les projets numériques de l'établissement, comme le pilotage de ces projets. Le renforcement d'une approche guidée par les données et le déploiement du système d'information décisionnel doivent également permettre de gagner en cohérence et en lisibilité.

Exemples de projet

- Déploiement du système d'information décisionnel (SID)
- Évolution de l'organisation du numérique

Objectif 13.2 Renforcer les dimensions numériques de nos formations initiales et continues

Intentions

Portage direction : DIRFOR, DNUM

Au regard de l'importance prise par le numérique, il est nécessaire d'être pro-actif sur les évolutions des compétences numériques travaillées au sein des différents cursus de formation initiale et d'être en mesure également de proposer des offres de formation tout au long de la vie adaptées. Pour appuyer ces évolutions, il s'agit également de développer de manière pertinente des plateformes et contenus numériques visant à accompagner l'autonomie des étudiants comme la diversification des pratiques pédagogiques.

Exemples de projet

- Déploiement de la démarche compétences et évolution des maquettes de formation d'ingénieur
- Déploiement des challenges et micro-modules dans le cadre de l'alliance ECIU

Objectif 13.3 Renforcer et sécuriser les infrastructures et services numériques pour les activités de recherche

Intentions

Portage direction : DIRREC, DNUM

Pour se développer, les activités de recherche de l'INSA Lyon, quels que soient leurs domaines, ont un besoin croissant de solutions numériques adaptées. Il s'agit de mettre à disposition des infrastructures et des services numériques sécurisés pour répondre à ce besoin. Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI), l'établissement investira sur des serveurs de calculs et de stockage qui viendront consolider une offre de services rationalisée et mutualisée à l'échelle du site Lyon Saint-Étienne et de la région AURA dans le cadre du data centre CINAURA. Ces éléments faciliteront la gouvernance des données de recherche de l'établissement et ses contributions à la dynamique open data. En complément, il s'agira aussi d'améliorer les outils de suivi administratifs des activités de recherche de l'INSA Lyon.

Exemples de projet

- Projet pluri-annuel (PPI) d'infrastructure de calcul haute performance mutualisée
- Contribution au déploiement de l'offre de services du data centre régional CINAURA



A.14 : VERS UN NUMÉRIQUE SÛR ET ROBUSTE AU SERVICE DE NOS CŒURS DE MÉTIER

- O.14.1 : Développer et rationaliser les infrastructures numériques
- O.14.2 : Renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information
- O.14.3 : Améliorer les services aux usagers
- O.14.4 : Dématérialiser en les simplifiant les démarches administratives

Objectif 14.1 Développer et rationaliser les infrastructures numériques

Intentions

Portage direction : DNUM, DGSA

Les infrastructures numériques de l'INSA Lyon doivent évoluer pour soutenir ses activités avec un souci de rationalisation et de sobriété numérique. Il s'agit d'opérer la montée en charge du datacenter de la Doua, de développer avec raison les infrastructures nécessaires aux usages responsables de l'IA, de finaliser et d'optimiser la couverture réseau fixe et mobile des campus, et de repenser l'usage des salles informatiques de l'établissement en lien avec le BYOD étudiant.

Exemples de projet

- Évolution des infrastructures numériques pour la formation et les étudiants (VDI, WIF HD, IaaS)
- Montée en charge du datacenter de la Doua

Objectif 14.2 Renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information

Intentions

Portage direction : DNUM

Au regard de l'augmentation des menaces cyber et de la place centrale du numérique pour les activités de l'INSA Lyon, il convient de renforcer la sécurité et la robustesse du système d'information de l'établissement. On vise la mise en place d'une cellule dédiée à la sécurité du SI qui pilotera les évolutions nécessaires dont la mise en place de la double authentification associée à l'évolution de la gestion des identités numériques. La protection des données personnelles comme professionnelles devra également être renforcée.

Exemples de projet

- Déploiement de la gestion des identités et droits associés
- Mise en place d'une cellule de crise cyber avec UCBL

Objectif 14.3 Améliorer les services aux usagers

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

L'accès aux services numériques doit être plus simple, plus fluide, et leur qualité intrinsèque améliorée. On travaillera sur les portails d'accès aux services numériques pour les étudiants comme pour les personnels de l'INSA Lyon mais aussi sur le support numérique, ses modalités d'accès et sur les liens DSI et métiers. Des développements spécifiques en mode coopératif sont prévus comme pour la gestion de l'hébergement restauration, l'application mobile étudiant ou encore le dossier numérique étudiant.

Exemples de projet

- Portail / application mobile étudiants
- Portail enseignants

Objectif 14.4 Dématérialiser en les simplifiant les démarches administratives

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

La dématérialisation n'est pas une fin en soi pour l'établissement. Elle sera considérée dans une logique de simplification des démarches administratives aussi bien du point de vue de celles et ceux qui ont à les remplir que de celles et ceux qui ont à les traiter. Au-delà d'un déploiement progressif de la signature électronique, certains actes de gestion administrative seront donc amenés à être dématérialisés.

Exemples de projet

- Dématérialisation du cycle de gestion des agents (recrutement, arrivée, départ)
- Élargissement de l'usage de la signature électronique

A.15 : VERS UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE, INCLUSIF ET COLLABORATIF

- O.15.1 : Accompagner la montée en compétences numériques des personnels et les bonnes pratiques associées
- O.15.2 : Déployer une politique numérique responsable
- O.15.3 : Mutualiser et codévelopper des solutions
- O.15.4 : Accompagner les usages responsables de l'IA
- O.15.5 : Promouvoir l'usage de solutions souveraines et open source



Objectif 15.1 Accompagner la montée en compétences numériques des personnels et les bonnes pratiques associées

Intentions

Portage direction : DGS, DNUM

Il s'agit de construire un plan de formation numérique de tous les personnels de l'INSA Lyon adapté aux divers profils et métiers pour s'assurer de la bonne maîtrise de leur environnement de travail et par conséquent de contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.

Exemples de projet

- Plan de formation des personnels
- Plan de formation des personnels de la DSI

Objectif 15.2 Déployer une politique numérique responsable

Intentions

Portage direction : DNUM, DGSA

Les actions et les usages du numérique de l'INSA Lyon doivent se déployer en prenant en compte leurs impacts socio-écologiques. En amont, il s'agira de faire évoluer les politiques d'achat et de cycle de vie global des équipements numériques de l'établissement dans une logique de sobriété. Sobriété qu'il s'agira aussi de déployer dans les usages. L'accessibilité numérique à l'environnement de travail devra également être renforcée.

Exemples de projet

- Renforcement de la sobriété numérique (DDRSE p.4.4.4)
- Accompagnement des usages numériques (DDRSE p.5.4.2)

Objectif 15.3 Mutualiser et co-développer des solutions

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

Le besoin de solutions numériques est croissant et partagé par de nombreux acteurs. Il s'agit d'éviter que chacun développe voire redéveloppe sa solution, de contribuer à des solutions communes, de permettre que des solutions puissent être utilisées à large échelle. On s'intéresse en particulier à une échelle nationale inter-établissements et groupe INSA. Les solutions ciblées concernent l'hébergement et la restauration, le système d'information décisionnel ou encore l'application mobile étudiants.

Exemples de projet

- Nouvelle solution TRV Hébergement
- SIROCCO : Système Information Décisionnel communautaire

Objectif 15.4 Accompagner les usages responsables de l'IA

Intentions

Portage direction : DNUM

L'IA et en particulier les IA génératives se sont développées très rapidement dans toutes les sphères de la société avec de très nombreux impacts. Dans ce contexte, il est nécessaire de proposer rapidement pour l'INSA Lyon un cadre de travail à travers une charte IA. Il est également important de réfléchir et d'accompagner les usages de l'IA dans les trois grands domaines de l'établissement que sont la formation, la recherche et les services d'appui.

Exemples de projet

- Mise en place d'une charte IA
- Accompagnement des usages IA et pédagogie

Objectif 15.5 Promouvoir l'usage de solutions souveraines et open source

Intentions

Portage direction : DNUM, DGS

Bien qu'il soit difficile de se passer de solutions développées par les géants du numérique, il est important de considérer les solutions qui permettent à l'INSA Lyon une forme de souveraineté et de maîtrise aussi bien du point de vue de ses données, que du point de vue des compétences techniques et des capacités à faire. Ces éléments guident une partie des développements ciblés par l'établissement (SID, hébergement, application mobile, dématérialisation ...) et devra être pris en compte pour les usages de l'IA.

Exemples de projet

- Mise en place d'un portail IA souverain
- Déploiement de la solution publik en soutien au besoin de dématérialisation

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 5.1****Calendrier universitaire 2026 / 2027**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-11,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu l'avis du conseil des études du 20 novembre 2025,

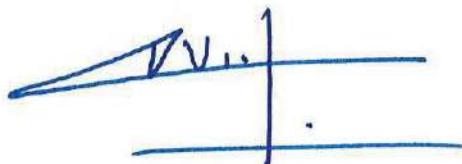
Approuve le calendrier universitaire 2026 / 2027 annexé à la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 00</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 00</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013
Décision du Conseil d'administration du

Décision n° :

Vu, la délibération du CA du

Mesdames, Messieurs les :

- Directeurs de départements et centres
- Directeurs de laboratoires
- Directeurs et responsables de services
- Elèves-ingénieurs

Villeurbanne, le 20 novembre 2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027 – Cursus ingénieur

Le nombre de semaines d'enseignement est arrêté à 34 semaines

Calendrier universitaire	début	fin
Inscriptions administratives pour les étudiants :		
1) avec résultats définitifs connus au jury de juillet	01/07/2026	31/08/2026
2) avec résultats définitifs connus au jury de sept.	01/09/2026	30/09/2026
Année universitaire (hors écoles d'été) ^{*1}	31/08/2026	30/09/2027
1 ^{er} semestre cursus ingénieur sous statut étudiant ^{*2}	14/09/2026	29/01/2027
<i>Congés d'automne</i>	23/10/2026	02/11/2026
<i>Vacances de fin d'année</i>	18/12/2026	04/01/2027
2 nd semestre cursus ingénieur sous statut étudiant ^{*2}	01/02/2027	18/06/2027
<i>Vacances d'hiver</i>	19/02/2027	01/03/2027
<i>Vacances de printemps</i>	09/04/2027	26/04/2027
Jours fériés (hors vacances universitaires)	Mercredi 11 novembre 2026 (Armistice) Lundi 29 mars 2027 (Pâques) Jeudi 06 mai 2027 (Ascension) Lundi 17 mai 2027 (Pentecôte)	
Journée des personnels (enseignements suspendus)	Vendredi 07 mai 2027	

^{*1} les stages de 5^e année peuvent se poursuivre au besoin jusqu'au 31/10/2027

^{*2} calendrier spécifique pour les cursus par apprentissage

Calendrier des écoles d'été	début	fin
École d'été des filières internationales	Mercredi 19/08/2026	mardi 08/09/2026 inclus
École d'été cycle ingénieur : étudiant d'échange / Admis Direct (AD) / Double-Diplôme (DD)	Jeudi 20/08/2026	vend. 11/09/2026 inclus

Début des vacances : le vendredi soir après les cours

Fin des vacances : le lundi matin à 8h sauf pour les vacances de fin d'année

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 5.2.1****Nombre de places ouvertes en formation d'ingénieur
à l'INSA Lyon au titre de l'année universitaire 2026 / 2027**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-11,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu l'avis du conseil des études du 20 novembre 2025,

Approuve le nombre maximum de places ouvertes aux concours de formation d'ingénieur à l'INSA Lyon au titre de l'année universitaire 2026 / 2027 selon les modalités suivantes :

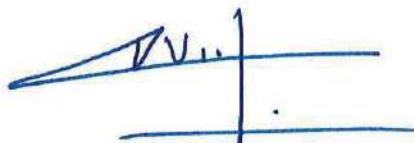
En 1^{ère} année	840 places + 52 places INS'Avenir + 25 places INSA Martinique Caraïbes
En 2^{ème} année	0
En 3^{ème} année	360 places + 200 places en filière d'apprentissage
En 4^{ème} année	65 places

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 00
Nombre d'abstentions : 00

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 5.2.2****Nombre de places ouvertes en Bachelors, Masters internationaux, Mastères spécialisés et Ingénieur de spécialisation à l'INSA Lyon
au titre de l'année universitaire 2026 / 2027**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-11,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu l'avis du conseil des études du 20 novembre 2025,

Approuve le nombre de places en Bachelors, en Masters internationaux, en Mastères spécialisés (MS) et ingénieur de spécialisation (INS) ouvertes à l'INSA Lyon au titre de l'année universitaire 2026 / 2027 selon les modalités figurant en annexe de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 25</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 00</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 01</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Nombre de places ouvertes en Bachelors

Formation	1A	2A
MTI* plasturgie et écologie industrielle	24	12
MTI* génie énergétique et environnement	24	6
MTI* infrastructures des réseaux électriques	24	6
MTI* génie nucléaire, énergie bas-carbone et circularité	24	N/A
bachelor international en mécanique et matériaux pour l'aéronautique IBMMAE	50	0

*MTI : Mutations technologiques et industrielles

Nombre de places ouvertes en masters internationaux

Formation	Nb de places insa lyon	Pour information, nb places totales
Acoustics	0	24
Nanoscale engineering	0	21
Risk & environment - water and wind engineering	0	24
Artificial intelligence MINDS	24	24

Nombre de places ouvertes en mastères spécialisés (MS) et ingénieur de spécialisation (INS)

Formation	Nb places
MS Informatique, systèmes d'information et réseaux ISITR	20
MS Génie industriel MSGI	30
MS Cybersécurité du numérique CyNu	24
MS Manager de l'environnement et de l'éco-efficacité énergétique ME4	30
MS Expert en Véhicule Electrifié EVE	24
INS pour l'industrie des polymères et composites IDPC	24
INS Entreprendre et innover pour les transitions Enpr&intes	30

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 5.3****Désignation des représentants de l'INSA Lyon à la Commission d'Admission Inter
INSA (CA2I)**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment les articles L.711-11 et R. 715-7,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Lyon du 21 juin 2018, modifié,

Vu l'avis du conseil des études du 20 novembre 2025,

Approuve la nomination, pour une durée de trois ans, des représentants enseignants de l'INSA Lyon appelés à siéger au sein de la Commission d'Admission Inter INSA (CA2I) selon la composition suivante :

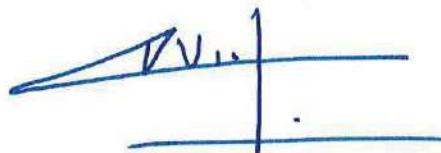
- Marion FREGONESE,
- Nicolas STOULS,
- Emmanuelle VIDAL-SALLE,
- Sébastien PRUVOST

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés	: 26
Nombre de voix pour	: 26
Nombre de voix contre	: 00
Nombre d'abstentions	: 00

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025-12-11 – 6.1

Approbation du budget initial 2026 – Budget Etablissement

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 143,4 ETPT sous plafond Etat et 292,6 ETPT hors plafond
- 164 603 785 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 112 073 654 € en personnel ;
 - 34 404 650 € en fonctionnement ;
 - 18 125 481 € en investissement.
- 164 725 660 € de crédits de paiements dont :
 - 112 073 654 € en personnel ;
 - 34 883 097 € en fonctionnement ;
 - 17 768 909 € en investissement.
- 156 812 977 € de prévisions de recettes ;
- 7 912 684 € de solde budgétaire (déficitaire).

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 7 860 618 € de variation de trésorerie (prélèvement).
- 693 653 € de résultat patrimonial (perte).
- 2 247 210 € de capacité d'autofinancement.
- 6 109 281 € de variation de fonds de roulement (diminution).

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 20</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 00</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 06</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration

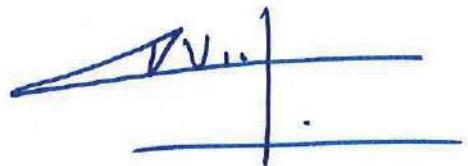
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "NIBOUREL". The signature is written in a cursive style with a vertical line extending downwards from the end of the main stroke.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *						
		Exécution 2023	Exécution 2024	Budget Initial 2025	BR 2025	Atterrissage	BI 2026	
Catégories d'emplois		En ETPT						
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	479,4	471	482	481	478,3	481,5
		CDI	4,3	4,3	6	6	6	6
	Non permanents	CDD	96,3	112,9	115,0	118,0	116,2	121,2
S/total EC		580,0	588,2	603,0	605,0	600,5	608,7	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS								
BIATOS	Permanents	Titulaires	369,7	349,2	346,0	346,0	340,3	340,7
		CDI	78,8	91,4	100,6	100,6	112,0	116,0
	Non permanents	CDD	66,9	70,2	67,4	74,4	66,6	78,0
S/total BIATOS		515,4	510,8	514,0	521,0	518,9	534,7	
Totaux		1 095,4	1 099,0	1 117,0	1 126,0	1 119,4	1 143,4	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat								
1 170,0								
1 173,0								
1 173,0								
1 175,0								
1 175,0 (3)								

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

Emplois financés hors SCSP					
Exécution 2023	Exécution 2024	Budget Initial 2025	BR 2025	Atterrissage	BI 2026
En ETPT					
8,9	11,7	14,6	14,6	16,1	16,1
97,1	97,8	122,4	122,4	113,9	125,8
106,0	109,5	137,0	137,0	130,0	141,9

Global					
Exécution 2023	Exécution 2024	Budget Initial 2025	BR 2025	Atterrissage	BI 2026
En ETPT					
479,4	471,0	482,0	481,0	478,3	481,5
13,2	16,0	20,6	20,6	22,1	22,1
193,4	210,7	237,4	240,4	230,1	247,0
686,0	697,7	740,0	742,0	730,5	750,6

En ETPT					
Exécution 2023	Exécution 2024	Budget Initial 2025	BR 2025	Atterrissage	BI 2026
En ETPT					
42,9	50,9	56,5	64,0	64,2	62,0
85,5	91,1	109,5	99,0	89,3	88,7
128,4	142,0	166,0	163,0	153,5	150,7
234,4	251,5	303,0	300,0	283,5	292,6

369,7	349,2	346,0	346,0	340,3	340,7
121,7	142,3	157,1	164,6	176,2	178,0
152,4	161,3	176,9	173,4	155,9	166,7
643,8	652,8	680,0	684,0	672,4	685,4
1 329,8	1 350,5	1 420,0	1 426,0	1 402,9	1 436,0

Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires Budget initial

Budget Initial	
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Aggrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES

	Montants Compte financier N-1		Budget initial 2025		Montants Budget rectificatif 1 - 2025		Montant Prévision atterrissage 2025		Budget initial 2026		Ecart BI 2025 et BI 2026		Ecart prévision atterrissage 2025 et BI 2026		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	Personnel	103 147 375	103 147 376	108 102 494	108 102 494	109 776 903	109 776 903	109 550 420	109 550 420	112 073 654	112 073 654	3 971 160	3 971 160	2 523 234	2 523 234
dont contributions employeur au CAS Pension	26 597 162	26 597 162	27 928 844	27 928 844	28 321 750	28 321 750	28 360 000	28 360 000	29 800 000	29 800 000	1 871 156	1 871 156	1 871 156	1 871 156	1 440 000
Fonctionnement	32 498 933	33 204 873	35 110 501	34 721 675	35 907 208	35 399 219	34 929 825	33 997 729	34 404 650	34 883 097	-705 851	161 422	-525 175	885 369	
Intervention (à partir de 2024)															
Investissement	6 663 583	6 453 404	13 029 101	12 351 358	19 383 640	13 737 494	16 462 287	11 956 990	18 125 481	17 768 909	-2 921 353	-1 780 504	5 096 380	5 417 551	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	142 309 892	142 805 654	156 242 097	155 175 527	165 067 750	158 913 816	160 942 532	155 505 139	164 603 785	164 725 660	343 956	2 352 078	7 094 440	8 826 154	

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

RECETTES

Montants Compte financier N-1	Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1 - 2025	Montant Prévision atterrissage 2025	Budget initial 2026	Ecart entre le BI 2025 et le BI 2026	Ecart entre la prévision atterrissage et le BI 2026	
136 924 333	138 639 724	140 840 702	141 454 293	141 184 528	2 544 803	-269 765	Recettes globalisées
103 615 225	103 064 138	104 190 984	104 676 015	104 923 748	1 859 610	246 833	Subvention pour charges de service public
1 097 594	994 461	1 470 620	1 470 620	1 281 798	287 336	-188 822	Autres financements de l'Etat
411 1353	364 968	380 926	424 496	408 940	43 954	-15 559	Fiscalité affectée
899 640	1 303 226	1 127 177	1 143 117	2 286 173	982 947	1 143 059	Autres financements publics
30 900 520	32 912 914	33 670 995	33 739 145	32 283 869	-629 045	-1 455 276	Recettes propres
11 223 568	12 485 113	14 189 945	11 639 556	15 628 449	3 143 335	3 988 893	Recettes fléchées*
7 192 212	7 641 842	7 691 048	6 630 741	6 280 762	-1 361 081	-349 979	Financements de l'Etat fléchés
3 036 061	4 668 271	6 227 662	4 737 580	9 043 187	4 374 916	4 305 607	Autres financements publics fléchés
995 296	175 000	271 235	271 235	304 500	129 500	33 265	Recettes propres fléchées
148 147 901	151 124 838	155 030 647	153 093 849	156 812 977	5 688 139	3 719 128	TOTAL DES RECETTES (C)
0	4 050 690	3 882 969	2 411 290	7 912 683,78			SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Tableau 3 - EPSCP
Dépenses par destination et recettes par origine

Budget Initial	
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Intervention (à partir de 2024)		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	51 573 027	51 573 027	6 840 446	7 013 969			1 461 518	1 732 589	59 874 992	60 319 585
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	0	0	260 000	260 000			0	0	260 000	260 000
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	47 954 527	47 954 527	6 408 571	6 582 094			1 461 518	1 732 589	55 824 617	56 269 210
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	3 618 500	3 618 500	171 875	171 875			0	0	3 790 375	3 790 375
D105 - Bibliothèques et documentation	1 481 522	1 481 522	404 000	409 000			6 000	6 000	1 891 522	1 896 522
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	3 229 892	3 229 892	540 638	540 850			170 746	170 746	3 941 276	3 941 488
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	8 515 035	8 515 035	682 762	682 762			130 608	130 608	9 328 405	9 328 405
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	23 262 333	23 262 333	2 412 552	2 445 311			2 450 233	4 282 474	28 125 118	29 990 118
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0			0	0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0	0	0	0			0	0	0	0
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	0	0	0	0			0	0	0	0
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 408 418	1 408 418	516 700	516 700			1 262 000	1 262 000	3 187 118	3 187 118
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0	0	0	0			0	0	0	0
D114 - Immobilier	4 724 880	4 724 880	8 328 610	8 473 110			11 965 187	9 429 104	25 018 677	22 627 094
D115 - Pilotage et support	12 901 021	12 901 021	7 011 286	7 131 458			493 697	493 697	20 406 004	20 526 176
Étudiants	4 977 525	4 977 525	7 667 656	7 669 938			185 493	261 692	12 830 674	12 909 155
D201 - Aides directes aux étudiants	41 000	41 000	383 685	383 685			0	76 199	424 685	500 884
D202 - Aides indirectes	4 406 125	4 406 125	6 835 871	6 838 153			140 493	140 493	11 382 489	11 384 771
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	530 400	530 400	448 100	448 100			45 000	45 000	1 023 500	1 023 500
Total	112 073 654	112 073 654	34 404 650	34 883 097	0	0	18 125 481	17 768 909	164 603 785	164 725 660

(A)

(B)

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

(D1=C-B)

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total	
	Recettes globalisées				Recettes fléchées					
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	104 923 748	0	0	0	0	0	0	0	104 923 748	
Droits d'inscription	0	0	0	0	3 654 264	0	0	0	3 654 264	
Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	2 315 155	0	0	0	2 315 155	
Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	1 850 000	0	0	0	1 850 000	
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	0	0	149 475	435 956	75 000	660 431	
Valorisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ANR investissements d'avenir	0	401 734	0	0	0	1 732 019	0	0	2 133 753	
ANR hors investissements d'avenir	0	10 123	0	0	0	3 401 887	10 000	0	3 422 010	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0	110 000	0	777 554	0	0	4 289 459	0	5 177 013	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0	0	0	52 748	0	0	23 758	0	76 506	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0	526 531	0	1 455 871	94 500	997 381	4 284 014	0	7 358 297	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0	0	0	0	626 000	0	0	229 500	855 500	
Autres recettes	0	233 410	408 940	0	23 743 950	0	0	0	24 386 300	
Total	104 923 748	1 281 798	408 940	2 286 173	32 283 869	6 280 762	9 043 187	304 500	156 812 977	

La liste des destination est susceptible d'être modifiée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

(C)

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

7 912 684

(D2=B-C)

TABLEAU 4
Équilibre financier Budget Initial

Budget Initial	
Date exécutive	01/01/2026
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Aggregé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS								FINANCEMENTS								
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1	Montant Prévision atterrissage 2025	Montants Budget initial 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026		Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif n°1	Montant Prévision atterrissage 2025	Montants Budget initial 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	4 050 690	3 882 969	2 411 290	7 912 684	3 861 994	5 501 394		5 342 247	0	0				0 Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
dont solde budgétaire budget principal		3 508 677	3 523 579	1 978 900	7 331 496	3 822 819	5 352 595								0 dont solde budgétaire budget principal	
dont solde budgétaire budget annexe															0 dont solde budgétaire budget annexe	
dont solde budgétaire budget du SAIC															0 dont solde budgétaire budget du SAIC	
dont solde budgétaire FU															0 dont solde budgétaire FU	
dont solde budgétaire BAI															0 dont solde budgétaire BAI	
dont solde budgétaire SIE		542 013	359 390	432 390	581 188	39 175	148 798								0 dont solde budgétaire SIE	
Remboursements d'emprunts (capital) : Nouveaux prêts (capital) : Dépôts et cautionnements (b1)	13 077	530 000	512 000	512 000	538 783	8 783	26 783		573 112	510 000	572 575	572 575	567 416	57 416	-5 159	Nouveaux emprunts (capital) : Remboursements de prêts (capital) : Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 133 161	1 510 000	1 486 346	2 846 604	3 057 719	1 547 719	211 115		4 534 160	1 740 000	1 456 471	2 921 880	3 209 926	1 469 926	288 046	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	348 983	0	700 000	700 000	378 913	378 913	-321 087		642 766	500 000	642 000	642 000	250 139	-249 861	-391 861	Autres encassements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)+(b1)+(c1)+(e1)	1 495 221	6 090 690	6 581 315	6 469 894	11 888 099	5 797 409	5 418 205		11 092 285	2 750 000	2 671 046	4 136 455	4 027 481	1 277 481	-108 974	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (b1) - (1)	9 597 065	0	0	0	0	0	0		0	3 340 690	3 910 269	2 333 439,10	7 860 618	4 519 928	5 527 178	PRELEVEMENT de la trésorerie (b1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	2 265 904						0		1 466 928	0	980 112	3 346 799				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	2 772 078						0		1 873 762	0	1 353 327	4 513 819				dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	11 092 285	6 090 690	6 581 315	6 469 894	11 888 099		-111 421		11 092 285	6 090 690	6 581 315	6 469 894	11 888 099		5 418 205	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Budget Initial

Budget Initial	01/01/2026 INSA LYON Budget Principal (BP) Agrégé
Date exécutoire	
Etablissement	
Nature du budget (BP, BA)	
Niveau d'agrégation	

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	Montants Budget Initial 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	Montants Budget initial 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026
Personnel	101 361 384	107 209 459	108 722 224	108 495 742	111 091 186	3 881 727	2 595 444	Subventions de l'Etat	109 359 724	110 591 617	112 573 586	112 872 131	112 728 178	2 136 561	-143 953
dont charges de pensions civiles*	26 604 792	27 928 844	28 321 750	28 360 000	29 800 000	1 871 156	1 440 000	Fiscalité affectée	411 353	364 986	380 926	364 150	408 940	43 954	44 790
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 397 614	51 511 870	52 333 238	50 931 748	52 543 956	1 032 086	1 612 209	Autres subventions	5 977 300	2 533 259	2 896 191	2 760 050	3 378 086	844 828	618 037
Intervention (le cas échéant)								Autres produits	43 451 330	46 916 878	47 832 467	47 900 617	46 426 285	-490 593	-1474 332
TOTAL DES CHARGES (1)	152 758 998	158 721 329	161 055 463	159 427 489	163 635 142	4 913 813	4 207 653	TOTAL DES PRODUITS (2)	159 199 708	160 406 740	163 683 171	163 896 948	162 941 490	2 534 750	-955 458
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	6 440 710	1 685 411	2 627 708	4 469 458	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	0	693 652,57	2 379 063	5 163 111
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	159 199 708	160 406 740	163 683 171	163 896 948	163 635 142	4 913 813	4 207 653	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	159 199 708	160 406 740	163 683 171	163 896 948	163 635 142		4 207 653

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	Montants Budget Initial 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou	6 440 710	1 685 411	2 627 708	4 469 458	-693 653	-2 379 063	-5 163 111
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 548 805	15 339 238	15 339 238	15 339 238	16 301 250	962 012	962 012
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-142 788	0	0	0	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	0	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés aux actifs	-13 358 252	-13 368 075	-13 368 075	-13 368 075	-13 360 387		0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	8 488 475	3 656 574	4 598 871	6 440 621	2 247 210,43	-1 417 051	-4 201 099

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	BI 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	BI 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	1 417 051	4 201 099	Capacité d'autofinancement	8 488 475	3 656 574	4 598 871	6 440 621	2 247 210	0	0
Investissements	6 500 013	12 351 358	13 737 496	11 983 455	17 768 909	5 417 551	-1 754 041	Financement de l'actif par l'Etat	1 866 711	1 493 352	3 665 435	2 852 860	2 193 569	700 217	-659 291
Remboursement des dettes financières	0	0	0	0	0	0	0	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	673 992	4 154 248	4 483 810	3 145 810	6 886 848	2 732 600	3 741 038
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 500 013	12 351 358	13 737 496	11 983 455	17 768 909	6 834 603	2 447 058	Autres ressources	132 152	62 152	62 152	62 152	332 001	199 849	269 849
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	4 589 258	0	0	517 988	0	0	904 538	TOTAL DES RESSOURCES (6)	11 089 272	9 436 326	12 810 268	12 501 443	11 659 628	3 632 666	3 351 596
								Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	2 915 032	927 228	0	6 109 281	3 201 937	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial 2025	Montants Budget rectificatif 1	Montant Prévision atterrissage 2025	BI 2026	Ecart BI 2025 / BI 2026	Ecart prévision atterrissage 2025 / BI 2026
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)							
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)							
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*							
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT							
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT							
Niveau final de la TRESORERIE							

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

Budget Initial	
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Ajouter un regroupement d'opérations

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° compte	Libellé du regroupement d'opérations	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide à la mobilité internationale	46710	INSA AMI	300 000,0000	320 000,0000
	46764	Opérations pour comptes de tiers hors dispositifs d'intervention	1 623 500,0000	1 858 379,0000
Aide à la mobilité internationale	46711	ERASMUS 2024- KA 131-000198412	350 000,0000	150 000,0000
TVA encaissée	TVA encaissée		0,0000	881 547,0000
TVA décaissée	TVA décaissée		784 219,0000	0,0000
TOTAL			3 057 719,0000	3 209 926,0000

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

Budget Initial	
Date exécutoire	
Etablissement	
Nature du budget (BP, BA)	
Niveau d'agrégation	

01/01/2026
INSA LYON
Budget Principal (BP)
Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	32 667 038	49 351 760	37 071 660	29 874 272	49 757 164	38 152 364	34 313 942	50 679 777	29 786 757	30 969 138	48 981 615	37 133 252	468 738 738
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	28 283 209	1 605 276	3 983 105	28 836 213	2 828 617	3 178 528	30 345 246	2 652 481	2 209 718	30 433 518	3 782 894	3 045 723	141 184 528
Subvention pour charges de service public	26 230 937			26 230 937			26 230 937			26 230 937			104 923 748
Subvention pour charges d'investissement													0
Autres financements de l'État	0	176 658	74 488	176 658	0	149 911	0	380 432	26 824	296 826	0	0	1 281 798
Fiscalité affectée	234 094							174 846					408 940
Autres financements publics	114 309	228 617	228 617	228 617	228 617	228 617	114 309	297 202	182 894	205 756	182 894	45 723	2 286 173
Recettes propres	1 703 869	1 200 000	3 680 000	2 200 000	2 600 000	2 800 000	4 000 000	1 800 000	2 000 000	3 700 000	3 600 000	3 000 000	32 283 869
Recettes budgétaires fléchées	373 734,13	282 523,30	1 158 113,30	3 569 949,00	354 283,18	1 471 699,77	956 896,19	432 165,32	1 784 196,24	835 653,63	945 629,00	3 463 605,84	15 628 449
Subvention pour charges d'investissement fléchée													0
Financement de l'Etat fléchée	171 312	136 841	195 059	969 949	277 400	913 198	653 501	432 165	633 070	613 858	661 229	623 179	6 280 762
Autres financements publics fléchés	202 422	145 682	922 951	2 600 000	76 883	547 002	303 395	0	1 143 126	214 809	284 400	2 602 517	9 043 187
Recettes propres fléchées	0	0	40 103	0	0	11 500	0	0	8 000	6 987	0	237 910	304 500
Opérations non budgétaires	1 183 851	1 663 283	-218 435	1 108 175	552 605	654 354	-216 129	1 068 505	920 345	1 439 293	421 588	-4 549 954	4 027 481
Emprunts : encassements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encassemement en capital	38	38	62	23	77	85	90	167	150	38	224	45	1 037
Dépôts et cautionnements	7 342	21 076	47 505	4 990	2 847	2 665	1 854	-351	-2 101	452 701	23 239	4 614	566 379
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 176 471	1 642 170	-266 001	1 103 163	549 681	651 604	-218 073	1 068 689	922 296	986 554	398 125	-4 554 614	3 460 065
-TVA encaissée	162 485	10 885	42 809	43 341	15 158	105 577	233 960	42 284	150 058	12 706	24 679	37 604	881 547
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassemements	5 500	27 153	332 890	52 976	335 432	50 238	106 721	267 073	229 273	286 723	162 500	471 899	2 328 379
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires	1 008 486	1 604 131	-641 701	1 006 846	199 091	495 790	-558 754	759 332	542 965	687 125	210 947	-5 064 117	250 139
A. TOTAL	29 840 794	3 551 082	4 922 784	33 514 337	3 735 506	5 304 581	31 086 013	4 153 151	4 914 259	32 708 465	5 150 111	1 959 375	160 840 458
DECASSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	9 520 210	12 007 940	10 766 019	12 566 467	11 001 199	11 034 244	12 506 793	12 265 151	12 018 645	12 421 867	13 097 408	16 544 468	145 750 412
Personnel	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	12 000 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	9 677 956	106 677 956
Fonctionnement	944 650	3 451 328	2 118 248	3 705 806	1 611 019	2 350 373	3 329 410	181 387	2 293 003	3 147 967	3 747 967	5 042 322	31 923 480
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	75 560	56 611	147 771	360 661	890 180	183 872	677 382	83 765	1 225 642	773 900	849 441	1 824 191	7 148 976
Dépenses liées à des recettes fléchées	518 355	659 257	791 388	751 530	851 718	1 152 044	1 492 540	1 248 550	3 122 022	1 753 702	3 412 456	3 221 688	18 975 248
Personnel	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	445 698	5 395 698
Fonctionnement	50 785	103 402	207 092	121 290	117 170	242 141	423 652	290 540	358 702	391 301	220 217	433 324	2 959 617
Intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	17 570	105 855	134 295	180 239	284 548	459 902	618 888	508 010	2 313 320	912 401	2 742 239	2 342 666	10 619 933
Opérations non budgétaires	3 117 506	3 163 986	562 766	313 448	3 487 390	-3 043 285	720 845	11 532 469	-11 408 789	520 419	488 609	-5 479 950	3 975 415
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital	0	233	0	0	0	700	0	0	0	0	167	0	1 100
Dépôts et cautionnements	16 749	30 152	65 714	28 173	31 049	37 026	221 659	9 617	73 292	11 862	5 937	6 452	537 683
Opérations gérées en comptes de tiers :	3 100 757	3 133 601	497 052	285 274	3 456 341	-3 081 010	499 186	11 522 853	-11 482 081	508 557	482 505	-5 486 402	3 436 632
-TVA décaissée	36 710	40 794	50 164	55 664	52 877	49 729	101 075	10 917	75 711	130 444	92 195	87 941	784 219
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	32 835	61 174	227 461	543 620	346 613	10 606	67 111	0	277 628	223 342	82 411	400 700	2 273 500
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires	3 031 212	3 031 633	219 427	-314 010	3 056 851	-3 141 345	331 000	11 511 936	-11 835 420	154 771	307 900	-5 975 042	378 913
B. TOTAL	13 156 071	15 831 182	12 120 172	13 631 444	15 340 306	9 143 003	14 720 176	25 046 171	3 731 876	14 695 988	16 998 474	14 286 207	168 701 075
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	16 684 722	-12 280 100	-7 197 388	19 882 893	-11 604 800	-3 838 422	16 365 835	-20 893 020	1 182 381	18 012 477	-11 848 363	-12 326 832	-7 860 618
SOLDE CUMULE (1) + (2)	49 351 760	37 071 660	29 874 272	49 757 164	38 152 364	34 313 942	50 679 777	29 786 757	30 969 138	48 981 615	37 133 252	24 806 420	

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

Budget initial	
Date exécutoire	
Etablissement	
Niveau d'agrégation	
Nature du budget (BP, BA)	

01/01/2026
INSA LYON
Agrégé
Budget Principal (BP)

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		881 993	-2 464 806	-6 759 631	-8 480 028	
Recettes fléchées (b)	39 800 170	15 628 449	16 280 667	12 617 429	19 256 176	103 582 892
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée	0	0	0	0	0	0
Autres financements de l'Etat fléchés	19 769 715	6 280 762	6 158 694	4 599 182	4 654 708	41 463 060
Autres financements publics fléchés	17 782 775	9 043 187	9 851 042	8 002 248	14 601 469	59 280 720
Recettes propres fléchées	2 247 680	304 500	270 932	16 000	0	2 839 112
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	38 918 178	18 975 248	20 575 492	14 337 825	30 343 434	123 150 177
Personnel						
AE=CP	9 594 598	5 395 698	3 374 666	1 301 906	951 736	20 618 604
Fonctionnement						
AE	10 314 952	2 928 146	3 233 247	1 797 460	2 074 495	20 348 300
CP	9 476 122	2 959 617	3 236 122	1 863 238	2 813 201	20 348 300
Intervention						
AE	0	0	0	0	0	0
CP	0	0	0	0	0	0
Investissement						
AE	23 794 605	11 174 861	17 025 808	20 605 050	9 582 950	82 183 274
CP	19 847 458	10 619 933	13 964 703	11 172 682	26 578 498	82 183 274
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	881 993	-3 346 799	-4 294 825	-1 720 396	-11 087 258	-19 567 285

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	881 993	-2 464 806	-6 759 631	-8 480 028	-19 567 285	-19 567 285

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles prévision

Budget initial	01/01/2026 INSA LYON Agrégé Budget Principal (BP)
Date exécutoire	
Etablissement	
Niveau d'agrégation	
Nature du budget (BP, BA)	

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Libellé Opérations	Numéro opération	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
			(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
A-DREAM PEPR IAA	OPE-2022-0070	331 520	240 800	240 800		90 337	90 337	240 800	240 800		90 337	90 337	383	0
ADRIS	OPE-2024-0078	55 500	27 534	27 534		27 000	27 000	27 534	27 534		27 000	27 000	967	0
Aging-jou	OPE-2022-0051	40 600	24 157	24 157		16 444	16 444	24 157	24 157		16 444	16 444	0	0
ALGOBATT	OPE-2025-0038	25 000	0	0		15 000	15 000	0	0		15 000	15 000	10 000	0
ALLAGUI	OPE-2024-0086	125 000	25 500	25 500		70 000	70 000	25 500	25 500		70 000	70 000	29 500	0
ALPHA	OPE-2024-0060	130 234	10 000	10 000		48 000	48 000	10 000	10 000		48 000	48 000	72 234	0
AMBRE AMPERE FR UE	OPE-2022-0049	148 100	145 050	145 050		3 050	3 050	145 050	145 050		3 050	3 050	0	0
AMBRE IMP FR UE	OPE-2022-0048	128 500	120 654	120 654		7 846	7 846	120 654	120 654		7 846	7 846	0	0
AMBRE LGEF FR UE	OPE-2022-0050	102 832	101 284	101 284		1 548	1 548	101 284	101 284		1 548	1 548	0	0
AMETHYST PEPR IAA	OPE-2022-0056	402 000	322 324	322 324		79 676	79 676	322 324	322 324		79 676	79 676	0	0
ANABASE FR	OPE-2023-0002	77 000	16 696	16 696		60 304	60 304	16 696	16 696		60 304	60 304	0	0
AQUASUBURB	OPE-2025-0047	194 810	0	0		50 000	50 000	0	0		50 000	50 000	144 810	0
ARCANE	OPE-2023-0125	20 000	9 784	9 784		0	0	9 784	9 784		0	0	10 216	0
ARCO	OPE-2023-0122	172 020	65 239	65 239		51 800	51 800	65 239	65 239		51 800	51 800	54 981	0
ARMURES	OPE-2021-0029	179 750	176 950	176 950		2 800	2 800	176 950	176 950		2 800	2 800	0	0
ARTICUTE FR	OPE-2021-0028	106 800	106 800	106 800		0	0	106 520	106 520		0	0	280	0
ARTISTE	OPE-2021-0014	120 335	117 549	117 549		2 775	2 775	117 549	117 549		2 775	2 775	11	0
ATHENA PEPR IAA	OPE-2025-0027	43 500	4 000	4 000		8 000	8 000	4 000	4 000		8 000	8 000	31 500	0
AUFRANDE	OPE-2023-0117	237 127	87 825	87 825		81 971	81 971	87 825	87 825		81 971	81 971	67 331	0
AUTORHEO	OPE-2022-0033	170 807	121 602	121 602		0	0	170 592	170 592		0	0	49 206	-48 990
BEFRIEND 2020	OPE-2020-0053	158 420	158 224	158 224		0	0	158 224	158 224		0	0	196	0
BIO III IMP	OPE-2023-0043	140 200	23 841	23 841		66 000	66 000	13 773	13 773		66 000	66 000	50 359	10 068
BIO III_BF2I	OPE-2023-0123	142 000	66 000	66 000		58 500	58 500	66 000	66 000		58 500	58 500	17 500	0
BIOANTENNA	OPE-2020-0033	191 591	189 522	189 522		0	0	189 420	189 420		0	0	2 068	102
BIOFAMILY - 2019	OPE-2019-0016	267 783	262 421	262 421		0	0	260 899	260 899		0	0	5 362	1 522
BIO-UP GEOMAS	OPE-2021-0020	13 650	12 837	12 837		813	813	12 837	12 837		813	813	0	0
BIO-UP MATEIS	OPE-2021-0031	31 650	29 750	29 750		1 900	1 900	29 750	29 750		1 900	1 900	0	0
BLUE WLAM	OPE-2025-0003	255 000	240 712	240 712		14 288	14 288	240 712	240 712		14 288	14 288	0	0
ByBlos	OPE-2020-0077	162 809	158 000	158 000		0	0	157 584	157 584		0	0	4 809	417
CABTIVE FR UE	OPE-2022-0047	238 808	226 461	226 461		12 347	12 347	226 461	226 461		12 347	12 347	0	0
CACHALO JCIC	OPE-2023-0055	232 483	112 814	112 814		88 172	88 172	111 030	111 030		88 172	88 172	31 497	1 784
CADOR	OPE-2023-0098	90 100	7 632	7 632		55 000	55 000	8 864	8 864		55 000	55 000	27 468	-1 232
CAGE	OPE-2023-0081	293 000	149 022	149 022		71 600	71 600	142 849	142 849		71 600	71 600	72 378	6 173
Ca-PEEK	OPE-2022-0062	54 550	46 847	46 847		7 703	7 703	46 847	46 847		7 703	7 703	0	0
CAPREP AMPERE (ALLARD)	OPE-2023-0062	135 321	63 786	63 786		48 222	48 222	63 786	63 786		48 222	48 222	23 313	0
CAPREP AMPERE (CABRERA)	OPE-2023-0060	155 161	6 074	6 074		52 925	52 925	6 055	6 055		94 496	94 496	96 162	-41 552
CAPREP CETHIL	OPE-2023-0059	168 321	73 226	73 226		56 500	56 500	73 096	73 096		56 500	56 500	38 595	129
CAPREP IMP	OPE-2023-0061	140 161	0	0		81 000	81 000	0	0		81 000	81 000	59 161	0
CARTHAGE	OPE-2024-0007	124 343	66 116	66 116		58 227	58 227	66 116	66 116		58 227	58 227	0	0
CEFIPRA GRUROSS	OPE-2023-0091	20 000	0	0		20 000	20 000	0	0		20 000	20 000	0	0
CERADYM	OPE-2022-0034	150 183	145 242	145 242		0	0	145 242	145 242		0	0	4 941	0
CERAGEL	OPE-2024-0050	129 708	0	0		54 000	54 000	0	0		54 000	54 000	75 708	0

Chaire Fntp	OPE-2025-0001	26 500	16 500	16 500		2 500	2 500	16 500	16 500		2 500	2 500	7 500	0
Chaire Fntp Mateis	OPE-2024-0046	128 000	58 130	58 130		41 167	41 167	58 130	58 130		41 167	41 167	28 703	0
Chaire Fntp Vinci	OPE-2025-0015	43 000	0	0		0	0	0	0		0	0	43 000	0
Chaire Michelin	OPE-2022-0060	125 000	82 159	82 159		42 841	42 841	82 159	82 159		42 841	42 841	0	0
Chaire Safran Transmission Systems	OPE-2021-0010	600 000	246 687	246 687		353 209	353 209	246 687	246 687		353 209	353 209	104	0
Chaire SKF	OPE-2019-0015	720 000	651 535	651 535		25 617	25 617	651 535	651 535		25 617	25 617	42 848	0
Chaire Spie Ics	OPE-2022-0053	375 000	225 299	225 299		93 500	93 500	225 299	225 299		93 500	93 500	56 201	0
Chaire Ufa Iac	OPE-2025-0014	112 500	12 000	12 000		12 000	12 000	12 000	12 000		12 000	12 000	88 500	0
Chaire Atmo	OPE-2023-0012	70 000	52 344	52 344		14 055	14 055	52 344	52 344		14 055	14 055	3 601	0
Char-Wpd Jcjc	OPE-2024-0043	223 655	101 232	101 232		63 500	63 500	101 232	101 232		63 500	63 500	58 923	0
Chedil	OPE-2023-0088	68 918	48 352	48 352		9 990	9 990	48 292	48 292		9 990	9 990	10 575	60
ChroniCardio Pepr Iaa	OPE-2023-0082	268 368	116 264	116 264		109 143	109 143	114 518	114 518		109 143	109 143	42 960	1 746
CI	OPE-2025-0040	79 379	200	200		53 525	53 525	200	200		53 525	53 525	25 654	0
Clips	OPE-2024-0052	85 000	1 500	1 500		81 000	81 000	1 500	1 500		81 000	81 000	2 500	0
Coco	OPE-2025-0023	80 000	0	0		80 000	80 000	0	0		80 000	80 000	0	0
Comp Isohp	OPE-2025-0004	700 000	0	0		700 000	700 000	0	0		700 000	700 000	0	0
Comtact	OPE-2020-0047	157 984	157 512	157 512		0	0	157 330	157 330		0	0	472	182
Concept	OPE-2025-0054	164 000	0	0		37 000	37 000	0	0		37 000	37 000	127 000	0
Condorcet Pepr Iaa	OPE-2025-0021	76 400	5 000	5 000		30 000	30 000	5 000	5 000		30 000	30 000	41 400	0
Coqfib Fr	OPE-2021-0024	138 400	137 600	137 600		0	0	137 600	137 600		0	0	800	0
Cover	OPE-2025-0039	30 000	0	0		6 000	6 000	0	0		6 000	6 000	24 000	0
Cpj Njakou Djomo	OPE-2023-0009	200 000	114 670	114 670		68 622	68 622	110 957	110 957		68 622	68 622	16 708	3 713
Cpj Sadoine	OPE-2025-0002	200 000	34 374	34 374		93 603	93 603	34 374	34 374		93 603	93 603	72 023	0
Cpj Arbaoui	OPE-2023-0079	200 000	46 283	46 283		94 535	94 535	42 614	42 614		94 535	94 535	59 182	3 668
Cpj Debarnot	OPE-2025-0007	200 000	15 785	15 785		51 500	51 500	15 785	15 785		51 500	51 500	132 715	0
Cpj Gritti	OPE-2024-0041	200 000	23 702	23 702		61 128	61 128	23 702	23 702		61 128	61 128	115 170	0
Cpj Sialve	OPE-2023-0025	200 000	124 411	124 411		64 937	64 937	121 052	121 052		64 937	64 937	10 652	3 359
Cvp-ApoE-Pet	OPE-2024-0048	124 852	35 000	35 000		89 852	89 852	35 000	35 000		89 852	89 852	0	0
Cypapopet	OPE-2025-0020	46 500	28 000	28 000		18 500	18 500	28 000	28 000		18 500	18 500	0	0
Datawise	OPE-2024-0030	114 740	47 249	47 249		66 491	66 491	47 249	47 249		66 491	66 491	1 000	0
Delta	OPE-2024-0049	199 560	58 000	58 000		63 000	63 000	58 000	58 000		63 000	63 000	78 560	0
Dense Fr	OPE-2021-0025	129 988	126 988	126 988		3 000	3 000	126 988	126 988		3 000	3 000	0	0
Dga Balaguer	OPE-2022-0059	57 600	57 600	57 600		0	0	57 600	57 600		0	0	0	0
Dga Gerdin	OPE-2023-0090	120 257	73 625	73 625		36 256	36 256	73 625	73 625		36 256	36 256	10 376	0
Dga Mongin	OPE-2025-0051	65 000	8 700	8 700		41 700	41 700	8 700	8 700		41 700	41 700	14 600	0
Diademe Nacre Iaa Pepr	OPE-2024-0042	186 800	71 483	71 483		69 000	69 000	71 483	71 483		69 000	69 000	46 317	0
Dinammic_Deep	OPE-2025-0078	190 310	11 400	11 400		72 800	72 800	11 400	11 400		72 800	72 800	106 110	0
Dinammic_Map	OPE-2025-0077	186 800	0	0		33 900	33 900	0	0		33 900	33 900	152 900	0
Diplomat	OPE-2021-0032	143 277	143 277	143 277		0	0	143 277	143 277		0	0	0	0
Disconnect	OPE-2023-0018	127 370	119 032	119 032		4 500	4 500	100 232	100 232		24 513	24 513	3 838	-1 213
Doll Fr	OPE-2021-0017	256 296	211 138	211 138		45 073	45 073	211 138	211 138		45 073	45 073	85	0
Donuts Pepr Iaa	OPE-2024-0090	269 160	13 200	13 200		95 500	95 500	13 200	13 200		95 500	95 500	160 460	0
Drama Fr	OPE-2021-0026	255 176	255 176	255 176		0	0	255 176	255 176		0	0	0	0
Dron-Map Fr	OPE-2021-0018	260 152	243 588	243 588		16 209	16 209	243 456	243 456		16 209	16 209	355	132
Echoes	OPE-2023-0103	191 592	72 402	72 402		83 190	83 190	72 402	72 402		83 190	83 190	36 000	0
Ecomome	OPE-2022-0005	163 920	163 590	163 590		0	0	163 456	163 456		0	0	330	134
Eco-Pb3	OPE-2022-0001	176 098	176 021	176 021		0	0	175 937	175 937		0	0	77	84
Eeai	OPE-2024-0091	15 606	2 000	2 000		13 606	13 606	2 000	2 000		13 606	13 606	0	0
Elegant	OPE-2022-0055	67 000	54 766	54 766		12 234	12 234	46 766	46 766		20 234	20 234	0	0
Elyt	OPE-2023-0124	35 000	21 844	21 844		10 216	10 216	21 844	21 844		10 216	10 216	2 940	0
Emotact	OPE-2024-0085	106 621	10 000	10 000		75 000	75 000	10 000	10 000		75 000	75 000	21 621	0
Eponyme	OPE-2025-0053	175 022	0	0		45 000	45 000	0	0		45 000	45 000	130 022	0
Espoir	OPE-2023-0057	127 300	109 990	109 990		6 297	6 297	109 990	109 990		6 297	6 297	11 013	0
Essential	OPE-2024-0074	306 475	36 000	36 000		70 413	70 413	36 000	36 000		70 413	70 413	200 062	0
E-Warnings Lamcos	OPE-2019-0026	99 008	93 479	93 479		0	0	93 327	93 327		0	0	5 529	152
E-Warnings Mateis	OPE-2019-0033	172 432	172 234	172 234		0	0	171 607	171 607		0	0	198	627
Fbi	OPE-2021-0016	108 070	85 146	85 146		22 924	22 924	84 934	84 934		23 136	23 136	0	0
Fiberbond	OPE-2024-0006	133 822	53 743	53 743		43 000	43 000	53 743	53 743		43 000	43 000	37 079	0
Fleximirror/Origins Pepr Iaa	OPE-2023-0073	393 400	153 541	153 541		69 200	69 200	152 344	152 344		69 200	69 200	170 659	1 196
Flower	OPE-2024-0084	134 146	43 500	43 500		46 000	46 000	43 500	43 500		46 000	46 000	44 646	0
Focus	OPE-2019-0018	331 705	322 769	322 769		0	0	308 769	308 769		0	0	8 936	14 000
Frampi	OPE-2024-0032	30 000	13 050	13 050		10 000	10 000	13 050	13 050		10 000	10 000	6 950	0
Frenchdiam Pepr Iaa	OPE-2024-0028	192 700	46 173	46 173		67 300	67 300	46 173	46 173		67 300	67 300	79 227	0
Frozen Pepr Iaa	OPE-2025-0013	150 500	11 000	11 000		50 000	50 000	11 000	11 000		50 000	50 000	89 500	0
Galaad	OPE-2020-0049	144 427	115 366	115 366		15 709	15 709	115 366	115 366		15 709	15 709	13 352	0

GAP_Noise	OPE-2023-0019	232 043	119 379	119 379		77 000	77 000	119 021	119 021		77 000	77 000	35 663	358
GenBlock FR UE	OPE-2022-0007	146 930	141 697	141 697	5 233	5 233	141 697	141 697		5 233	5 233	0	0	
GeoSteelCor FR	OPE-2021-0030	208 632	208 632	208 632	0	0	208 632	208 632		0	0	0	0	
GEPHIR FR	OPE-2021-0021	55 660	55 586	55 586	0	0	55 586	55 586		0	0	74	0	
GestPatPluvO	OPE-2022-0067	70 561	70 561	70 561	0	0	70 561	70 561		0	0	0	0	
GOPOWER	OPE-2021-0023	84 480	84 480	84 480	0	0	84 480	84 480		0	0	0	0	
GREC	OPE-2020-0054	119 499	118 534	118 534	0	0	118 534	118 534		0	0	965	0	
GREENLOCAL3D FR UE	OPE-2022-0036	84 000	80 148	80 148	3 852	3 852	80 148	80 148		3 852	3 852	0	0	
GRID4MOBILITY CNRS	OPE-2024-0014	300 000	166 254	166 254	130 000	130 000	166 254	166 254		130 000	130 000	3 746	0	
GRID4MOBILITY REGION	OPE-2024-0040	320 000	5 000	5 000	220 000	220 000	5 000	5 000		220 000	220 000	95 000	0	
H20LYON EUR IAA	OPE-2018-0045	1 201 888	284 898	284 898	134 500	134 500	283 207	283 207		134 500	134 500	782 490	1 691	
HASPA	OPE-2022-0065	214 942	111 657	111 657	62 000	62 000	111 657	111 657		62 000	62 000	41 285	0	
HIPPIE	OPE-2024-0013	188 115	31 100	31 100	90 300	90 300	31 100	31 100		90 300	90 300	66 715	0	
HOLIGRAIL PEPR IAA	OPE-2023-0120	750 000	313 004	313 004	209 800	209 800	313 004	313 004		209 800	209 800	227 196	0	
HYPERSTOCK PEPR IAA	OPE-2022-0031	145 720	135 757	135 757	5 617	5 617	133 657	133 657		5 617	5 617	4 346	2 100	
ICELAND IAA F2030	OPE-2022-0025	569 000	370 433	370 433	48 000	48 000	368 051	368 051		48 000	48 000	150 567	2 382	
IDEAL	OPE-2025-0082	179 814	0	0	16 000	16 000	0	0		16 000	16 000	163 814	0	
IGUANA LAMCOS	OPE-2023-0056	160 840	55 983	55 983	61 000	61 000	54 414	54 414		61 000	61 000	43 857	1 569	
IGUANA MATEIS	OPE-2023-0058	160 839	41 340	41 340	64 500	64 500	41 340	41 340		64 500	64 500	54 999	0	
IMADES	OPE-2024-0051	238 058	31 644	31 644	97 500	97 500	31 644	31 644		97 500	97 500	108 914	0	
IMAGEin FR	OPE-2022-0064	29 600	5 000	5 000	19 600	19 600	5 000	5 000		19 600	19 600	5 000	0	
IMAGE-TEXT-AVC	OPE-2025-0056	255 866	10 000	10 000	50 000	50 000	10 000	10 000		50 000	50 000	195 866	0	
IMINEN FR UE	OPE-2023-0008	75 140	20 140	20 140	51 000	51 000	20 140	20 140		51 000	51 000	4 000	0	
INFLAMAGE	OPE-2025-0050	156 620	0	0	22 900	22 900	0	0		22 900	22 900	133 720	0	
JUNE	OPE-2023-0112	43 798	2 000	2 000	33 000	33 000	2 000	2 000		33 000	33 000	8 798	0	
JUNEAU	OPE-2023-0001	197 200	102 201	102 201	70 500	70 500	101 909	101 909		70 500	70 500	24 499	292	
LOGITOM	OPE-2022-0035	44 505	41 923	41 923	0	0	41 923	41 923		0	0	2 582	0	
LUMEX RAMAN	OPE-2025-0034	290 000	0	0	290 000	290 000	0	0		290 000	290 000	0	0	
LUMIERE	OPE-2023-0068	273 322	115 869	115 869	71 853	71 853	115 459	115 459		72 253	72 253	85 600	10	
MACADAM	OPE-2017-0040	125 541	124 977	124 977	0	0	124 977	124 977		0	0	564	0	
MAESTRAFONE	OPE-2023-0111	139 600	54 851	54 851	46 000	46 000	54 851	54 851		46 000	46 000	38 749	0	
Maestrlt	OPE-2021-0019	92 280	74 693	74 693	17 587	17 587	74 693	74 693		17 587	17 587	0	0	
MAMBO	OPE-2021-0043	283 000	267 519	267 519	4 773	4 773	267 519	267 519		4 773	4 773	10 708	0	
MAMUT	OPE-2023-0037	108 412	43 107	43 107	57 000	57 000	43 107	43 107		57 000	57 000	8 306	0	
MANIOC AURA 2024	OPE-2024-0031	40 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000		20 000	20 000	0	0	
MANIOC FR UE JCJC	OPE-2022-0030	194 730	116 277	116 277	64 000	64 000	116 277	116 277		64 000	64 000	14 453	0	
MANUTECH_SLEIGHT_HIP_COMP_ISOPH	OPE-2025-0025	10 000	0	0	10 000	10 000	0	0		10 000	10 000	0	0	
MEADESOS	OPE-2024-0044	179 907	34 500	34 500	54 000	54 000	34 500	34 500		54 000	54 000	91 407	0	
METALIC FR	OPE-2021-0034	238 977	159 266	159 266	79 080	79 080	159 266	159 266		79 080	79 080	631	0	
MetHalo	OPE-2022-0066	309 676	223 940	223 940	42 000	42 000	223 940	223 940		42 000	42 000	43 736	0	
MetHalo ICBMS	OPE-2023-0026	142 176	16 188	16 188	59 000	59 000	16 188	16 188		59 000	59 000	66 988	0	
MIMESIS-3D-2019	OPE-2019-0022	55 088	51 179	51 179	0	0	51 144	51 144		0	0	3 909	35	
MISCIB PEPR IAA	OPE-2023-0047	1 226 000	50 096	50 096	97 500	97 500	47 300	47 300		97 500	97 500	1 078 404	2 796	
MISSION-CCS	OPE-2023-0041	999 610	288 263	288 263	367 000	367 000	263 748	263 748		367 000	367 000	344 348	24 515	
MODERATO FR	OPE-2021-0022	175 736	175 515	175 515	0	0	175 515	175 515		0	0	221	0	
MOIRA	OPE-2021-0004	468 453	456 477	456 477	0	0	456 477	456 477		0	0	11 976	0	
MORPHO	OPE-2025-0081	135 000	6 000	6 000	24 000	24 000	6 000	6 000		24 000	24 000	105 000	0	
MULTI3	OPE-2025-0008	2 809 520	2 809 520	2 809 520	0	0	1 024 200	1 024 200		1 785 320	1 785 320	0	0	
MUSIC	OPE-2021-0015	46 500	45 300	45 300	1 200	1 200	45 300	45 300		1 200	1 200	0	0	
NANOTRIP	OPE-2021-0033	175 588	174 952	174 952	636	636	174 952	174 952		636	636	0	0	
NEO PEPR IAA	OPE-2024-0082	132 610	2 500	2 500	1 500	1 500	2 500	2 500		1 500	1 500	128 610	0	
NF_PERSEUS PEPR IAA	OPE-2023-0089	133 000	77 949	77 949	45 671	45 671	77 525	77 525		45 671	45 671	9 381	424	
NF-JEN PEPR IAA	OPE-2023-0119	110 000	86 405	86 405	23 595	23 595	86 405	86 405		23 595	23 595	0	0	
NF-NAI PEPR IAA	OPE-2023-0083	133 200	16 084	16 084	36 200	36 200	16 084	16 084		36 200	36 200	80 916	0	
NF-YACARI PC4 PEPR IAA	OPE-2023-0044	132 000	64 997	64 997	42 954	42 954	64 837	64 837		42 954	42 954	24 049	160	
OBOPHICS FR UE	OPE-2022-0068	46 060	22 408	22 408	23 653	23 653	22 408	22 408		23 653	23 653	0	0	
ORCHID	OPE-2023-0015	153 220	124 497	124 497	25 939	25 939	97 937	97 937		25 939	25 939	2 784	26 560	
OXYMORE	OPE-2023-0024	321 239	14 712	14 712	59 000	59 000	14 712	14 712		59 000	59 000	247 527	0	
PACTE	OPE-2023-0121	33 798	31 637	31 637	2 161	2 161	31 637	31 637		2 161	2 161	0	0	
PANDORE	OPE-2025-0049	1 802 903	76 870	76 870	170 000	170 000	76 870	76 870		170 000	170 000	1 556 033	0	
PATRON	OPE-2023-0042	244 894	30 676	30 676	92 220	92 220	28 477	28 477		92 220	92 220	121 997	2 200	
PERSEVERE FR UE	OPE-2022-0063	246 944	194 274	194 274	52 670	52 670	194 274	194 274		52 670	52 670	1	0	
PHASTRACK	OPE-2025-0083	180 194	0	0	105 000	105 000	0	0		105 000	105 000	75 194	0	
PINOT	OPE-2024-0034	172 119	137 600	137 600	34 519	34 519	137 600	137 600		34 519	34 519	0	0	
PLASTICS PEPR IAA	OPE-2023-0032	414 033	286 286	286 286	72 338	72 338	281 821	281 821		72 466	72 466	55 409	4 337	

PMR-CITI	OPE-2020-0045	127 988	126 940	126 940	0	0	126 940	126 940	0	0	1 048	0
PMR-CREATIS	OPE-2020-0046	42 166	34 061	34 061	0	0	33 878	33 878	0	0	8 105	183
POINTCOM	OPE-2023-0053	293 153	125 404	125 404	102 190	102 190	123 860	123 860	102 190	102 190	65 559	1 544
POLYFLOW FR UE	OPE-2022-0052	234 000	148 270	148 270	63 730	63 730	148 201	148 201	63 730	63 730	22 000	69
PORTRAIT FR UE	OPE-2022-0037	211 580	158 159	158 159	53 421	53 421	158 159	158 159	53 421	53 421	0	0
PRESPIN	OPE-2020-0081	126 895	120 289	120 289	0	0	120 128	120 128	0	0	6 605	161
PROMOCOIL	OPE-2025-0048	156 856	0	0	54 000	54 000	0	0	54 000	54 000	102 856	0
RADYAL	OPE-2023-0107	194 038	101 588	101 588	91 001	91 001	101 588	101 588	91 001	91 001	1 449	0
RAGNAROCH	OPE-2024-0053	46 500	21 000	21 000	20 000	20 000	21 000	21 000	20 000	20 000	5 500	0
RAPIDFLOW	OPE-2024-0061	112 160	3 000	3 000	67 300	67 300	3 000	3 000	67 300	67 300	41 860	0
RECYCOMP PEPR IAA	OPE-2023-0045	125 226	110 894	110 894	577	577	107 440	107 440	577	577	13 755	3 454
REDCHAIR-LAB	OPE-2021-0061	336 009	334 827	334 827	0	0	331 446	331 446	0	0	1 181	3 382
REMATCH	OPE-2022-0019	229 048	195 872	195 872	0	0	195 872	195 872	0	0	33 176	0
REVC02 PEPR PIA	OPE-2025-0042	199 413	0	0	23 200	23 200	0	0	23 200	23 200	176 213	0,00
RIAAD	OPE-2025-0089	216 360	0	0	81 500	81 500	0	0	81 500	81 500	134 860	0
ROCOCO	OPE-2024-0089	36 562	21 136	21 136	15 000	15 000	13 068	13 068	23 068	23 068	426	0
SAFE-KG	OPE-2025-0059	191 582	0	0	2	2	0	0	2	2	191 580	0
SAP	OPE-2025-0032	80 000	10 500	10 500	52 500	52 500	10 500	10 500	52 500	52 500	17 000	0
SCHNAPSS	OPE-2021-0035	67 000	66 936	66 936	0	0	66 936	66 936	0	0	64	0
SINRAM	OPE-2024-0001	131 500	20 667	20 667	63 050	63 050	20 667	20 667	63 050	63 050	47 783	0
SMAFE_BF2I	OPE-2025-0058	133 000	5 000	5 000	18 000	18 000	5 000	5 000	18 000	18 000	110 000	0
SMAFE_IMP	OPE-2025-0057	216 500	0	0	74 500	74 500	0	0	74 500	74 500	142 000	0
SOLUBIOD PEPR IAA	OPE-2024-0029	119 400	42 100	42 100	39 300	39 300	42 100	42 100	39 300	39 300	38 000	0
STORE FR UE	OPE-2022-0014	166 692	157 692	157 692	9 000	9 000	157 692	157 692	9 000	9 000	0	0
SUPERTRXN	OPE-2024-0087	305 294	28 000	28 000	113 000	113 000	28 000	28 000	113 000	113 000	164 294	0
SURCOUF	OPE-2023-0030	81 632	75 817	75 817	1 000	1 000	74 859	74 859	1 000	1 000	4 815	958
SURPRISEA-FL	OPE-2025-0052	147 050	0	0	33 250	33 250	0	0	33 250	33 250	113 800	0
SYMEXPO	OPE-2021-0027	62 797	54 497	54 497	8 300	8 300	54 497	54 497	8 300	8 300	0	0
SYMTESENS	OPE-2022-0002	164 379	146 662	146 662	17 717	17 717	146 662	146 662	17 717	17 717	0	0
TALGRAF	OPE-2025-0011	55 000	23 135	23 135	31 865	31 865	23 135	23 135	31 865	31 865	31 865	0
ThermAdapt	OPE-2022-0069	124 264	106 178	106 178	18 041	18 041	106 178	106 178	18 041	18 041	45	0
THERMAL	OPE-2021-0059	33 000	32 960	32 960	0	0	32 960	32 960	0	0	40	0
TRANSPLAST_DEEP	OPE-2023-0099	182 318	39 304	39 304	55 000	55 000	57 437	57 437	55 000	55 000	88 014	-18 133
TRANSPLAST_IMP	OPE-2023-0100	147 117	59 625	59 625	40 000	40 000	59 625	59 625	40 000	40 000	47 492	0
TRANSPLAST_LMFA	OPE-2023-0101	81 545	4 711	4 711	3 000	3 000	4 711	4 711	3 000	3 000	73 834	0
TRIUMPH-EUR-Manutech Sleight IAA	OPE-2024-0026	134 612	45 316	45 316	42 000	42 000	45 316	45 316	42 000	42 000	47 296	0
TRUSTY-IA	OPE-2021-0060	32 000	20 385	20 385	0	0	20 385	20 385	0	0	11 615	0
ULHYB FR UE	OPE-2022-0057	214 800	151 840	151 840	62 960	62 960	151 840	151 840	62 960	62 960	0	0
U-WAKE	OPE-2020-0098	142 189	139 161	139 161	0	0	139 161	139 161	0	0	3 028	0
VF++ PEPR IAA	OPE-2024-0083	799 524	46 311	46 311	161 700	161 700	46 311	46 311	161 700	161 700	591 513	0
VLAN PEPR IAA	OPE-2023-0031	255 900	174 278	174 278	65 259	65 259	172 279	172 279	65 259	65 259		
VORTEX	OPE-2023-0063	127 822	34 901	34 901	41 204	41 204	34 901	34 901	41 204	41 204		
WAIT4 PEPR IAA	OPE-2023-0016	207 332	98 663	98 663	45 553	45 553	97 945	97 945	45 553	45 553		
WARM-M2M	OPE-2024-0077	211 704	67 418	67 418	76 464	76 464	67 418	67 418	76 464	76 464	67 822	0
WOOD IN AURA	OPE-2022-0054	99 784	89 790	89 790	0	0	88 681	88 681	0	0	9 994	1 109
X-LOSM	OPE-2023-0086	76 695	36 992	36 992	20 000	20 000	36 992	36 992	20 000	20 000	19 703	0
Total contrats de recherche		44 056 924	21 656 889	21 656 889	0	10 078 924	10 078 924	19 771 762	19 771 762	0	11 942 636	11 942 636
											12 321 111	21 415
Total contrats de formation continue		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EMDM HEART	OPE-2025-0060	39 000	11 500	11 500	27 500	27 500	11 500	11 500	27 500	27 500	0	0
2023-ERASMUS-KA131-00115268	OPE-2023-0066	955 013	941 133	941 133	0	0	918 228	918 228	0	0	13 880	22 905
AAP2025- Vidéoprotection du périmètre des résidences étudiantes d	OPE-2025-0046	80 000	80 000	80 000	0	0	80 000	80 000	0	0	0	0
Agir pour la réussite étudiante - Emploi étudiant Auvergne-Rhône-Al	OPE-2024-0037	5 554	5 554	5 554	0	0	5 554	5 554	0	0	0	0
AmaReno	OPE-2022-0058	370 000	201 499	201 499	152 648		201 499	201 499			152 648	
Ambition Internationale 2024 - Masters Internationaux- Cl	OPE-2024-0033	30 000	21 592	21 592	8 408	8 408	21 592	21 592	8 408	8 408	0	0
Ambition internationale 2025 PROTO4I	OPE-2025-0037	45 000	5 924	5 924	1 500	1 500	5 924	5 924	1 500	1 500	37 576	0
Création d'une formation d'assistant ingénieur	OPE-2024-0010	390 000	333 156	333 156	56 844	56 844	333 156	333 156	56 844	56 844	0	0
Développement de l'offre de formation sur le Site Insa Lyon d'Oyonn	OPE-2024-0008	569 340	265 470	265 470	303 870	303 870	265 470	265 470	303 870	303 870	0	0
Développement d'une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur	OPE-2024-0011	120 000	103 000	103 000	17 000	17 000	103 000	103 000	17 000	17 000	0	0
ECIU- Université Européenne	OPE-2023-0067	89 855	77 110	77 110	8 837	8 837	75 878	75 878	8 837	8 837	3 908	1 232
EL BONGO Amérique Latine 101179251	OPE-2025-0036	16 144	3 000	3 000	10 000	10 000	3 000	3 000	10 000	10 000	3 144	0
ERAMUS + 2025	OPE-2025-0029	516 960	14 506	14 506	75 600	75 600	14 506	14 506	75 600	75 600	426 854	0
FEFR FALSFA DDRS	OPE-2024-0025	60 000	35 616	35 616	24 289	24 289	35 376	35 376	24 471	24 471	95	58

INCLUDE	OPE-2022-0009	377 130	373 538	373 538	0	0	373 538	373 538	0	0	3 592	0		
INFORISM	OPE-2024-0018	529 615	181 201	181 201	128 700	128 700	181 201	181 201	128 700	128 700	219 714	0		
INSA_2025	OPE-2022-0016	399 100	398 945	398 945	0	0	398 945	398 945	0	0	155	0		
MIC Pérou et Vietnam	OPE-2025-0061	108 975	0	0	70 364	70 364	0	0	70 364	70 364	38 611	0		
PEA TCHAD	OPE-2022-0023	45 300	8 519	8 519	16 082	16 082	8 519	8 519	16 082	16 082	20 698	0		
PIA campus d'excellence industrielle	OPE-2020-0066	520 000	71 387	71 387	117 600	117 600	66 498	66 498	117 600	117 600	331 013	4 890		
AAP Centre d'usinage tournage 4 axes pour l'Atelier 4.0 du pôle Smart	OPE-2025-0031	100 000	0	0	100 000	100 000	0	0	100 000	100 000	0	0		
REMED - Réussir l'Efficience des Mobilités d'Excellence Décarbonées	OPE-2023-0076	558 162	335 054	335 054	98 200	98 200	265 418	265 418	98 200	98 200	124 908	69 636		
SCALE	OPE-2023-0033	198 217	0	0	30 000	30 000	0	0	30 000	30 000	168 217	0		
Total contrats d'enseignement		6 123 365	3 467 706	3 467 706	0	1 247 441	1 094 793	3 368 803	3 368 803	0	1 247 623	1 094 975	1 560 866	98 720
Amphi CAPELLE	OPE-2018-0013	6 050 000	4 847 000	4 847 000	1 203 000	1 203 000	4 802 085	4 802 085	1 230 000	1 230 000	0	0	17 915	
Construction d'une nouvelle résidence et installations sportives	OPE-2025-0095	20 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000 000	0	0	
Création salle refuge La Ruche	OPE-2025-0080	150 000	0	0	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000	0	0		
Création Wetlab de chimie - FIMI Sorbonnes	OPE-2021-0065	837 644	437 644	437 644	100 000	100 000	437 644	437 644	100 000	100 000	300 000	0		
Équipement audio-visuel des salles ou nouveaux locaux	OPE-2025-0085	80 000	0	0	40 000	40 000	0	0	40 000	40 000	40 000	0		
Extension Amphi Capelle	OPE-2025-0096	2 450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 450 000	0		
GRID4MOBILITY	OPE-2024-0005	779 425	197 000	197 000	582 425	582 425	119 926	119 926	659 500	659 500	0	0		
INSA'Liens Verts	OPE-2023-0065	2 420 000	481 653	481 653	1 938 347	1 938 347	248 875	248 875	1 100 000	1 100 000	0	0	1 071 125	
Mises à jour TOPO - RESEAUX CAMPUS	OPE-2024-0015	285 000	284 400	284 400	0	0	244 884	244 884	39 516	39 516	600	0		
Parachèvement du plan Campus	OPE-2024-0022	20 990 000	194 650	194 650	217 000	217 000	0	0	100 000	100 000	20 578 350	311 650		
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0089	63 000	63 000	63 000	0	0	61 959	61 959	0	0	0	1 041		
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0091	99 360	99 360	99 360	0	0	99 360	99 360	0	0	0	0		
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0088	63 000	63 000	63 000	0	0	61 583	61 583	0	0	0	1 417		
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0090	66 000	66 000	66 000	0	0	58 162	58 162	0	0	0	7 838		
Plan de relance - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE	OPE-2021-0012	68 122	68 122	68 122	0	0	68 122	68 122	0	0	0	0		
Plan de relance - Isolation des planchers hauts de sous-sols des bâtiments	OPE-2020-0092	127 000	125 939	125 939	0	0	121 515	121 515	0	0	1 061	4 424		
Plan de relance - Réhabilitation de l'amphithéâtre Seguin et installation	OPE-2020-0087	1 497 500	1 497 500	1 497 500	0	0	1 497 500	1 497 500	0	0	0	0		
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence	OPE-2020-0082	4 288 431	4 288 431	4 288 431	0	0	4 288 431	4 288 431	0	0	0	0		
Plan de relance - Réhabilitation énergétique du RDC du bâtiment Sain	OPE-2020-0086	579 579	579 579	579 579	0	0	579 579	579 579	0	0	0	0		
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment	OPE-2020-0084	975 083	975 083	975 083	0	0	975 083	975 083	0	0	0	0		
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment	OPE-2020-0085	4 106 483	4 106 483	4 106 483	0	0	4 106 483	4 106 483	0	0	0	0		
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence	OPE-2020-0083	4 372 176	4 372 176	4 372 176	0	0	4 262 176	4 262 176	110 000	110 000	0	0		
Plan de résilience 3 - Rénovation Villas	OPE-2024-0020	204 000	204 000	204 000	0	0	104 000	104 000	100 000	100 000	0	0		
Plan de résilience 3 - SMIET	OPE-2024-0019	434 000	434 000	434 000	0	0	384 000	384 000	50 000	50 000	0	0		
Plateforme Emetteur	OPE-2025-0084	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	
POST CREM	OPE-2024-0062	4 460 000	550 000	550 000	515 000	515 000	55 000	55 000	630 000	630 000	3 395 000	380 000		
Projet Avenue Jean Capelle Ouest	OPE-2025-0087	300 000	0	0	200 000	200 000	0	0	150 000	150 000	100 000	50 000		
PROVADEMSE	CONV-2016-0027	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0	6 907 412	6 907 412	92 588	92 588	0	0		
Réhabilitation et restructuration intérieure des résidences A et B	OPE-2025-0092	17 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	17 400 000	0		
Renovation des chambres en résidences	OPE-2024-0080	1 200 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	0		
Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments Les Humanités	OPE-2023-0114	25 065 000	1 577 599	1 577 599	1 043 000	1 043 000	386 938	386 938	1 000 000	1 000 000	22 444 401	1 233 661		
Rénovation Énergétique et thermique des résidences G et J	OPE-2025-0091	7 888 000	0	0	0	0	0	0	0	0	7 888 000	0		
Rénovation énergétique, thermique et intérieure des résidences H - E	OPE-2025-0093	32 084 000	0	0	0	0	0	0	0	0	32 084 000	0		
Résidence G Aménagement bureaux	OPE-2024-0004	700 000	554 085	554 085	145 915	145 915	159 920	159 920	513 000	513 000	0	27 080		
Serveurs calcul et stockage de données mutualisés pour data center	OPE-2025-0086	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	0	0		
Total programmes pluriannuels d'investissement		170 082 802	33 466 703	33 466 703	0	9 534 687	9 534 687	30 430 635	30 430 635	0	8 464 604	8 464 604	127 081 412	4 106 151
Total		220 263 091	58 591 298	58 591 298	0	20 861 052	20 708 404	53 571 200	53 571 200	0	21 654 863	21 502 215	140 963 389	4 226 286

pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :

Ss total personnel		27 445 379	12 078 143	12 078 143	5 478 523	5 478 523	12 078 143	12 078 143	5 478 523	5 478 523	9 888 713	0
Ss total fonctionnement et intervention		16 364 772	5 693 235	5 693 235	4 084 432	4 084 432	5 363 087	5 363 087	4 295 821	4 295 821	6 587 106	118 759
Ss total investissement		68 875 145	31 926 410	31 926 410	5 958 352	5 958 352	30 574 436	30 574 436	5 970 203	5 970 203	30 990 383	1 340 123

B - Recettes

Libellé opérations	Numéro opération	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
		(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
A-DREAM PEPR IAA	OPE-2022-0070	445 977	0	445 977	401 379	0	44 598
ADRIS	OPE-2024-0078	62 993	0	62 993	45 263	0	17 730
Aging-jou	OPE-2022-0051	45 878	0	45 878	36 703	0	9 175
ALGOBATT	OPE-2025-0038	25 000	0	25 000	0	5 000	20 000
ALLAGUI	OPE-2024-0086	237 056	0	237 056	62 500	0	174 556
ALPHA	OPE-2024-0060	162 792	0	162 792	11 616	48 841	102 335

178 079 142 7 996 340

AMBRE AMPERE FR UE	OPE-2022-0049	167 353	0	167 353	133 883	0	33 470
AMBRE IMP FR UE	OPE-2022-0048	145 205	0	145 205	116 164	0	29 041
AMBRE LGEF FR UE	OPE-2022-0050	116 200	0	116 200	92 960	0	23 240
AMETHYST PEPR IAA	OPE-2022-0056	490 367	0	490 367	441 330	0	49 037
ANABASE FR	OPE-2023-0002	87 010	0	87 010	69 608	0	17 402
AQUASUBURB	OPE-2025-0047	221 109	0	221 109	22 110	44 221	154 778
ARCANE	OPE-2023-0125	20 000	0	20 000	4 000	5 784	10 216
ARCO	OPE-2023-0122	195 243	0	195 243	117 144	39 051	39 048
ARMURES	OPE-2021-0029	201 320	0	201 320	161 056	40 264	0
ARTICUTE FR	OPE-2021-0028	124 096	0	124 096	112 000	12 096	0
ARTISTE	OPE-2021-0014	125 000	0	125 000	93 309	31 691	0
ATHENA PEPR IAA	OPE-2025-0027	52 200	0	52 200	0	12 863	39 338
AUFRANDE	OPE-2023-0117	238 300	0	238 300	85 305	5 000	147 995
AUTORHEO	OPE-2022-0033	188 597	0	188 597	76 733	60 542	51 321
BEFRIEND 2020	OPE-2020-0053	173 275	0	173 275	155 948	17 327	0
BIO III IMP	OPE-2023-0043	159 127	0	159 127	95 475	31 827	31 825
BIO III_B2I	OPE-2023-0123	161 170	0	161 170	96 702	32 234	32 234
BIOANTENNA	OPE-2020-0033	211 839	0	211 839	191 839	20 000	0
BIOFAMILY - 2019	OPE-2019-0016	277 890	0	277 890	250 601	27 289	0
BIO-UP GEOMAS	OPE-2021-0020	15 288	0	15 288	12 231	3 057	0
BIO-UP MATEIS	OPE-2021-0031	35 448	0	35 448	28 359	7 089	0
BLUE WLAM	OPE-2025-0003	255 000	0	255 000	63 000	192 000	0
ByBlos	OPE-2020-0077	169 071	0	169 071	152 164	16 907	0
CABTIVE FR UE	OPE-2022-0047	269 853	0	269 853	215 883	0	53 970
CACHALO JCJC	OPE-2023-0055	263 868	0	263 868	158 319	52 776	52 773
CADOR	OPE-2023-0098	102 264	0	102 264	61 356	20 456	20 452
CAGE	OPE-2023-0081	332 555	0	332 555	266 044	0	66 511
Ca-PEEK	OPE-2022-0062	61 642	0	61 642	49 314	0	12 328
CAPREP AMPERE (ALLARD)	OPE-2023-0062	153 589	0	153 589	92 151	30 721	30 717
CAPREP AMPERE (CABRERA)	OPE-2023-0060	176 108	0	176 108	105 663	35 224	35 221
CAPREP CETHIL	OPE-2023-0059	191 044	0	191 044	114 624	38 212	38 208
CAPREP IMP	OPE-2023-0061	159 083	0	159 083	95 448	31 819	31 816
CARTHAGE	OPE-2024-0007	134 290	0	134 290	67 145	0	67 145
CEFIPRA GRUROSS	OPE-2023-0091	23 000	0	23 000	23 000	0	0
CERADYM	OPE-2022-0034	169 980	0	169 980	94 766	75 214	0
CERAGEL	OPE-2024-0050	147 218	0	147 218	58 886	29 443	58 889
Chaire FNTP	OPE-2025-0001	26 500	0	26 500	21 500	2 500	2 500
Chaire FNTP MATEIS	OPE-2024-0046	128 000	0	128 000	57 000	44 000	27 000
CHAIRE FNTP VINCI	OPE-2025-0015	43 000	0	43 000	13 000	0	30 000
CHAIRE MICHELIN	OPE-2022-0060	125 000	0	125 000	108 000	8 000	9 000
Chaire Safran Transmission Systems	OPE-2021-0010	600 000	0	600 000	400 000	100 000	100 000
Chaire SKF	OPE-2019-0015	720 000	0	720 000	720 000	0	0
Chaire SPIE ICS	OPE-2022-0053	375 000	0	375 000	225 000	75 000	75 000
CHAIRE UFA IAC	OPE-2025-0014	112 500	0	112 500	37 500	37 500	37 500
Chaire_ATMO	OPE-2023-0012	70 000	0	70 000	70 000	0	0
CHAR-WPD JCJC	OPE-2024-0043	253 849	0	253 849	101 538	50 769	101 542
CHEDIL	OPE-2023-0088	78 222	0	78 222	46 932	15 646	15 644
ChroniCardio PEPR IAA	OPE-2023-0082	322 042	0	322 042	0	53 964	268 077
CI	OPE-2025-0040	92 255	0	92 255	0	18 451	73 804
CLIPS	OPE-2024-0052	96 475	0	96 475	38 590	19 295	38 590
COCO	OPE-2025-0023	92 000	0	92 000	92 000	0	0
COMP ISOHP	OPE-2025-0004	700 000	0	700 000	0	504 000	196 000
COMTACT	OPE-2020-0047	164 061	0	164 061	147 655	16 406	0
CONCEPT	OPE-2025-0054	186 140	0	186 140	18 614	37 228	130 298
CONDORCET PEPR IAA	OPE-2025-0021	91 680	0	91 680	20 628	20 628	50 424
COQFIB FR	OPE-2021-0024	155 008	0	155 008	124 007	31 001	0
COVER	OPE-2025-0039	30 000	0	30 000	0	6 000	24 000
CPJ NJAKOU DJOMO	OPE-2023-0009	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CPJ SADOINE	OPE-2025-0002	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CPJ ARBAOUI	OPE-2023-0079	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CPJ DEBARNOT	OPE-2025-0007	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CPJ GRITTI	OPE-2024-0041	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CPJ SIALVE	OPE-2023-0025	200 000	0	200 000	200 000	0	0
CYP-APOE-PET	OPE-2024-0048	141 707	0	141 707	113 366	0	28 341
CYPAPOPET	OPE-2025-0020	46 500	0	46 500	46 500	0	0

DATAWISE	OPE-2024-0030	134 988	0	134 988	0	0	134 988
DELTA	OPE-2024-0049	226 501	0	226 501	90 600	45 300	90 601
DENSE FR	OPE-2021-0025	145 587	0	145 587	116 470	29 117	0
DGA BALAGUER	OPE-2022-0059	60 000	0	60 000	33 000	9 000	18 000
DGA GERDIL	OPE-2023-0090	122 857	0	122 857	74 107	19 500	29 250
DGA_MONGIN	OPE-2025-0051	65 000	0	65 000	0	16 250	48 750
DIADEME NACRE IAA PEPR	OPE-2024-0042	224 160	0	224 160	0	50 436	173 724
DINAMMIC_DEEP	OPE-2025-0078	216 002	0	216 002	21 600	64 800	129 602
DINAMMIC_MAP	OPE-2025-0077	212 018	0	212 018	0	63 605	148 413
DIPLOMAT	OPE-2021-0032	160 470	0	160 470	128 376	32 094	0
DISCONNECT	OPE-2023-0018	142 000	0	142 000	71 000	71 000	0
DOLL FR	OPE-2021-0017	287 052	0	287 052	229 642	0	57 410
DONUTS PEPR IAA	OPE-2024-0090	322 992	0	322 992	0	72 673	250 319
DRAMA FR	OPE-2021-0026	285 797	0	285 797	228 638	57 159	0
DRON-MAP FR	OPE-2021-0018	291 370	0	291 370	233 096	0	58 274
ECHOES	OPE-2023-0103	217 457	0	217 457	130 473	43 493	43 491
ECOMOME	OPE-2022-0005	183 590	0	183 590	165 231	18 359	0
ECO-PB3	OPE-2022-0001	197 117	0	197 117	177 405	19 712	0
EEAI	OPE-2024-0091	17 167	0	17 167	13 735	0	3 432
ELEGANT	OPE-2022-0055	75 710	0	75 710	60 568	0	15 142
ELvT	OPE-2023-0124	35 000	0	35 000	7 000	28 000	0
EMOTACT	OPE-2024-0085	121 015	0	121 015	48 404	24 202	48 409
EPONYME	OPE-2025-0053	198 650	0	198 650	0	39 730	158 920
ESPOIR	OPE-2023-0057	150 000	0	150 000	75 000	0	75 000
ESSENTIAL	OPE-2024-0074	347 849	0	347 849	139 138	69 569	139 142
E-WARNINGS LAMCOS	OPE-2019-0026	102 816	0	102 816	94 217	8 599	0
E-WARNINGS MATEIS	OPE-2019-0033	179 064	0	179 064	162 227	16 838	0
FBI	OPE-2021-0016	121 038	0	121 038	96 831	0	24 207
FIBERBOND	OPE-2024-0006	151 888	0	151 888	91 131	30 380	30 377
FlexSiMirror/ORIGINS PEPR IAA	OPE-2023-0073	472 080	0	472 080	212 454	70 812	188 814
FLOWER	OPE-2024-0084	152 255	0	152 255	60 902	30 451	60 902
FOCUS	OPE-2019-0018	344 462	0	344 462	310 016	34 446	0
FRAMPI	OPE-2024-0032	30 000	0	30 000	6 000	0	24 000
FrenchDiam PEPR IAA	OPE-2024-0028	231 240	0	231 240	104 058	52 029	75 153
FROZEN PEPR IAA	OPE-2025-0013	180 600	0	180 600	0	40 635	139 965
GALAAD	OPE-2020-0049	149 982	0	149 982	134 984	14 998	0
GAP_Noise	OPE-2023-0019	247 554	0	247 554	225 568	0	21 986
GenBlock FR UE	OPE-2022-0007	164 562	0	164 562	131 650	0	32 912
GeoSteelCor FR	OPE-2021-0030	233 668	0	233 668	186 935	46 733	0
GEPHIR FR	OPE-2021-0021	62 339	0	62 339	49 872	12 467	0
GestPatPluvO	OPE-2022-0067	86 886	0	86 886	69 733	17 154	0
GOPOWER	OPE-2021-0023	94 618	0	94 618	75 695	18 923	0
GREC	OPE-2020-0054	124 095	0	124 095	111 686	12 409	0
GREENLOCAL3D FR UE	OPE-2022-0036	94 920	0	94 920	75 936	0	18 984
GRID4MOBILITY CNRS	OPE-2024-0014	300 000	0	300 000	170 000	130 000	0
GRID4MOBILITY REGION	OPE-2024-0040	320 000	0	320 000	0	64 000	256 000
H20LYON EUR IAA	OPE-2018-0045	1 297 902	0	1 297 902	725 715	110 642	461 545
HASPA	OPE-2022-0065	242 884	0	242 884	194 308	0	48 576
HIPPIE	OPE-2024-0013	195 915	0	195 915	127 345	0	68 570
HOLIGRAIL PEPR IAA	OPE-2023-0120	900 000	0	900 000	405 000	202 500	292 500
HYPERSTOCK PEPR IAA	OPE-2022-0031	177 664	0	177 664	95 937	31 979	49 748
ICELAND IAA F2030	OPE-2022-0025	591 760	0	591 760	118 352	50 232	423 176
IDEAL	OPE-2025-0082	204 089	0	204 089	0	40 817	163 272
IGUANA LAMCOS	OPE-2023-0056	182 553	0	182 553	109 530	36 513	36 510
IGUANA MATEIS	OPE-2023-0058	182 552	0	182 552	109 530	36 512	36 510
IMADES	OPE-2024-0051	270 196	0	270 196	108 078	54 039	108 079
IMAGEin FR	OPE-2022-0064	33 448	0	33 448	26 759	0	6 689
IMAGE-TEXT-AVC	OPE-2025-0056	290 408	0	290 408	29 040	58 081	203 287
IMINEN FR UE	OPE-2023-0008	84 908	0	84 908	67 927	0	16 981
INFLAMAGE	OPE-2025-0050	177 764	0	177 764	17 776	35 552	124 436
JUNE	OPE-2023-0112	49 711	0	49 711	29 826	9 943	9 942
JUNEAU	OPE-2023-0001	222 836	0	222 836	178 269	0	44 567
LOGITOM	OPE-2022-0035	49 711	0	49 711	39 807	9 904	0
LUMEX RAMAN	OPE-2025-0034	290 000	0	290 000	0	29 000	261 000
LUMIERE	OPE-2023-0068	310 220	0	310 220	186 132	62 044	62 044

MACADAM	OPE-2017-0040	130 369	0	130 369	104 363	26 006	0
MAESTRAFONE	OPE-2023-0111	158 446	0	158 446	95 067	31 690	31 689
Maestriot	OPE-2021-0019	103 354	0	103 354	82 684	0	20 670
MAMBO	OPE-2021-0043	328 000	0	328 000	199 200	0	128 800
MAMUT	OPE-2023-0037	124 612	0	124 612	99 690	0	24 922
MANIOC AURA 2024	OPE-2024-0031	40 000	0	40 000	8 000	0	32 000
MANIOC FR UE JCJC	OPE-2022-0030	220 045	0	220 045	176 037	0	44 008
MANUTECH_SLEIGHT_HIP_COMP_ISOPH	OPE-2025-0025	10 000	0	10 000	0	10 000	0
MECADELOS	OPE-2024-0044	204 195	0	204 195	81 676	40 838	81 681
METALIC FR	OPE-2021-0034	267 654	0	267 654	214 124	0	53 530
MetHalo	OPE-2022-0066	349 934	0	349 934	244 952	69 989	34 993
MetHalo ICBMS	OPE-2023-0026	160 659	0	160 659	112 459	32 135	16 065
MIMESIS-3D-2019	OPE-2019-0022	59 495	0	59 495	53 546	5 949	0
MISCIB PEPR IAA	OPE-2023-0047	1 471 200	0	1 471 200	331 036	165 518	974 646
MISSION-CCS	OPE-2023-0041	1 044 374	0	1 044 374	783 281	0	261 094
MODERATO FR	OPE-2021-0022	196 824	0	196 824	158 236	38 588	0
MOIRA	OPE-2021-0004	500 644	0	500 644	388 983	111 661	0
MORPHO	OPE-2025-0081	153 225	0	153 225	0	30 645	122 580
MULTI3	OPE-2025-0008	2 809 520	0	2 809 520	0	1 404 760	1 404 760
MUSIC	OPE-2021-0015	52 080	0	52 080	41 664	10 416	0
NANOTRIP	OPE-2021-0033	196 659	0	196 659	157 328	0	39 331
NEO PEPR IAA	OPE-2024-0082	159 132	0	159 132	28 644	28 644	101 844
NF_PERSEUS PEPR IAA	OPE-2023-0089	159 600	0	159 600	57 456	28 728	73 416
NF-JEN PEPR IAA	OPE-2023-0119	132 000	0	132 000	71 280	23 760	36 960
NF-NAI PEPR IAA	OPE-2023-0083	159 840	0	159 840	86 314	28 771	44 755
NF-YACARI PC4 PEPR IAA	OPE-2023-0044	158 400	0	158 400	85 536	28 512	44 352
OBOPHICS FR UE	OPE-2022-0068	52 048	0	52 048	41 639	0	10 409
ORCHID	OPE-2023-0015	173 139	0	173 139	103 881	0	69 258
OXYMORE	OPE-2023-0024	363 000	0	363 000	49 985	0	313 015
PACTE	OPE-2023-0121	36 502	0	36 502	29 202	7 300	0
PANDORE	OPE-2025-0049	2 046 295	0	2 046 295	0	409 260	1 637 035
PATRON	OPE-2023-0042	266 494	0	266 494	186 546	0	79 948
PERSEVERE FR UE	OPE-2022-0063	279 047	0	279 047	167 427	0	111 620
PHASTRACK	OPE-2025-0083	204 520	0	204 520	0	40 904	163 616
PINOT	OPE-2024-0034	197 500	0	197 500	49 375	9 875	138 250
PLASTICS PEPR IAA	OPE-2023-0032	635 080	0	635 080	428 679	142 893	63 508
PMR-CITI	OPE-2020-0045	138 227	0	138 227	124 405	13 822	0
PMR-CREATIS	OPE-2020-0046	43 788	0	43 788	39 410	4 378	0
POINTCOM	OPE-2023-0053	332 729	0	332 729	199 635	66 549	66 545
POLYFLOW FR UE	OPE-2022-0052	264 420	0	264 420	211 536	0	52 884
PORTRAIT FR UE	OPE-2022-0037	239 085	0	239 085	191 268	0	47 817
PRESPIN	OPE-2020-0081	137 046	0	137 046	123 342	13 704	0
PROMOCOIL	OPE-2025-0048	178 032	0	178 032	17 803	53 409	106 820
RADYAL	OPE-2023-0107	220 233	0	220 233	88 092	44 049	88 092
RAGNAROCH	OPE-2024-0053	52 778	0	52 778	21 110	10 555	21 113
RAPIDFLOW	OPE-2024-0061	127 302	0	127 302	50 920	25 460	50 922
RECYCOMP PEPR IAA	OPE-2023-0045	150 271	0	150 271	101 433	33 811	15 027
REDCHAIN-LAB	OPE-2021-0061	362 963	0	362 963	320 020	42 943	0
REMATCH	OPE-2022-0019	256 534	0	256 534	230 881	25 653	0
REVCO2 PEPR PIA	OPE-2025-0042	239 296	0	239 296	0	53 842	185 454
RIAAD	OPE-2025-0089	219 500	0	219 500	0	65 850	153 650
ROCOCO	OPE-2024-0089	36 562	0	36 562	0	0	36 562
SAFE-KG	OPE-2025-0059	217 446	0	217 446	21 744	43 489	152 213
SAP	OPE-2025-0032	80 000	0	80 000	0	40 000	40 000
SCHNAPSS	OPE-2021-0035	75 040	0	75 040	60 032	15 008	0
SINRAM	OPE-2024-0001	142 020	0	142 020	99 414	0	42 606
SMAFE_BF2I	OPE-2025-0058	150 955	0	150 955	15 095	30 191	105 669
SMAFE_IMP	OPE-2025-0057	245 728	0	245 728	24 572	49 145	172 011
SOLUBIOD PEPR IAA	OPE-2024-0029	143 280	0	143 280	64 476	32 238	46 566
STORE FR UE	OPE-2022-0014	186 695	0	186 695	149 356	0	37 339
SUPERTRXN	OPE-2024-0087	346 509	0	346 509	138 602	69 301	138 606
SURCOUF	OPE-2023-0030	88 163	0	88 163	66 123	0	22 040
SURPRIASA-FL	OPE-2025-0052	166 901	0	166 901	0	33 380	133 521
SYMEXPO	OPE-2021-0027	70 332	0	70 332	56 266	14 066	0
SYMTESENS	OPE-2022-0002	194 854	0	194 854	105 314	89 540	0

TALGRAF	OPE-2025-0011	55 000	0	55 000	45 500	0	9 500
ThermAdapt	OPE-2022-0069	140 418	0	140 418	84 249	0	56 169
THERMAL	OPE-2021-0059	33 000	0	33 000	17 600	15 400	0
TRANSPLAST_DEEP	OPE-2023-0099	206 931	0	206 931	124 158	41 387	41 386
TRANSPLAST_IMP	OPE-2023-0100	166 978	0	166 978	100 185	33 398	33 395
TRANSPLAST_IMFA	OPE-2023-0101	92 554	0	92 554	55 530	18 514	18 510
TRIUMPH-EUR-Manutech Sleight IAA	OPE-2024-0026	134 612	0	134 612	58 645	28 136	47 831
TRUSTY-IA	OPE-2021-0060	32 000	0	32 000	10 273	10 135	11 592
ULHYB FR UE	OPE-2022-0057	242 724	0	242 724	194 180	0	48 544
U-WAKE	OPE-2020-0098	153 563	0	153 563	132 181	21 382	0
VF++ PEPR IAA	OPE-2024-0083	959 429	0	959 429	172 697	172 697	614 034
VLAN PEPR IAA	OPE-2023-0031	379 080	0	379 080	255 879	85 293	37 908
VORTEX	OPE-2023-0063	145 078	0	145 078	58 030	29 018	58 030
WAIT4 PEPR IAA	OPE-2023-0016	248 798	0	248 798	134 351	44 784	69 664
WARM-M2M	OPE-2024-0077	240 285	0	240 285	96 112	48 056	96 117
WOOD IN AURA	OPE-2022-0054	110 559	0	110 559	74 104	36 455	0
X-LOSM	OPE-2023-0086	87 049	0	87 049	52 227	17 413	17 409
					0	0	0
Total contrats de recherche		49 021 796	0	49 021 796	24 021 553	8 349 256	16 650 987
AAP Centre d'usinage tournage 4 axes pour l'Atelier 4.0 du pôle Smart	OPE-2025-0031	100 000	0	100 000	0	0	100 000
				0		0	0
				0		0	0
Total contrats de formation continue		100 000	0	100 000			100 000
EMDM HEART	OPE-2025-0060	39 000	0	39 000	0	0	39 000
2023-ERASMUS-KA131-00115268	OPE-2023-0066	955 013	0	955 013	925 315	23 758	5 940
AAP2025- Vidéoprotection du périmètre des résidences étudiantes d	OPE-2025-0046	80 000	0	80 000	0	80 000	0
Agir pour la réussite étudiante - Emploi étudiant Auvergne-Rhône-Al	OPE-2024-0037	5 554	0	5 554	0	5 554	0
AmaReno	OPE-2022-0058	410 400	0	410 400	369 544	0	40 856
Ambition Internationale 2024 - Masters Internationaux- CI	OPE-2024-0033	30 000	0	30 000	0	30 000	0
Ambition internationale 2025 PROTO4I	OPE-2025-0037	45 000	0	45 000	0	45 000	0
Création d'une formation d'assistant ingénieur	OPE-2024-0010	390 000	0	390 000	0	200 000	190 000
Développement de l'offre de formation sur le Site Insa Lyon d'Oyonnax	OPE-2024-0008	569 340	0	569 340	0	397 872	171 468
Développement d'une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur	OPE-2024-0011	120 000	0	120 000	0	120 000	0
ECIU- Université Européenne	OPE-2023-0067	101 228	0	101 228	91 105	10 123	0
EL BONGO Amerique Latine 101179251	OPE-2025-0036	16 144	0	16 144	4 479	0	11 665
ERAMUS + 2025	OPE-2025-0029	516 960	0	516 960	516 960	0	0
FEFR FALSFA DDRS	OPE-2024-0025	60 000	0	60 000	60 000	0	0
INCLUDE	OPE-2022-0009	377 130	0	377 130	182 758	194 372	0
INFORISM	OPE-2024-0018	572 000	0	572 000	209 096	48 668	314 236
INSA_2025	OPE-2022-0016	431 028	0	431 028	248 443	182 585	0
MIC Pérou et Vietnam	OPE-2025-0061	108 975	0	108 975	87 180	0	21 795
PEA TCHAD	OPE-2022-0023	45 300	0	45 300	20 850	0	24 450
PIA campus d'excellence industrielle	OPE-2020-0066	520 000	50 000	470 000	105 898	197 381	166 721
REMED - Réussir l'Efficience des Mobilités d'Excellence Décarbonées	OPE-2023-0076	591 900	0	591 900	266 355	0	325 545
SCALE	OPE-2023-0033	229 932	0	229 932	103 469	0	126 463
Total contrats d'enseignement		6 214 904	50 000	6 164 904	3 191 452	1 535 313	1 438 139
Amphi CAPELLE	OPE-2018-0013	6 050 000	4 013 155	2 036 845	2 036 845	0	0
Construction d'une nouvelle résidence et installations sportives	OPE-2025-0095	20 000 000	20 000 000	0	0	0	0
Création salle refuge La Ruche	OPE-2025-0080	150 000	150 000	0	0	0	0
Création Wetlab de chimie - FIMI Sorbonnes	OPE-2021-0065	837 644	537 644	300 000	0	0	300 000
Equipement audio-visuel des salles ou nouveaux locaux	OPE-2025-0085	80 000	80 000	0	0	0	0
Extension Amphi Capelle	OPE-2025-0096	2 450 000	2 450 000	0	0	0	0
GRID4MOBILITY	OPE-2024-0005	779 425	79 425	700 000	425 000	0	275 000
INSA'Liens Verts	OPE-2023-0065	2 420 000	500 000	1 920 000	500 000	1 100 000	320 000
Mises à jour TOPO - RESEAUX CAMPUS	OPE-2024-0015	285 000	0	285 000	285 000	0	0
Parachèvement du plan Campus	OPE-2024-0022	20 990 000	0	20 990 000	419 800	925 926	19 644 274
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0089	63 000	0	63 000	63 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0091	99 360	34 360	65 000	65 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0088	63 000	0	63 000	63 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage	OPE-2020-0090	66 000	0	66 000	66 000	0	0
Plan de relance - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE	OPE-2021-0012	68 122	13 882	54 240	54 240	0	0
Plan de relance - Isolation des planchers hauts de sous-sols des bâtiments	OPE-2020-0092	137 000	0	137 000	137 000	0	0
Plan de relance - Réhabilitation de l'amphithéâtre Seguin et installati	OPE-2020-0087	1 407 500	150 000	1 257 500	1 257 500	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la rési	OPE-2020-0082	4 288 431	100 000	4 188 431	4 188 431	0	0

Plan de relance - Réhabilitation énergétique du RDC du bâtiment Saï	OPE-2020-0086	723 104	0	723 104	723 104	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment	OPE-2020-0084	1 067 741	0	1 067 741	1 067 741	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment	OPE-2020-0085	3 933 385	230 000	3 703 385	3 703 385	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence	OPE-2020-0083	4 219 090	0	4 219 090	4 219 090	0	0
Plan de résilience 3 - Rénovation Villas	OPE-2024-0020	204 000	50 000	154 000	154 000	0	0
Plan de résilience 3 - SMIF	OPE-2024-0019	434 000	71 000	363 000	363 000	0	0
Plateforme Emetteur	OPE-2025-0084	2 000 000	200 000	1 800 000	0	360 000	1 440 000
POST CREM	OPE-2024-0062	4 460 000	430 000	4 030 000	80 600	1 470 588	2 478 812
Projet Avenue Jean Capelle Ouest	OPE-2025-0087	300 000	300 000	0	0	0	0
PROVADEMSE	CONV-2016-0027	7 000 000	0	7 000 000	6 950 000	50 000	0
Réhabilitation et restructuration intérieure des résidences A et B	OPE-2025-0092	17 400 000	17 400 000	0	0	0	0
Renovation des chambres en résidences	OPE-2024-0080	1 200 000	1 200 000	0	0	0	0
Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments Les Humanités	OPE-2023-0114	25 065 000	17 565 000	7 500 000	300 000	2 250 000	4 950 000
Rénovation Énergétique et thermique des résidences	OPE-2025-0091	7 888 000	7 888 000	0	0	0	0
Rénovation intérieure des résidences	OPE-2025-0093	32 084 000	32 084 000	0	0	0	0
Résidence G Aménagement bureaux	OPE-2024-0004	700 000	700 000	0	0	0	0
Serveurs calcul et stockage de données mutualisés pour data center	OPE-2025-0086	1 000 000	1 000 000	0	0	0	0
Total programmes pluriannuels d'investissement		169 912 802	107 226 466	62 686 336	27 121 736	6 156 514	29 408 086
Total		225 249 502	107 276 466	117 973 036	54 334 741	16 041 083	47 597 212

Tableau 9bis de Suivi des opérations immobilières - Budget initial 2026 INSA LYON

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

B - Prévisions de recettes

Opération	Sources de financements	Coût total de l'opération
		(18a)
Amphi CAPELLE	Financement de l'Etat	2 000 000
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	36 84
	Autofinancement par l'établissement	4 013 19
Total		6 050 00
Création salle refuge La Ruche	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	150 00
Total		150 00
Création Wetlab de chimie - FIMI Sorbonnes	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	300 00
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	537 64
Total		837 64
GRID4MOBILITY	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	700 00
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	79 42
Total		779 42
INSA'Liens Verts	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	1 900 00
	Autres subventions	
	Autres recettes	30 00
	Autofinancement par l'établissement	500 00
Total		2 420 00
Mises à jour TOPO - RESEAUX CAMPUS	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	285 00
Total		285 00
Parachèvement du plan Campus	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	20 990 00
	Autofinancement par l'établissement	
Total		20 990 00
Plan de résilience 3 - Rénovation Villas	Financement de l'Etat	154 00
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	50 00
Total		204 00
Plan de résilience 3 - SMIET	Financement de l'Etat	363 00
	Financement de la région	
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	71 00
Total		434 00
Plateforme Emetteur	Financement de l'Etat	
	Financement de la région	1 800 00
	Autres subventions	
	Autres recettes	
	Autofinancement par l'établissement	200 00
Total		2 000 00

Prévision N											Restes	
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N	AE ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	Restes à engager en fin d'année N (AE)	Restes à payer au SIE consommées en fin d'année N	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(1) - (3) - (6)	(3) + (6) - (11)	
4 847 000	4 847 000	0	1 203 000	1 203 000	4 802 085	4 802 085	0	1 230 000	1 230 000	0	17 000	
437 644	437 644	0	100 000	100 000	437 644	437 644	0	100 000	100 000	0	300 000	
197 000	197 000	0	582 425	582 425	119 926	119 926	0	659 500	659 500	0	0	
481 653	481 653	0	1 938 347	1 938 347	248 875	248 875	0	1 100 000	1 100 000	0	1 071	
284 000	284 000	0	0	0	244 884	244 884	0	39 516	39 516	0	600	
194 650	194 650	0	217 000	217 000	0	0	0	100 000	100 000	0	20 578 000	
204 000	204 000	0	0	0	104 000	104 000	0	100 000	100 000	0	0	
434 000	434 000	0	0	0	384 000	384 000	0	50 000	50 000	0	0	
550 000	550 000	0	2 000 000	2 000 000	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000	
0	0	0	510 000	510 000	55 000	55 000	0	630 000	630 000	0	3 395 000	
550 000	550 000	0	200 000	200 000	0	0	0	150 000	150 000	0	380 000	
7 000 000	7 000 000	0	0	0	6 907 412	6 907 412	0	92 588	92 588	0	0	
4 288 431	4 288 431	0	0	0	4 288 431	4 288 431	0	0	0	0	0	
373 393	373 393	0	0	0	4 262 176	4 262 176	0	0	110 000	110 000	0	
4 106 483	4 106 483	0	0	0	4 106 483	4 106 483	0	0	0	0	0	
579 579	579 579	0	0	0	579 579	579 579	0	0	0	0	0	
1 497 500	1 497 500	0	0	0	1 497 500	1 497 500	0	0	0	0	0	
63 000	63 000	0	0	0	61 959	61 959	0	0	0	0	1 000	
66 000	66 000	0	0	0	58 162	58 162	0	0	0	0	71	
99 360	99 360	0	0	0	99 360	99 360	0	0	0	0	0	
123 999	123 999	0	0	0	121 515	121 515	0	0	0	0	1 461	
68 122	68 122	0	0	0	68 122	68 122	0	0	0	0	0	
400 000	400 000	0	400 000	400 000	400 000	400 000	0	400 000	400 000	0	400 000	
1 577 599	1 577 599	0	1 043 000	1 043 000	386 938	386 938	0	1 000 000	1 000 000	0	22 444 401	
554 085	554 085	0	145 915	145 915	159 920	159 920	0	513 000	513 000	0	1 233	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 450 000	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 888 000	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 400 000	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 684 000	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
33 466 703	33 466 703	0	8 494 687	8 494 687	30 630 635	30 630 635	0	7 424 504	7 424 504	0	177 041 412	4 106

Financements extérieurs				Prévisions en N+1 et suivantes		
Montant des financements extérieurs	Encoursments des années antérieures à N	Encoursments prévus en N	Restes à encaisser	Encoursments prévus en N+1	Encoursments prévus en N+2	Encoursments prévus > N+2
(18) 0	(20) 0	(21) 0	(22)=(18)-(20)-(21) 0	(23) 0	(24) 0	(25) 0
2 000 000	2 000 000	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
36 845	36 845	0	0	0	0	0
2 036 845	2 036 845	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
300 000	0	0	300 000	150 000	150 000	0
0	0	0	0	0	0	0
300 000	0	0	300 000	150 000	150 000	0
0	0	0	0	0	0	0
700 000	425 000	0	275 000	275 000	0	0
0	0	0	0	0	0	0
700 000	425 000	0	275 000	275 000	0	0
0	0	0	0	0	0	0
1 900 000	500 000	1 100 000	300 000	300 000	0	0
0	0	0	0	0	0	0
1 920 000	500 000	1 100 000	320 000	320 000	0	0
0	0	0	0	0	0	0
285 000	285 000	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
20 990 000	419 800	925 926	19 644 274	2 314 815	3 102 207	14 227 220
0	0	0	0	0	0	0
20 990 000	419 800	925 926	19 644 274	2 314 815	3 102 207	14 227 220
0	0	0	0	0	0	0
154 000	154 000	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
363 000	363 000	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
363 000	363 000	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0
1 800 000	0	360 000	1 440 000	1 260 000	180 000	0
0	0	0	0	0	0	0
1 800 000	0	360 000	1 440 000	1 260 000	180 000	0
0	0	0	0	0	0	0

POST CREM	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	4 030 000	4 030 000	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	430 000	230 000	200 000	0
Total		4 460 000	4 260 000	200 000	0
Projet Avenue Jean Capelle Ouest	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	300 000	0	300 000	0
Total		300 000	0	300 000	0
PROVADEMSE	Financement de l'Etat	1 000 000	1 000 000	0	0
	Financement de la région	6 000 000	6 000 000	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		7 000 000	7 000 000	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence A OPE-2020-0082	Financement de l'Etat	4 188 431	4 188 431	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	100 000	100 000	0	0
Total		4 288 431	4 288 431	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence B - OPE-2020-0083	Financement de l'Etat	4 188 431	4 188 431	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	30 659	30 659	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		4 219 090	4 219 090	0	0
Plan de relance - Réhabilitationénergétique de l'enveloppe du bâtiment Camille Claudel OPE-2020-0084	Financement de l'Etat	1 067 741	1 067 741	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		1 067 741	1 067 741	0	0
Plan de relance - Réhabilitationnénergétique de l'enveloppe du bâtiment Louis Neel OPE-2020-0085	Financement de l'Etat	3 703 385	3 703 385	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	230 000	230 000	0	0
Total		3 933 385	3 933 385	0	0
Plan de relance - Réhabilitation énergétique du RDC du bâtiment Saint Exupéry OPE-2020-0086	Financement de l'Etat	723 104	723 104	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		723 104	723 104	0	0
Plan de relance - Réhabilitation de l'amphithéâtre Seguin et installation géothermique OPE-2020-0087	Financement de l'Etat	1 257 500	1 257 500	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	150 000	150 000	0	0
Total		1 407 500	1 407 500	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDJ du bâtiment Direction OPE-2020-0088	Financement de l'Etat	63 000	63 000	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		63 000	63 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDC du bâtiment Archimède OPE-2020-0089	Financement de l'Etat	63 000	63 000	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		63 000	63 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDC du bâtiment Freyssinet OPE-2020-0090	Financement de l'Etat	66 000	66 000	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		66 000	66 000	0	0
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDC du bâtiment Rotondo OPE-2020-0091	Financement de l'Etat	65 000	65 000	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	34 360	34 360	0	0
Total		99 360	99 360	0	0
Plan de relance - Isolation des planchers hauts de sous-sols des bâtiments Les Humanités et Pasteur OPE-2020-0092	Financement de l'Etat	137 000	137 000	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	0	0	0	0
Total		137 000	137 000	0	0
Plan de relance - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE SITE DE L'INSA LYON (SIDI) OPE-2021-0012	Financement de l'Etat	54 240	54 240	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	13 882	13 882	0	0
Total		68 122	68 122	0	0
Renovation des chambres en résidences	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	1 200 000	1 200 000	0	0
Total		1 200 000	1 200 000	0	0
Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments Les Humanités, Direction et Le Club	Financement de l'Etat	2 500 000	2 500 000	0	0
	Financement de la région	2 500 000	2 500 000	0	0
	Autres subventions	2 500 000	2 500 000	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	17 565 000	420 000	635 000	16 510 000
Total		25 065 000	2 920 000	635 000	16 510 000
Résidence G Aménagement bureaux	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	700 000	0	700 000	0
Total		700 000	0	700 000	0
Extension amphi Capelle	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	2 450 000	0	2 450 000	0
Total		2 450 000	0	2 450 000	0
Rénovation Énergétique et thermique des résidences G et J	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	7 888 000	0	7 888 000	0
Total		7 888 000	0	7 888 000	0

	Financement de l'Etat	0	0	0	0
Réhabilitation et restructuration intérieure des résidences A et B	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	17 400 000	0	17 400 000	0
Total		17 400 000	0	17 400 000	0
	Financement de l'Etat	0	0	0	0
Rénovation énergétique, thermique et intérieure des résidences H - E - F	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	32 094 000	0	32 094 000	0
Total		32 094 000	0	32 094 000	0
	Financement de l'Etat	0	0	0	0
Construction d'une nouvelle résidence et installations sportives	Financement de la région	0	0	0	0
	Autres subventions	0	0	0	0
	Autres recettes	0	0	0	0
	Autofinancement par l'établissement	20 000 000	0	20 000 000	0
Total		20 000 000	0	20 000 000	0
	Ss total financement de l'Etat	21 593 832	21 230 832	0	363 000
Total PPI	Ss total Financement de la région	13 200 000	11 406 000	1 800 000	0
	Total autres subventions	27 835 609	27 835 609	0	0
	Ss total autres recettes	56 845	56 845	0	0
	Ss total autofinancement par l'établissement	106 140 466	6 358 466	82 507 000	17 281 000
TOTAL		168 832 802	66 881 802	84 307 000	17 644 000

C - Poids des opérations sur la trésorerie de l'établissement

	K	N	S	U	W								
	Sources de financements	Années < N	Année N	Année N+1	Année N+2	Années > N+2	Total						
Amphi CAPELLE	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	2 765 240	-	1 230 000	-	17 915	-	-	4 013 155			
	Financements extérieurs		2 036 845							2 036 845			
Création salle refuge La Ruche	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	150 000	-	-	-	-	150 000			
	Financements extérieurs												
Création Wetlab de chimie - FIMI Sorbonnes	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	437 644	-	100 000	-	150 000	-	-	531 644			
	Financements extérieurs									300 000			
GRIDMOBILITY	Impact sur la trésorerie de l'établissement	305 075	-	659 500	-	275 000	-	-	-	79 425			
	Financements extérieurs		425 000							709 000			
INSA Liens Verts	Impact sur la trésorerie de l'établissement	251 125	-	-	755 125	-	-	-	-	500 000			
	Financements extérieurs		500 000							1 920 000			
Mises à jour TOPO - RESEAUX CAMPUS	Impact sur la trésorerie de l'établissement	40 116	-	39 516	-	600	-	-	-	0			
	Financements extérieurs		285 000							285 000			
Parachèvement du plan Campus	Impact sur la trésorerie de l'établissement	419 800	-	825 926	-	2 879 985	-	2 697 793	4 332 052	-			
	Financements extérieurs		419 800		925 926	2 314 815	3 102 207	14 227 252	20 996 000				
Plan de résilience 3 - Rénovation Villas	Impact sur la trésorerie de l'établissement	50 000	-	100 000	-	-	-	-	-	50 000			
	Financements extérieurs		154 000							154 000			
Plan de résidence 3 - SMIE	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	21 000	-	50 000	-	-	-	-	71 000			
	Financements extérieurs		383 000							361 000			
Plateforme Emetteur	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	640 000	-	260 000	180 000	-	-	200 000			
	Financements extérieurs		-	360 000		1 240 000	180 000	-	-	1 800 000			
POST CREM	Impact sur la trésorerie de l'établissement	25 600	-	840 588	-	2 196 188	-	-	-	4 030 000			
	Financements extérieurs		80 600	1 470 588		2 478 813	-	-	-	4 030 000			
Projet Avenue Jean Capelle Ouest	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	150 000	-	150 000	-	-	-	300 000			
	Financements extérieurs		-	-		-							
PROADEMSE	Impact sur la trésorerie de l'établissement	42 588	-	42 588	-	-	-	-	-	0			
	Financements extérieurs		6 950 000	-	50 000	-	-	-	-	7 000 000			
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence A OPE-2020-0082	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	100 000	-	4 188 431	-	-	-	-	4 088 431			
	Financements extérieurs		4 088 431										
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe de la résidence B - OPE-2020-0083	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	49 086	-	110 000	-	-	-	-	151 086			
	Financements extérieurs		4 219 090							4 219 090			
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment Camille Claudel OPE-2020-0084	Impact sur la trésorerie de l'établissement	92 658	-	-	-	-	-	-	-	92 658			
	Financements extérieurs		1 067 741							1 067 741			
Plan de relance - Réhabilitation énergétique de l'enveloppe du bâtiment Louis Neel OPE-2020-0085	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	403 097,78	-	-	-	-	-	-	403 098			
	Financements extérieurs		3 700 000							3 700 000			
Plan de relance - Réhabilitation énergétique du RDC du bâtiment Saint Exupéry OPE-2020-0086	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	143 525,18	-	-	-	-	-	-	143 525			
	Financements extérieurs		723 104							723 104			
Plan de relance - Réhabilitation de l'amphithéâtre Seguin et installation géothermique OPE-2020-0087	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	240 000,00	-	-	-	-	-	-	240 000			
	Financements extérieurs		1 257 500							1 257 500			
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au ROI du bâtiment Direction OPE-2020-0088	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	1 417,47	-	-	1 417,47	-	-	-	63 000			
	Financements extérieurs		63 000										
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDC du bâtiment Archimède OPE-2020-0089	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	1 040,68	-	-	1 040,68	-	-	-	63 000			
	Financements extérieurs		63 000										
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au ROI du bâtiment Freyssinet OPE-2020-0090	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	7 837,66	-	-	7 837,66	-	-	-	66 000			
	Financements extérieurs		66 000										
Plan de relance - Changement des châssis métalliques simple vitrage par des menuiseries performantes au RDC du bâtiment Freyssinet OPE-2020-0091	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	34 360,30	-	-	-	-	-	-	34 360			
	Financements extérieurs		67 000							67 000			
Plan de relance - Isolation des planchers hauts de sous-sols des bâtiments Les Humanités et Pasteur OPE-2020-0092	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	15 485,21	-	-	5 485,21	-	-	-	10 000			
	Financements extérieurs		137 000							137 000			
Plan de relance - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE SITE DE L'NSA LYON (SUD) OPE-2021-0012	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	13 882,00	-	-	-	-	-	-	13 882			
	Financements extérieurs		54 240							54 240			
Renovation des chambres en résidences	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	400 000	-	400 000	-	400 000	-	-	1 200 000			
	Financements extérieurs												
Rénovation énergétique et fonctionnelle des bâtiments Les Humanités, Direction et Club	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	86 938	-	1 250 000	-	550 000	-	2 318 062	-	15 860 000		
	Financements extérieurs		300 000		2 250 000		2 150 000		650 000		7 500 000		
Résidence G Aménagement bureaux	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	159 920	-	513 000	-	27 080	-	-	-	700 000		
	Financements extérieurs												
Extension amphi Capelle	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	2 450 000	-	2 450 000		
	Financements extérieurs												
Rénovation Énergétique et thermique des résidences G et J	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	-	-	180 000	-	7 708 000	-	7 882 000		
	Financements extérieurs												
Réhabilitation et restructuration intérieure des résidences A et B	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	120 000	-	870 000	16 413 000	-	-	17 400 000		
	Financements extérieurs												
Rénovation énergétique, thermique et intérieure des résidences H - E - F	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	224 588	-	423 584	31 415 828	-	-	32 084 000		
	Financements extérieurs												
Construction d'une nouvelle résidence et installations sportives	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	-	-	-	-	-	20 000 000	-	-	20 000 000		
	Financements extérieurs												
Total	Impact sur la trésorerie de l'établissement	-	3 308 899	-	2 920 341	-	6 046 263	-	6 159 439	-	89 531 776	-	102 128 035
	Financements extérieurs		27 121 736	-	6 156 514	-	8 948 627	-	5 582 207	-	14 877 252	-	62 686 336

• Les colonnes (1) et (18a) intitulées "Coût total de l'opération" doivent être d'un montant égal.

• Colonne "Restes à engager en fin d'année N (17)" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).

• Les restes à payer sur AE consommés se distinguent de la somme des CP prévus pour la fin d'AE mais également des CP ayant déjà fait l'objet d'une consommation d'AE mais également des CP à venir pour lesquels les engagements fermes n'ont pas encore été pris par l'établissement.

• La colonne (18a) "Coût total de l'opération" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération intégrant l'autofinancement

• Les colonnes (18a), (18b) et (18c) sont relatives aux notifications : il s'agit d'inscrire les notifications de detractions de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration, un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation à être inscrit.

Les montants à renseigner correspondent à l'année de notification (et non à l'année à laquelle les crédits seront versés). A titre d'exemple une notification faite en année N pour les crédits de N+1 devra faire apparaître le cumul de l'ensemble des crédits mentionnés dans le document de notification.

Les montants notifiés peuvent être distincts des encasements prévus. Ainsi un encasement peut être prévu sur une année même si aucune notification n'a été reçue, notamment si le dossier d'expertise prévoit l'existence de la recette extérieure.

• La colonne (18b) "Montant notifié en N" doit être actualisée à chaque mise à jour du tableau (B1 ou B8).

• La colonne (22) "Restes à encasser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

Tableau 10 EPSCP

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget initial	
Date exécutoire	01/01/2026
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'aggrégation	Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévision pluriannuelle										
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	170 082 802		33 466 703	33 466 703		9 534 687	9 534 687	30 430 635	30 430 635		8 464 604	8 464 604
Total Dépenses d'investissement.1		170 082 802		33 466 703	33 466 703	0	9 534 687	9 534 687	30 430 635	30 430 635	0	8 464 604	8 464 604
Contrats de recherche	Personnel	20 704 762		9 683 418	9 683 418		5 348 433	5 348 433	9 683 418	9 683 418		5 348 433	5 348 433
	Fonctionnement et intervention	15 781 532		6 963 368	6 963 368		2 411 910	2 411 910	6 940 559	6 940 559		2 443 381	2 443 381
	Investissement	7 570 631		5 010 103			2 318 580		3 147 786			4 150 821	4 150 821
Total contrat de recherche.2		44 056 924		21 656 889	21 656 889	0	10 078 924	10 078 924	19 771 762	19 771 762	0	11 942 636	11 942 636
Contrat de formation continue	Personnel	0							0			0	0
	Fonctionnement et intervention	0							0			0	0
	Investissement	0							0			0	0
Total contrat de formation continue.3		0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'enseignement	Personnel	1 204 669		758 897	758 897		364 719	364 719	758 897	758 897		364 719	364 719
	Fonctionnement et intervention	4 201 820		2 313 517	2 313 517		638 852	638 852	2 277 443	2 277 443		639 035	639 035
	Investissement	716 876		395 292			243 870		332 464			243 870	
Total contrat de formation continue.4		6 123 365		3 467 706	3 467 706	0	1 247 441	1 247 441	3 368 803	3 368 803	0	1 247 623	1 247 623
	Ss total personnel	21 042 315					0	5 713 152	10 442 315	0	5 713 152	5 713 152	
	Ss total fonctionnement et	19 983 351					0	3 050 763	3 050 763	9 218 001	0	3 082 416	3 082 416
	Ss total investissement	178 370 308					0	12 097 137	12 097 137	33 910 884	0	12 859 295	12 859 295
TOTAL		220 263 091		58 591 298	58 591 298	0	20 861 052	20 861 052	53 571 200	53 571 200	0	21 654 863	21 654 863

*A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévision								
			(18)	(19)	(20)	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus en N+3	Encaissements prévus > N+2
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	21 593 832		19 143 832	800 000			500 000	500 000	650 000	
	Autres financements publics**	41 035 659		7 941 059	5 356 514			8 428 627	5 082 207	14 227 252	
	Autres financements***	56 845		36 845	0			20 000	0	0	
Total PPI.1		62 686 336		27 121 736	6 156 514			8 948 627	5 582 207	14 877 252	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	32 165 525		13 995 485	5 059 713			5 085 068	3 789 992	4 235 267	
	Autres financements publics**	13 979 940		7 818 226	3 020 043			562 614	2 204 840	374 217	
	Autres financements***	2 876 331		2 207 842	269 500			270 932	16 000	112 057	
Total contrat de recherche.2		49 021 796		24 021 553	8 349 256			5 918 615	6 010 832	4 721 541	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0		0	0			0	0	0	
	Autres financements publics**	100 000		0	0			100 000	0	0	
	Autres financements***	0		0	0			100 000	0	0	
Total contrat de formation continue.3		100 000		0	0			100 000	0	0	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 945 665		1 421 597	633 129			524 538	100 046	266 355	
	Autres financements publics**	3 216 062		1 766 678	902 184			287 000	260 200	0	
	Autres financements***	3 177		3 177	0			0	0	0	
Total contrat de formation continue.4		6 164 904		3 191 452	1 535 313			811 538	360 246	266 355	
	Ss total financement de l'Etat	56 705 022		34 560 914	6 492 841			6 109 607	4 390 038	5 151 622	
	Ss total autres financements	58 331 661		17 525 962	9 278 741			9 378 242	7 547 248	14 601 469	
	Ss total autres financements	2 936 353		2 247 865	269 500			290 932	16 000	112 057	
TOTAL		117 973 036		54 334 741	16 041 083			15 778 780	11 953 285	19 865 148	

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Prévision N (BI + BR)											
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouvertes les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N		
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)		
33 466 703	33 466 703	0	9 534 687	9 534 687	30 430 635	30 430 635	0	8 464 604	8 464 604		
33 466 703	33 466 703	0	9 534 687	9 534 687	30 430 635	30 430 635	0	8 464 604	8 464 604		
21 656 889	21 656 889	0	10 078 924	10 078 924	19 771 762	19 771 762	0	11 942 636	11 942 636		
21 656 889	21 656 889	0	10 078 924	10 078 924	19 771 762	19 771 762	0	11 942 636	11 942 636		
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
758 897	758 897		364 719	364 719	758 897	758 897		364 719	364 719		
758 897	758 897	0	364 719	364 719	758 897	758 897	0	364 719	364 719		
2 313 517	2 313 517		638 852	638 852	2 277 443	2 277 443		639 035	639 035		
2 313 517	2 313 517	0	638 852	638 852	2 277 443	2 277 443	0	639 035	639 035		
3 467 706	3 467 706	0	1 247 441	1 247 441	3 368 803	3 368 803	0	1 247 623	1 247 623		
3 467 706	3 467 706	0	1 247 441	1 247 441	3 368 803	3 368 803	0	1 247 623	1 247 623		
10 442 315	10 442 315	0	5 713 152	5 713 152	10 442 315	10 442 315	0	5 713 152	5 713 152		
10 442 315	10 442 315	0	5 713 152	5 713 152	10 442 315	10 442 315	0	5 713 152	5 713 152		
9 276 885	9 276 885	0	3 050 763	3 050 763	9 218 001	9 218 001	0	3 082 416	3 082 416		
9 276 885	9 276 885	0	3 050 763	3 050 763	9 218 001	9 218 001	0	3 082 416	3 082 416		
38 872 098	38 872 098	0	12 097 137	12 097 137	33 910 884	33 910 884	0	12 859 295	12 859 295		
38 872 098	38 872 098	0	12 097 137	12 097 137	33 910 884	33 910 884	0	12 859 295	12 859 295		
58 591 298	58 591 298	0	20 861 052	20 861 052	53 571 200	53 571 200	0	21 654 863			

TABLEAU 12
Synthèse budgétaire et comptable

Budget initial	
Date exécutoire	
Etablissement	
Nature du budget (BP, BA)	
Niveau d'agrégation	

01/01/2026

INSA LYON
Budget Principal (BP)
Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		2026
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	13 425 235
Flux de l'année	2 Niveau initial du fonds de roulement	27 468 531
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-5 198 507
	4 Niveau initial de la trésorerie	32 667 038
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	9 418 771
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	23 248 267
	5 Autorisations d'engagement	164 603 785
	6 Résultat patrimonial	-693 653
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 247 210
	8 Variation du fonds de roulement	-6 109 281
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	0
	Variation des stocks	0
	Charges sur créances irrécouvrables	0
	Produits divers de gestion courante	0
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	1 803 403
	Ecart entre les produits / ressources et les encassements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encassements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	-377 141
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-7 912 684
	12.a Recettes budgétaires	156 812 977
	12.b Crédits de paiement ouverts	164 725 660
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	52 066
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-7 860 618
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-3 346 799
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-4 513 819
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	1 751 337
	16 Variation des restes à payer	-121 875
	17 Niveau final de restes à payer	13 303 360
	18 Niveau final du fonds de roulement	21 359 250
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-3 447 171
	20 Niveau final de la trésorerie	24 806 420
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	6 071 972
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	18 734 448
	Comptabilité budgétaire	
	Comptabilité générale	

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 6.2****Plan d'actions et cartographie des risques budgétaires et comptables –
Contrôle interne**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le code de l'éducation,
Vu l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu la délibération n° 2024-12-12 – 5.6 du 12 décembre 2024 du Conseil d'administration de l'INSA Lyon,

Approuve les plans d'actions associés aux cartographies des risques budgétaires et comptables des processus définis ci-après, conformément aux documents figurant en annexe de la présente délibération :

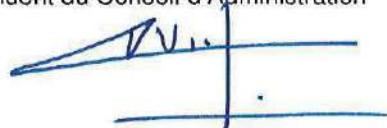
Actualisation des cartographies de 2024 et le plan d'actions associé	Les cartographies et les plans d'actions associés pour les processus étudiés en 2025
<ul style="list-style-type: none">- Décider et réaliser une dépense- Marchés/commande Publique	<ul style="list-style-type: none">- Les Missions/Déplacements- Certaines « Dépenses Spécifiques : les bourses sociales, les fluides, et les subventions versées aux associations ».- La rémunération : la paie

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : 00
Nombre d'abstentions : 00

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



CARTOGRAPHIES DES RISQUES ET PLANS D'ACTIONS CONTRÔLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

**Conseil d'Administration du
11/12/2025**

Date : 24/11/2025

Rédacteur :

Fouziya EL KARTITE

Responsable du Pôle Maîtrise des risques et contrôle interne budgétaire et comptable
Direction Aide au Pilotage et Amélioration Continue - DAPAC



Sommaire

I/ Eléments de contexte de la démarche de maîtrise des risques et de contrôle interne budgétaire et comptable (MRCI) à l'INSA Lyon.....	p3
• Cadre réglementaire.....	p3
• Méthodologie adoptée.....	p3
II/Point d'avancement de la démarche.....	p5
• Liste des acronymes et références bibliographiques.....	p6
• Les paramètres de cotation.....	p7
III/ Actualisation du processus « Décider et réaliser une dépense »	
○ Cartographie des risques.....	p8
○ Plan d'actions.....	p13
IV/ Actualisation du processus « Marchés/ Commande Publique »	
○ Cartographie des risques.....	p15
○ Plan d'actions.....	p19
V/Processus « Missions/Déplacements »	
○ Cartographie des risques.....	p21
○ Plan d'actions.....	p24
VI/Processus « Dépenses spécifiques	
• les bourses dites « sociales »	
○ Cartographie des risques.....	p26
○ Plan d'actions.....	p28
• les subventions versées aux associations	
○ Cartographie des risques.....	p29
○ Plan d'actions.....	p31
• les dépenses d'énergie : les fluides, la taxe foncière.	
○ Cartographie des risques.....	p32
○ Plans d'actions.....	p33
VII/Processus « Rémunération : la paie »	
○ Cartographie des risques.....	p34
○ Plan d'actions.....	p38
VIII/Les perspectives.....	p42

I/ Eléments de contexte de la démarche de Maîtrise des risques et contrôle interne budgétaire et comptable

La définition : le contrôle interne budgétaire et comptable est l'ensemble des dispositifs permanents et formalisés ayant pour objet de maîtriser les risques pouvant affecter :

- ✓ La qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.
- ✓ La qualité des comptes sur l'ensemble de la fonction comptable, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

• Cadre réglementaire

- l'article 47-2 de la Constitution : « Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

- l'article 57 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) : « Les comptes doivent s'appuyer sur des écritures comptables fiables, intelligibles et pertinentes visant à refléter une image fidèle du patrimoine et de la situation financière ».

- l'article 215 du décret GBCP : « Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Le dispositif de contrôle interne budgétaire fait l'objet d'une évaluation par l'autorité chargée du contrôle de l'organisme au regard notamment des résultats de l'audit interne. »

Son arrêté d'application : « l'arrêté du 17 décembre 2015 » : appelé aussi cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, il définit les aspects méthodologiques, explicite les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre pour déployer le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable.

- la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat. Chaque année, cette circulaire est publiée afin d'accompagner les organismes dans la mise en œuvre des règles budgétaires et comptables. Diverses informations concernant les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable sont demandés aux organismes selon un calendrier défini (questionnaire relatif au déploiement des dispositifs de contrôle interne).

• Méthodologie adoptée pour le déploiement de la démarche

L'INSA Lyon a choisi de déployer une démarche transversale prenant en compte le versant budgétaire et le versant comptable. Cette démarche s'inscrit dans l'approche processus globale de l'établissement. Le pilotage du déploiement se fait grâce une comitologie dédiée (un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations et procède aux arbitrages nécessaires, un comité opérationnel qui prépare les éléments de décision du comité de pilotage, valide les travaux des groupes de travail, apporte ses connaissances opérationnelles et expertise, propose des grands axes d'actions) et des groupes de travail (qui procèdent à la description des activités

et fait émerger les risques, réalisent les cotations des risques, proposent des modalités de mise en œuvre des actions).

Les macro-processus suivants ont été priorisés lors du lancement de la démarche en 2024 : les dépenses, les recettes, le circuit de visas et signatures des contrats et conventions. Les priorités peuvent évoluer en fonction des enjeux et de la situation de l'établissement.

✓ **Les cartographies des risques**

Diverses sources d'identification des risques existent et ont été prises en compte par notre établissement :

- Les rapports d'audits passés
- Les productions et recommandations des juridictions financières
- La connaissance des acteurs opérationnels (à tous les niveaux de la chaîne financière) : bien que subjective, cette source est essentielle car elle permet d'avoir un constat partagé et accepté de tous. Elle reflète aussi la réalité du déroulement des activités de l'établissement.

L'établissement a particulièrement valorisé la connaissance des acteurs dans l'identification des risques. En groupe de travail, les risques sont cotés en deux temps. Le risque inhérent ou « brut » d'abord : est obtenu en confrontant la gravité du risque et sa probabilité d'occurrence. Puis le risque résiduel ou « net » s'obtient en évaluant la maturité de gestion du risque. Il s'agit ici de prendre en compte les éléments de maîtrise déjà en place, avant tout plan d'action décidé.

✓ **Les plans d'actions**

Les actions proposées sont variées, elles s'appuient sur les leviers du contrôle interne (documentation, traçabilité, organisation). Elles doivent être adaptées aux enjeux, avec des échéances cibles, et des acteurs identifiés. Pour autant, les actions ne sont pas figées, elles peuvent être ajustées en cours d'année, au fur et à mesure du déroulement et des remontées faites par les pilotes d'actions.

Les leviers du contrôle interne que nous mobilisons dans les propositions d'actions :

Organiser la fonction comptable et financière : Qui fait quoi ?

- ✓ S'assurer de l'attribution des tâches avec des points de vigilance sur les délégations de signature et les habilitations informatiques.
- ✓ Garantir la séparation des tâches entre les fonctions incompatibles. C'est une garantie supplémentaire contre les risques d'erreur et de fraude.
- ✓ La confection d'un organigramme fonctionnel nominatif permet de formaliser les deux éléments cités précédemment.

Documenter l'organisation et les procédures : Comment le fait-on ?

Un volume important de risques résulte des procédures incomplètes, non mises à jour, peu diffusées, voire inexistantes.

Les procédures à enjeu doivent être priorisées, la rédaction peut se faire de manière collégiale, ou non, dans tous les cas, le rédacteur doit maîtriser la procédure décrite.

Au-delà de l'organisation, il est important de former les acteurs. La formation est un vecteur important de prévention.

La traçabilité des opérations, acteurs, et contrôles : Qui fait quoi et comment ?

Elle est le plus souvent portée par les systèmes d'information, elle doit être adaptée aux enjeux. La traçabilité garantit les pistes d'audit. Une opération non traçée est considérée ne pas exister.

La traçabilité permet de savoir qui a fait quoi, selon quelle périodicité, quelles modalités, et sur quel périmètre.

Tous ces leviers concourent au renforcement du pilotage du dispositif de contrôle interne.

II/ Point d'avancement de la démarche au sein de l'INSA Lyon

Les acteurs se sont emparés des plans d'actions votés en décembre 2024 pour mettre en place un certain nombre d'actions qui ont permis de diminuer les risques qui avaient été identifiés. Ainsi, à la fin de l'année civile 2025, les cartographies des risques ont été actualisées.

Pour le processus « Décider et réaliser une dépense » : En 2025 l'analyse des risques concernant la création ou modification des fournisseurs dans le système d'informations financières a permis d'enrichir la cartographie. Cela représente une dizaine de risques « nouveaux » par rapport à 2024. 7 risques ont été revus à la baisse, 1 risque a été supprimé grâce aux actions mises en place, et 3 risques ont été supprimés grâce à des évolutions techniques dans les logiciels et plateforme utilisés. [Il y a un total de 46 risques. Environ 74% des actions votées en 2024 ont été réalisées à 100%, 9 nouvelles actions sont proposées au vote en décembre 2025.](#)

Pour le processus « Marchés/commande publique » : L'analyse de certains éléments précis liés aux marchés comme les cautions bancaires demandées aux titulaires, les retenues de garantie, les avances versées a permis d'enrichir la cartographie des risques. Cela représente 7 risques « nouveaux » par rapport à 2024. 11 risques ont été revus à la baisse. [Il y a un total de 34 risques. Environ 50% des actions ont été réalisées à 100%. 5 nouvelles actions sont proposées au vote en décembre 2025.](#)

Par ailleurs, au cours de l'année 2025 de nouveaux processus ont été étudiés, pour lesquels une cartographie des risques et un plan d'actions sont proposés :

- ✓ Les missions/déplacements
- ✓ Certaines « Dépenses spécifiques » : les bourses dites « sociales », les subventions versées aux associations et les dépenses de fluides (énergie).
- ✓ La rémunération : la paie.

Le vademecum du contrôle interne financier dans les organismes indique que l'organe délibérant « se doit donc de disposer d'une vision des risques majeurs. En matière de contrôle interne, il est chargé de valider annuellement le plan d'action qui formalise la stratégie de couverture des risques ».

Ainsi, nous soumettons au vote du Conseil d'Administration du 11/12/2025 :

<p>L'actualisation des cartographies de 2024 et le plan d'actions associé pour les processus suivants :</p>	<p>Les cartographies et les plans d'actions associés pour les processus suivants étudiés en 2025 :</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décider et réaliser une dépense ✓ Marchés/commande Publique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les Missions/Déplacements ✓ Certaines « Dépenses Spécifiques » : les bourses sociales, les fluides, et les subventions versées aux associations ». ✓ La rémunération : la paie

Liste des acronymes

AC	Agence Comptable
AE	Autorisations d'Engagement
AGRUMH	Module base des tiers (personnes, fournisseurs) du Système d'informations
ANR	Agence Nationale de la Recherche
AsTrES	Assemblée pour la Transition Ecologique et Sociale
CAPAC	Charges À Payer À Comptabiliser
CNU	Comité National des Universités
COS	Comité de Sélection
CP	Crédits de paiements
CR	Centre de Responsabilité
DAF	Direction des Affaires Financières
DAJ	Direcetion des Affaires Juridiques
DAPAC	Direction Aide au Pilotage et Amélioration continue
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DGS	Direction Générale des Services
DPI	Direction du Patrimoine Immobilier
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Information
EJ	Engagement Juridique
EMR	Echelle de Maturité de la gestion des Risques
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GFC	Nom du Système d'informations financières
IM	Intérêts moratoires
MRCI	Maîtrise des risques et contrôle interne
PAMPI	Pôle Administratif et Marchés Publics Immobiliers
PJ	Pièce justificative
PLV	Nom d'un fichier envoyé par la DRFIP lors du traitementr des paies, qui concerne les « dettes » des agents, les trop perçus
SF	Service Fait
SI	Système d'Information
SID	Système d'Information Décisionnel
SIDD	Service Interuniversitaire du Domaine de la Doua
UB	Unité Budgétaire

Références bibliographiques

- Vadémecum du contrôle interne financier dans les organismes publics – édition 2025.
- Textes réglementaires dont les références sont citées au premier paragraphe du présent document.
- Plans d'actions et cartographies des risques des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du paragonnage (Universités et Ecoles).
- Accompagnement et échanges au sein d'un groupe créé à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Rechecrhe sur la plateforme Budget +
- Echanges, apports méthodologiques et retours d'expériences au sein du réseau « AFAIRES » (Association Francophone des Auditeurs Internes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).
- Rapports d'audits passés de l'établissement

Paramètres de cotation des risques

La cotation des risques se réalise en deux phases : l'appréciation du risque inhérent, ou "brut", puis l'appréciation du "risque net".

Une note est tout d'abord attribuée à la probabilité de survenance du risque selon l'échelle suivante :

La probabilité de survenance du risque et/ou récurrence du risque.

Cotation	1	2	3	4
Probabilité	Evènement exceptionnel ou une à deux fois par an ou <1%	Evènement rare ou une à deux fois par trimestre ou 4 à 6 fois par an ou jusqu'à 4%	Evènement possible ou une à deux fois par mois ou 4 à 24 %	Evènement fréquent ou plusieurs fois par semaine ou 25% et plus

Ensuite différents impacts sont appréciés et notés selon l'échelle suivante et une note "moyenne" d'impact est calculée.

L'impact du risque

Cotation	1	2	3	4
Impact financier annuel	Presque nul Inférieur à 20K€	Significatif Entre 20 et 100K€	Très significatif Entre 100 et 200K€	Critique Supérieur à 200K€
Impact sur qualité des données comptables	Aucun	Significatif	Très significatif	Critique
Impact sur la soutenabilité budgétaire	Aucun	Significatif	Très significatif	Critique
Légal	Aucun	Faiblement significatif	Significatif : recours au TA ou juridiction spécialisée	Très significatif : recours au pénal
Image	Limité au personnel de l'établissement	Auprès des étudiants et des partenaires directs de l'établissement	Dans les médias spécialisés audience restreinte	Dans les médias grand public audience large
Social / Ressources Humaines	Aucun	Faiblement significatif	Significatif	Très significatif
Environnemental*	Presque nul	Significatif	Très significatif	Critique

* Le critère environnemental a été pris en compte à partir du 2^e processus étudié : "Marchés/ Commande Publique"

==> Le risque "brut" ou inhérent résulte de la probabilité confrontée à la gravité du risque (Gravité = moyenne des différentes notes

Dans un second temps, une appréciation de la maîtrise du risque avec les éléments déjà en place est appréciée à l'aune de 3 leviers importants du contrôle interne que sont la documentation, l'organisation et la traçabilité.

L'outil "Echelle de Maturité de la gestion des Risques" dit "EMR" a servi de base de travail dans cette phase.

Le niveau de maîtrise du risque au travers des leviers Documentation/Organisation/Traçabilité

Cotation	4	3	2	1
	Non fiable ou informel	Standardisé	Evolué	Optimisé
Degré de maîtrise du risque	Procédures non définies ou non documentées de manière adéquate - absence ou carence de/dans la traçabilité et le pilotage.	Organisation structurée, procédures documentées mais pas de test sur l'effectivité, carences dans la traçabilité et dans le pilotage.	Organisation structurée, procédures documentées et traçabilité assurée, réalisation de test mais pas de reporting: pilotage insuffisant.	Organisation structurée, procédures documentées, traçabilité assurée, réalisation de test et reporting vers la direction.
	Niveaux 1 et 2 de l'EMR	Niveau 3 de l'EMR	Niveau 4 de l'EMR	Niveau 5 de l'EMR

Eléments de détails pour aider à la cotation de la "maîtrise" à l'aide des leviers :

<p>Organisation</p> <p>Organiser les fonctions comptables et financières</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des acteurs (attribution, séparation des tâches, droits juridiques et informatiques, suppléance, supervision (points de contrôle)) <ul style="list-style-type: none"> * Des contrôles : définition d'une "politique" de contrôle * Du Système d'information : intégration du SI, accès différencié au SI, embarquement des contrôles dans le SI * Organisation de la protection des actifs : recensement et protection des fonds, valeurs et biens 	<p>Documentation</p> <p>Documenter l'organisation, les risques, les procédures...</p> <ul style="list-style-type: none"> *Exhaustivité, accessibilité, actualisation de la documentation *De l'organisation (diffusion d'OFN complet et actualisé) *Des procédures et des contrôles (guide procédure, grilles de contrôles). *Du SI (conception applicative, emploi, utilisation des applications)
<p>Traçabilité</p> <p>Tracer les acteurs et les opérations = maîtriser</p> <ul style="list-style-type: none"> *Des acteurs (identification) à chaque moment d'une transaction, revue des droits informatiques régulièrement faite etc. *Des opérations : intégrité des données dans le SI (irréversibilité assurée par procédure de validation, trace des modifications, suppressions). *Définition d'une politique d'archivage *Sauvegarde et continuité du SI *Des contrôles : contemporains et à posteriori (documentés, formalisés, archivés, supports harmonisés...) 	

Le niveau de risque net se calcule de la manière suivante : (Probabilité x Impact) corrélé au niveau de Maîtrise du risque (coef.)

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie des risques en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Risque très élevé	> 12 à 16
Risque fort	> 8 à 12
Risque moyen	> 4 à 8
Risque faible	> 0 à 4

III) Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

2024															2025																			
Rang	Activité	Libellé du risque			Commentaires / Facteurs de risques			Qualification Thème du risque			Impact (I)	Probabilité (P)	Critére (C) = P ¹	Risque "Net" = Critére (C) x Coef de MGR	Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent			Cotation Risque résiduel (risque net)			Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent			Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)			Cotation Risque résiduel (risque net)			Priorité				
		Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact et Réputation	Impact et Image	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Critére (C) = P ¹	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Risque résiduel à l'échéance 2025 estimé après mise en œuvre des actions décidées														Evolution VS N-1			
1	Analyse du besoin	Risques légaux / Risques financiers car le contrôle de la légalité/opportunité de l'achat n'est pas clairement identifié et organisé. Conséquences possibles: des agents peuvent être amenés à prendre des décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité.	Pas d'acteur clairement défini pour mener cette mission. Pas de formalisation, ni de méthode claire, communiquée et connue des agents.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	4	3	11,5	11,5	2																									-35%
2	Analyse du besoin	Légalité et/ou opportunité de la dépense non contrôlée. La dépense induite est manifestement illégale ou injustifiée au regard du principe de bonne gestion des deniers publics.	Le besoin n'est pas justifié et ne répond pas à l'exigence de bonne gestion des deniers publics.	Atteinte à la probité	4	3	11,0	8,3	2																								-13%	
3	Analyse du besoin	Indisponibilité des crédits : incapacité de l'UB à faire face à la dépense engagée.	Méconnaissance des autorisations budgétaires, des crédits disponibles pour répondre aux besoins.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	3	3	8,5	5,5	3																								0,0%	
4	Validation de l'EJ	Pas d'harmonisation des points de contrôle de l'EJ avant sa validation sur tous les périmètres de l'établissement.	Suivant les périmètres, les points de contrôle ne sont pas forcément listés, connus et respectés.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	2	4	7,3	7,3	3																								-25%	
5	Validation de l'EJ	Commande hors bon de commande GFC : non respect des règles d'engagement des dépenses. La dépense est potentiellement non prévue au budget. Conséquences possibles retards de paiements, intérêts moratoires... La comptabilité d'engagement n'est pas sincère, il y a une absence de traçabilité...	Omission de la création de l'EJ au moment du fait générateur. Commande passée après réception de facture. La comptabilité des AE ne retrace pas la totalité des engagements juridiques. Si la consommation des CP n'intervient pas avant la fin de l'exercice les charges à payer sont sous-estimées.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	4	3	11,0	5,5	3																								0,0%	
6	Mise à jour EJ	Qualité comptable altérée, Risque sur la budgétisation et programmation ultérieure. Les EJ ne sont pas mis à jour régulièrement. Les charges à payer sont erronées.	Concerne le solde ou le nettoyage de l'EJ après la fin des paiements relatifs à l'EJ.	Qualité des données comptables	2	4	8,0	5,2	3																								0,0%	
7	Analyse du besoin	Gaspillage, perte du fait de la non utilisation d'un stock disponible.	Manque de communication, de connaissance des éventuels stocks disponibles au sein de l'entité, ou d'autres entités.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	3	3	8,0	8,0	3																								-38%	
8	Service Fait / Constatation	Inventaire comptable non fiable, ne reflète pas la réalité de l'inventaire physique. La date de mise en service des biens n'est pas transmise à l'AC.	Un formulaire est à renseigner à destination de l'AC pour mise à jour et suivi de l'inventaire au moment de la constatation du SF. Pas de mise à jour des fiches d'inventaire (fiche immobilisation).	Qualité des données comptables	3	4	10,0	5,0	3																							0,0%		
9	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Recours indû à une demande de paiement directe, alors que le paiement de la même prestation a déjà eu lieu, via un EJ. Lorsqu'il est involontaire : il s'agit d'une erreur. Lorsqu'il est volontaire : il s'agit d'une atteinte à la probité.	Des DP sont réalisées alors que des engagements préalables ont été faits, consommation en double des AE (dépenses hors cadre des DP). Atteinte à la probité : fait pour un agent de mettre l'établissement devant le fait accompli, soit pour son profit personnel, soit pour le compte d'un tiers, en contrepartie d'avantages, de rémunérations, de services...	Atteinte à la probité	4	2	7,7	5,0	3																								0,0%	

III) Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Cartographie des risques budgétaires et comptables



2025



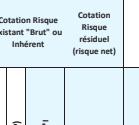
Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact (I)	Probabilité (P)	Critéa (C) - P+1	Risque "Net" = Risque Brut x Coef de MGR	Priorité	Cotation Risque existant "Brut" ou Inherent		Cotation Risque résiduel (risque net)		Cotation Risque existant "Brut" ou Inherent		Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)		Cotation Risque résiduel (risque net)		Priorité	Evolution vs N-1					
										Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur couvertabilité budgétaire	Impact régulai	Impact Image	Impact Réput./Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Critéa (C) - P+1	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de baisse du risque brut grâce à la MGR	Risque résiduel à l'échéance 2025 (Etat du risque estimé après mise en œuvre des actions décidées)	
10	Expression du besoin de création ou modification d'un fournisseur (RIB, adresse ...)	Réception d'une demande de modification de RIB par une personne malveillante (escroquerie) qui se fait passer pour un fournisseur, via les gestionnaires.	Facteurs de risques : de très bonnes imitations de mail, de logos officiels, de faux RIB peuvent être reçus par les gestionnaires d'entité.	Escroquerie, demandes frauduleuses (FOVI, usurpations d'identité...)						■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	3	3	9,5	3	3	2	0,50	50%	4,8	3	Nouveau risque
11	Expression du besoin	Manque d'efficacité, perte de temps. Demande incomplète, imprécise.	Demande incomplète, imprécision, manque de détails sur les caractéristiques précises du besoin (bien ou service).	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	2	3	6,5	4,2	3	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	3	6,5	3	3	3	0,65	35%	4,2	3	0,0%
12	Validation de l'EJ	Validation EJ sans information du responsable budgétaire : problème, d'organisation.	Absence d'accord du responsable budgétaire, de la hiérarchie pour passer la commande.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	3	3	8,0	4,0	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	3	3	8,0	3	3	2	0,50	50%	4,0	4	0,0%
13	Validation de l'EJ	Irrégularité de gestion sur financement : non respect des conditions du financeur. Des crédits ouverts sur une opération ou un contrat sont consommés de façon irrégulière (dont inéligibilité des dépenses).	Mauvaise application des clauses du contrat.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	2	3	6,0	3,9	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	3	6,0	3	3	3	0,65	35%	3,9	4	0,0%
14	Demande de paiement	Erreur de RIB lors de la Demande de Paiement	Plusieurs raisons possibles. Cas de RIB multiple pour un même tiers, ou de mauvais RIB enregistré sur la fiche tiers. Non prise en compte de l'affacturage.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	2	3	6,0	3,9	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	3	6,0	3	3	3	0,65	35%	3,9	4	0,0%
15	Demande de paiement	Déclaration erronée du montant de la TVA : régularisation à venir imprévue au budget.	Le choix du mode de paiement dans le SI entraîne le choix de la TVA.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	2	3	5,5	3,6	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	3	5,5	3	3	3	0,65	35%	3,6	4	0,0%
16	Validation de l'EJ	Validation d'un EJ "illégal" ou "frauduleux". Atteinte à la probité.	Achat effectué pour le compte d'un tiers, fraude. L'EJ ne respecte pas le principe de bonne gestion des deniers publics.	Atteinte à la probité	4	2	7,7	3,8	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	4	2	7,0	3	2	3	0,50	50%	3,5	4	-9%
18	Réception factures	Dépassement du délai de traitement de la facture, pour cause de perte de la facture. Les factures sont reçues en dehors du service facturier et hors chorus.	Réception de facture par courrier, réception par mail dans les entités ou services (notamment venant de l'étranger).	Délais de paiement	2	3	4,5	3,4	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	3	4,5	3	3	4	0,75	25%	3,4	4	0,0%
19	Expression du besoin de création d'un nouveau tiers, ou de modification d'un tiers existant (RIB, adresse ...)	Demande de modification de RIB d'une personne physique qui se fait passer pour un agent INSA Lyon alors qu'il n'en n'est pas un, afin de bénéficier par exemple de remboursement des frais de mission.	Commentaires : volonté délibérée, fraude	Escroquerie, demandes frauduleuses (FOVI, usurpations d'identité...)						■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	3	2	6,3	3	3	2	0,50	50%	3,2	4	Nouveau risque
20	Demande de paiement	Contentieux suite à non paiement des Intérêts Moratoires (IM).	Non paiement des IM alors qu'ils sont bien dus.	Juridique (contentieux liés aux règles de la commande publique)	2	3	7,0	4,6	3	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	2	4,7	3	3	3	0,65	35%	3,0	4	-33%
21	Réception factures	Dépassement du délai de paiement : facture reçue hors chorus pro, "réputée non reçue".	Non réception des factures via circuit Chorus Pro : soit par courrier, soit par mail au sein des entités.	Délais de paiement	2	2	4,3	2,8	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	2	4,3	3	3	3	0,65	35%	2,8	4	0,0%
22	Service Fait / Certification	Certification service fait avant la livraison ou la réalisation de la prestation.	Paiement indu car la prestation ou la livraison n'est pas réalisée. Difficulté en cas de litige. Non respect des règles de la commande publique.	Qualité des données comptables	2	2	4,0	2,6	4	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	■ ■	2	2	4,0	3	3	3	0,65	35%	2,6	4	0,0%

III) Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

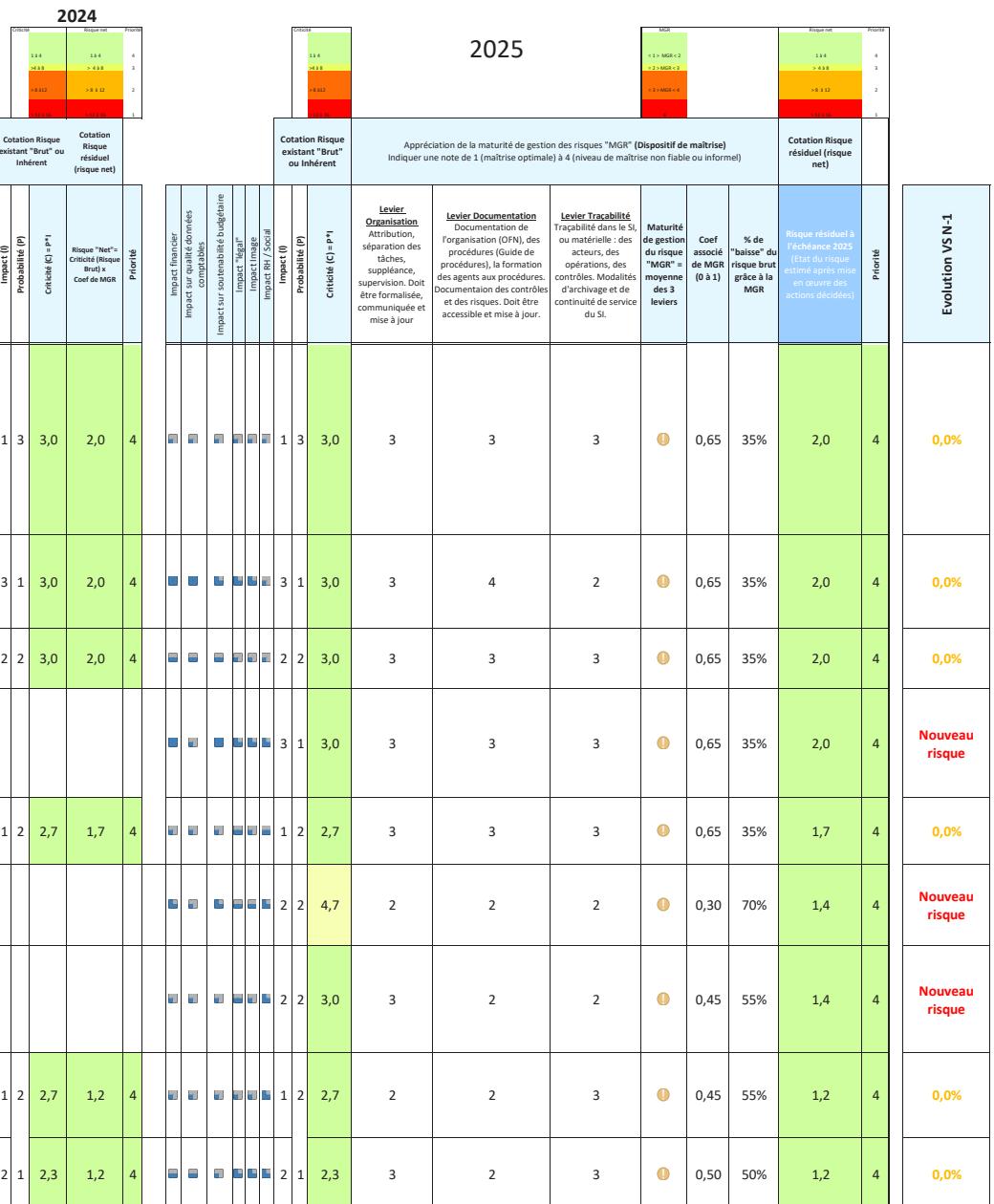


2025



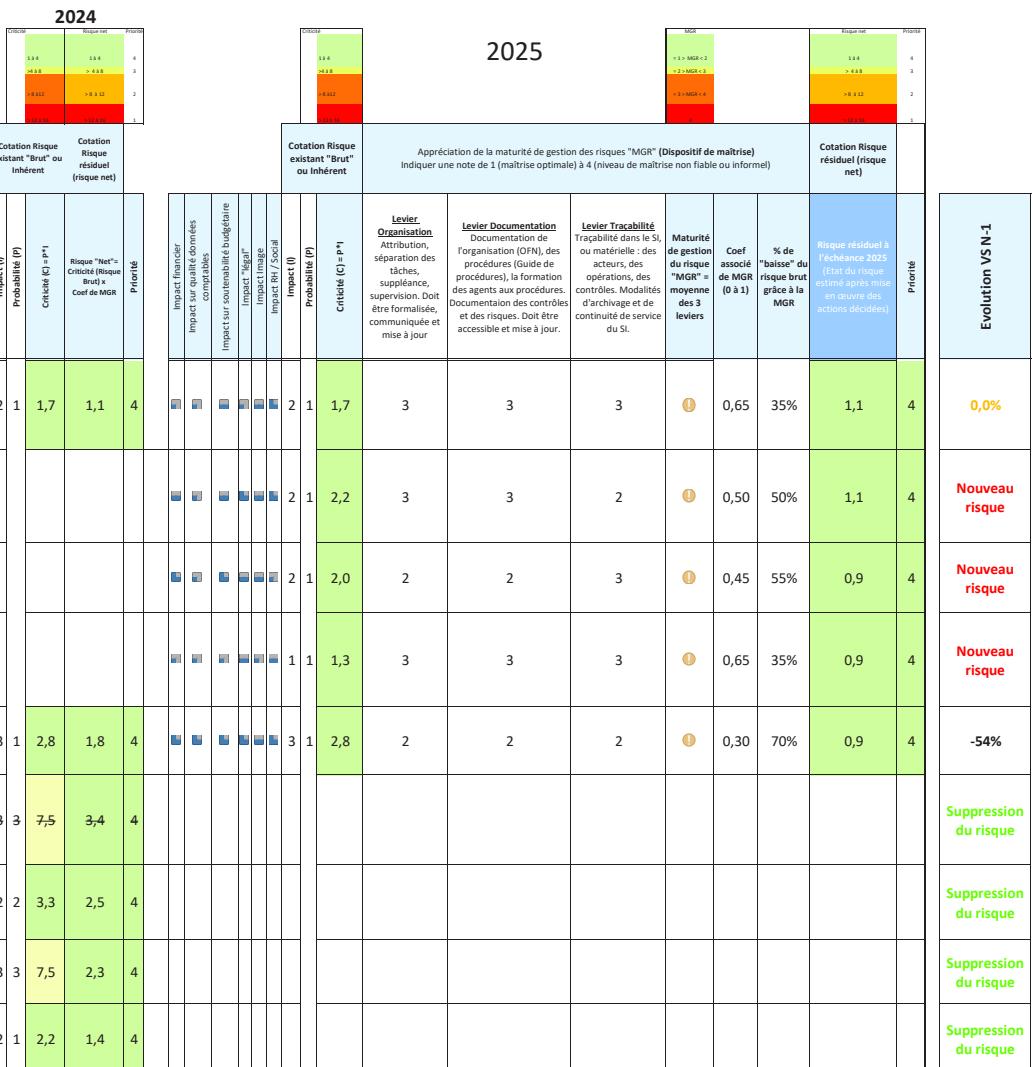
Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact (I)	Probabilité (P)	Critéié (C) = P*I	Risque "Net" = Critéié (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité	Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant		Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant		Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)				Cotation Risque résiduel (risque net)		Priorité	Evolution vs N-1	
					Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur couvenance budgétaire	Impact régul		Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de baisse du risque brut grâce à la MGR	Risque résiduel à l'échéance 2025 (Etat du risque estimé après mise en œuvre des actions décidées)						
23	Paiement au fournisseur	Facture payée en doublon.	Double dépôt de facture avec un numéro modifié par le fournisseur. Doublon d'EJ permet de payer deux fois la même facture (avec un n° différent ou identique "modifié") et un doublon de SF également...	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	2	2	4,0	2,6	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	4,0	3	3	1	0,65	35%	2,6	4	0,0%
24	Demande de paiement	Dépassement du délai de paiement (allers-retours pour des modifications du Service Fait).	Perte de temps allers retours entre AC et Entités pour ajustement du SF.	Délais de paiement	2	4	8,0	2,4	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	4	8,0	2	2	1	0,30	70%	2,4	4	Nouveau risque
25	Analyse du besoin	Non respect de la programmation budgétaire au niveau des CR au sein d'une même UB (limitativité au niveau d'une même UB).	Méconnaissance des autorisations budgétaires, des crédits disponibles pour répondre aux besoins.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	3	3	7,5	2,3	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	3,7	3	3	1	0,65	35%	2,4	4	0,0%
26	Saisie facture	Risque de paiement indu à un tiers erroné : erreur dans le choix du tiers (Demande de Paiement Directes hors EJ préalable)	Des noms de tiers qui se ressemblent beaucoup par exemple.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	3	3	7,5	2,3	4	█ █ █ █	█ █ █ █	3	3	7,5	2	2	1	0,30	70%	2,3	4	0,0%
27	Expression du besoin	Non prise en compte de la demande.	Pas de formalisation, de traçabilité de la demande (orale), demande perdue.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	2	2	3,3	2,2	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	3,3	3	3	1	0,65	35%	2,2	4	0,0%
28	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Erreur de saisie du fournisseur (choix du bon tiers).	Vérification insuffisante. Manque d'accès à la base AGRUHM. Non prise en compte des actualisations ou changement de nom.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	2	2	3,3	2,2	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	3,3	3	3	1	0,65	35%	2,2	4	0,0%
29	Saisie facture	Affectation erronée d'un EJ dans une facture qui entraîne une consommation de CP erronée au moment du paiement.	Erreur dans les montants TTC et HT . Absence de l'engagement avant réception de facture. Celui-ci sera fait dans l'urgence avec le risque que le SF ne soit pas réellement acquis, mais constaté de manière erronée par l'entité ou service pour que la facture puisse être payée, mais à tort...	Qualité des données comptables	2	2	3,3	2,2	4	█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	3,3	3	3	1	0,65	35%	2,2	4	0,0%
30	Vérification de la demande de création de fournisseur	Manque de contrôle, ou contrôle incomplet des éléments de la demande : siret, adresse, RIB signé ou tamponné, appel téléphonique au fournisseur...	Commentaires : voir procédure création de fournisseur de l'AC. Facteurs de risques : manque de temps pour effectuer tous les contrôles.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)						█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	4,3	3	3	1	0,50	50%	2,2	4	Nouveau risque
31	Création du tiers dans la base tiers du SI Financier	Créer un tiers en doublon : noms commerciaux proches mais pas identiques. Risque pour les entités d'utiliser le premier code tiers avec un RIB non actualisé...	Commentaires : Facteurs de risques : Conséquences :	Organisation générale (établissement, ou service, entité)						█ █ █ █	█ █ █ █	2	2	4,3	3	3	1	0,50	50%	2,2	4	Nouveau risque
32	Expression du besoin	Non respect des "règles de la commande publique" et de "bonne gestion des deniers publics".	Commande engagée et payée sur des deniers personnels. Puis demande de remboursement...	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	3	1	2,7	2,1	4	█ █ █ █	█ █ █ █	3	1	2,7	3	3	1	0,75	25%	2,0	4	-6%

III) Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense" Cartographie des risques budgétaires et comptables



III) Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Cartographie des risques budgétaires et comptables



Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact (0)	Probabilité (P)	Critique (C) = P*1	Risque "Net" = Critique (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité	Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant		Cotation Risque résiduel (risque net)		Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant		Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)				Cotation Risque résiduel (risque net)		Priorité			
										Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur couvertabilité budgétaire	Impact régul	Impact Image	Impact Réput/Social	Impact (0)	Probabilité (P)	Critique (C) = P*1	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baissé" du risque brut grâce à la MGR	Risque résiduel à l'échéance 2025 (Etat du risque estimé après mise en œuvre des actions décidées)
42	Expression du besoin	Délai de traitement important, perte d'efficacité : demande envoyée à un destinataire non concerné, mauvaise identification de l'interlocuteur qui va traiter la demande.	Défaut d'information sur l'organisation au sein du service, de la direction concernée.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	2	1	1,7	1,1	4	■	■	■	■	■	■	■	2	1	1,7	3	3	0,65	35%	1,1	4
43	Création du tiers dans la base tiers du SI Financier	La personne qui créé le tiers attache un RIB frauduleux à la fiche du fournisseur (le sien pour son profit personnel), ou celui d'un tiers en échange d'avantage personnel.	Facteurs de risques : défaut de probité, manque de contrôle de supervision.	Escroquerie, demandes frauduleuses (FOVI, usurpations d'identité...)						■	■	■	■	■	■	■	2	1	2,2	3	2	0,50	50%	1,1	4
44	Contrôles de supervision, à posteriori de la création ou	Absence de contrôle des créations ou modifications des tiers créés.	Facteurs de risques : pas d'organisation des contrôles au sein de l'agence comptable, attribution des tâches à améliorer.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)						■	■	■	■	■	■	■	2	1	2,0	2	3	0,45	55%	0,9	4
45	Expression du besoin de création d'un nouveau tiers, ou modification d'un tiers existant (RIB, adresse...)	Réception de documents confidentiels non nécessaires à la création du tiers dans la base par l'Agence Comptable	Facteurs de risques : méconnaissance des éléments nécessaires, pas d'utilisation du formulaire créé à cet usage par l'AC.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)						■	■	■	■	■	■	■	1	1	1,3	3	3	0,65	35%	0,9	4
46	Analyse du besoin	Engagement indu de la responsabilité d'un agent. Pas de validation "hiérarchique" ou du responsable "budgétaire" concerné.	La validation d'un EJ nécessite une délégation de l'ordonnateur. L'organisation doit prévoir la décision au bon niveau.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	3	1	2,8	1,8	4	■	■	■	■	■	■	■	3	1	2,8	2	2	0,30	70%	0,9	4
47	Mise à disposition des factures dans GeFast	Dépassement du délai de paiement, non paiement avant alerte du fournisseur.	Non mise à disposition des factures – Oubli de mettre à disposition, de renommer la facture et de la placer dans le bon dossier. Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC	Délais de paiement	3	3	7,5	3,4	4																
48	Validation de l'EJ	Pas de continuité de service en cas d'absence de la personne qui valide les EJ (délégation de l'ordonnateur nécessaire).	Défaut de suppléance de l'agent disposant de la délégation de l'ordonnateur sur un périmètre donné (lien avec Délégation de l'ordonnateur).	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	2	2	3,3	2,5	4																
49	Réception factures	Dépassement du délai de paiement Perte de facture car mauvais nommage du fichier.	Erreur de saisie, impossible de retrouver la facture car elle aura été mal nommée. Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC.	Délais de paiement	3	3	7,5	2,3	4																
50	Réception factures	Dépassement du délai de paiement dû à l'absence de téléchargement facture sur chorus pro.	Pas de téléchargement soit problème technique, soit manque d'effectif. Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC.	Délais de paiement	2	1	2,2	1,4	4																

III/ Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Présentation synthétique du suivi du plan d'actions voté en décembre 2024

	Nb. d'actions	% du total
Réalisé	17	74%
En cours	1	4%
En retard	5	22%
Total	23	100%

N°	Typologie	Préconisations d'actions	Acteurs	Statut en Décembre 2025	% Réalisation	Commentaires Suivi des actions	Sort de l'action en 2026
1	Sensibilisations, et formations	Compléter les formations existantes (DAF et AC) par un volet sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) et un volet sur la Commande Publique (CP).	DAF, AC	Réalisé	100%		
2	Sensibilisations, et formations	Continuer les rappels réguliers et l'accompagnement aux entités.		Réalisé			
3	Sensibilisations, et formations	Précision apportée après le CA du 12/12/2024 : faire un diagnostic des communications réalisées par la DAF et l'AC envers les entités, et voir si des améliorations peuvent être apportées (coordination).	DAF, AC	Réalisé	100%		
4	Sensibilisations, et formations	Former les « validateurs d'EJ » sur les connaissances nécessaires pour contrôler les imputations comptables, budgétaires, les codes nacre, les pièces justificatives, et sur les points de contrôle à faire avant la validation (liste des points de contrôle).	DAF, AC	Réalisé	100%		
5	Sensibilisations, et formations	Etudier les possibilités d'augmenter le nombre de réunions de type « réseau finance » et réfléchir à un format plus participatif.	DAF	Réalisé	100%		
6	Harmonisation des pratiques	Lister les points de contrôle des EJ afin de faciliter leur validation de manière harmonisée dans tous les périmètres de l'établissement.	DAF	Réalisé	100%		
7	Harmonisation des pratiques	Faire un état des lieux du traitement de la dépense dans les entités et services : « Qui fait quoi ? » Rôle des acteurs, habilitations, délégations, seuils de montants autorisés.	DAF en lien avec les entités	Réalisé	100%		
8	Harmonisation des pratiques	Améliorer l'organisation et la traçabilité de la validation de l'opportunité des dépenses.	DAF, DGS, DAPAC	Réalisé	100%		
9	Harmonisation des pratiques	Travailler la délégation de l'ordonnateur en prenant en compte l'état des lieux, et l'adapter en fonction des besoins et de la réglementation.	DAF, DAJ, DGS	En cours	100% pour la partie Application financière En cours pour le reste.	Un travail est en cours sur la délégation de l'ordonnateur sur la partie des actes administratifs.	En cours à poursuivre
10	Harmonisation des pratiques	Assurer la polyvalence sur les tâches sensibles et qui nécessitent des délégations particulières : validation de l'EJ, certification du service fait. Etablir des Organigrammes Fonctionnels Nominatifs.	Resp. entité ou de service/DAPAC MRCI	En retard	0% pour la partie OFN	La continuité de service est assurée (délégation ordo. Partie financière), mais il reste à formaliser les OFN au niveau de l'établissement.	Reconduire
11	Documentation (traçabilité validation ordo.)	Créer un espace Go Fast unique et transversal (ordonnateur et comptable) contenant les procédures, notes, et guides, relatifs aux processus financiers et à l'attention de la communauté.	DAF, AC, DAPAC	A été adaptée et réalisée		Pour la partie DAF : une page intranet a été construite et est disponible avec la documentation à jour. Pour la partie AC : le dossier Public GoFast a été mis à jour et complété.	Action adaptée et réalisée
12	Documentation (atteinte probité, respect pol. Etablissement, respect de la réglementation)	Créer un « Bulletin Officiel INSA Lyon » pour communiquer autour des délibérations du Conseil d'Administration, des décisions du directeur afin de faire connaître la « politique de l'établissement ».	DAJ	En retard		Action non initiée en 2025	Reconduire
13	Mutualisation Achats	Etudier la possibilité de mutualiser certains achats au niveau de l'établissement (lien avec les travaux de l'AsTrES).	Pôle achats, PAMPI, DGS.	En retard		Action initiée sur certains achats. Intégrer d'autres acteurs au-delà des pôles achats.(PAGE / DIRLOG)	Reconduire
14	Sensibilisation Stocks	Pour les entités et services disposant d'un stock : sensibilisation sur sa bonne utilisation et prise en compte dans le cadre des achats.	Sces & entités concernées	En retard		Action non initiée en 2025	Reconduire
15	Connaissance de l'exécution budgétaire, suivi du budget	Rappeler l'utilisation de l'état « Solde budgétaire » de l'outil GFC Situations (un état simple d'utilisation, sans nécessité de retravailler la présentation sur Excel ensuite).	DAF	Réalisé		Le SID en cours de déploiement devrait permettre de faciliter le suivi de l'exécution budgétaire, sans passer par GFC Situation.	
16	Connaissance de l'exécution budgétaire, suivi du budget	Mettre en production le Système d'Information Décisionnel (SID) pour favoriser l'utilisation de tableaux de bord adaptés aux besoins et simples d'utilisation (sans retraitements Excel).	DAF, AC, DAPAC, lien DSI	Réalisé			
17	Connaissance de l'exécution budgétaire, suivi du budget	Réfléchir au bon circuit d'alerte et de suivi des consommations des enveloppes budgétées sur des CR et utilisées par d'autres CR (exemple : le COS, le CNU, certaines lignes du pôle APP DRH...).	DAF en lien avec les CR	Action réalisée, mais reformulée pour la reconduite en 2026			Reconduire
18	Accès à la base des fournisseurs	S'assurer qu'un agent par périmètre peut accéder à la base « AGRHUM » afin de pouvoir faire des vérifications, sans être contraint d'aller dans GFC Dépenses. Informer l'agent concerné le cas échéant.	DAF Mission SI	Réalisé			
19	Connexion du SI avec la plateforme Chorus Pro	Connexion du module GFC Dépenses avec la plateforme Chorus Pro*, plateforme de dépôt des factures pour les fournisseurs : action réalisée en juillet 2024.	DAF, AC, lien avec DSI	Réalisé			
20	Connexion du SI avec la plateforme Chorus Pro	Reste des cas où les factures sont à traiter manuellement car non interfacées par GFC (multi taux TVA et fournisseurs étrangers), ou hors du champs d'application de chorus pro.	DAF, AC, lien avec DSI	Réalisé		Action permanente	
21	Anticipation des fermetures estivales et hivernales de l'établissement	Anticiper les fermetures estivales et hivernales de l'établissement du point de vue opérationnel et administratif. Cela permettrait de pas subir des retards « mécaniques » dans les délais de paiement.	Services et entités, DAF, AC	Réalisé			
22	Contrôle des habilitations dans le SI	Mettre en place une vérification annuelle des habilitations, de l'adéquation des profils créés dans GFC et la délégation de l'ordonnateur actualisée.	DAF	Réalisé	100%	Action permanente	
23	Mise à jour des habilitations dans le SI	Mettre en place un dispositif de transmission de l'information lors du départ d'un agent entre la DRH/DSI/DAF/AC. Cela permettrait une actualisation des comptes créés dans GFC par la DAF et une mise à jour des accréditations par l'AC.	DAF, DSi, DRH, AC, DAPAC	En retard		Faire le lien avec le projet de la DSi "Gestion des identités".	Reconduire

III/ Actualisation du processus "Décider et réaliser une dépense"

Nouvelles actions proposées au vote en décembre 2025

N°	Typologie	Préconisations d'actions	Acteurs	Échéance cible
24	Création modification des fournisseurs AC	Finalisation de la procédure de création/modification des fournisseurs dans le SI pour les gestionnaires concernés de l'Agence Comptable. La procédure listera les divers points de contrôle à effectuer (dont la vérification de la personne morale sur les sites officiels de type https://www.infogreffe.fr , ou https://registre.entreprises.gouv.fr)	AC Accompagnement MRCI	Action permanente
25	Création modification des fournisseurs AC	Assurer une formation des gestionnaires en charge de la création/modification des fournisseurs dans le SI.	AC	2026
26	Création modification des fournisseurs AC	Consolider les auto-contrôles déjà existants (check-list de contrôle), mise en place de contrôles mutuels (en fonction des possibilités dans l'équipe).	AC	2026
27	Création modification des fournisseurs AC	Mettre en place une organisation des contrôles de supervision : avec une planification, et une formalisation.	AC	2026
28	Habilitations dans le SI Financier	Mettre en place une validation des demandes de droits sur les créations/modifications des fournisseurs dans la base du SI. Les demandes doivent être validées par la fondée de pouvoir et la DAF pour la partie création des usagers pour les Recettes. (Lien avec le projet de gestion des identités de la DIRNUM et de la DS1)	A définir	2026
29	Procédure pour les entités	Finaliser la procédure de demande de création ou de modification d'un fournisseur à l'attention des entités et la mettre à disposition sous GoFast/Public. Eviter les envois par mail, privilégier la mise à disposition dans l'intranet, et le réseau GoFast/Public. Indiquer la liste des PJ nécessaires dans la procédure et le formulaire à utiliser.	AC / accompagnement MRCI	2026
30	Sensibilisations, et formations	Expliquer l'importance du respect de la procédure de demandes de création d'un fournisseur en intervenant dans les formations "DAF" délivrées aux gestionnaires. Illustrer d'exemples concrets pour bien matérialiser le risque : escroquerie, « FOVI », et rappeler le chemin à suivre pour accéder à la procédure.	AC	2026
31	Fiabilisation de la base des fournisseurs	Nettoyage de la base avec une suppression des éventuels doublons, compléter les fiches fournisseurs incomplètes...	A définir	2027
32	Connaissance de l'exécution budgétaire, suivi du budget	Concernant les dépenses du CNU, du COS, et des dépenses en lien avec les aménagements de poste de travail gérés par le pôle APP / DRH : faire des suivis des consommations et des alertes plus régulières auprès de la DAF en cas de besoin. (Une fois par trimestre) Le SID aidera à faire rapidement ce suivi et ces alertes pour la DRH.	DRH Pôle pilotage DAF	2026

IV) Processus "Marchés/Commande Publique"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	2024			2025			Evolution/N-1					
					Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)	Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)						
					Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = I*P	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = I*P						
1	Expression du besoin	Risque d'exprimer un besoin imprécis, incomplet.	Facteurs de risque Ne pas impliquer les services compétents au moment de l'analyse du besoin. Besoin pas assez bien défini, le besoin exprimé ne couvrira pas l'ensemble des besoins finaux. Conséquences Incomplétude du besoin exprimé. Des spécifications techniques ou des contraintes peuvent être "oubliées" faussant l'estimation technique et financière du besoin. Exemple : si les services compétents ou tous les utilisateurs ne sont pas impliqués au bon moment.	Défaut d'informations et de formations des agents	3	3	8,1	6,1	3	3	3	8,1	4	6,1	3	0%
2	Analyse du besoin	Risque de réaliser des achats répondant au même besoin en plusieurs commandes "découpées".	Facteurs de risque Les achats sont décentralisés. La méconnaissance des seuils de marchés. Le "saucissonnage" est une pratique illégale afin d'éviter une procédure formalisée, une séparation artificielle des prestations est faite, alors qu'elles répondent en réalité au même besoin. Commentaires L'organisation décentralisée des achats ne permet pas de détecter ce type de commandes "à priori" à l'échelle de l'établissement.	Non respect des règles de la Commande Publique	2	4	9,1	6,9	3	2	4	9,1	3	5,9	-13%	
3	Expression du besoin	Risque budgétaire : ne pas disposer des crédits suffisants pour faire face à une dépense nécessaire mais non prévue.	Facteurs de risque Manque d'anticipation dans l'expression du besoin dans les entités et services. Conséquences Situations de "fait accompli" dépense inévitable et non prévue. Il est possible de se retrouver en difficulté budgétaire. Certaines prestations ne disposent d'aucune "souplesse" budgétaire. Exemple : les prestations ou équipements audiovisuels non prévus.	Disponibilité des crédits	2	3	7,3	5,8	3	2	3	7,3	3	5,5	-6%	
5	Traitement Retenue de Garantie	Mauvais suivi de la libération des Retenues de Garantie	Conséquences : pénalisation de la trésorerie des fournisseurs concernés	Traitement Retenue de Garantie										Nouveau risque		
6	Exécution du marché	Risque de mauvaise qualité/exécution des prestations (cela peut concerner les travaux, la maintenance, les déchets, la sécurité contrôle d'accès...).	Facteurs de risque Un titulaire ne respecte pas les engagements qu'il a pris dans le contrat. Conséquences Suivant le type de marché, les conséquences peuvent être plus ou moins graves. Exemples : Si un nombre important de sous-traitances survient, la qualité d'exécution peut en souffrir. Défaut de construction d'un plafond qui s'effondre...	Événements impactant l'exécution des prestations du marché	3	2	6,0	4,8	3	3	2	6,0	4	4,8	0%	
7	Expression du besoin	Risque de faire prendre en charge par un tiers un besoin en équipement par exemple, qui nécessiterait éventuellement un marché public, si celui-ci était réalisé par l'INSA Lyon.	Facteurs de risque En raison d'une faiblesse d'enveloppe budgétaire insuffisante pour répondre au besoin, ou en raison d'une réponse négative lors du visa achat. Conséquence Un tiers paie pour une dépense de l'INSA en s'affranchissant des règles de la commande publique car il n'y est pas soumis.	Non respect des règles de la Commande Publique	2	2	4,6	4,6	3	2	2	4,6	4	4,6	0%	
8	Analyse du besoin	Risque de fin anticipée, et de nécessité de mettre place une multiplicité d'avenants de prolongation, ou de remettre en concurrence. Risque de "blocage" si on dépasse un montant mal estimé au départ.	Facteurs de risque Mauvaise estimation du besoin dont peut découler un bouleversement de l'économie du marché. Mauvaise connaissance/estimation des différents utilisateurs du marché, faussant le "besoin" global. Commentaires Le pôle achat a mis en place une veille pour éviter une multiplicité d'avenants et faire les consultations au bon moment. La DAPI gère des marchés (travaux) dont la nature et la durée (parfois plus de 6 ans) portent intrinsèquement cette nécessité de modifier par avenant des éléments inconnus au moment de l'estimation.	Problèmes de dimensionnement du marché	3	2	6,6	4,3	3	3	2	6,6	3	4,3	0%	

IV) Processus "Marchés/Commande Publique"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	2024				2025				Evolution/N-1	
					Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)		Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)			
					Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = I*P*	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) * Coef de MGR	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = I*P*	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) * Coef de MGR		
9	Exécution du marché	Risque "d'événements aléatoires" impactant l'équilibre du marché : pouvant aller jusqu'à refaire une nouvelle consultation.	Facteurs de risque Événements aléatoires importants Conséquences L'équilibre du marché est impacté. Des avenants doivent être faits en cours d'exécution. Il est possible qu'une nouvelle consultation soit faite, entraînant des délais rallongés pour les opérationnels <i>Exemple : Le Covid, le plan de résilience avec des dates à respecter pour faire les travaux...</i>	Événements impactant l'exécution des prestations du marché	3	2	5,1	3,9	4	3	2	5,1	4	0%
10	Saisie du marché dans le SI	Risque d'erreur dans la saisie du marché dans le SI financier.	Facteurs de risque Erreurs potentielles de saisie sur les caractéristiques du marché (durée, montant, tiers concernés, spécificités...) qui peuvent avoir une incidence financière.	Le marché dans le Système d'Informations Financières	2	3	4,7	3,5	4	2	3	4,7	3	0%
11	Expression du besoin	Non respect des règles de la commande publique qui peut mener à un "délit de favoritisme".	Facteurs de risque Demande "trop" précise, caractéristiques demandées décrites de manière à correspondre à un tiers bien particulier. L'étape de sourcing est utilisée pour favoriser un fournisseur potentiel et dispenser d'une véritable procédure de mise en concurrence. Conséquences : atteinte à la probité, délit de favoritisme.	Atteinte à la probité	2	3	6,4	4,2	3	2	3	6,4	3	-33%
12	Analyse des offres	Risque de délit de favoritisme. Risque d'octroi d'avantage injustifié.	Facteurs de risque Le service prescripteur biaise la concurrence en favorisant un candidat lors de l'analyse des offres. La manipulation des critères d'analyse dans le but de favoriser un candidat. La corruption. Le défaut d'information de l'établissement sur un conflit d'intérêt. (Voir risque N°1, évoqué lors de la phase "Expression du besoin").	Atteinte à la probité	2	4	7,4	3,7	4	2	3	5,6	3	-25%
13	Les avances dans le cadre des marchés	Verser l'avance au fournisseur en retard, voire après le paiement du premier acompte. Cela ne respecte pas l'esprit et l'usage du versement d'une avance à un fournisseur.	Commentaires : Facteurs de risque : retard dans le traitement Conséquences :	Suivi de l'exécution des marchés						1	3	4,29	3	Nouveau risque
14	Les avances dans le cadre des marchés	Risque d'erreurs dans le calcul de l'avance qui doit être versée.	Commentaires : Facteurs de risque : Différents taux peuvent exister selon la durée des travaux prévus par exemple. Conséquences :	Suivi de l'exécution des marchés						1	3	4,29	3	Nouveau risque
15	Paiement des tiers	Risque de blocage lors du paiement dû à un déphasage des AE et CP sur une opération pluriannuelle (avec ou sans marché).	Facteurs de risque L'engagement est validé en N, et le paiement intervient en N+1, mais les CP n'ont pas été prévus en N+1. L'engagement a été validé en N sur une opération GFC avec financement bailleur (Région, ANR...) et le paiement intervient en dehors de la date d'éligibilité. Commentaires Le message est le suivant : "dépassement de solde sur l'opération XXXX", et le paiement ne peut pas être lancé par l'AC. La DAF est sollicitée pour redéployer des crédits, ou prendre des crédits sur les dotations des entités si les conditions d'éligibilité ne sont pas respectées.	Disponibilité des crédits	2	2	3,1	2,4	4	2	2	3,1	3	0%
16	Les cautions dans le cadre des marchés	Risque de ne pas être en capacité de mobiliser la caution bancaire d'un titulaire en cas de défaillance de ce dernier sur des renouvellements de marchés, ou d'avenants au fil du temps.	Facteurs de risque : Oublier de prévenir l'établissement bancaire de prolonger le cautionnement du titulaire	Suivi de l'exécution des marchés						2	2	3,43	3	Nouveau risque
17	Les cautions dans le cadre des marchés	Le montant de la caution ne couvre pas la totalité du marché (initial+avenants au fil de l'eau) et non application de la RG en relais ...	Facteurs de risque : suivi insuffisant Conséquences : l'établissement n'est pas couvert pour les montants concernés (pas de possibilité de récupérer une caution, et pas de 5% de RG retenues).	Suivi de l'exécution des marchés						2	2	3,43	3	Nouveau risque

IV) Processus "Marchés/Commande Publique"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	2024				2025				Evolution/N-1	
					Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)		Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)			
					Impact (I)	Probabilité (P)	Critére (C) = P*I	Risque "Net" = Critique (Risque Brut) x Coef de MGR	Impact (I)	Probabilité (P)	Critére (C) = P*I	Risque "Net" = Critique (Risque Brut) x Coef de MGR		
18	Analyse des offres	Risque de partialité par rapport au nombre d'offres.	Facteurs de risque Un volume important d'offres reçues ou un nombre très faible d'offres reçues. Conséquences Une analyse difficile qui sera biaisée plus "facilement" par le manque d'objectivité et de régularité dans l'appréciation.	Achat "perfectible" pour l'établissement	2	3	7,3	3,3	4	2	2	4,9	2,2	4
19	Expression du besoin	Risque de recours des candidats sur la partie définition technique.	Facteurs de risque Une mauvaise estimation et description du besoin au niveau technique. Conséquences Des compréhensions différentes de la part des candidats pouvant défavoriser certains candidats. Cela peut aussi entraîner la réception d'offres non adaptées.	Recours contentieux	2	2	4,9	2,2	4	2	2	4,9	3	2
20	Les avances dans le cadre des marchés	L'avance n'est pas versée au fournisseur alors qu'elle lui est due. Elle doit être versée sous 30 jours lorsqu'elle est prévue dans les documents contractuels.	Facteurs de risque : Oubli	suivi de l'exécution des marchés										Nouveau risque
21	Expression du besoin	Risque de ne pas utiliser un marché existant à l'INSA Lyon. (Un point d'amélioration qui peut mener à un risque de ne pas utiliser un marché)	Facteurs de risque Difficulté du "demandeur" ou "prescripteur" pour savoir à quel tiers s'adresser pour répondre à un besoin : interne ou externe ? Difficulté à identifier les directions/services qui "centralisent", "gèrent" les achats pour les services et entités. Exemple : parfois, un tiers extérieur est sollicité alors qu'un service en interne aurait pu répondre au besoin. (lien avec la problématique du stockage, de la mutualisation à réfléchir). Difficulté à trouver la liste exhaustive des marchés à utiliser par l'INSA.	Défaut d'informations et de formations des agents	2	3	6,4	2,9	4	2	2	4,3	2	2
22	Rédaction du DCE	Risque juridique et financier sur les critères d'analyse et leur pondération.	Facteurs de risque Une description du besoin soit en sous-estimation, sur-estimation, peu précise ou trop précise... peut conduire à une mauvaise définition des critères d'analyse.	Non respect des règles de la Commande Publique	1	2	2,3	1,8	4	1	2	2,3	3	4
23	Exécution du marché	Risque de non réalisation des prestations/ou livraison de fournitures prévues au marché en cas de défaillance du titulaire.	Facteurs de risque La non réalisation des prestations peut être dûe : * A une rétractation du candidat après la notification marché, en raison de problèmes de personnel d'approvisionnement ou autres... * Ou à une défaillance "contrainte" du candidat (liquidation ou autre...). Conséquences Cela oblige à envisager soit une exécution aux frais et risques soit une résiliation du marché. Souvent, il ya une nécessité de refaire toute la procédure.	Événements impactant l'exécution des prestations du marché	2	1	2,4	1,6	4	2	1	2,4	3	3
24	Rédaction du DCE	Risque d'erreur dans la rédaction des documents suivants CCAP CCTP et BPU et ou DPGF.	Facteurs de risque Réécriture "erronnée" du DCE suite à une analyse du besoin erronée ou mal réalisée : spécifications techniques trop, ou trop peu précise... Cela peut concerner toutes les pièces techniques et administratives. Conséquences Peut conduire à la suspicion de délit de favoritisme. Exemple : rédaction de cahier des charges orientée sur le modèle de l'offre ou devis d'un fournisseur.	Non respect des règles de la Commande Publique	1	2	2,3	1,5	4	1	2	2,3	2	3
25	Exécution du marché	Absence de communication ou d'information des entités de la notification du nouveau marché.	Facteurs de risque Pas d'information, pas d'utilisation du marché par les entités et services... Des marchés spécifiques ne sont pas forcément publiés dans l'intranet.	Défaut d'informations et de formations des agents	1	2	2,9	1,9	4	1	2	2,9	3	2

IV) Processus "Marchés/Commande Publique"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Consequences Commentaires	Qualification Thème du risque	2024			2025			Evolution/N-1			
					Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)		Cotation Risque Net (ou résiduel)		MGR					
					Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR		
26	Analyse des offres	Pas d'harmonisation de la méthodologie d'analyse des prix : HT ou TTC.	Facteurs de risque Pratiques d'analyse des offres non harmonisées entre le pôle achats DAF (plutôt TTC), et le PAMPI DPI (plutôt HT).	Défaut d'informations et de formations des agents	2	1	2,1	1,4	4	2	1	2,1	1,4	4
27	Analyse du besoin/Choix de la procédure	Risque d'erreur dans le choix de la procédure.	Facteurs de risque Une mauvaise évaluation et analyse du besoin ou méconnaissance.	Non respect des règles de la Commande Publique	2	2	3,1	0,9	4	2	2	3,1	0,9	4
28	Analyse des offres	Procédure infructueuse.	Facteurs de risque Les offres reçues sont trop élevées et ne respectent pas l'enveloppe financière. Problème d'estimation du besoin ou de connaissance du secteur économique. Pas d'offres reçues. Irregularités des offres reçues (Exemple : il manque une pièce, offre irrégulière).	Disponibilité des crédits	2	2	3,1	0,9	4	2	2	3,1	0,9	4
29	Analyse des offres	Risque de partialité sur les "dégustations" dans les marchés alimentaires, ou sur l'appréciation des échantillons de produits ou fournitures.	Volontaire ou non. Risque de ne pas avoir l'offre la mieux disante.	Achat "perfectible" pour l'établissement	2	1	1,9	0,9	4	2	1	1,9	0,9	4
30	Les avances dans le cadre des marchés	Verser une avance à un fournisseur alors qu'elle n'est pas prévue dans les documents contractuels du marché.	Facteurs de risque : erreur involontaire.	Suivi de l'exécution des marchés						1	1	1,29	0,84	4
31	Analyse des offres	Non identification d'une offre anormalement basse. Risque juridique.	Facteurs de risque *Faible connaissance du marché fournisseurs : secteur d'activité, niveau du prix et coût d'utilisation. *Faible connaissance des caractéristiques des fournisseurs potentiels (redressement judiciaire,...). *Faible connaissance du produit acheté. *Manque de temps pour réaliser l'analyse. Commentaires Beaucoup de jurisprudence sur ce sujet. Risque de devoir refaire toute la consultation... Risque juridique.	Achat "perfectible" pour l'établissement	2	2	4,9	1,5	4	2	1	2,4	0,7	4
32	Analyse du besoin	Risque sur la disponibilité des crédits au moment du lancement du marché (voir risque classé au 3 ^e rang).	Facteurs de risque Non prise en compte du budget disponible avant de lancer un travail de consultation.	Disponibilité des crédits	2	2	4,6	1,4	4	2	1	2,1	0,6	4
33	Saisie du marché dans le SI	Absence de saisie du marché dans le SI.	Facteurs de risque Pas de vérification organisée de l'exhaustivité de la saisie des marchés en parallèle des notifications effectuées. Consequences Exécution impossible sur le marché conclu...	Le marché dans le Système d'Informations Financières	1	1	1,4	0,4	4	1	1	1,4	0,4	4
34	Exécution du marché	Risque financier de non récupération des avances versées en cas de défaillance.	Consequence Affecte la trésorerie de l'établissement et son budget. L'impact financier dépend de l'importance financière du marché.	Disponibilité des crédits	2	1	1,9	0,6	4	2	1	1,9	0,4	4

IV/ Actualisation du processus "Marchés/Commande Publique"

Présentation synthétique du suivi du plan d'actions voté en 2024

	Nb. d'actions	% du total
Action à revoir	2	8%
Réalisé	12	50%
En cours	9	38%
En retard	1	4%
Total	24	100%

N°	Typologie	Préconisations d'actions	Acteurs	Statut en décembre 2025	% Réalisation	Commentaires suivi des actions	Sort de l'action en 2026
1	Transversale (agit sur plusieurs typologies de risques)	Compléter les formations existantes de la DAF et de l'AC avec un volet sur le respect des règles de la commande publique (et/ou créer une formation dédiée) : ✓ Insister sur l'importance de la bonne définition des besoins (partie technique et partie financière). ✓ Expliquer l'importance d'améliorer le recensement des besoins lors des dialogues budgétaires. ✓ Améliorer l'expression et l'analyse des besoins, notamment en formant les prescripteurs sur les connaissances nécessaires et les règles à respecter.	Pôle achat DAF	Réalisé	100%		Action permanente
2	Transversale (agit sur plusieurs typologies de risques)	Le PAMPI réserve des créneaux pour répondre aux questions concrètes ou problématiques des prescripteurs techniques. Suivre le nombre de "formations" ou de cas concrets traités par le PAMPI	PAMPI	En cours			Action permanente
3	Transversale (agit sur plusieurs typologies de risques)	Rappeler les risques encourus en cas de non respect	Pôle achat DAF et PAMPI	Réalisé	100%		
4	Transversale (agit sur plusieurs typologies de risques)	Veiller à la formation régulière des agents en charge de la rédaction des dossiers de consultation, Cahier des charges techniques pour les prescripteurs techniques de la DPI.	Pôle achat DAF et PAMPI En lien avec le DRH/pôle APP	En cours		Le nouvel acheteur du pôle Achat DAF va suivre une formation IGPDE en septembre sur les achats durables et les formations de prise de poste : rédaction de marchés publics, organisées par l'IRA normalement	
5	Cadre général, charte des achats	Travailler sur une « charte » des achats qui pourrait : ✓ Définir le cadre des achats de l'établissement. ✓ Fixer les modalités de déclarations de conflit d'intérêt ou d'absence de conflit d'intérêt.	DAF	Réalisé	100%	Il s'agit de la "procédure achats à l'INSA Lyon", les modalités de déclarations de conflit d'intérêt sont définies dans la fiche d'aide à la définition des besoins. Voir si on peut sensibiliser ou faire signer un document une ou deux fois/ an aux prescripteurs techniques de la DPI.	
6	Cadre général, charte des achats	Rappeler les principes à respecter, la déontologie à observer dans les achats. Définir les modalités de déclarations d'intérêt, d'absence de conflit d'intérêt dans une « charte des achats ». ✓ Des agents INSA qui participent à l'analyse des offres, ou à une Commission Appel d'Offres ou Commission Technique. ✓ Des assistants à la maîtrise d'ouvrage qui interviennent pour l'INSA.	Pôle Achat DAF et PAMPI	Réalisé	100%		
7	Harmonisation des pratiques	Faire un état des lieux sur les critères exigés sur les candidatures par les acheteurs. Puis structurer, harmoniser ces critères en fonction du type de prestation.	Pôle achat DAF et PAMPI	Action à revoir		Revoir l'échéance pour l'action au 1er trim. 2026. L'harmonisation totale n'est pas pertinente, mais un socle de critères communs pourrait être défini.	Reconduire
8	Harmonisation des pratiques	Définir une position de l'établissement en respect de la réglementation, avec la validation du DAJ sur les modalités d'analyse des prix : € HT - TTC.	DAF, DAJ, DPI, DGS	En retard		A reprioriser pour 2026.	Reconduire
9	Harmonisation des pratiques	Questionner l'utilisation de deux plateformes « profil acheteur » différentes dans les 2 pôles achat DAF et PAMPI : « PLACE », et « ACHATS PUBLICS ».	DAF et PAMPI	Réalisé	100%	Statu quo sur les plateformes utilisées.	
10	Prévisions budgétaires en lien avec le recensement des besoins	Réfléchir aux améliorations possibles sur l'expression et le recensement des besoins lors des dialogues budgétaires. Améliorer l'utilisation de documents existants (exemple : fiches achat).	DAF en lien avec les entités, DGS	En cours	30%	A reprioriser pour 2026	Reconduire
11	Analyse des achats	Mener une réflexion pour trouver un moyen « d'anticiper » la computation des seuils.	Pôle achat DAF + Mission SI DAF en appui PAMPI	En cours	30%	Une meilleure connaissance des cartographies achats a permis de faire une meilleure prévention des dépassements de seuil, mais le travail doit être poursuivi.	Reconduire
12	Analyse des achats	Réaliser les analyses des achats à postérieur, analyse des récurrences pour aider à programmer les marchés en N+1.	Pôle achat DAF + Mission SI DAF en appui PAMPI	En cours	30%		Reconduire
13	Maîtrise des achats	Réflexion sur des pistes d'amélioration du visa achat, réalisé dans le SI	DAF, PAMPI	En cours		Un test de visa achats sur des codes achats des marchés de la DPI a été fait, et il a montré sa pertinence, en permettant de détecter des anomalies, et d'y répondre.	Reconduire
14	Rappel des délais	Rappeler les délais de saisine des pôles achat DAF et PAMPI, afin qu'ils soient en capacité de mener à bien les consultations.	Pôle Achat DAF et PAMPI	Réalisé	100%		
15	Information de la communauté Insaliennne	Communiquer les rôles et périmètres des pôles ou services internes qui gèrent des marchés ou qui assurent des interventions pour la communauté.	Directions et services concernés	En cours	50%	Des renvois vers les services concernés sont indiqués dans le tableau des marchés du pôle achat DAF. A compléter avec les informations côté DPI sur les marchés sur lesquels les entités peuvent passer commande.	Reconduire
16	Information de la communauté Insaliennne	Compléter les informations disponibles sur l'intranet avec les marchés utiles aux entités et les domaines d'intervention de la DPI, la Direction de la logistique, du SIDD et du service prévention.	Directions et services concernés	En cours			Reconduire
17		Engager la responsabilité des prescripteurs par la signature des documents d'analyse. Voir action conflit d'intérêt.	Pôle achat DAF, PAMPI	Réalisé	100%		
18	Améliorations des prévisions, de la programmation	Identifier les matériels ou équipements dont le suivi serait pertinent pour les prévisions de renouvellement. Le suivi des dates de fin d'amortissement peut être un indicateur de prévision d'un budget de renouvellement. Lors des dialogues de gestion, être en capacité de détecter un besoin spécifique ou atypique. Prévenir très tôt la DAF de l'apparition d'un besoin de dépense « nécessaire mais non prévue ». Cela permet de rechercher plus facilement des redéploiements de crédits. Le caractère « nécessaire et non prévu » est apprécié au cas par cas.	Entités pôle achat DAF, pôle budget DAF, AC	Action à revoir			Reconduire
19	Divers	Penser à étudier si les éventuelles assurances existantes pourraient financer certaines dépenses de réparation ou maintenance. Action reformulée après le CA du 11/12/2024 : faire connaître aux entités concernées l'existence de l'assurance de leurs équipements.	Services et entités confrontés à ce type de dépenses	Réalisé		La liste des équipements concernés par une assurance est connue.	
20	Le marché dans le SI	Mettre en place une vérification de la saisie des marchés (en contrôle mutuel) : ✓ Les caractéristiques (montant, durée, titulaires...). ✓ L'exhaustivité de la saisie des marchés au regard des notifications effectuées.	Pôle achat DAF, PAMPI	Réalisé	100%	Distinction entre la personne qui saisit et la personne qui contrôle, réalisé côté DAF. Action non réalisée côté DPI.	
21	Remontée des anomalies	Mettre en place un système de « remontée » des anomalies ou des problèmes de qualité de prestations de la part des titulaires des marchés.	Services et entités Pôle achat DAF, PAMPI	En cours		Étudier les possibilités de mettre en place un système de « tickets ». Une remontée factuelle et tracée des problèmes rencontrés sur la qualité d'exécution des prestations attendues, venant des entités serait ainsi possible et pourrait conforter les arguments des acheteurs lors des échanges avec les titulaires.	Reconduire
22	Communication régulière avec les titulaires Bonnes pratiques à poursuivre	Les réunions annuelles avec les titulaires des accords-cadres à bons de commande pour faire le point et faire part des problèmes de qualité le cas échéant. Les réunions de début de marché ou réunions de chantier pour faire le point sur les attendus. Les réunions en cours d'exécution des marchés si des problèmes de qualité sont constatés.	Pôle achat DAF PAMPI	Réalisé	100%		
23	Analyse des offres	Lors de la réception d'un volume important d'offres : faire une analyse dans un sens, puis dans l'autre. Cela permet de garder une certaine objectivité. Comparer les offres par rapport au dossier de consultation et pas les unes par rapport aux autres.	Pôle achat DAF PAMPI	Réalisé	100%	Relectures croisées pour améliorer la rédaction des analyses des offres.	
24	Bonne pratiques à poursuivre	Pour permettre un choix collégial et une analyse partagée : ✓ Les commissions d'appel d'offres organisées par le pôle achat DAF. ✓ Les commissions techniques organisées par la DPI.	Pôle achat DAF PAMPI	Réalisé	100%	Côté pôle achat DAF les Commissions d'Appel d'Offres vont concerner les marchés de plus d'1M€ et les marchés "stratégiques".	

IV/ Actualisation du processus "Marchés/Commande Publique"

Présentation synthétique : nouvelles actions proposées au vote en décembre 2025

N°	Typologie	Préconisations d'actions	Acteurs	Échéance cible
25	Documents contractuels	Compléter/retravailler les Conditions Générales d'Achat (CGA) 2025 avec les CGA Travaux et Maîtrise d'œuvre.	DPI/PAMPI	2026
26	Suivi financier	Mettre en place un suivi rigoureux pour : * les demandes de caution bancaires * les retenues de garantie (et respect du délai de remboursement) * les avances versées aux fournisseurs (bon calcul et le déclenchement de la récupération en fonction de l'avancée des travaux)	DPI/PFGI, SIDD, AC	2026
27	Suivi financier	Mettre en place des points réguliers (sur les avances et les retenues de garantie) avec l'AC pour fiabiliser le suivi et cela permettrait de déclencher des alertes si nécessaire.	DPI/PFGI, SIDD Pôle ACHAT DAF AC	2026
28	Analyse des activités	Analyser l'autonomie de gestion du SIDD sur les activités qui concernent les marchés.	DGS DGSA DPI SIDD	2026
29	Prestations intellectuelles	Recenser les besoins en prestations intellectuelles et construction d'un support contractuel permettant d'y répondre.	Pôle achat DAF	2026

V/ Processus "Missions/Déplacements"

Cartographie des risques budgétaires et comptables



Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact		Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)						Cotation Risque résiduel (Risque net)	Prédict.										
					(Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)	Impact (0)		Leader Organisation	Leader Documentation	Leader Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = maturité des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "basse" du risque Brut*Coef de MGR	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut)*Coef de MGR											
1	Analys e et besoin	Risque de mauvaise qualification du déplacement ou de la mission et des documents à réaliser : ordre de mission ou non ? la prise en compte des éléments suivants est nécessaire : *La résidence administrative *Le statut de la personne qui se déplace (agent, invité extérieur, étudiant ?) *Dans quel cadre le déplacement doit se réaliser ?	Commentaires : en fonction du profil de la personne qui se déplace les documents à émettre varient. Facteurs de risque : méconnaissance des éléments cités dans le décret, mauvaise analyse de la résidence administrative. => Documentation ou procédure de contrôle à améliorer à l'usage des gestionnaires. Consequences : certains documents produits ne sont pas adaptés à la situation.	Acte administratif : problème juridique, réglementaire											11,4	4	3,7	0,80	20%	9,1	2				
2	Signature de l'OM	Risque de réaliser une mission sans véritable couverture. L'ordre de mission n'est pas dûment signé avant le départ en mission.	Facteurs de risque : * L'ordre de mission a été émis, les éléments sont connus, le principe de la mission est administrativement enclenché, mais la signature de la personne habilitée n'est pas réalisée AVANT le départ en mission. * Soit par manque d'anticipation du temps nécessaire à la signature de l'OM par la personne habilitée (mission à l'étranger ou cas du responsable d'entité qui est le missionnaire, besoin de la signature du directeur de l'école). * Soit car le(a) gestionnaire est informé(e) trop tard du départ souhaité. * Soit le document signé est égaré AVANT le départ en mission. Consequences : risque de réaliser la mission sans ordre de mission dûment signé.	Acte administratif : problème juridique, réglementaire												10,3	4	3,7	0,80	20%	8,2	2			
3	Création de l'ordre de mission	Erreur dans le choix du RIB de la personne qui se déplace lors de la création de l'ordre de mission. L'erreur dans le choix du RIB se fait dès la création de l'OM (vérification possible par le gestionnaire avec l'agent qui se déplace au moment de l'émission de l'OM, ou lors de sa signature par le missionnaire). <i>Cas des étudiants qui ont le RIB des parents enregistré, il convient d'avoir le RIB au nom de la personne qui se déplace, donc au nom de l'étudiant. Cas particulier des étudiants attention sur le document à émettre.</i>	Facteurs de risque : manque de vérification des éléments , ou non obtention du RIB au bon moment. Erreur possible si plusieurs RIB programmés sur une fiche missionnaire, ou si pas de vérification du RIB : toujours actif ou non ? dans le cas où n'y a qu'un seul RIB paramétré. Consequences : erreur de RIB lors du paiement: qui peut être long à corriger, consommation de CP, demande de reversement éventuellement, perte de temps à l'agence compatible, et possibilité de pénalisation du budget de l'établissement (le temps de se faire rembourser par la personne qui a reçu les fonds par erreur...).	Acte administratif: problème financier												6,0	4	4	4,0	1,00	0%	6,0	3		
4	Analys e et besoin	Risque de non couverture juridique pour une personne invitée à l'INSA Lyon, mais qui n'est pas munie d'un ordre de mission de la part de son établissement d'origine.	Commentaires : la gestionnaire doit demander l'ordre de mission à la personne invitée. Facteurs de risque : Consequences : Manque de protection juridique de la personne invitée, et quid des implications de l'établissement en cas de problèmes ou accidents pendant le déroulement de l'invitation.	Acte administratif : problème juridique, réglementaire												4,6	4	4	4,0	1,00	0%	4,6	3		
5	Expression du besoin de déplacement	Perte de temps et échanges multiples entre la gestionnaire et "la personne qui doit se déplacer" pour pallier à une demande peu précise.	Facteurs de risque : imprécision de la demande, manque de justification. Consequences : perte de temps, non respect des délais si les échanges sont trop nombreux...	Expression du besoin imprécise												5,1	4	3	3	3,3	0,75	25%	3,9	4	
6	Expression du besoin de déplacement	Expression tardive du besoin de déplacement ne permettant pas de respecter les délais impartis pour traiter : *des déplacements à l'étranger (avec intervention ou non du FSD) *des demandes d'avance éventuelles de la part de la personne qui doit se déplacer.	Facteurs de risques : non anticipation des demandes. Activité non prévisible. Consequences : le déplacement se réalise en méconnaissant les exigences FSD, ou les avances demandées ne peuvent être versées à temps.	Expression du besoin trop tardive												4,7	4	3	4	3,7	0,80	20%	3,8	4	
7	Analys e et besoin	Risque de décalage des régularisations liées aux avoirs, aux frais d'agence. Ces régularisations ne sont pas uniquement en fin d'année, mais les impacts en fin d'exercice sont plus forts. Le budget N+1 peut être impacté, ou peut être confronté à une opération "fermée"	Facteurs de risque : Consequences : décalage possible de régularisation sur l'exercice suivant en cas de non détection d'une absence de facturation sur le ROP.	Traitem ent financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)												5,7	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	3,7	4
8	Gestion des événements impactant le déroulement de la mission/dépla	Risque de ne pas apporter les modifications/mises à jour à l'ordre de mission suite à des événements intervenus après le début de la mission (changement de dates, horaires, voire lieu ?)	Facteurs de risque : L'information des modifications n'est pas transmise au responsable hiérarchique, ni au (à la) gestionnaire afin qu'il (elle) puisse modifier l'OM initialement émis. Consequences : défaut de la couverture juridique du missionnaire.	Acte administratif : problème juridique, réglementaire												3,4	4	3	3	3,3	0,75	25%	2,6	4	
9	Constat du sf	Oubli de constater le SF : retard de paiement du fournisseur...	Consequences : retard dans le traitement de l'EJ, et éventuellement dans le paiement du fournisseur.	Traitem ent financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)												3,1	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	2,0	4
10	Expression du besoin de déplacement	Absence de protection de l'agent/personne qui se déplace sans ordre de mission (en cas d'accident, et pour pouvoir prétendre au remboursement des frais engagés par l'agent pendant la mission).	Commentaires : le missionnaire/personne se déplace sans être couvert juridiquement. Facteurs de risque : Pas d'expression du besoin AVANT la réalisation de la mission. Méconnaissance des règles applicables dans le cadre de la réalisation des missions / déplacements. Consequences : risques en cas de problèmes, d'accidents pendant la mission, ou le déplacement.	Acte administratif : problème juridique, réglementaire												4,3	3	2	2	2,3	0,45	55%	1,9	4	

V/ Processus "Missions/Déplacements"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact						Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maturité)						Cotation Risque résiduel (Risque net)	
					(Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)			Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent				Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou inconnue)							
Financier	Gouvernance et procédures	Suivi et évaluation budgétaire	Image	Environnemental	RH / Social	Impact (0)	Probabilité (P)	Ortogonalité (C-P)	Leader Organisation	Leader Documentation	Leader Traçabilité	Maturité de gestion du risque "MGR"	Coef associé de "basse" MGR (0 à 1)	% de "basse" MGR	Risque "Net" = Criticité du risque Brut * Coef de MGR	Préférence			
11	Traitement du ROP	Risque de ne pas détecter une absence de facturation sur le ROP car des voyages sont manquants sur l'état à vérifier. Des montants de régularisation pourraient réapparaître plus tard, attention en fin d'année si changement d'exercice, budget N+1 ne prévoit pas forcément ces montants de régularisation qui seraient pourtant bien justifiés.	Conséquences : décalage possible de régularisation sur l'exercice suivant, en cas de non détection d'une absence de facturation sur le ROP.	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2,1	2	4,3	3	2	2,3	0,45	55% 1,9 4
12	Réservations des billets	Risque de ne pas pouvoir réaliser le déplacement car impossibilité de l'émission d'un EJ hors marché, suite à la non réception des attestations nécessaires auprès des fournisseurs, pour des réservations hors marché "prestataire".	Commentaires : Facteurs de risque : délai de la demande trop tardif Conséquences : risque de ne pas réaliser la mission sans EJ, car le fournisseur choisi n'aura pas reçu une commande validée ...	Expression du besoin trop tardive	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,3	2	2,6	3	3	3,0	0,65	35% 1,7 4
13	Traitement des PJ au retour de la mission	Lors de l'établissement de l'état de frais, une vérification insuffisante des PJ entraînant des prises en charge de certains frais de manière indue / ou erreurs dans les vérifications des PJ.	Commentaires : l'AC bloque t-elle ce type de demande "erronnée" ?	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,1	2	2,3	3	3	3,0	0,65	35% 1,5 4
14	Réservations des billets	Réservation de billets de train/avion ou d'hébergement impossible suite à un problème technique sur la plateforme du prestataire.		Problème technique	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,6	3	4,7	2	2	2,0	0,30	70% 1,4 4
15	Analyse et Traitement du besoin	Prise en compte de frais de manière indue lors de l'établissement de l'ordre de mission : de part le statut de la personne qui se déplace ou le cadre de son déplacement. Exemple : le missionnaire demande des prises en charge de frais au-delà des plafonds réglementaires.	Facteurs de risque : méconnaissance de la réglementation, des procédures ou politique de l'établissement, ou manque de vérification et de contrôle des PJ de la part des gestionnaires. Conséquences : non respect du principe de bonne gestion des deniers publics, budget de l'établissement impacté.	Acte administratif: problème financier	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	3	1	3,0	2	3	2,3	0,45	55% 1,4 4
16	Prise en charge de l'OM et de l'état de frais	Risque d'erreur dans le contrôle des montants de l'état de frais par rapport aux indications de l'état de frais. (Cotation de ce risque réalisée avec l'AC).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	2	2,0	3	3	3,0	0,65	35% 1,3 4
17	Analyse et Traitement du besoin	Erreur d'imputation budgétaire de la mission / déplacement : à rattacher ou non d'un contrat ou d'une opération ?	Facteurs de risque : manque de temps, imprécision de la demande, méconnaissance des contrats et opérations de l'entité. Conséquences : consommation d'AE et de CP sur le mauvais "budget".	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2,1	2	4,3	3	1	2,0	0,30	70% 1,3 4
18	Gestion des événements impactant le déroulement de la mission/déplacement	Risque de ne pas traiter les conséquences d'une annulation de la mission : *Annuler un ordre de mission dans GFC Missions *Annuler les réservations de billets, et hébergements. *Faire les éventuelles demandes d'avoir auprès du prestataire de transport en cas de paiement déjà effectué.	Facteurs de risque : diverses raisons : maladie, annulation de l'événement, de la formation prévue etc. Conséquences : annulation nécessaire des éventuelles réservations, demande d'avoirs éventuels, perte de temps, frais d'agence....	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,9	1	1,9	3	3	3,0	0,65	35% 1,2 4
19	Réservations des billets	Impossibilité de faire les réservations nécessaires des billets de trains/avion et hébergement pour cause d'absence de la gestionnaire chargée de cette tâche.	Commentaires : Facteurs de risque : organisation de la continuité du service au sein de l'entité à améliorer. Conséquences : Impossibilité de réserver les billets et nuitées.	Problème organisationnel	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,7	1	1,7	4	3	2,0	0,65	35% 1,1 4
20	Traitement des PJ au retour de la mission	Absence de remboursement des frais engagés par un missionnaire car les pièces justificatives n'ont pas été transmises à la gestionnaire au retour de la mission : état de frais impossible à émettre.	Commentaires : Facteurs de risque : le missionnaire omet de rendre les pièces justificatives, la gestionnaire n'a pas le temps de faire un suivi et des relances systématiques aux missionnaires... Conséquences : pas de pièces justificatives, pas d'établissement de l'état de frais, non remboursement des éventuels frais payés par le missionnaire.	Traitement financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,7	1	1,7	3	3	3,0	0,65	35% 1,1 4
21	Création de l'ordre de mission	La mission ou le déplacement n'est pas autorisé par le responsable d'entité : refus de signature de l'ordre de mission qui lui est présenté par le ou la gestionnaire.	Commentaires : Facteurs de risque : demande orale, ou demande exprimée APRES la mission Conséquences : le processus s'arrête, la personne se voit dans l'impossibilité d'être remboursée, une perte de temps est subie par la gestionnaire.	Problème organisationnel	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	2,0	2	2	2,7	0,50	50% 1,0 4
22	Gestion des événements impactant le déroulement de la mission/déplacement	Risques "opérationnels" concrets à gérer pendant le déroulement : événement imprévu comme une grève, un surbooking de l'hôtel, un événement climatique majeur...parfois le missionnaire est amené à gérer seul certains événements sans être sûr du mode de prise en charge et de sa couverture juridique dans des cas de modification des éléments prévus sur l'OM initialement ...	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Événements imprévus impactant le déplacement	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1,4	1	1,4	3	3	3,0	0,65	35% 0,9 4

V/ Processus "Missions/Déplacements"

Cartographie des risques budgétaires et comptables



Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact		Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maturité)				Cotation Risque résiduel (Risque net)				
					(Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)	Impact (0)		Probabilité (P)	Gravité (C) / P1	Leader Organisation	Leader Documentation de l'organisation (OM), des procédures (Guide de procédures), la formation des agents aux procédures.	Leader Tracabilité				
23	Expression du besoin de déplacement	Non prise en compte de la demande car celle-ci a été faite oralement, risque de réaliser tout de même le déplacement SANS ordre de mission alors qu'il est nécessaire (déplacement en dehors de la résidence administrative).	Commentaires : risque de ne pas prendre en compte la demande. Facteurs de risque : demande non tracée Conséquences : demande non prise en compte, prise de risque si mission ou déplacement se réalise quand même.	Expression du besoin informelle, non tracée	■	1,6	1	1,6	3	2	3	2,7	0,50	50%	0,8	4
24	Création de l'ordre de mission	Manque d'anticipation de la demande du missionnaire/invité/étudiant non existant dans la base AgriHum. Un délai de création est nécessaire, cela doit être fait assez en amont du départ souhaité. Action recommandée : ce questionnement doit intervenir dès l'expression du besoin afin de permettre une bonne anticipation.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Acte administratif: problème financier	■	1,3	2	2,6	2	2	2	2,0	0,30	70%	0,8	4
25	Archivage des pièces justificatives	Dégénération ou perte des pièces justificatives "physiques" (papier). Confirmation de l'AC : il n'est pas obligatoire de présenter les originaux en PJ, les PJ dématérialisées sont acceptées (tickets, factures...)	Commentaires : Facteurs de risque : mauvais archivage, pas de classement, ni de suivi Conséquences : problème en cas de contrôle (contrôle interne, ou externe par un organisme, ou les CAC....)	Conservation PJ	■	1,4	1	1,4	2	2	3	2,3	0,45	55%	0,6	4
26	Archivage des pièces justificatives	Discontinuité de service à cause de l'absence d'un dossier de stockage numériques (GoFast ou autre) des pièces justificatives, qui soit connu et accessible aux personnes concernées dans l'entité.	Commentaires : il est recommandé de stocker les données dans un dossier sur le réseau, et accessible aux agents concernés par la gestion administrative des missions et déplacements dans l'entité.	Conservation PJ	■	1,3	1	1,3	2	2	3	2,3	0,45	55%	0,6	4
27	Traitement du ROP	Risque "budgétaire" (au niveau d'une entité, pas au niveau de l'établissement) en cas d'incapacité de déduire un avoir sur un EJ déjà soldé. L'avoir sera déduit sur un EJ ultérieur de la même entité, ou à défaut sur l'EJ d'une autre entité. => Si le Fournisseur est prévenu assez rapidement et l'AC aussi, le risque de solder l'EJ avant d'en déduire l'avoir correspondant est diminué.	Commentaires : C'est le cas des réservations faites de manière anticipée et finalement annulées. Facteurs de risques : Conséquences :	Traitemennt financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'ex.)	■	1,6	1	1,6	2	2	2	2,0	0,30	70%	0,5	4
28	Traitement des PJ au retour de la mission	Absence de clôture de l'OM sans frais.	Commentaires : Facteurs de risque : oubli, manque de suivi des OM sans frais. Conséquences : l'OM reste ouvert, alourdit la base, et crée des retards dans les nettoyages de fin d'année, souvent réalisés par la DAF.	Acte administratif: problème financier	■	1,1	2	2,3	2	1	1	1,3	0,20	80%	0,5	4
29	Analyse et Traitement du besoin	Risque de ne pas se faire rembourser un montant d'avance versé à un missionnaire plus élevé que les dépenses réellement payées par ce dernier. (Probabilité confirmée avec la DAREI le 11/02/2025)	Commentaires : Facteurs de risque : L'agent ne répond pas aux demandes, pertes de temps. Peut être problématique en cas de changement d'exercice. Conséquences :	Traitemennt financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'ex.)	■	1,3	1	1,3	3	2	1	2,0	0,30	70%	0,4	4
30	Analyse et Traitement du besoin	Risque de ne pas se faire rembourser une avance déjà payée, puis la mission est annulée, donc aucun frais n'est payé par le missionnaire.	Commentaires : cotation réalisée avec la DAREI, pas de survenance dans les autres entités. Statistiques des avances à analyser pour identifier les UB/CR les plus concernés. Facteurs de risque : Conséquences :	Traitemennt financier du déplacement (Imputation budgétaire, SF, Avances, vérification PJ, ROP, nettoyage missions, fin d'exercice.)	■	1,1	1	1,1	3	2	1	2,0	0,30	70%	0,3	4
31			Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :													

V/ Processus Missions/Déplacements

○ Plan d'actions

Préconisations d'actions	Acteurs	Echéance	% Réalisation
Documentation			
• Clarifier la situation sur la compréhension de la notion de résidence administrative.	DAF DAJ	Publié le 21/05/2025	Action réalisée 100% (Guide des Déplacements)
• Revoir le guide des déplacements : compléter, améliorer.	DAF Relecture DAJ, MRCI	Publié le 21/05/2025	Action réalisée 100%
• Créer un « guide de l'agent en mission » : document synthétique à l'attention des agents qui se déplacent.	DAF Relecture DAJ, MRCI FSD et service médical	En cours	
• Ordonner, clarifier, compléter éventuellement la documentation du processus missions/déplacements : description, logigramme, procédure et notes. Voir formulaires.	DAF MRCI AC	Voir les modules de formation DAF 2025	Action réalisée 100% (Action permanente)
• Rédiger le logigramme du processus	MRCI	1er trimestre civil 2026	En cours de mise à jour
Formation			
• Formation des gestionnaires sur les missions/déplacements, au-delà de l'application « GFC Missions ». La formation pourra être dédiée, ou incluse dans le plan de formation de la DAF à l'attention des gestionnaires.	DAF	Modules de formation DAF remis à jour deuxième semestre civil 2025	Action réalisée 100%
• Réflexion à mener sur le format de cette formation qui pourrait être hybride : amphis et ateliers...	DAF	1 ^{er} semestre 2026	En cours
• L'idée de tutorat suggérée en GT peut être pertinente à condition qu'un pool de tuteurs soit bien identifié et formé par la DAF : les gestionnaires remplaçants pourront remplir cette mission.	DAF		

Préconisations d'actions	Acteurs	Echéance	% Réalisation
Sensibilisation « managériale »			
<ul style="list-style-type: none"> Intervenir en CDF, CDR, Réunions des cadres, réunion des RAEP, amphis ? ...pour sensibiliser sur le respect de la réglementation, et des bonnes pratiques. Expliquer le rôle du responsable envers les missionnaires et envers les gestionnaires. 	DAF ou Pôle dépenses DAF	2026	
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le Guide des déplacements, le « Guide de l'agent en mission » auprès des équipes. Voir des actions de communications lors de sa publication ou mise à jour. 	DAF / Tous	Action constante	Action réalisée 100% (Guide publié en mai 2025)
Outils/applications informatiques			
<ul style="list-style-type: none"> Solliciter l'association Cocktail pour une amélioration de l'ergonomie de GFC Mission : remonter la place du RIB dans l'écran lors de la création de l'OM. (La demande a été émise : en attente d'un développement, ce ne sera pas effectif en 2026). 	DAF	2027	
<ul style="list-style-type: none"> Demander que le RIB attaché à l'agent par défaut soit le plus récent. 	DAF	2027	
<ul style="list-style-type: none"> Demander la possibilité d'ajouter une mention en couleur sur l'édition de l'état de frais qui indique la nécessité de vérifier le RIB utilisé pour le remboursement. 	DAF	2027	
<ul style="list-style-type: none"> Investiguer les modalités d'affichage des RIB (création et modification) entre MANGUE, AGRHUME et GFC MISSION. 	DAF, DSI, DRH, MRCI		Action réalisée 100%

VI/ Processus "Dépenses spécifiques" : Les bourses dites "sociales" versées aux étudiants

(Dépenses ne répondant pas au schéma "classique" : Commande => Service Fait => Demande de Paiement)

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)						Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérent	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)						Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité			
					Financier	Qualité données comptables	Soutenabilité budgétaire	Légal	Image	Environnemental		Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)			
1	Réalisation de la campagne	Non Respect des délais initialement fixés pour la fin de la réception des demandes, ce qui provoque une surcharge dans le traitement des dossiers, et cela peut mener à des analyses erronées. (temps nécessaire).	Commentaires : Les étudiants extracommunautaires ont des droits d'inscription différenciés. Si on leur attribue une bourse, on les exonère automatiquement. Ils leur reste ensuite 628€ à payer. Les délais sont donc contraints pour fixer les commissions. Facteurs de risque : Les difficultés de compréhension, les problèmes techniques du LimeSurvey, plusieurs raisons peuvent mener à accorder un délai supplémentaire à certains étudiants.	Organisation administrative	■	2	4	8,0	4	3	4	3,7	0,80	20%	6,4	3						
2	Instruction des demandes	La suppléance sur les tâches d'instruction des dossiers, d'analyse des demandes est à assurer et à consolider.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation opérationnelle	■	2	4	7,4	4	3	3	3,3	0,75	25%	5,6	3						
3	Réalisation de la campagne	Des sources de demandes ou de réception de PJ différentes (mail et plateforme) à gérer et donc risque d'erreur.	Facteurs de risque : Les échanges par mail en dehors de la plateforme de dépôt dédié peuvent être source d'erreur et peu sécurisés (car personnalisés).	Organisation administrative	■	2	4	6,9	4	3	4	3,7	0,80	20%	5,5	3						
4	Déroulement de la commission	Risque d'erreur de versement, de fraude, pour cause d'absence de PV à l'issue des commissions.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Bonne gestion des deniers publics	■	2	3	5,1	4	4	4	4,0	1,00	0%	5,1	3						
5	Réalisation de la campagne	Problème technique sur le LimeSurvey (plateforme de dépôt des demandes, et d'échanges avec le service instructeur) qui empêche les candidats de faire leur demande correctement.	Commentaires : Le problème peut être bloquant, il peut intervenir au bout d'un certain temps de fonctionnement, il peut concerner l'impossibilité de déposer les pièces justificatives par exemple. Facteurs de risque : Le dépassement de la taille maximale de capacité pour le dépôt des pièces justificatives. Conséquences :	Organisation administrative	■	2	4	6,3	4	3	4	3,7	0,80	20%	5,0	3						
6	Réalisation de la campagne	Difficulté de compréhension des étudiants extra communautaires sur le LimeSurvey : les formulations et questions doivent être en anglais et dans un style adapté.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Relations avec les candidats	■	1	4	5,1	3	3	4	3,3	0,75	25%	3,9	4						
7	Instruction des demandes	Manque d'équité sur l'analyse et le traitement des dossiers dits sur "avis social". (marginal en terme de nombre)	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Critères d'attribution	■	1	3	4,3	4	4	3	3,7	0,80	20%	3,4	4						
8	Préparation commission	Erreurs de saisie, de manipulation de deux fichiers de suivi, ce qui peut induire des erreurs dans l'appréciation de la commission. Non maîtrise du fichier excel complexe de suivi du déroulement des différentes commissions dans le temps. (Bourse de vie sur trois ans).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation administrative	■	1	3	4,3	4	3	3	3,3	0,75	25%	3,2	4						
9	Information des campagnes de bourses	Les étudiants potentiellement concernés pas les demandes de bourses ne reçoivent pas l'information de l'existence du dispositif. La population "cible" n'est pas atteinte.	Commentaires : La liste des étudiants est transmise par la DAFOREA. Un mailing est fait pour informer les étudiants. Facteurs de risque : Incomplétude de la liste communiquée. Les ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la mi septembre.	Relations avec les candidats	■	1	3	3,9	4	3	3	3,3	0,75	25%	2,9	4						
10	Instruction des demandes	Manque de rigueur et de technicité pour analyser les demandes et faire les vérifications nécessaires.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation opérationnelle	■	1	3	3,4	3	4	3	3,3	0,75	25%	2,6	4						
11	Instruction des demandes	Les documents justificatifs de revenus et autres sont des faux documents.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation administrative	■	1	3	3,4	3	3	3	3,0	0,65	35%	2,2	4						

VI/ Processus "Dépenses spécifiques" : Les bourses dites "sociales" versées aux étudiants

(Dépenses ne répondant pas au schéma "classique" : Commande => Service Fait => Demande de Paiement)

Cartographie des risques budgétaires et comptables



Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne.)						Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)					Cotation Risque résiduel (risque net)
					Financier	Qualité données comptables	Soutenabilité budgétaire	Légal	Image	Environnemental	RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité
12	Instruction des demandes	Difficulté d'analyse et d'appréciation des documents justifiant des revenus de pays extra communautaires.	Commentaires : Cette difficulté pose des problèmes d'équité Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation administrative	1	2	2,3	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,5	4
13	Déroulement de la commission	Petit nombre de participants et "collège d'appartenance" des participants, cela peut mettre en péril la tenue de la commission.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation des commissions	2	1	1,7	4	3	3	3	3	3,3	0,75	25%	1,3	4
14	Instruction des demandes	Risque d'erreur sur les RIB à utiliser pour le versement.	Commentaires : Facteurs de risque : verser la bourse sur le RIB des parents et non celui de l'étudiant par exemple. Conséquences :	Organisation administrative	1	1	1,4	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	0,9	4
15	Suivi des situations des bénéficiaires	Mauvais suivi de la situation des bénéficiaires des bourses qui sont versées sur une durée de trois ans sous condition d'inscription et de résidence à l'INSA. Sans ces conditions, ils ne peuvent pas prétendre au versement de la bourse de vie. Le suivi doit donc être réalisé tous les ans pendant, trois ans pour chaque bénéficiaire.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation administrative	1	1	1,1	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	0,7	4

VI/ Processus « Dépenses spécifiques »

- Plan d'actions : « les bourses dites sociales »

Préconisations d'actions	Acteurs
Organisation instruction des dossiers	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place deux dates limites et les respecter : une pour les étudiants (dépôt des dossiers) et une en interne pour le service instructeur. 	DAFORAE
<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les diverses modalités envisageables qui permettraient d'assurer une polyvalence sur les tâches d'instruction des dossiers et consolider la continuité du service. 	DAFORAE
Documentation	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour la procédure d'analyse des dossiers et la liste des pièces justificatives afférentes. (Exemple : le RIB doit être au nom de l'étudiant.) Si nécessaire, porter une attention particulière aux étudiants mineurs et aux justificatifs qui leur sont demandés. 	DAFORAE AC DAJ
<ul style="list-style-type: none"> • Définir des documents justificatifs uniformisés si possible qui seraient acceptés pour les demandes de la part des étudiants étrangers. L'objectif étant de minimiser les risques de fraude et de favoriser une certaine équité dans l'instruction. 	DAFORAE DAJ Autres acteurs éventuellement
<ul style="list-style-type: none"> • Définir des critères objectifs sur les avis « sociaux ». 	DAFORAE Assistant social DVE
Outils utilisés pour l'instruction et le suivi des demandes	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un nouvel outil pour réceptionner les demandes, les pièces justificatives, échanger avec les étudiants. 	DAFORAE DSI, DGS
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à la meilleure maîtrise des fichiers de suivi complexes : analyser les améliorations possibles ; le nombre de fichier, la façon de les suivre. 	DAFORAE DSI, DAPAC
<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention particulière aux bornes de dates utilisées pour l'extraction des listes d'étudiants utilisées par le service instructeur des demandes. 	DAFORAE
Organisation des commissions sociales	
<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur la mise en place d'un règlement intérieur de la commission sociale des étudiants qui définirait ou compléterait certains éléments d'organisation (droits de vote, critères de décision, quorum, rédaction de PV à l'issue des séances ...) 	DAFORAE DAJ DVE
<ul style="list-style-type: none"> • Mener une réflexion sur le calendrier des commissions : voir si des changements pourraient aider le déroulement du processus (depuis l'organisation des campagnes, en passant par l'instruction des demandes et jusqu'au versement des bourses). 	DAFORAE DVE
Paiement des bourses aux étudiants bénéficiaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les possibilités d'optimiser : <ul style="list-style-type: none"> ○ La rédaction de la décision de l'établissement émise à l'issue de la commission sociale. Cette décision constitue l'ordre de payer. ○ La communication entre la DAFORAE et l'AC concernant les ordres de payer 	DAFORAE AC DAPAC/MRCI DAJ

VI/ Processus "Dépenses spécifiques" : Les subventions versées aux associations

(Dépenses ne répondant pas au schéma "classique" : Commande => Service Fait => Demande de Paiement)

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact							Cotation Risque existant "Bruit" ou Inhérant	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)					Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité			
					(Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)								Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)									
					Impact			Cotation Risque existant "Bruit" ou Inhérant			Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)											
					Financier	Qualité données comptables	Soutenabilité budgétaire	légal	image	Environnemental	RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Critére (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut)*Coef de MGR	
1	Paiement de prestations aux associations	Paiement de prestation à une association qui ne respecte pas la procédure de validation préalable de la DAVEA (soit qui ne respecte pas le montant, soit qui n'est pas autorisée, soit qui n'a pas fait l'objet du tout d'une soumission à la validation DAVEA)	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Non respect de la politique de l'établissement	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	4	3	4	3,7	0,80	20%	4,5	3
2	Versement des subventions	Risque de contournement des règles de la commande publique, non respect de la politique de l'établissement sur les prestations commandées aux associations (cf Note DAVEA du 12/12/2024).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Non respect des règles de la Commande Publique	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	3	3	4	3,3	0,75	25%	4,2	3
3	Versement des subventions	Une entité de l'établissement verse "une subvention" à une association en dehors du schéma des appels à projets de la DAVEA. Risque d'émettement de la gestion, manque de suivi des montants versés par associations.	Commentaires : Difficile d'apprécier la probabilité, le contrôle interne devrait apporter des éléments objectifs. Facteurs de risque : non respect de la politique de l'établissement (Cf "Note relative au règles applicables à l'attribution des subventions et au paiement de prestations aux associations étudiantes INSA Lyon"). Conséquences : morcellement, non respect du pilotage par la DAVEA décidé par l'établissement pour le versement des subventions.	Non respect de la politique de l'établissement	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,7	4	3	3	3,3	0,75	25%	2,8	4
4	Versement des subventions	Absence de système d'alerte sur le dépassement du plafond de 23K€ versés à une association, qui entraîne une obligation de passage au vote du CA.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Non respect de la politique de l'établissement	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	1,7	4	4	4	4,0	1,00	0%	1,7	4
5	Instruction & suivi administratif des subventions	Carence dans la capacité de l'établissement à assurer une suppléance sur les tâches de suivi administratif des subventions.	Facteurs de risque : pas de continuité de service en cas d'absence de la personne titulaire de ces tâches.	Organisation opérationnelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	2,3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,5	4
6	Paiement des subventions	Paiement en double d'une subvention : décision signée deux fois, EJ émis deux fois, paiement émis deux fois.	Facteurs de risque : Carence dans "le pointage, et le suivi" des subventions décidées en commissions, puis faisant l'objet d'une subvention, puis d'un EJ. Conséquences : Demande de remboursement nécessaire auprès de l'association, régularisation comptable...	Suivi administratif des subventions	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	1,9	4	4	3	3,7	0,80	20%	1,5	4
7	Paiement des subventions	Retard de paiement d'une subvention.	Commentaires : le retard de paiement est détectable grâce au suivi sur GFC Situation, en cas de problème, l'agence comptable est sollicitée. Facteurs de risque : Conséquences : En cas de fin d'exercice les conséquences peuvent être lourdes sur les crédits de N+1 si le SF n'avait pas été fait en N.	Suivi administratif des subventions	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	1,7	4	3	3	3,3	0,75	25%	1,3	4
8	Paiement des subventions	Erreur de tiers lors de rédaction de la décision de versement de la subvention, qui peut mener à une erreur de tiers lors de la création de l'Engagement Juridique. Il est possible d'avoir une erreur sur le RIB indiqué sur la décision, ou une erreur faite lors d'une demande de modification de RIB à l'agence comptable. Erreur de RIB utilisé lors du paiement.	Commentaires : Facteurs de risque : Plusieurs causes possibles : erreur dans le RIB indiqué sur la décision, erreur de vérification ... Conséquences : Une erreur de saisie, qui peut mener à une erreur dans l'engagement juridique, qui se répercute jusqu'au paiement final.	Organisation opérationnelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	1	1,9	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,2	4

VI/ Processus "Dépenses spécifiques" : Les subventions versées aux associations

(Dépenses ne répondant pas au schéma "classique" : Commande => Service Fait => Demande de Paiement)

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact							Cotation Risque existant "Bruit" ou Inhérant		Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)					Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité
					(Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)							Cotation Risque existant "Bruit" ou Inhérant		Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)						
					Financier	Qualité données/comptables	Soutenabilité budgétaire	légal	image	Environnemental	RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR
9	Commission d'attribution des subventions	L'appel à projet n'atteint pas ses "cibles" pour différentes raisons. Les demandes de subventions ne sont pas faites par les associations. (Les asso de départements doivent répondre normalement) Pour les appels projets "CVEC" : c'est différent, il y a des demandes récurrentes, mais pas seulement). Globalement les volumes des demandes sont stables pour la CVEC et pour les associations dites "de départements".	Commentaires : Plusieurs voies de communication possible : par mail. Des rappels en AG de la vie associative, une mise à jour des adresses mails, un espace Moodle est en cours de création pour ce sujet, une Newsletter vie étudiante avec le coin des associations. Facteurs de risque : Le changement de bureaux des associations tous les ans. Le niveau d'implication du département dans les liens avec l'association qui en émane peut impacter la qualité de l'information reçue. Conséquences : Impact financier pour les associations si elles "ratent" un appel à projets.	Communication avec les associations	 	 	 	 	1	2	2,6	3	2	2	2,3	0,45	55%	1,2	4	
10	Paiement des subventions	Une subvention a été attribuée par la commission mais l'engagement juridique n'a pas été fait, ni la demande de paiement correspondante.	Commentaires : Facteurs de risque : oubli, carence dans le suivi. Conséquences :	Suivi administratif des subventions	 	 	 	 	2	1	1,7	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,1	4	
11	Appels à projets vers les associations	Risque de conflit d'intérêt. Les institutionnels qui siègent à la commission CVEC sont liés à une action qui peut faire l'objet d'un appel à projet, et de l'octroi d'une subvention à une association. Ou, ils sont porteurs d'une action au sein de l'établissement qui est liée à des projets portés par des associations répondant à l'appel à projet.	Commentaires : Des déports sont opérés au moment des votes pour éviter tout conflit d'intérêt manifeste. Un règlement intérieur est mis en place au niveau de la commission CVEC. Facteurs de risque : Conséquences : Malgré les déports opérés au moment des votes, cela n'élimine pas totalement l'influence que peuvent avoir les personnes concernées.	Règlement d'octroi des subventions	 	 	 	 	1	1	1,4	3	2	3	2,7	0,50	50%	0,7	4	

VI/ Processus « Dépenses spécifiques »

- Plan d'actions « Les subventions versées aux associations »

Préconisations d'actions	Acteurs
Cadrage du versement des subventions au sein de l'établissement	
<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la rédaction de la note de cadrage afin de préciser certains éléments sur les prestations demandées aux associations notamment. 	DAVEA DAF DAPAC/MRCI
<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la note à chaque rentrée universitaire. • Intervenir en CDR, CDF, réunions cadres administratifs pour faire connaître, ou rappeler le respect de ce cadrage. 	DAVEA
Organisation de l'instruction des demandes	
<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le tableau de suivi des demandes de prestations aux associations, à valider par la DAVEA. • Mettre en place un suivi rigoureux des paiements à l'issue des commissions : amélioration des tableaux de suivi, pointage, optimiser le suivi global grâce aux tableaux de suivi (CVEC et hors CVEC). 	DAVEA Accompagnement DAPAC/MRCI
Contrôle interne des subventions versées	
<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la base des fournisseurs Agr'Hum, afin de pouvoir identifier les fournisseurs de type « association » et ainsi cibler les contrôles. 	DSI DAPAC/MRCI/ SID AC
<ul style="list-style-type: none"> • Construire des modalités de contrôle interne focalisées sur les associations au niveau de l'établissement. 	DAPAC/MRCI DAVEA DAF

Les actions mises en place pour que les appels à projets atteignent leur « cibles »	
Préconisations d'actions	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • En cours : la mise en place d'un espace sous Moodle pour communiquer sur les appels à projets auprès des associations. 	DAVEA
<ul style="list-style-type: none"> • A poursuivre : la vérification des contacts (adresses mail) des associations se fait systématiquement lors des états des lieux des locaux s'ils sont dans le cadre d'une AOT (cela concerne plus de la moitié des associations). 	DAVEA

VI/ Processus "Dépenses spécifiques" : les fluides, la taxe foncière

(Dépenses ne répondant pas au schéma "classique" : Commande => Service Fait => Demande de Paiement)

Cartographie des risques budgétaires et comptables

VI/ Processus « Dépenses spécifiques »

- Les dépenses de « fluides » : électricité, eau, chauffage

Préconisations d'actions	Acteurs
Suivi des consommations <ul style="list-style-type: none">• Consolider la suppléance sur le suivi des consommations des fluides (mise à jour des tableaux de suivi).• Mise en place d'alertes régulières de l'agence comptable (une fois tous les deux mois, et à minima une fois par trimestre) pour les comptes où se trouvent des sommes restantes à émarger qui concernent les dépenses de fluides. Des points réguliers entre les deux services permettraient de détecter les erreurs tôt, cela est d'autant plus important en fin d'exercice.	DPI/PFGI AC

VII/ Processus "Rémunération : la paie"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)						Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent			Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informé)				Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité		
					Financier	Gouvernance	Soutien administratif	Legal	Image	Environnement	Humain / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticalité (C/P)	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Traceabilité	Maturité de gestion des risques "MGR" = moyenne des 3 leviers	Conf. associé de MGR (0 à 3)	% de "bonnes" notes du risque brut grâce à la MGR	Risque "Net" = Critique (Risque Brut)*Coef de MGR
1	Vacations	Pas de contrat signé avant le début des interventions en vacation.	Commentaires : Plusieurs causes possibles dont les probabilités ne sont pas identiques. Facteurs de risque : Non respect des conditions d'éligibilité au contrat de vacation (une ou plusieurs conditions) Dossier non validé entièrement, exemple : autorisation de travail pour étudiant étranger non obtenue, mais prestation réalisée... Valider avec le juriste les conséquences possibles en cas de recours...) la typologie des vacataires a une conséquence : enseignement classique ou plus spécifique (centre des HUMA). La réglementation sur les cumuls n'est pas bien suivie et respectée par les établissements d'origine. Une pièce justificative indispensable n'est pas reçue (attestation de l'employeur profs du secondaire par exemple), et empêche l'émission du contrat. Conséquences : Recherche de solutions après coup et au cas par cas, recours à des protocoles dérogatoires (en frais de fonctionnement souvent), des conventions... Les personnes qui sont intervenues doivent être payées. Risques juridique et manque de sécurité. Perte de temps, consommation de crédits en fonctionnement non prévus pour cela initialement.	Prise en charge dossier RH	3	4	3	3	3	3	3	11,4	4	4	4	4	4,0	1,00	0%	11,4	2
2	Heures complémentaires, Vacances, Autres	Non maîtrise de la connaissance des personnes présentes dans l'établissement à un instant T : en cas de problème de type incendie, ou accident, cela peut avoir de lourdes conséquences. FIMI : location de salle : nom de la personne qui a réservé, mais pas le nom de la personne qui est dedans.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation Etablissement (entités)	3	3	3	3	3	3	3	8,6	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	6,4	3
3	Signature du contrat de travail	Délai de signature trop long pour les contrats de travail. (Ce risque existe également pour la signature des listings de paie : suppléance et continuité de service)	Commentaires : action préconisée : mise en place de chrono parapheurs si pas existant, et future mise en place du projet de dématérialisation. Facteurs de risque : Pas d'organisation de suppléance, non communication des congés des signataires Conséquences : délai allongé de traitement, risque de devoir rééditer certains documents avec de nouvelles dates, perte de temps pour les pôles en charge...	Organisation administrative	2	4	2	4	2	4	2	6,3	4	4	4	4	4,0	1,00	0%	6,29	3
4	Heures complémentaires	Difficulté/long/fastidieux dans les départements pour récupérer les informations des heures réalisées par enseignant, en quantité, et par typologie d'heures. Des relances nécessaires, un fonctionnement différent entre les départements de formation sur ce sujet. Tous ne fonctionnent pas avec ADE par exemple.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation opérationnelle	2	4	2	4	2	4	2	8,0	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	6,0	3
5	Vacations	Délai importants entre la date du service fait, et la date de "validation" ou de certification du SF (soit via transmission à la gestionnaire qui injecte les heures déclarées, soit sur une attestation de SF qui est ensuite envoyée au pôle BIATSS).	Commentaires : délai moyen de deux mois voire plus (pièces transmises par les vacataires). 2 mois de délai minimum (paie avancée). En fin d'année encore plus contraint. Facteurs de risque : Conséquences : risque accru en fin d'année entre deux exercices.	Organisation opérationnelle	2	4	2	4	2	4	2	7,4	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	5,6	3
6	Intégration des fichiers LR et J5 / CTRL paie	Carence dans l'exploitation des retours d'informations de la DRFIP due à un problème technique dans l'intégration des fichiers "LR" (compte-rendu de la paie) et J5 dans GRH envoi paie.	Commentaires : Depuis le mois de mars, on ne peut pas intégrer le fichier LR "compte-rendu de la paie", on ne voit pas l'état des cartes "visées TG" dans le logiciel. Facteurs de risque : Conséquences : l'actualisation des dossiers des agents est rendue difficile, il est impossible de voir les modifications importantes sur les mouvements de paie grâce à ces fichiers.	Logiciels	3	3	3	3	3	3	3	8,1	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	5,3	3
7	Vacations	Risque de retard dans la transmission des informations permettant de confectionner la paie des vacataires. Difficulté opérationnelle dans les entités : délai important pour récupérer les heures, les faire valider au "resp. pédagogique". La DRH n'a pas une bonne visibilité des resp. du recrutement des vacataires dans les entités.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation opérationnelle	2	3	2	3	2	3	2	6,4	4	4	4	3	3,7	0,80	20%	5,1	3
8	Vacations	Absence de saisie de la paie des vacataires car il n'y a pas eu de transmission des heures de vacation aux pôles de gestion de la DRH.	Commentaires : Les heures de vacations administratives sont envoyées par mail, ou indiquées dans un tableau de suivi sur GoFast au pôle BIATSS, et les heures de vacations d'enseignement sont saisies dans OSE, et récupérées directement via OSE par le pôle des EC. Facteurs de risque : Absence au sein des entités de la personne qui traite les heures de vacations. La majorité n'a pas de suppléance sauf au FIMI, et aux HUMA (voir avec partie BIATTS) Conséquences : retard de paiement des vacataires, désorganisation des pôles de gestion, travail reporté sur le mois suivant ...	Organisation opérationnelle	2	3	2	3	2	3	2	5,1	4	4	4	4	4,0	1,00	0%	5,1	3
9	Vacations , Heures complémentaires, Prévisionnel des heures	Risque technique de fonctionnement de l'applicatif qui permet "d'injecter les heures de vacations". Il permet aussi d'injecter les heures prévisionnelles et les heures réalisées.	Commentaires : L'injecteur dédié est développé en interne pour les vacations enseignements dans OSE mis en place en octobre 2024, il est en cours de consolidation. Facteurs de risque : délai resserré en 2025 du fait du décalage des cours d'une semaine par rapport à l'habitude. Tous les traitements et contrôles doivent être finis mi-juillet pour respecter le délai de paiement en août des paies des vacataires. Conséquences :	Logiciels	3	3	3	3	3	3	3	7,7	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	5,0	3
10	Contrôle des fichiers PHI (CTRL Paie) et QC3	Difficulté pour le pôle contrôle de la paie DRH de mener les contrôles dans des délais très courts (1 journée à 1,5 journée) pour traiter les anomalies relevées dans le fichier "QC3 : listing des anomalies de traitement des indemnités, notamment les doublons, et dépassement de certains plafonds) (Exemple : on s'aperçoit qu'une carte d'indemnité doit être supprimée).	Commentaires : Facteurs de risque : temps disponible pour les 2 personnes du pôle contrôle de la paie, voire une personne en cas d'absence non remplacée. Conséquences :	Délai resserré	2	4	2	4	2	4	2	7,4	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	4,8	3
11	Non définie	Une intervention d'un agent dans le logiciel Mangue entraîne le déversement d'un mouvement de paie dans GRH Envoi Paie, qu'il soit volontaire ou non ou modifie le statut d'un mouvement qui a déjà été contrôlé et qui repasse en statut "à valider".	Commentaires : Impact énorme et manque d'alerte des logiciels. Mais des contrôles se font ensuite. Facteurs de risque : Conséquences :	Logiciels et organisationnel	2	3	2	3	2	3	2	6,4	4	4	3	3	3,3	0,75	25%	4,8	3
12	Vacations	"Mauvaise utilisation" de l'objet des vacations : paiement d'heures de vacations "fictives" pour des personnels qui ne font pas d'enseignement ou de vacation administrative.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Non respect de la réglementation	2	3	2	3	2	3	2	6,4	4	4	3	3	3,3	0,75	25%	4,8	3

VII/ Processus "Rémunération : la paie"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)					Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)					Cotation Risque résiduel (risque net)		
					Qualité des données concernant la paie	Suivi et suivi de la paie	Image	Environnemental	RH / Social		Impact (0 à 10)	Probabilité (P)	Criticité (C)	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = maturité de la gestion matérielle : des acteurs, des opérations, des contrôles, agents sur les risques, Doc. des contrôles, et des risques. Doit être accessible à la mise à jour	% de "basse" du risque brut générée par la MGR
13	Corrections de la DRFIP sur fichier paie déposé	Modification (correction) de la DRFIP sur le fichier de paie, sans information de l'anomalie constatée. Les corrections peuvent être "techniques" sans impact financier, ou plus importantes et avoir un impact financier (erreur humaine de suppression de carte par exemple, ou suppression de carte sans information de l'établissement).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Relation avec DRFIP	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	4	6,3	3	4	3	3,3	0,75	25% 4,7 3
14	Vacations	Délai important de signature des contrats de la part des agents (Enseignement, et vacations étudiants)	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :		■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	4	6,3	4	3	3	3,3	0,75	25% 4,7 3
15	Vacations/ Heures complémentaires	Services faits difficiles à vérifier : manque de marge de manœuvre pour vérifier (certifier) les services faits sur les vacations et sur les heures complémentaires également au niveau départements.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Services faits	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	4	5,7	4	3	3	3,3	0,75	25% 4,3 3
16	Création dossier de l'agent	Risque d'erreur sur le salaire suite à une information erronée indiquée sur le formulaire de recrutement renseigné par l'entité, et qui doit être vérifié par la DRH.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Prise en charge dossier RH	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	3	4	3	3,3	0,75	25% 4,2 3
17	Pré déversement de la paie	Contrat potentiellement concerné par un manque de disponibilité des crédits, de mauvaise imputation, et qui n'est pas utilisable : car il est "fermé, terminé" (déjà).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :		■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	4	3	3	3,3	0,75	25% 4,2 3
18	Intégration fichier KX / GRH RP / Pôle pilotage de la MS	Problème technique dans l'intégration des fichiers KX dans GRH retour paie : il s'agit de l'intégration de la paie dans la comptabilité budgétaire.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Logiciels	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	3	2	5,1	4	3	3	3,3	0,75	25% 3,9 4
19	Correction mouvement pôle de gestion	Carence ou retard dans la transmission des mouvements de paie. Exemple : oubli de rebasculer un mouvement modifié sur la paie de M+1 sur la paie du mois M.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Logiciels	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	3	3	3	3,0	0,65	35% 3,6 4
20	Heures complémentaires	Risque de réaliser un paiement erroné par rapport aux services réellement effectués : soit l'agent est trop payé, soit il n'est pas assez payé par rapport aux heures qu'il a réellement effectuées.	Commentaires : Facteurs de risque : La certification du service fait est réalisée avant la fin de l'année scolaire (paie avancée), et donc avant la fin de toutes les interventions des enseignants (exemples: visites de stages, ou dates décalées filière GEA...) et autres interventions assurées par les enseignants. Conséquences : paiement erroné nécessitant des régularisations postérieures.	Services Faits	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	3	3	3	3,0	0,65	35% 3,6 4
21	Dépôt du fichier des paie sur la plateforme de transmission / CTRL Paie Ordo	Absence de veille du dépôt du fichier des paies. Nombre d'accès limité pour déposer ce fichier coté DRH (2 personnes, dont une absente jusqu'en janvier 2026), cette transmission apparaît comme non sécurisée.	Commentaires : L'agence comptable dispose d'accès sur la plateforme et on pourrait imaginer un rôle de veille côté AC ? Facteurs de risque : nombre de personne limité qui fait cette action. Conséquences : pas de paie sur le mois en cours pour tous les mouvements mensuels, les acomptes ...	Relation avec DRFIP	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	4	1	3,6	4	4	4	4,0	1,00	0% 3,6 4
22	Contrôles des mouvements GRH envoi paie / CTRL Paie	Perte de certains paramétrages dans l'outil GRH envoi paie lors des mises à jour, qui sont découvertes au fur et à mesure. Cela nécessite une création de tickets et une sollicitation de l'éditeur, ce qui est très chronophage.	Commentaires : Plus gros problèmes rencontrés depuis la mise en place de GRH Envoi Paie. Facteurs de risque : Conséquences :	Logiciels	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	3	4,3	4	4	3	3,7	0,80	20% 3,4 4
23	Vacations	Risque juridique et d'image. Difficulté de suivi et de gestion des vacataires du fait du volume important de contrat avec un faible volume horaires (Ex : formation continue), le risque est d'avoir des interventions sans document à titre gracieux et sans contrat car le petit volume d'heure fait que l'intervenant ne transmet pas les pièces justificatives nécessaires.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation opérationnelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	4,3	4	4	3	3,7	0,80	20% 3,4 4
24	Pré déversement de la paie	Problèmes en fin d'exercice s'il y a un décalage pour le versement de certaines primes de précarité pour les contrats <= un an, parfois elles ne sont pas prévues.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Liquidation de paie erronée	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,1	3	3	3	3,0	0,65	35% 3,3 4
25	Contrôles des mouvements GRH envoi paie / CTRL Paie	Manque de souplesse : absence de liberté sur la création des codes de paie. (par rapport à WinPaié)	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences : lourdeur, délai pour demander des nouveaux codes.	Logiciels	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	6,4	4	3	1	2,7	0,50	50% 3,2 4
26	Vacations admin	SF individuels multipliés pour éviter des SF collectifs erronés qui seraient bloqués (DAFORAE). BMC : des SF individuels sont faits, vu avec la DRH (Anais). Pour les surveillances : des SF collectifs dans tous les départements parfois : ce risque existe aussi.	Commentaires : Facteurs de risque : Signature contrat se fait au pôle BIATSS, sans info des départs parfois ? Conséquences : perte de temps. Des anomalies sont détectées au pôle contrôle de la paie, ce qui montre que les étapes de vérification précédentes n'ont pas été efficientes, ou pas réalisées.	Services faits	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	4,7	3	3	3	3,0	0,65	35% 3,1 4
27	Vacations	Dépassement du volume horaire autorisé (mensuel ou annuel dépend du type de contrat). Les vacations administratives ou d'enseignement sont concernées. Le statut de la personne influe sur le volume max. autorisé dans son contrat.	Commentaires : Vérifier si le volume horaire est indiqué dans les contrats de vacation "étudiants", les gestionnaires en entité doivent en avoir connaissance et être sensibilisé(s). Facteurs de risque : La problématique du nombre de contrats par entités pour une même personne, enseignants chercheurs compris s'ils ne sont pas déclarés dans OSE par les entités. Conséquences : Perte de temps et manque d'efficacité.	Non respect de la réglementation	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	4,7	3	3	3	3,0	0,65	35% 3,1 4
28	Prise en charge du dossier / GRH envoi Paie	Risque de faire une codification incomplète de la paie de l'agent. Oublier de saisir une "carte" (un élément de paie). Le logiciel génère certaines cartes suivant le statut, mais il ne bloque la validation en cas d'oubli de saisie. Non prise en compte des éléments accessoires de la paie (transport, mutuelle, SFT...).	Commentaires : Projet de dématérialisation du dépôt des pièces par les agents qui seraient visibles des responsables de pôles de gestion DRH. Facteurs de risque : Conséquences : paie incomplète.	Liquidation de paie incomplète	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	6,0	3	2	3	2,7	0,50	50% 3,0 4
29	Réception formulaire demande de recrutement	Décalage de la date de début de contrat en cas de non respect du délai de 3 semaines entre l'acceptation du candidat pour le poste et la date de prise de poste envisagée.	Commentaires : Facteurs de risque : Non respect du délai de 3 semaines entre acceptation du candidat et date envisagée de début de contrat. Conséquences :	Organisation opérationnelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	3	4,3	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,8 4

VII/ Processus "Rémunération : la paie"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)					Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informé)					Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité		
					Qualité d'entreprises	Sous-traitance et fournisseurs	Logistique	Image	Environnemental		Impact (0 à 10)	Probabilité (P)	Coéficeint (C)	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = maîtrise optimale des 3 leviers	% de "basse" du risque brut générée par la MGR	
30	Prise en charge du dossier / GRH envoi Paie	Insuffisance (incomplétude) ou incohérence des PJ jointes au mouvement dans GRH Envoi Paie.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Dossier Agent (PJ)	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	4,3	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,8 4
31	Contrôles mutuels mouvements GRH envoi paie pôles DRH	Absence de l'étape de contrôles mutuels des mouvements dans GRH envoi paie dans les pôles EC et BIATSS.	Commentaires : Facteurs de risque : manque de temps. Les mêmes gestionnaires sont chargés de la partie paie et de la partie carrière de l'agent. Conséquences : risque d'erreur accru dans la prise en charge du dossier.	Contrôles côté DRH	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	3	3,4	4	4	3	3,7	0,80	20% 2,7 4
32	Gestion dossier de rémunération de l'agent	Application erronée de la réglementation relative aux indemnités et primes.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences : Versement à tort de prime ou d'indemnités alors que l'agent ne peut y prétendre. Absence de versement de primes ou d'indemnités alors que l'agent peut y prétendre.	Liquidation de paie erronée	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	4,0	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,6 4
33	Contrôles des mouvements dans GRH envoi paie / AC	Une seule personne contrôle les mouvements de paie à l'agence comptable. Un mi-temps est prévu pour renforcer (Yann), en place depuis janvier 2025, mais compte tenu des absences au service dépenses (et facturier), le renfort ne s'est encore jamais réalisé.	Commentaires : Facteurs de risque : Une suppléance sur les tâches de contrôle de la paie à l'agence comptable est en place, et à consolider. Conséquences :	Contrôle Paie Agence comptable	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	3	2	5,1	3	3	2	2,7	0,50	50% 2,6 4
34	Contrôles post paies	Non prise en compte du fichier mensuel de récap des anomalies constatées par les pôles BIATSS et EC. Fichier envoyé par le pôle CTRL de la paie.	Commentaires : Pole EC et BIATSS : probabilité différente. Facteurs de risque : Conséquences :	Actions Post Paie	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,4	4	3	3	3,3	0,75	25% 2,6 4
35	Contrôles post paies	Les contrôles des bulletins de paie et de l'état des mouvement ne sont pas réalisés par les gestionnaires DRH.	Commentaires : Facteurs de risque : manque de temps, problème d'organisation. Conséquences : des erreurs ou oubli sont ne pas détectés. (versement d'une prime ou d'une indemnité non réclaié, ou non retenue effectuée par exemple).	Contrôles Poste Paie	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,4	3	3	4	3,3	0,75	25% 2,6 4
36	Pré déversement de la paie	Indisponibilité des crédits pour déverser la paie par le pôle pilotage de la MS.	Commentaires : Des fichiers de prédeversement sont envoyés en amont au pôle pilotage budgétaire pour vérifier montants et ou les imputation parfois.	Disponibilité des crédits	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	3	3,9	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,5 4
37	Validation des mouvements dans GRH envoi paie	Pas de séparation des tâches entre la personne qui créé les mouvements et celle qui les valide.	Conséquences : manque de recul sur sa propre saisie, risque d'erreur accru.	Contrôles côté DRH ppprpaie Paie	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	3	5,6	3	3	1	2,3	0,45	55% 2,5 4
38	Signature du contrat de travail	La personne recrutée ne vient pas signer son contrat à la date prévue de sa prise de poste, ni son PV d'installation qui est édité dans le même document que le contrat de travail.	Commentaires : Cela arrive plus souvent au pôle EC qu'au pôle BIATSS Facteurs de risque : les délais de FSD, les délais d'obtention de visas...qui font que la date prévue ne peut être respectée Conséquences : Le contrat doit être refait avec une nouvelle date de prise de poste et un nouveau PVI.	Organisation opérationnelle	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,7	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,4 4
39	Création Contrat de Travail	Non respect de la charte des contractuels : carence dans la formalisation de l'accord ou du visa sur le salaire négocié avec le contractuel recruté.	Commentaires : échanges mail Resp. pôle B IATSS et entités, une fois qu'il y a accord sur la somme, transmission au pôle AAP, pôle BIATSS en copie, et le candidat répond. Quand salaire est sur grille pas de négociation. Dès la demande de redevance Resp. Pôle BIATSS intervient sur le salaire. Resp Pôle EC envoie un mail au gestionnaire concerné. La DRH valide systématiquement au niveau du Pôle EC, sollicitée par la resp. du pôle EC.	Contrat de travail Agent	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,1	4	3	3	3,3	0,75	25% 2,4 4
40	Envoyer fichier codé paie par la DRFIP	La DRFIP ne dépose pas les fichiers sur la plateforme de transmission. Le fichier KX de retour paie.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Relation avec DRFIP	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	4	1	3,6	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,3 4
41	Création dossier de l'agent	Risque d'erreur sur la codification des éléments du dossier de l'agent suite à des erreurs non détectées de l'entité sur le formulaire de demande de recrutement : ex n° d'opération, statut, les dates, la durée ...	Commentaires : Facteurs de risque : Erreur humaine, pas de vérification avant envoi à la DRH. Conséquences :	Prise en charge dossier RH	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,4	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,2 4
42	Pré déversement de la paie	Ventilation budgétaire erronée : les imputations doivent être corrigées.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Logiciels ? Ou Qualité comptabilité budgétaire	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	3,4	4	3	2	3,0	0,65	35% 2,2 4
43	Création Contrat de Travail	Risque de verser une rémunération erronée, incomplète ou indue, du fait de l'incohérence entre le dossier du SIRH (Application MANGUE) et la rédaction des éléments présents dans le contrat de travail. Ex : Salaire, fonction de l'agent recruté en post-doc : plus ou moins d'un an cela a un impact etc...	Facteurs de risque : Les contrats sont faits manuellement. Conséquences : désynchronisation des informations entre dossier dans le SIRH et le contrat de l'agent, rémunération erronée.	Contrat de travail Agent	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	2	2	4,3	3	3	2	2,7	0,50	50% 2,1 4
44	Envoyer le fichier PLV au pôle CTRL Paie	Carence dans la transmission des informations sur les "indus" de paie, par exemple : l'agent n'est pas informé qu'il a des dettes.	Commentaires : Mail du gestionnaire RH doit être envoyé à l'agent, avant que l'Agence Comptable ne le contacte. Facteurs de risque : Conséquences :	Organisation administrative	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	2	2,9	4	3	3	3,3	0,75	25% 2,1 4
45	Dépôt du fichier des paies sur la plateforme de transmission / CTRL Paie Ordo	Pas d'alerte de la DRFIP en cas de non dépôt du fichier des paies. 3 dépôts par mois : 2 fichiers d'acomptes et 1 fichier de paie. Génération du fichier de paie une fois que tous les mouvements sont visés par l'AC, et le listing de paie est édité puis signé par l'ordo et le comptable, envoyé à l'appui du fichier de paie à la DRFIP.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences : absence de versement des paies dans le calendrier prévu.	Relation avec DRFIP	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	3	1	3,3	3	3	3	3,0	0,65	35% 2,1 4
46	Déversement de la paie	Non respect du calendrier resserré pour la paie de décembre, qui doit obligatoirement passer sur l'exercice en cours. (Ordo et comptable sont concernés).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Fin d'exercice	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	3	1	2,6	4	4	3	3,7	0,80	20% 2,1 4
47	Création Contrat de Travail	Risque d'erreur de saisie : durée, affectation absente, quotité... les éléments présent dans la demande de recrutement ne sont pas traduit dans le contrat de travail.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences : versement indu, ou versement incomplet...	Prise en charge dossier RH	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	■■■■■	1	2	2,9	3	3	3	3,0	0,65	35% 1,9 4

VII/ Processus "Rémunération : la paie"

Cartographie des risques budgétaires et comptables

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques / Conséquences	Qualification Thème du risque	Impact (Indiquer une note de 1 à 4 dans chaque colonne)						Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérant	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informé)					Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité		
					Financier	Qualité des services fournis	Sécurité et fiabilité	Legal	Image	Environnemental		Impact (0 à 10)	Probabilité (P)	Coéficeint (C)	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = matrice de maîtrise des 3 leviers	% de "basse" du risque brut générée par la MGR	
48	Création dossier de l'agent	Carence dans la mise à jour du dossier de l'agent. Complétude de la saisie lors de la création de l'agent (les éléments de carrière ne sont pas obligatoires pour valider la création d'un dossier, mais il faut les compléter rapidement). Risque sur la fiabilisation des dossiers.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Prise en charge dossier RH	1	1	1	1	1	1	1	3,9	3	3	3	1	2,3	0,45	55%	1,7 4
49	Prise de poste	L'agent ne prend pas son poste immédiatement après avoir signé son PV d'Installation.	Commentaires : il est exceptionnel que l'entité ne soit pas informée du jour du RDV de la signature du contrat et du PV. Facteurs de risque : L'entité ne signe pas le PV.	Organisation opérationnelle	1	2	2,6	3	3	3	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,7 4	
50	Prise en charge du dossier / GRH envoi Paie	Acompte non saisi lors du recrutement d'un agent.	Conséquences : l'agent ne recevra pas son acompte, ni sa paie avant le mois suivant.	Traitement des acomptes	2	1	2,4	3	3	3	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,6 4	
51	Création dossier de l'agent	Création d'un agent "fictif" afin de bénéficier frauduleusement du versement d'une paie.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Actions frauduleuses / malveillantes	2	1	2,4	3	3	3	3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,6 4	
52	Déversement budgétaire	Manque de crédits disponibles pour passer la paie de décembre N sur les comptes de l'exercice N...	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :		3	1	3,4	3	2	2	2	2,3	0,45	55%	1,543	4				
53	Contrôle des fichiers PHI (CTRL Paie) et QC3	Les fichiers PHI (CTRL Paie, les paies qui dépassent un certain montant) et QC3 (double versement, ou paie à zéro) ne sont pas contrôlés. (les gestionnaires doivent contrôler le QC3).	Commentaires : Facteurs de risque : manque de temps. Conséquences :	Contrôles côté DRH et Agence Comptable	2	1	2,0	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	1,500	4				
54	Classement et conservation des PJ	Numérisation incomplète des PJ dans GoFast. (les anciens dossiers ne sont pas numérisés).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Dossier Agent (PJ)	1	2	2,3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,486	4				
55	Envoi du fichier PLV au pôle CTRL Paie	Pas d'envoi du fichier PLV de l'agence comptable au pôle contrôle paie de la DRH (Ce fichier indique les agents qui ont une dette envers l'INSA Lyon).	Commentaires : Facteurs de risque : absence de la personne qui envoie ce fichier au pôle CTRL paie. Conséquences :	Continuité de service, Organisation	2	1	1,9	4	4	4	3	3,7	0,80	20%	1,486	4				
56	Traitement anomalies relevées par la DRFIP	Absence de la personne qui traite les anomalies relevées par la DRFIP au pôle contrôle de la paie de la DRH.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Contrôles côté DRH	2	1	2,1	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,4	4				
57	Déversement de la paie (AC)	Une seule personne réalise la tâche de déversement de la paie de manière régulière à l'agence comptable.	Commentaires : la fondée de pouvoir est capable de prendre en relais en cas de besoin. Facteurs de risque : Conséquences :	Continuité de service, Organisation	2	1	2,1	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,4	4				
58	Pré déversement de la paie	Décalage d'impact budgétaire entre deux exercices suite au constat tardif d'une anomalie ou en fin d'exercice.	Commentaires : Recrutements en fin d'année, des débats ont eu lieu, pas de BR2 en 2025, un temps d'adaptation est nécessaire. Il y a une volonté de l'établissement de limiter les acomptes	Fin d'exercice	2	1	1,7	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,1	4				
59	Pré déversement de la paie (DRH)	Contrôles allégés à cause du calendrier serré qui ne laisse pas le temps au pôle Pilotage de la Masse Salariale d'effectuer tous les contrôles souhaités (paie de décembre).	Commentaires : Facteurs de risque : temps contraint Conséquences : Moins de contrôles pré-deversement, moins de fichiers envoyés pour contrôles pré deversement aux responsables opérationnels en entité.	Fin d'exercice	2	1	1,6	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,0	4				
60	Vacations	Emission d'un renouvellement de contrat de vacations inadapté au regard du changement de situation d'une personne, qui peut aboutir à un non respect des conditions d'éligibilité à tel ou tel contrat.	Commentaires : Certaines pers. changent de statut en cours d'année scolaire, le nouveau statut est à prendre en compte à la rentrée suivante. Le dossier du vacataire est reconstitué à chaque rentrée scol. Facteurs de risque : ce cas reste possible, suite à une mauvaise compréhension d'un document justificatif au niveau de la DRH. Conséquences : une solution est étudiée au cas par cas. (Protocole, convention ...)	Contrat de travail Agent	2	1	1,6	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	1,0	4				
61	Gestion dossier de rémunération de l'agent	Absence de récupération des acomptes versés : en l'absence d'une paie, un travail de recouvrement sera nécessaire auprès de l'agence comptable.	Facteurs de risque : L'agent a démissionné juste après sa prise de poste	Traitement des acomptes	1	1	1,3	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	1,0	4				
62	Gestion dossier de rémunération de l'agent	Carence dans la prise en compte des cessations d'activités : risque de verser une paie de manière indue.	Facteurs de risque : les arrêts d'activité (démission, licenciement, retraite...) ne sont pas pris en compte. La cessation d'activité n'est pas justifié par un PJ conforme. Conséquences :	Gestion de la cessation d'activité	1	1	1,3	4	3	3	3	3,3	0,75	25%	1,0	4				
63	Classement et conservation des PJ	Risque de dégradation des PJ physiques, ou classement erroné, perte du dossier papier.	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Dossier Agent (PJ)	2	2	3,1	2	2	2	2	2,0	0,30	70%	0,9	4				
64	Prise en charge du dossier / GRH envoi Paie	Absence de création du compte "informatique" (qui permet de créer les accès nécessaires au réseau informatique de l'INSA Lyon) : oubli	Commentaires : le compte est actif le lendemain de sa création par la DRH (délai nécessaire afin qu'il soit exploitable par la DS1). Facteurs de risque : Conséquences : Crédit de compte informatique (session) impossible, pas d'adresse mail, etc...	Prise en charge dossier RH	1	1	1,3	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	0,8	4				
65	Réception formulaire demande de recrutement	Mauvaise transmission de l'information à l'agent concerné sur un décalage du début de son contrat, et donc de sa prise de poste.	Commentaires : Facteurs de risque : Non respect du délai de 3 semaines nécessaires pour la prise en charge au niveau RH.	Organisation opérationnelle	1	1	1,0	3	3	3	3	3,0	0,65	35%	0,7	4				
66	Création dossier de l'agent	Demande de modification frauduleuse du dossier d'un agent (RIB).	Commentaires : Facteurs de risque : Conséquences :	Actions frauduleuses / malveillantes	2	1	1,6	2	2	2	2	2,0	0,30	70%	0,5	4				

VII/ Plan d'actions Processus « Rémunération : la paie »

Afin de faciliter la lecture, il est précisé que les actions citées ont presque toutes une échéance cible sur l'année 2026.

Risques : Intervention réalisée sans contrat signé, non-respect des délais d'émission des contrats, erreurs dans les formulaires de recrutement impactant la paie...

Préconisations d'actions	Acteurs
Formation / Sensibilisation envers les entités	
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les personnes en charge du recrutement dans les départements et les laboratoires et prévoir un temps de formation le cas échéant. Prévoir un temps dans la formation des managers sur les informations RH accessibles : <ul style="list-style-type: none"> Le guide de recrutement disponible sur intranet. Rappeler l'importance de respecter le délai de renouvellement des contrats (au moins deux mois à l'avance). Réfléchir à des formations en format « ateliers » sur des sujets particuliers pour faciliter les échanges et l'implication des acteurs. 	Pilote : DRH/Pôle APP Acteurs associés : DRH/pôles de gestion
<ul style="list-style-type: none"> Rappel par le pôle Enseignants Chercheurs auprès des gestionnaires en charge dans les entités sur les procédures et formulaires liés au processus de recrutement et aux éléments impactant la paie : dans le cadre des contrats sur convention de recherche notamment. Au besoin (arrivée de nouveaux gestionnaires dans les entités) et au regard des évolutions sur l'outil OSE des interventions sont faites par la DRH en mode « classes ouvertes », ou en amphis selon les sujets, pour permettre une prise en main et des échanges. 	Pilote : DRH/pôles de gestion
Formation / Sensibilisation dans les pôles de gestion DRH	
<ul style="list-style-type: none"> Informier/former les gestionnaires des pôles de gestion sur le bon suivi des fins de contrats et la prise en charge des primes de précarité Les outils dont l'utilisation sera rappelée par les responsables des pôles de gestion : une requête/rapport de suivi des contrats existe sur Open Report, et des « alertes automatiques » sur les dates de fin sont possibles dans GRH envoie paie. <p>L'utilisation généralisée de ces outils pourrait permettre d'être en veille sur les renouvellements et de déclencher les primes de précarité dans des délais acceptables après la fin du contrat.</p>	Pilote : DRH/pôles de gestion
Sensibilisation en CDF, CDR	
<ul style="list-style-type: none"> Intervenir en CDF, CDR pour informer du plan d'actions sur le présent processus, sensibiliser sur l'importance du respect de la réglementation, et alerter sur les enjeux qui ont été mis en valeur dans la cartographie des risques. 	DAPAC

Préconisations d'actions	Acteurs
Documentation et contrôle dans les pôles de gestion DRH	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le contrôle des éléments de salaire indiqués dans les formulaires de demande de recrutement : <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un mode opératoire d'utilisation du « simulateur » à destination des gestionnaires des pôles de gestion de la DRH - DRH/pôle contrôle de la paie. Verrouillage du simulateur (pour empêcher la modification involontaire) Veiller à la mise en ligne de la version à jour de la grille des contractuels sur l'intranet. DRH/pôle pilotage. Contrôles de supervision par échantillon des formulaires de recrutement DRH/pôles de gestion. Porter une attention particulière à l'affectation des agents (imputation) dès le contrat de travail DRH/pôles de gestion. 	DRH /Pôle contrôle de la paie / pôles de gestion
Simplification	
<ul style="list-style-type: none"> Développement de la dématérialisation dans les circuits d'échanges entre la DRH et les agents, notamment pour le dépôt des pièces justificatives nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> Lors du recrutement de l'agent Pour acter un changement de situation ou une modification de coordonnées de l'agent Pour les interventions à titre gracieux... 	Pilotes : DRH/DSI
Organisation	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de suivi des parapheurs (chrono) dans les pôles de gestion de la DRH au niveau des contrats et tout document ayant un impact sur la paie. 	DRH/ pôles de gestion
<p>Risques : manque de maîtrise des services faits : vérifications avant certification. Cela concerne les vacations d'enseignements et les heures complémentaires.</p>	
Préconisations d'actions	Acteurs
Recherche de simplification et de sécurisation grâce aux outils informatiques	
<p>Le contrôle des services faits des enseignants préalable à toute action de « certification » n'est pas optimal :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faut expliquer son importance, et rédiger une procédure si nécessaire. Généraliser l'utilisation d'ADE et de la saisie exhaustive des emplois du temps, les salles et par conséquent les intervenants. (Chaque heure doit être dans ADE, chaque modification doit être retranscrite dans ADE). S'assurer que toutes les possibilités offertes par ADE sont bien exploitées. Cela permettrait d'obtenir des extractions riches à exploiter pour les départements. 	Pilote : DIRFOR / DIRFOR ADJ Coté aspect numérique pour la formation, CEPPOS ?
Organisation et Documentation	

Préconisations d'actions	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux du fonctionnement des entités dans la chaîne des acteurs et actions sur les services faits. Cela revient à établir un organigramme Fonctionnel Nominatif (OFN). Il conviendra de tenir compte de la disparité qui existe suivant la taille des départements. Il n'y a pas forcément de responsables d'EC (pédagogiques) (EC : European Credits) dans tous les départements. • Conjointement à ce travail, formaliser le mode de fonctionnement, et éventuellement rédiger les procédures qui apparaîtront nécessaires. <p>(Plusieurs étapes existent aujourd'hui, qui ne sont pas gérées uniformément dans les départements : la récupération des informations, l'établissement d'un récapitulatif des services effectués, puis la certification des services faits. Ensuite il y a une transmission à la DRH via une injection dans OSE pour les vacations d'enseignements et les heures complémentaires).</p>	<i>Modalités à organiser.</i> Pilotes : DIRFOR/ DIRFOR ADJ DAPAC Acteurs associés DRH Directeurs des études RAEP/ Gestionnaires des études...
Contrôles	
<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser la réconciliation des heures « maquette » avec les heures réellement effectuées dans les départements par les responsables en charge des certifications de services faits. (Responsable d'EC dans certains départements...). Eventuellement indiquer ce point de contrôle dans les procédures qui seront rédigées conjointement à l'état des lieux cité précédemment. • Etudier la possibilité d'utiliser les appels réalisés par les professeurs comme une aide dans les contrôles des services faits. 	DIRFOR / DIRFOR ADJ. DIRFOR / DIRFOR ADJ
Favoriser l'harmonisation des pratiques	
Harmoniser la gestion des vacations : activer le module de gestion dans OSE pour les vacations administratives, les tutorats, surveillances...	Pilote : DRH pôle BIATSS/ et acteurs associés DRH Pôle pilotage et DSI

Bonnes pratiques déjà en place et à promouvoir

Documentation

- La page intranet de la DRH avec les informations utiles, procédures, formulaires, contacts utiles dans tous les thèmes RH (Recrutements, temps de travail, paie, guide d'utilisation OSE, flyers sur les contrats vacataires ...)
- Des guides d'utilisation de OSE sont disponibles dans GoFast/ Groups/Support.
- Les contrats de travail des vacataires sont consultables dans OSE.

Risques : absence de veille sur les échanges entre l'établissement et la DRFIP, absence d'alerte en cas de manquement.

Préconisations d'actions	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une réelle suppléance sur la tâche de dépôt du fichier des paies et des listings sur la plateforme de la DRFIP. Mettre en place une veille sur le dépôt de ces fichiers : et une alerte en cas d'oubli. 	DRH et AC : pôles contrôle de paie respectifs

Risques : mauvaise imputation comptable et budgétaire.

Préconisations d'actions	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> Dans les pôles de gestion DRH, mettre en place un suivi des contrats concernés par la prime de précarité. Voir l'action en page 1 sur les requêtes de suivi et alertes possibles sur le suivi des CDD, afin de faciliter la bonne imputation des primes de précarité sur les contrats de recherche notamment avant leur fermeture. 	DRH/pôles de gestion
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur l'importance de vérifier les fichiers de pré-déversement de la paie qui sont envoyés aux responsables d'UB par le pôle pilotage de la masse salariale. Des corrections sont encore possibles à ce moment-là. Les erreurs détectées en fin d'exercice après le déversement, ne sont pas corrigibles sur N+1. 	DRH/pôle pilotage et DAF/Pôle Budget

Autres actions qui concernent l'organisation :

- Consolider les suppléances sur les contrôles de paie (DRH et Agence Comptable).
- Organiser un suivi global dans les pôles de gestion DRH : mise en place ou formalisation de contrôles de supervision : check-list de contrôles. Améliorer l'exploitation du fichier des retours du contrôle paie par les responsables de pôles de gestion.
- Mettre en place les contrôles mutuels dans le pôle BIATSS et les consolider dans le pôle Enseignants Chercheurs.
- Au niveau du pôle BIATSS :
 - Améliorer l'information auprès des entités sur les dates de rdv de signatures des contrats des agents qui viennent signer leur contrat à la DRH.
 - Clarifier les consignes d'utilisation des adresses mails à privilégier : génériques, individuelles ...

VIII/ Les perspectives

La mise en place des plans d'actions votées représente une part importante du déploiement du contrôle interne financier au niveau de l'établissement. Cela demande une implication des acteurs, c'est pour cette raison que nous essayons de proposer des actions qui s'intègrent à l'activité des agents, en améliorant la documentation, la formation, en ajoutant des points de contrôle, et en développant la formalisation des contrôles...

L'exercice d'actualisation auquel nous nous sommes livrés en groupe de travail sur les processus étudiés en 2024 s'effectue en fonction des sujets étudiés et des évènements rencontrés au cours du déroulement des activités et non de façon systématique.

Il est prévu de continuer à étudier des nouveaux processus afin d'enrichir nos cartographies des risques et mieux connaître nos zones de fragilité. Ces processus doivent faire l'objet d'une priorisation par le comité de pilotage. Nous pouvons d'ores et déjà citer le processus des recettes.

Le processus « Circuit de signature des contrats et conventions » qui avait été priorisé en 2024, est pris en charge par la Direction de l'Aide au Pilotage et à l'Amélioration Continue (DAPAC) sous un prisme plus vaste que le domaine « budgétaire et comptable ». Les risques budgétaires et comptable liés à ce sujet seront pris en compte, en lien avec ce travail, et avec les projets de dématérialisation et de signature électronique.

En conclusion, nous pouvons dire que le but de renforcer la maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs de notre établissement sur la qualité des données comptables, et la soutenabilité budgétaire, passera par le renforcement des leviers du contrôle interne. Le développement de l'acculturation des acteurs, et leur participation active dans le déploiement de la démarche seront à coup sûr un des gages du succès.

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 7.1****Campagne emplois 2026**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018 modifiés,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Lyon du 21 juin 2018, modifié,

Vu l'avis du conseil social d'administration de l'INSA Lyon du 6 novembre et du 4 décembre 2025,

Approuve le bilan, les créations, les transformations d'emplois et les postes ouverts au recrutement et concours pour la campagne emplois 2026 selon la synthèse annexée à la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 11 + 1 Voix prépondérante du Président du conseil d'administration</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 11</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 04</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Synthèse campagne emplois 2026

La campagne emplois 2026 a été effectuée dans le cadre donné par le débat d'orientation budgétaire et donne le bilan prévisionnel ci-dessous :

		Bilan financier hors amortage et fonds de roulement
Objectifs financiers de la campagne emplois	GVT prévisionnel	605 000 €
	Politique RH	100 000 €
	Sous-total	705 000 €
Propositions campagne emplois	Devenir des emplois susceptibles d'être vacants	-1 118 443 €
	Création emplois pérennes sur ressources propres	210 467 €
	Ouverture concours BIATSS + transformations emplois contractuels en titulaires	156 487 €
	Requalifications	60 259 €
	Sous-total	-691 230 €
Ecart objectifs / propositions campagne emplois		13 770 €

Synthèse prévisionnelle des recrutements et concours BIATSS 2026 :

TYPE	CORPS	NOMBRE	FONCTION	AFFECTATION 1	AFFECTATION 2	BAP
BIATSS	IGR	1	Charge de la plateforme Synthèse et Caractérisation haut débit des polymères	SGM	IMP	C
BIATSS	IGE	1	Ingénieur système et réseau	CISR		E
BIATSS	IGE	1	Chef de projets immobiliers	DPI		G
BIATSS	IGE	1	Responsable du service Projets	DSI		E
BIATSS	IGE	1	IE plateformes mécanique des fluides et moteurs et assistant de prévention	GM	LMFA	C
BIATSS	ASI	1	Archiviste	DAPAC		F
BIATSS	ASI	1	ASI système et réseau	CISR		E
BIATSS	ASI	1		Promo locale ITRF		J
BIATSS	TCH	1	Electricien	DPI		G
BIATSS	BIBAS	1	Chargé.e de collections	SCD		F
BIATSS	TCH	1	Gestionnaire RH	DRH		J

BIATSS	TCH	1	Gestionnaire plateforme de TP	FIMI		C
BIATSS	TCH	1	Secrétaire administrative	GI		J

Synthèse prévisionnelle des recrutements et concours enseignants 2026 :

TYPE	CORPS	NOMBRE	AFFECTATION1	AFFECTATION2	BAP ou Section CNU ou Discipline
EC	MCF	1	FIMI	INL	63
EC	MCF	1	GM	IMP	33/62
EC	MCF	1	GM	LVA	60
EC	MCF	1	FIMI	DEEP	32/62
EC	MCF	1	IF	LIRIS	27
EC	MCF	1	FIMI/GM	LaMCoS	
EC	MCF	1	FIMI	INL	63
EC	MCF	1	GCU	DEEP ou LMFA ou CETHIL	
EC	MCF	1	GM	LAMCOS	60
EC	PR	1	FIMI	CREATIS	61
EC	PR	1	GM	LAMCOS	60
EC	PR	6	Promo locale + LPR		à définir lors de la campagne locale
EC	CPJ (chaire prof junior)	3	à définir		
ENS*	PRCE/PRAG	1	HUMAS		langue, culture et civilisation allemandes
ENS	PRCE/PRAG	1	FIMI		Mathématiques & Numérique

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tel : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 décembre 2025

Délibération n° 2025-12-11 – 8.1

**Approbation projet d'investissement et plan de financement prévisionnel du projet
FEDER HAUBER - (HAUT débit pour Elastomères Renforcés) – n° ARA61607**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu l'avis du Conseil scientifique du 27 novembre 2025,

Approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel du projet FEDER n° ARA61607 HAUBER porté par l'INSA Lyon.

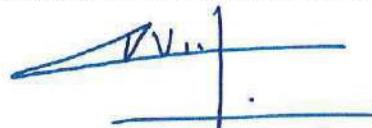
La présentation du projet et budget prévisionnel figurent en annexe de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 24</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 00</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 02</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Annexe

Le projet de recherche HAUBER fait l'objet d'une demande de subvention auprès du FEDER. Elle s'inscrit dans le laboratoire commun PolMixLab créé en 2024 entre le laboratoire IMP (INSA Lyon, Université Claude Bernard Lyon1, Université Jean Monnet et CNRS) et MICHELIN.

Ce laboratoire commun PolMixLab est centré sur la thématique des matériaux structurés, performants et soutenables via l'utilisation de moyens de mélangeage adaptés et de matières premières innovantes. Il a pour objectif de concevoir de nouveaux matériaux structurés, performants et soutenables via l'utilisation de moyens de mélangeage adaptés et de matières premières nouvelles. Les champs d'application de ce laboratoire commun englobent les domaines respectifs des matières premières, des moyens de mélangeage, des caractérisations ainsi que du recyclage des mélanges élastomères pour des applications pneumatiques et hors pneumatiques.

Le programme de recherche de ce laboratoire commun a été défini et il a été convenu que l'équilibre des apports fondamentaux et appliqués, entre partenaires académiques et industriel était un point de vigilance.

Le thème de ce laboratoire commun est en complète cohérence avec l'appel de la région. Aussi soumettons-nous une demande de financement qui nous permettrait de déployer le projet de façon optimale en mettant en oeuvre les différents aspects du projet selon le calendrier.

Le laboratoire commun comporte 3 thématiques, WP1 (2 thèses et 2 post-docs), WP2 (2 thèses) et WP3 (1 thèse et 2 post-docs) pour lesquelles des objectifs et des tâches ont été définis et auxquels correspondent des thèses et des post-doctorats.

Une première thèse, débutée en juin 2025 porte sur l'optimisation du procédé de mélangeage des élastomères à bas coûts énergétiques, une seconde thèse sur le rôle de molécules innovantes, les liquides ioniques, introduites dans la matrice en tant qu'agent structurant (début Mars 2025) pour accroître les fonctionnalités du matériau, un premier post doc sur le suivi en ligne du procédé d'élaboration (recruté au 1er trimestre 2025) et un second post doc sur le recyclage des silicones par procédé mécanique (3ème trimestre 2025) constituent aujourd'hui le périmètre d'actions développées en 2025.

Le projet HAUBER (HAUt débit pour Elastomères Renforcés) s'inscrit dans la suite du stage post-doctoral sur le suivi en ligne sur mélangeur. Les résultats issus de ce précédent post-doc seront exploités dans la conception du mélangeur haut débit.

Le laboratoire IMP sollicite l'aide du FEDER pour les recrutements du Post-Doc 2 appuyé d'un ingénieur sur le « screening haut débit » du WP# 1 : Développement de procédés d'élaboration haut débit d'élastomère renforcés pour un matériau pneumatique soutenable et durable. Le post doc travaillera sur le choix des techniques de suivi en ligne déployées dans le mélangeur Haake et à l'exploitation automatisée des données en ligne et des caractérisations ex situ (propriétés physiques notamment) pour alimenter une base de données. L'ingénieur sera dédié à la partie instrumentale avec la modification du mélangeur afin d'accueillir les différentes sondes et dispositifs de mesure en ligne ainsi qu'à l'extraction des données brutes des différents appareils de mesure.

Le projet HAUBER (HAUt débit pour Elastomères Renforcés) vise à développer un procédé d'élaboration haut débit pour des élastomères chargés destinés à des applications pneumatiques durables. Les performances mécaniques et électriques de ces matériaux dépendent fortement de la dispersion des charges renforçantes dans la matrice polymère, une étape clé maîtrisée en temps réel.

HAUBER propose de concevoir un mélangeur Haake instrumenté intégrant un suivi en ligne combinant spectroscopie infra-rouge, mesures rhéologiques et diélectriques afin d'observer l'évolution du système au cours du mélangeage. L'acquisition haut débit de ces données sera couplée à des caractérisations ex-situ des propriétés physiques du matériau, permettant d'établir des relations entre procédé, morphologie et propriété. L'objectif final est de poser les bases d'un pilotage intelligent du procédé de mise en oeuvre, capable d'ajuster automatiquement les paramètres opératoires pour atteindre des propriétés optimisées.

Estimation du montant global du projet :

	Nombre d'heures prévisionnelles sur l'opération	Coût unitaire	Dépenses prévisionnelles liées à l'opération
Personnels permanents			
Jannick DUCHET, Professeur	372,00	36,92	13 734,24€
Sébastien LIVI, Professeur	620,00	36,92	22 890,40€
Vivien TRUCHOT, Technicien	620,00	36,92	22 890,40€
Sébastien PRUVOST, Professeur	248,00	36,92	9 156,16€
Aurélien RUGGIERO, McF	248,00	36,92	9 156,16€
Ismaël BEN YOUSSEF, IGR	372,00	36,92	13 734,24€
Mohamed YOUSFI, McF	372,00	36,92	13 734,24€
Khalid LAMNAWAR	248,00	36,92	9 156,16€
Sylvain BAUDU, IGR	248,00	36,92	9 156,16€
TOTAL	3 348,00		123 608,16€
Recrutements			
Post doc 18 mois	2 293,00	36,92	84 657,56€
IGR 18 mois	2 293,00	36,92	84 657,56€
TOTAL	4 586,00		169 315,12€
40% des coûts de personnel			117 169,31€
Total assiette FEDER			410 092,59€
Financement FEDER (40% de l'assiette)			164 037,04€

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 9.1****Cessation des activités et dissolution du Service Admission du Groupe INSA (SAGI)**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu l'article R715-7 du code de l'Education instituant un service commun d'admission aux INSA

Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Groupe INSA »

Vu les délibérations de chaque conseil d'administration des Instituts Nationaux des Sciences Appliquées, portant autorisation de la création d'un service commun d'admission au Groupe INSA (SAGI), service à comptabilité distincte (SACD),

Vu les statuts de Lyon,

Vu la convention constitutive valant statuts du GIP Groupe INSA,

Vu les Statuts du SAGI définissant les modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT :

Que le SAGI est un service à comptabilité distincte (SACD).

Que, conformément à l'article 4 des statuts du SAGI, la dissolution de celui-ci ne peut être décidée que d'un commun accord par les INSA, et qu'il appartient à chaque Conseil d'administration de se prononcer par délibération sur la cessation des activités du SAGI avec effet au 31 décembre 2025 ;

Que, ne disposant ni de personnalité juridique ni d'autonomie financière, et conformément à l'article 3.1 des statuts du SAGI, celui-ci constitue un Service Inter-Établissement (SIE) rattaché à l'INSA Lyon ;

Approuve les résolutions suivantes :

Article 1 – Dissolution du SACD-SAGI

Il est mis fin aux activités du Service à Comptabilité Distincte (SACD-SAGI) à compter du 31 décembre 2025.

Article 2 – Transfert des activités au GIP Groupe INSA

À compter du 1^{er} janvier 2026, les activités, missions et opérations relevant du SACD-SAGI seront réalisées par le GIP Groupe INSA, dans le cadre d'un service dénommé « SAGI ».

Article 3 – Intégration comptable et affectation des fonds disponibles

Le SACD-SAGI disposant d'une comptabilité individualisée opérant dans un cadre comptable complet, verra ses opérations comptables du service intégrées, lors de sa dissolution, à la comptabilité de l'établissement principal, dans une subdivision spécifique ;

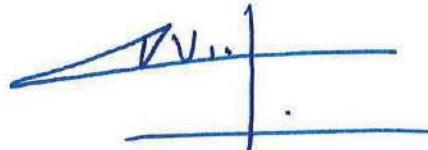
Les fonds disponibles, après clôture du compte financier 2025, seront restitués aux INSA selon une clé de répartition à définir, en vue d'un versement ultérieur au GIP Groupe INSA sous forme de participation exceptionnelle des établissements, dans le cadre d'une convention à formaliser.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 11 décembre 2025****Délibération n° 2025-12-11 – 9.2****Evolution de la charte informatique**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 11 décembre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'INSA Lyon du 21 juin 2018, modifié,

Approuve les modifications apportées à la charte informatique pour l'utilisation des ressources numériques de l'INSA Lyon conformément au document figurant en annexe.

La Charte informatique ainsi modifiée prendra effet à la date de la présente délibération. Elle sera annexée au règlement intérieur de l'établissement.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	<i>: 26</i>
<i>Nombre de voix pour</i>	<i>: 20</i>
<i>Nombre de voix contre</i>	<i>: 02</i>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<i>: 04</i>

Fait à Villeurbanne, le 11 décembre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Charte informatique pour l'utilisation des ressources numériques de l'INSA Lyon

Version approuvée en conseil d'administration du 11 décembre 2025



1	Préambule.....	4
2	Conditions d'utilisation du système d'information et des moyens numériques.....	5
2.1	Utilisation professionnelle / privée	5
2.2	Continuité de service : gestion des absences et des départs	5
3	Principes de sécurité.....	6
3.1	Règles de sécurité applicables	6
3.1.1	De la part de l'établissement.....	6
3.1.2	De la part de l'utilisateur.....	6
3.2	Devoirs de signalement	6
3.3	Mesures de contrôle de la sécurité et de l'utilisation des ressources numériques	6
3.4	Protection des postes de travail et supports de stockage	7
3.5	Utilisation du réseau	7
3.6	Administration des systèmes d'information et gestion des absences	7
3.6.1	Administrateurs du SI	7
3.6.2	Gestion des absences de l'utilisateur.....	7
3.6.3	Gestion des départs définitifs de l'établissement.....	8
4	Communications électroniques.....	8
4.1	Messagerie électronique.....	8
4.1.1	Adresses de messagerie électronique	8
4.1.2	Contenu des messages électroniques	8
4.1.3	Émission et réception des messages électroniques	8
4.1.4	Stockage et archivage des messages	9
4.1.5	Transfert des messages vers une messagerie extérieure	9
4.1.6	Statut et valeur juridique des messages électroniques.....	9
4.2	Services numériques externalisés	9
4.3	Internet.....	9
4.3.1	Publications sur les sites web de l'établissement	9
4.3.2	Sécurité	9
4.4	Téléchargements	10
5	Vidéosurveillance et Vidéoprotection.....	10
5.1	Vidéosurveillance (espaces privés de l'établissement)	10
5.2	Vidéoprotection (espaces publics).....	10
6	Réseaux sociaux internes et externes.....	10
7	Utilisation de services Cloud et outils collaboratifs externes	11
8	Gestion de la mobilité, des déplacements et des transferts sécurisés de données personnelles	11
9	Utilisation des ressources numériques non fournies par l'établissement (BYOD - Bring Your Own Device)	11
10	Déclaration obligatoire des incidents de sécurité informatique et violation de données personnelles.....	11
11	Traçabilité.....	11
12	Respect de la propriété intellectuelle	12
12.1.1	Ressources documentaires numériques.....	12
13	Protection des données à caractère personnel	12

13.1.1	Finalités des traitements	12
13.1.2	Types de données traitées	12
13.1.3	Conservation et sécurité des données.....	13
13.1.4	Exercice des droits	13
14	Limitations des usages	13
15	Sanctions en cas de non-respect	13
16	Information/sensibilisation, acceptation et entrée en vigueur de la charte.....	13
17	ANNEXE – Procédures de contrôle de l'utilisation des ressources numériques.....	15
17.1	Cadre d'application	15
17.2	Objet des mesures de contrôles	15
17.3	Types de contrôles possibles	15
17.3.1	Contrôle des connexions et de l'utilisation des ressources numériques	15
17.3.2	Contrôles manuels par les administrateurs et exploitants informatique	16
17.3.3	Contrôles des accès et des habilitations.....	16

1 PREAMBULE

La présente charte a pour objet de fixer les règles d'usage des moyens numériques de l'INSA Lyon.

Elle s'applique en complément des politiques internes de l'établissement, notamment, la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) et la politique de protection des données personnelles, qui fixent les principes fondamentaux de la sécurité informatique applicables. Une charte Intelligence Artificielle (IA) générative, en cours de rédaction, encadrera les usages de l'IA et sera disponible sur l'intranet dès que validée par le Conseil d'Administration.

La présente charte constitue une annexe au règlement intérieur de l'établissement et s'applique de fait à l'ensemble des utilisateurs.

Par « établissement » l'on entend l'INSA Lyon.

Par « système d'information » (SI), l'on entend l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'établissement pour opérer les services nécessaires à ses missions et qui traitent les informations de gestion, d'enseignement et de recherche.

Par « RSSI » (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information), l'on entend la personne qui définit et met en œuvre la politique de sécurité informatique.

Par « DPO » (Délégué à la Protection des Données), l'on entend la personne désignée par le Directeur à la CNIL¹ qui veille à la conformité des traitements de données personnelles au RGPD² et conseille le Directeur de l'INSA Lyon, responsable de traitement.

Par « moyens numériques », l'on entend tous les éléments et toutes les ressources constituant le système d'information (SI) de l'établissement. Les moyens numériques représentent ainsi l'ensemble des logiciels et services numériques que l'établissement met à disposition de ses utilisateurs. Cela inclut également les matériels informatiques, les logiciels, les données, les personnes, les infrastructures, le réseau.

Par « utilisateur » l'on entend l'ensemble des personnes ayant obtenu l'autorisation d'accéder au système d'information de l'établissement, dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle ou pédagogique comme de leurs études.

Par « données personnelles », l'on entend toutes les informations permettant d'identifier des personnes physiques de manière directe ou indirecte.

Par « dossier personnel Home », l'on entend un répertoire sur un serveur centralisé auquel seul l'utilisateur a des droits d'accès en lecture et en écriture. Et également, pour les personnels ayant accès à la plateforme de travail collaboratif GoFast, leur espace personnel de stockage sur celle-ci.

Par « dossiers partagés », l'on entend un répertoire sur un serveur centralisé sur lequel l'utilisateur a des droits d'accès en lecture et en écriture et dans lequel d'autres utilisateurs ont des droits d'accès en lecture et en écriture. Ces répertoires sont prioritairement localisés dans l'outil de gestion électronique des documents (GED Gofast).

Les règles d'usage et de sécurité figurant dans la présente charte s'appliquent à l'ensemble des métiers de l'établissement, à tous ses sites et locaux, à tous les utilisateurs de son SI, y compris les étudiants, stagiaires, auditeurs, à tous les supports de l'information (fichiers numériques, supports amovibles, documents paper, etc...) et à tous les types d'accès.

La charte informatique sera communiquée à tous les prestataires et intervenants sur le SI de l'INSA Lyon afin d'être respectée au titre des obligations contractuelles. La charte informatique sera communiquée dans le processus achats dans les dossiers de consultations et d'appel d'offres relatifs au SI avec le statut de pièce contractuelle.

Le bon fonctionnement du système d'information suppose par ailleurs le respect des dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent, notamment le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données.

Les utilisateurs ayant des fonctions d'administrateur des moyens numériques sont soumis à une charte complémentaire, précisant leurs obligations spécifiques.

Les utilisateurs sont informés que l'utilisation des ressources numériques, mises en œuvre par l'établissement, génère des traces (logs) consultables par les administrateurs de ces ressources dans un but d'amélioration et de traçabilité en cas de problème.

¹ CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

² RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016

2 CONDITIONS D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES MOYENS NUMERIQUES

2.1 Utilisation professionnelle / privée

L'établissement met à la disposition de ses utilisateurs un ensemble d'outils et de services numériques à des fins professionnelles et pédagogiques.

Au sens de la présente charte, l'usage des moyens numériques présente un caractère professionnel lorsqu'il intervient :

- Dans le cadre des missions confiées par l'établissement, pour les utilisateurs membres de son personnel : enseignants, personnels administratifs ou techniques, ainsi que les prestataires et partenaires ;
- Dans le cadre des activités pédagogiques, pour ses utilisateurs étudiants.

Par opposition, l'utilisation des moyens numériques à des fins privées est tolérée lorsqu'elle n'entre pas dans ce cadre professionnel. Cette utilisation privée doit être raisonnable, non-lucrative et limitée tant dans la fréquence que dans la durée. Elle ne doit nuire ni à la qualité du travail de l'utilisateur, ni au temps qu'il y consacre, ni au bon fonctionnement du service.

L'usage privé des moyens numériques ne doit entraîner aucun besoin spécifique ni générer de surcoût pour l'établissement.

Toute information est réputée professionnelle à l'exclusion des données explicitement désignées comme relevant de la vie privée par l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur de procéder au stockage de ses données à caractère privé dans un espace prévu à cet effet et identifié sans ambiguïté comme tel.

Pour différencier les messages électroniques professionnels et personnels, les données privées doivent impérativement être stockées dans un dossier clairement identifié comme tel par l'utilisateur. Ainsi, tout utilisateur manifestera le caractère extra-professionnel d'une partie de ses données en adoptant exclusivement les termes « privé » ou « personnel », pour nommer le dossier de fichiers ou l'objet du message contenant ces informations.

Toute donnée présente sur un poste professionnel est réputée professionnelle, ce qui autorise l'établissement à y accéder si nécessaire (continuité du service, sécurité informatique, enquête, etc.). Les dossiers identifiés comme personnels ou dont le caractère personnel est constaté ou déduit ne sont en principe pas accessibles, sauf : en présence de l'intéressé, ou s'il a été régulièrement convoqué, ou en cas de risque ou événement particulier (sécurité, suspicion d'acte fautif grave, etc.), à la demande d'un officier de police judiciaire ou d'un juge, avec proportionnalité et traçabilité.

L'établissement met également à disposition de l'utilisateur un dossier personnel privatif « Home » dans lequel il peut stocker des données personnelles et professionnelles.

Conformément à l'accord du 13 juillet 2021 relatif à la mise en place du télétravail dans la fonction publique, et afin de garantir le respect des temps de repos, des congés et de la vie personnelle des agents, tout personnel de l'établissement bénéficie d'un droit à la déconnexion.

À ce titre, l'utilisateur, lorsqu'il est personnel de l'établissement, n'est pas tenu de se connecter aux outils numériques professionnels (messagerie, applications collaboratives, etc.) en dehors de ses horaires de travail, sauf en cas de nécessité de service dûment encadrée, notamment :

- Lorsqu'une astreinte a été préalablement définie, notifiée et encadrée par une décision
- En cas de situation exceptionnelle ou d'urgence avérée, nécessitant une réponse immédiate dans l'intérêt du service.

2.2 Continuité de service : gestion des absences et des départs

Lors d'un départ définitif ou d'une absence ponctuelle, l'utilisateur informe sa hiérarchie des modalités d'accès aux applications et données permettant d'assurer la continuité de service.

En cas d'absence, dans toute la mesure du possible et à titre de bonne pratique, les personnels s'engagent à mettre en place sur leur messagerie un message d'absence en réponse automatique indiquant les coordonnées d'une personne apte à prendre en charge les demandes urgentes qu'ils gèrent habituellement, ainsi que la date de leur retour.

Les mesures de conservation des données professionnelles sont définies avec le responsable hiérarchique désigné au sein de l'établissement.

L'utilisateur est responsable de son espace de données à caractère privé. Lors de son départ définitif du service ou de l'établissement, l'utilisateur sera averti de la date de fermeture de son compte. L'utilisateur est invité à supprimer ses données privées avant la date de fermeture du compte. La responsabilité de l'administration ne pouvant être engagée quant à la conservation de cet espace.

3 PRINCIPES DE SECURITE

3.1 Règles de sécurité applicables

L'établissement met en œuvre les mécanismes de protection appropriés sur les systèmes d'information mis à la disposition des utilisateurs.

L'utilisateur doit toujours privilégier les espaces partagés pour enregistrer ses données d'activités ou son dossier personnel « home » pour enregistrer ses données personnelles.

L'utilisateur est informé que les données stockées dans les espaces partagés ou son dossier personnel « Home » mis à disposition par l'établissement sont sauvegardées régulièrement.

La sauvegarde des dossiers locaux du poste de travail, ou d'un périphérique externe, n'est pas prise en charge par l'établissement.

Les espaces partagés et le répertoire "Home" ne doivent pas être utilisés pour stocker de telles sauvegardes, ni des données volumineuses telles que des données de recherche.

L'utilisateur est informé que les mots de passe constituent une mesure de sécurité destinée à éviter toute utilisation malveillante ou abusive. Cette mesure ne confère pas un caractère personnel aux outils informatiques protégés.

L'utilisateur est tenu de choisir des mots de passe complexes, respectant la politique mot de passe de l'INSA LYON, conformément aux recommandations de la CNIL et de l'ANSSI, et sans lien évident avec l'utilisateur (nom, date de naissance etc..). En cas de doute sur leur confidentialité, l'utilisateur doit immédiatement les modifier et prévenir la DSI via le système de ticket dédié (<https://helpdesk.insa-lyon.fr/front/central.php>)

Les niveaux d'accès ouverts à l'utilisateur sont définis en considération de la mission qui lui est confiée. La sécurité des ressources mis à sa disposition lui imposent :

- De respecter les consignes de sécurité, notamment les règles relatives à la gestion des mots de passe ;
- De garder strictement confidentiels son ou ses mots de passe et ne pas les divulguer à un tiers ;
- De respecter la gestion des accès, en particulier ne pas utiliser l'identifiant et mot de passe d'un autre utilisateur, ni chercher à les connaître.

L'établissement peut imposer l'utilisation de supports physiques ou logiques d'authentification renforcée (cartes, clés USB, certificats) pour certains accès sensibles. Ces dispositifs doivent être strictement personnels et protégés par un code secret.

Par ailleurs, la sécurité des ressources mises à la disposition de l'utilisateur nécessite plusieurs précautions :

3.1.1 De la part de l'établissement

- Veiller à ce que les ressources sensibles ne soient accessibles qu'aux personnes habilitées (en dehors des mesures d'organisation de la continuité du service mises en place par la hiérarchie) ;
- Limiter l'accès aux seules ressources pour lesquelles l'utilisateur est expressément habilité ;

3.1.2 De la part de l'utilisateur

- Si l'utilisateur ne bénéficie pas d'une habilitation explicite, il doit s'interdire d'accéder ou de tenter d'accéder à des ressources du système d'information, même si cet accès était techniquement possible ;
- Ne pas installer, télécharger ou utiliser sur le matériel de l'établissement, des logiciels sans y être autorisé ;
- Se conformer aux dispositifs mis en place par l'établissement pour lutter contre les virus et les attaques informatiques.

3.2 Devoirs de signalement

L'utilisateur doit avertir la Direction des Systèmes d'Information (directeur.dsi@insa-lyon.fr) et le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (rssi@insa-lyon.fr) dans les meilleurs délais de tout dysfonctionnement constaté ou de toute anomalie découverte, telle une intrusion dans le système d'information. Il doit signaler également à la personne responsable du service concerné toute possibilité d'accès à une ressource qui ne correspond pas à son habilitation.

3.3 Mesures de contrôle de la sécurité et de l'utilisation des ressources numériques

L'utilisateur est informé :

- Que pour effectuer la maintenance corrective, curative ou évolutive, l'établissement se réserve la possibilité de réaliser des interventions (le cas échéant à distance) sur les ressources mises à sa disposition ;
- Qu'une prise en main à distance de son poste par un technicien de la DSI est précédée d'un avertissement ;

- Qu'il doit laisser se dérouler correctement les mises à jour automatiques effectuées sur son poste ;
- Que tout élément numérique considéré comme nuisible pour le système d'information pourra être supprimé automatiquement sans préavis de l'utilisateur, incluant notamment des programmes, fichiers, mails et pièces jointes.

L'établissement informe l'utilisateur que le système d'information peut faire l'objet d'une surveillance et d'un contrôle à des fins statistiques, de traçabilité, d'optimisation, de sécurité ou de détection des abus, dans le respect de la législation applicable.

L'établissement se réserve aussi le droit de diligenter des audits et contrôles pour vérifier l'application des consignes d'utilisation de cette charte et des règles de sécurité, notamment la licéité des logiciels installés sur les postes utilisateurs. L'annexe 1 précise, notamment, la procédure de contrôle de l'application des règles d'usage de cette charte informatique des ressources numériques. L'annexe 1 fait partie intégrante de la charte et doit être consultée en complément.

3.4 Protection des postes de travail et supports de stockage

L'établissement a déployé une protection logicielle généralisée non seulement sur les serveurs mais aussi sur les postes de travail des utilisateurs gérés par la DSI. Sur chaque poste utilisateur est installés un client anti-virus. Le but d'un antivirus est de protéger toutes les machines du parc contre les attaques provoquées par des codes malveillants.

Les mises à jour antivirus doivent être automatiques et régulières, contrôlées par la DSI pour éviter toute obsolescence des signatures antivirales. Il est interdit par la présente charte de désactiver, d'altérer le fonctionnement ou de désinstaller les antivirus installés par la DSI. Il est également interdit d'utiliser d'autres logiciels antivirus ou équivalents susceptibles d'entraîner un dysfonctionnement de l'antivirus installé en exécution de la stratégie de sécurité de l'établissement.

L'utilisateur doit verrouiller systématiquement l'accès à son poste de travail lorsqu'il s'éloigne, même brièvement, afin de prévenir tout accès non autorisé.

Les supports de stockage des postes de travail des laboratoires (PC fixes et ordinateurs portables) doivent obligatoirement être protégés par un mécanisme de chiffrement ("cryptage").

Les supports de stockage des ordinateurs portables des personnels gérés par la DSI sont également protégés par ce mécanisme de chiffrement.

3.5 Utilisation du réseau

L'utilisateur s'engage à utiliser de façon raisonnable le réseau mis à sa disposition sur son poste et dans son service. Il ne doit pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement général du réseau de l'établissement, ce qui inclut notamment :

- Les transferts réseau occupant une partie trop importante de la bande passante disponible ;
- L'utilisation de logiciels malveillants (attaques DOS, malwares...) ;
- L'utilisation de logiciels visant à rechercher ou exploiter des failles de sécurité dans le système d'information ;
- La manipulation frauduleuse de la configuration réseau (usurpation d'adresse IP ou d'adresse MAC).

L'utilisateur n'est pas autorisé à utiliser au sein de l'établissement un équipement réseau tel que hub, switch, routeur, borne Wi-Fi, etc., pouvant interférer avec l'infrastructure gérée par le CISR.

En cas de besoin, l'utilisateur doit faire une demande de support par ticket à la DSI, qui transmettra au CISR, afin d'obtenir leur accord au préalable.

Par sécurité, l'utilisateur qui souhaite connecter sur le réseau filaire du matériel informatique personnel ou professionnel, non géré par la DSI ou par le service informatique de son entité, doit d'abord le déclarer auprès de la DSI, obtenir son accord et suivre la procédure associée.

3.6 Administration des systèmes d'information et gestion des absences

3.6.1 Administrateurs du SI

Les personnels en charge de l'administration des Systèmes d'Information de l'école, Agents internes ou salariés chez des sous-traitants, sont soumis au secret professionnel. Ils doivent respecter strictement la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et ne peuvent les divulguer qu'en cas de procédure judiciaire ou d'une demande hiérarchique dûment justifiée et formalisée. Les administrateurs internes ou externes des SI sont signataires de la charte administrateurs selon les modèles types de l'INSA Lyon.

3.6.2 Gestion des absences de l'utilisateur

En cas d'absence d'un utilisateur impactant la continuité d'activité, le responsable hiérarchique d'un utilisateur, ou l'un de ses délégués, peut demander à la DSI l'accès aux ressources professionnelles de l'utilisateur protégées par l'authentification.

Dans ce cas, la DSI permet alors un accès aux ressources requises. Cette demande d'accès fera l'objet d'une information a posteriori à l'utilisateur.

3.6.3 Gestion des départs définitifs de l'établissement

Tout utilisateur, quelle que soit la nature du contrat le liant à l'INSA Lyon, devra avant son départ mettre en œuvre les procédures nécessaires à la conservation et à la transmission des données sur lesquelles il a travaillé, qui sont la propriété de l'établissement.

Dans le cas d'un départ définitif de l'établissement, tous les comptes utilisateurs seront désactivés lors de du départ, y compris la messagerie. Pour les étudiants, les comptes sont désactivés à l'issu de la date de la remise des diplômes.

Les données du compte utilisateurs seront supprimées 6 mois après la désactivation du compte.

4 COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

4.1 Messagerie électronique

L'utilisation de la messagerie constitue l'un des éléments essentiels d'optimisation du travail, de mutualisation et d'échange de l'information au sein de l'établissement.

La messagerie est un outil de travail destiné à des usages professionnels : elle peut néanmoins constituer le support d'une communication privée telle que définie à la section 2.1, dans la limite d'une utilisation raisonnable et sans surcot pour l'établissement.

4.1.1 Adresses de messagerie électronique

L'établissement met à disposition de ses personnels et de ses étudiants une boîte de courrier électronique professionnelle nominative lui permettant d'émettre et de recevoir des messages électroniques.

L'aspect nominatif de l'adresse électronique constitue le simple prolongement de l'adresse administrative, cela ne retire en rien le caractère professionnel de la messagerie.

L'adresse électronique nominative est attribuée à un utilisateur qui la gère sous sa responsabilité.

Il est interdit d'utiliser l'adresse de messagerie professionnelle comme identifiant sur des sites internet privés ou sans lien avec l'activité professionnelle de l'utilisateur.

La gestion d'adresses électroniques correspondant à des listes de diffusion institutionnelles, désignant une catégorie ou un groupe d'utilisateurs, relève de la responsabilité exclusive de l'établissement : ces adresses ne peuvent être utilisées sans autorisation explicite.

L'utilisateur s'engage à limiter au maximum l'utilisation de sa messagerie électronique professionnelle pour des échanges relevant de sa vie privée et en dehors des activités liées à sa mission dans l'établissement.

4.1.2 Contenu des messages électroniques

Les messages électroniques permettent d'échanger principalement des informations à vocation professionnelle liées à l'activité de l'établissement ou au sein de l'établissement.

En toutes circonstances, l'utilisateur doit adopter un comportement responsable et respectueux dans ses communications électroniques. Il s'interdit également de se faire passer pour une autre personne, d'envoyer un message anonyme ou de tenter de se substituer à une machine.

Sont notamment interdits les messages électroniques dont le contenu contrevient au droit d'auteur, propage des informations à caractère injurieux, raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire, harcelant, pornographique, obscène, politique, contraire aux bonnes mœurs, ne respectant pas au devoir de neutralité ou portant atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui. Les auteurs de tels messages contenant de telles mentions engagent leur responsabilité sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires et de poursuites disciplinaires par l'établissement.

Pour préserver le bon fonctionnement du service, une limitation du stockage des messages électroniques est mise en place pour tous les utilisateurs.

4.1.3 Émission et réception des messages électroniques

L'utilisateur doit s'assurer de l'identité et de l'exactitude des adresses des destinataires des messages.

Il doit veiller à ce que la diffusion des messages soit limitée aux seuls destinataires concernés afin d'éviter les diffusions de messages en masse, l'encombrement inutile de la messagerie ainsi qu'une dégradation du service.

4.1.4 Stockage et archivage des messages

La messagerie ne constitue pas un outil de stockage à moyen ou long terme. A ce titre, un tri régulier doit être réalisé en conservant les messages pouvant être indispensables ou utiles en tant qu'éléments de preuve.

Les données utiles à l'activité de service doivent être extraites de la messagerie et enregistrées avec les documents d'activité dans la GED. Les documents contenant des données personnelles ou sensibles n'ont pas vocation à demeurer sur les outils de messagerie, en raison du risque de piratage.

4.1.5 Transfert des messages vers une messagerie extérieure

Le transfert des messages vers une messagerie extérieure est interdit que cela soit automatique ou manuel. En particulier, il est interdit de faire suivre automatiquement les messages vers une boîte mail personnelle (ex. : Gmail, Hotmail...).

Néanmoins, le transfert de message peut être toléré quand celui-ci est à destination d'une boîte mail d'une autre institution (ex. : CNRS, Inria...).

Cette fonctionnalité étant bloquée par défaut, l'utilisateur qui souhaiterait mettre en place une telle redirection professionnelle devra en faire la demande via un ticket au support à la DSI qui mettra en place cette redirection après accord du RSSI.

4.1.6 Statut et valeur juridique des messages électroniques

Les messages électroniques échangés, notamment avec des personnes extérieures à l'établissement (partenaires, prestataires, etc.), peuvent avoir une valeur juridique. Ils peuvent ainsi constituer un engagement contractuel, une prise de décision officielle, ou encore attribuer des droits à un tiers.

Par conséquent, chaque utilisateur doit faire preuve de la même rigueur et vigilance dans la rédaction et l'envoi de courriels qu'il en aurait pour des documents imprimés ou signés. Il lui est recommandé de conserver les messages à caractère engageant (confirmation, accord, décision, etc.) selon les procédures d'archivage en vigueur.

4.2 Services numériques externalisés

Est considéré comme service externalisé tout service numérique dont la plateforme n'est pas hébergée ou gérée par l'établissement.

L'utilisation d'un service externalisé est soumise à l'application de la PSSIE (Politique de sécurité des systèmes d'informations de l'État) qui fixe les règles de protection applicables aux systèmes d'information de l'État. Chaque ministère est responsable de l'application de la PSSIE entrée en vigueur le 29 août 2014.

Avant toute utilisation d'un service externalisé non-approuvé par la DSI, les utilisateurs doivent s'assurer du niveau de conformité du service par rapport aux règles de la PSSIE, qui rappelle notamment « la nécessité pour les administrations de l'État de recourir à des produits et à des services qualifiés par l'ANSSI, ainsi qu'à un hébergement sur le territoire national de leurs données les plus sensibles ».

Les utilisateurs qui font transiter des données de l'établissement sans chiffrement sur un service externalisé non-approuvé par l'établissement engagent leur responsabilité. L'établissement décline toute responsabilité en cas de survenance d'un incident.

4.3 Internet

Il est rappelé que le réseau Internet est soumis à l'ensemble des règles de droit en vigueur.

L'utilisation de la technologie Internet (et par extension intranet) constitue un des éléments essentiels pour optimiser et faciliter l'accès à l'information au sein et en dehors de l'établissement.

L'établissement met à la disposition de l'utilisateur un accès Internet chaque fois que cela est possible.

Internet est un outil de travail ouvert à des usages professionnels et pédagogiques : il peut constituer le support d'une communication privée telle que définie en section 2.1 dans le respect de la législation en vigueur.

4.3.1 Publications sur les sites web de l'établissement

Toute publication de pages d'informations sur les sites internet ou intranet de l'établissement doit être validée par un responsable de site ou de publication nommément désigné.

4.3.2 Sécurité

L'établissement se réserve le droit de filtrer ou d'interdire l'accès à certains sites, ou procéder au contrôle a priori ou a posteriori des sites visités et des durées d'accès correspondantes.

L'utilisateur est informé des risques et limites inhérents à l'utilisation d'Internet par le biais d'actions de formations ou de campagnes de sensibilisation, relayées notamment sur l'Intranet de l'établissement.

4.4 Téléchargements

Tout téléchargement de fichiers, notamment de vidéos, de musiques ou de logiciels, doit s'effectuer dans le respect des droits de la propriété intellectuelle tels que définis à l'article 13.

L'établissement se réserve le droit de limiter le téléchargement de certains fichiers pouvant se révéler volumineux ou présenter un risque pour la sécurité du système d'information, tels les virus, codes malveillants ou programmes espions.

D'une façon générale, l'utilisateur doit restreindre ses téléchargements au cadre de son activité professionnelle.

5 VIDEOSURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION

5.1 Vidéosurveillance (espaces privés de l'établissement)

Dans le cadre de la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour assurer la protection de ses installations, l'INSA Lyon utilise des dispositifs de vidéosurveillance au sein de ses bâtiments et locaux privés. Ces dispositifs, dont l'INSA Lyon est responsable de traitement sont mis en œuvre en stricte conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi Informatique et Libertés modifiée, et les recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Les images collectées par ces dispositifs font l'objet d'un traitement spécifique dont les finalités sont :

- Assurer la sécurité des personnes (étudiants, personnels, visiteurs) ;
- Prévenir les actes de vandalisme, de vol ou de dégradation des biens de l'établissement.
- Assurer la sécurité et l'intégrité des infrastructures, notamment celles liées aux ressources numériques et informatiques.
- Permettre, le cas échéant, la constatation et la poursuite d'infractions.

Les utilisateurs et visiteurs sont informés de façon claire et permanente de l'existence de ces dispositifs par une signalétique spécifique installée sur chaque site surveillé.

La durée de conservation des enregistrements est limitée conformément aux préconisations de la CNIL. Seul le personnel dûment habilité a accès aux images, qui pourront être communiquées aux autorités judiciaires en cas d'incident ou de constatation d'infraction.

Pour toute demande relative à l'exercice de leurs droits (accès, rectification, limitation), les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse : dpo@insa-lyon.fr.

5.2 Vidéoprotection (espaces publics)

L'INSA Lyon met également en œuvre des dispositifs de vidéoprotection couvrant des espaces ouverts au public à proximité immédiate de ses installations et locaux. Ces dispositifs font l'objet d'une autorisation spécifique délivrée par le Préfet du département conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure (articles L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du CSI).

La finalité exclusive de ces dispositifs est :

- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux ouverts au public,
- La prévention d'actes terroristes ou d'infractions pénales,
- La facilitation des interventions des forces de sécurité et l'appui aux enquêtes judiciaires.

Conformément à la législation applicable, une signalisation spécifique est installée sur les lieux concernés afin d'informer explicitement le public de l'existence de ces dispositifs.

La durée de conservation des images respecte strictement les termes fixés par l'autorisation préfectorale délivrée c'est-à-dire 22 jours.

L'accès aux enregistrements issus de la vidéoprotection est strictement réservé aux personnels habilités par l'autorisation préfectorale et aux autorités judiciaires et policières dans le cadre d'enquêtes spécifiques.

Toute personne souhaitant exercer ses droits d'accès aux images de vidéoprotection peut s'adresser à la personne responsable du dispositif désignée dans l'autorisation préfectorale, à l'adresse suivante : dpo@insa-lyon.fr.

6 RESEAUX SOCIAUX INTERNES ET EXTERNES

L'utilisation des réseaux sociaux doit préserver l'image et les intérêts de l'établissement. Les utilisateurs doivent s'exprimer clairement à titre personnel et ne pas laisser entendre qu'ils représentent officiellement l'établissement sans autorisation formelle.

Toute création ou animation d'un contenu au nom de l'établissement sur un réseau social externe doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable par la Direction de la communication.

7 UTILISATION DE SERVICES CLOUD ET OUTILS COLLABORATIFS EXTERNES

L'utilisation de services Cloud externes non validés par l'établissement pour stocker ou partager des documents professionnels ou internes est strictement interdite.

L'établissement dispose en particulier d'un outil de GED qui permet le partage et la collaboration y compris avec des externes.

8 GESTION DE LA MOBILITE, DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSFERTS SECURISES DE DONNEES PERSONNELLES

L'utilisateur doit limiter au strict nécessaire ses connections à des réseaux Wi-Fi publics non sécurisés lorsqu'il utilise un matériel informatique professionnel fourni par l'établissement. Et si c'est le cas, l'utilisateur doit impérativement activer le VPN.

En cas de déplacement à l'étranger avec du matériel informatique professionnel, l'utilisateur doit respecter les bonnes pratiques préconisées par l'ANSSI. Pour les personnels de recherche, et selon le niveau de risque du pays de destination, des contraintes spécifiques peuvent être demandées par le FSD afin de protéger le patrimoine intellectuel et les données de la recherche.

Tout transfert de données personnelles hors Union Européenne est strictement interdit sans autorisation expresse préalable du Directeur du domaine compétent pour le transfert après réalisation d'une Analyse d'Impact relative aux Transferts des Données (AITD) suivant la méthodologie de la CNIL et d'un avis écrit du DPO. La transmission de données personnelles à des prestataires externes doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat contenant une clause spécifique de protection des données personnelles au titre de l'article 28 du RGPD.

Les échanges de données personnelles à l'extérieur de l'établissement doivent être sécurisés :

- Chiffrer les données avant leur enregistrement sur un support physique à transmettre à un tiers (ex : clé USB, disque dur portable, disque optique).
- Chiffrer lors de l'envoi via un réseau les pièces sensibles et/ou les données personnelles en utilisant un protocole garantissant la confidentialité et l'authentification du serveur destinataire pour les transferts de fichiers et assurer la confidentialité des secrets en les transmettant via un canal distinct (ex : envoi du fichier chiffré par e-mail et communication du mot de passe par téléphone ou SMS)
- Par exemple, le partage de fichier chiffré peut-être réalisé avec l'outil Filesender de RENATER en activant l'option chiffrement.

9 UTILISATION DES RESSOURCES NUMERIQUES NON FOURNIES PAR L'ETABLISSEMENT (BYOD - BRING YOUR OWN DEVICE)

L'utilisation à des fins professionnelles d'équipements informatiques personnels non fournis par l'établissement (smartphone, ordinateur personnel, tablette, etc.) engage la responsabilité des utilisateurs. Ces derniers s'engagent à ce que les systèmes d'opération (OS) de leurs équipements soient à jour pour des raisons de sécurité.

10 DECLARATION OBLIGATOIRE DES INCIDENTS DE SECURITE INFORMATIQUE ET VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES.

Tout utilisateur doit immédiatement déclarer au RSSI (rss@insa-lyon.fr), à la DSI (directeur.dsi@insa-lyon.fr), et au DPO (dpo@insa-lyon.fr) tout incident majeur de sécurité informatique détecté (intrusion, vol ou perte de matériel, compromission de données)

Cette déclaration obligatoire des incidents est une obligation légale au titre de la directive NIS2 auprès de l'ANSSI et au titre du RGPD pour les violations de données personnelles via les articles 33 et 34 du RGPD auprès de la CNIL, dans un délai de 72 h 00 après détection.

11 TRAÇABILITE

Pour répondre aux obligations légales de traçabilité et de sécurité, l'établissement met en place des dispositifs automatiques de contrôle technique (collecte des logs, surveillance automatisée, filtrage, prévention des fuites de données, système de journalisation des accès Internet, de la messagerie et des données échangées...)

Les dispositifs spécifiques (DLP, enregistrements, gestion des accès) sont clairement communiqués aux utilisateurs conformément aux obligations RGPD.

L'établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles et audits techniques sur les équipements connectés au réseau afin d'assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité du système d'information et du respect des principes de cette charte informatique. Ces contrôles respecteront strictement le cadre légal et les données privées explicitement identifiées comme telles ne seront pas inspectées sauf dans les cas prévus par la loi ou sur décision judiciaire.

12 RESPECT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'établissement rappelle que l'utilisation des moyens numériques implique le respect de ses droits de propriété intellectuelle, ainsi que ceux de ses partenaires et plus généralement, de tous tiers titulaires de tels droits.

En conséquence, chaque utilisateur doit :

- Utiliser les logiciels dans les conditions des licences souscrites ;
- S'abstenir de reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du ou des titulaires des droits.

12.1.1 Ressources documentaires numériques

La consultation des ressources documentaires électroniques mises à disposition implique de respecter les points suivants :

- L'usage de ces ressources par l'utilisateur doit se faire à titre professionnel, c'est-à-dire limité aux activités de l'administration, de la recherche et de l'enseignement dans le cadre des activités de l'établissement ;
- L'utilisateur a le droit de visionner à l'écran et d'imprimer les ressources dans les limites d'un usage raisonnable, non commercial et strictement personnel ;
- L'accès aux ressources est contrôlé et tout usage anormal détecté pourra être sanctionné (ex. : téléchargement massif, etc.) ;
- Toute rediffusion des ressources, même à titre gratuit, est interdite.

13 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les traitements des données à caractère personnel doivent être effectués conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et en conformité avec la Politique et instruction Protection des Données personnelles de l'INSA LYON approuvée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2025

Le responsable de traitement est le Directeur de l'INSA Lyon.

Les utilisateurs traitant des données à caractère personnel, dans le cadre de leurs attributions, et plus généralement dans l'utilisation des outils informatiques, sont tenus de respecter la réglementation en vigueur. Ils s'engagent à protéger la sécurité et la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et à ne pas les transmettre à des personnes non expressément autorisées à les recevoir.

Chaque utilisateur doit prendre les mesures nécessaires permettant d'éviter l'utilisation détournée des données traitées.

Une fois qu'il quitte l'établissement, l'utilisateur s'engage à ne conserver aucune copie des données, et à les restituer, dans leur intégralité, à l'INSA Lyon.

13.1.1 Finalités des traitements

Les données sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Constituer un annuaire des comptes utilisateurs ;
- Permettre un accès aux ressources informatiques mises à disposition sur les réseaux informatiques de l'établissement ;
- Permettre un accès authentifié aux ressources et services informatiques mis en œuvre sur le réseau informatique de l'INSA Lyon ;
- S'assurer du respect de la réglementation lors de la circulation des données sur Internet ;
- Assurer le stockage et/ou de l'archivage de fichiers et des courriels des utilisateurs.
- Assurer une surveillance et un contrôle de la sécurité et la confidentialité du SI afin de limiter les risques cyber, en cohérence avec les recommandations de la CNIL et de l'ANSSI et de la directive NIS2.

13.1.2 Types de données traitées

L'établissement traite toutes les données personnelles concernant les utilisateurs qui sont hébergées sur nos serveurs et provenant des services et entités de l'INSA Lyon.

Pour la navigation sur Internet, l'établissement traite les données sur le trafic (requête, IP source, identifiant, URL), ainsi que les cookies (témoins de connexion) qui peuvent mémoriser les actions et les préférences.

13.1.3 Conservation et sécurité des données

Les durées de conservation des données à caractère personnel sont définies selon la réglementation en vigueur et conformément à la politique relative à la protection des données de l'établissement.

L'INSA Lyon met en œuvre toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Si une faille de sécurité devait être constatée dans le traitement des données susceptibles d'entraîner un risque élevé pour les droits et libertés, l'utilisateur concerné en serait informé conformément à la procédure en vigueur en cas de violations des données.

De même tout utilisateur est tenu de signaler immédiatement à la DSI, au RSSI et au DPO toute violation ou tentative de violation de son compte informatique.

13.1.4 Exercice des droits

Chaque utilisateur dispose, pour des motifs réglementairement admis, des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement, relatifs à l'ensemble des informations le concernant.

Le droit d'accès ou de rectification des données personnelles est effectué sur simple demande. Leur effacement ou la limitation de leur traitement est conditionné par la réglementation en vigueur et dépend de la base légale du traitement.

À moins que la réglementation ne le permette pas, tout utilisateur peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données personnelles.

Il est également possible de récupérer les données personnelles (droit à la portabilité) quand celles-ci ont été recueillies sur la base d'un contrat ou du consentement explicite de l'intéressé.

Pour exercer ces droits et pour toute question sur la protection des données personnelles, le DPO peut être contacté par courriel dpo@insa-lyon.fr.

14 LIMITATIONS DES USAGES

En cas de non-respect des règles définies dans la présente charte, le Directeur pourra, après en avoir averti l'intéressé et sans préjuger des éventuelles poursuites ou sanctions disciplinaires pouvant être engagées à l'encontre de l'utilisateur, limiter les usages par mesure conservatoire :

- Limiter les accès de l'utilisateur ;
- Déconnecter l'utilisateur, avec ou sans préavis selon la gravité de la situation ;
- Retirer les codes d'accès ou autres dispositifs de contrôle d'accès et fermer les comptes ;
- Isoler, compresser ou effacer tout fichier trop lourd, ou manifestement en contradiction avec la charte, susceptible de compromettre la sécurité des ressources ;
- Interdire à l'utilisateur tout accès aux ressources dont il a la responsabilité.

Les limitations peuvent être mises en œuvre immédiatement sans préavis si le risque est jugé critique par le RSSI ou la DSI, pour protéger le SI efficacement en cas d'incident majeur.

15 SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT

Tout manquement aux dispositions de la présente charte pourra donner lieu à des mesures disciplinaires ou judiciaires conformément au règlement intérieur et aux dispositions légales en vigueur.

Ces mesures peuvent aller de l'avertissement à la suspension temporaire ou définitive des droits d'accès aux ressources numériques, voire faire l'objet de poursuites judiciaires, selon la gravité des faits.

16 INFORMATION/SENSIBILISATION, ACCEPTATION ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA CHARTE

Chaque utilisateur s'engage à suivre régulièrement les préconisations et formations qui lui sont proposées concernant la sécurité informatique, la prévention des risques cybers et la protection des données.

La présente charte est annexée au règlement intérieur de l'INSA Lyon.

Le présent document annule et remplace toute version antérieure de la charte informatique, et s'ajoute à tout document ou chartes relatifs à l'utilisation des moyens numériques.

La présente charte est révisée au minimum tous les trois ans, ou immédiatement en cas de modifications majeures du système d'information, de l'architecture numérique, ou du cadre réglementaire (RGPD, NIS2, IA ACT, Code du travail...).

L'INSA Lyon est considéré comme acteur concerné par la directive NIS2. A ce titre, il applique les recommandations de l'ANSSI applicables aux opérateurs publics de l'enseignement supérieur.

Le Directeur,

M. Frédéric FOTIADU



17 ANNEXE 1 – PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L’UTILISATION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

17.1 Cadre d’application

Les ressources informatiques et les réseaux de communication font partie intégrante du patrimoine de l’INSA Lyon.

A ce titre, les informations qu’ils contiennent ou véhiculent doivent être et rester au niveau de sécurité adapté à leur sensibilité, en termes de confidentialité, d’intégrité et de disponibilité.

Afin de garantir ces 3 points fondamentaux, l’INSA Lyon met en place des outils et des procédures visant à détecter toute atteinte à son système d’information, notamment de protéger contre : Le vol de données, L’usage détourné ou frauduleux, L’agression informatique.

La garantie de la sécurité du SI implique donc la mise en place, dans le respect des droits et libertés (RGPD) et des prescriptions de la CNIL et de l’ANSSI, de processus de détection d’une utilisation inadéquate des outils mis à disposition par l’INSA Lyon.

De ce fait, toute ressource informatique ou de communication, tout moyen technique mis à disposition par l’Entreprise (internet, téléphone, messagerie, ordinateur, serveur informatique ...) fait l’objet d’un contrôle automatique et permanent par les services en charge de l’informatique et des télécommunications.

Il est rappelé que l’utilisateur est également un acteur fondamental de l’intégrité et de la sécurité du patrimoine informationnel de l’INSA Lyon.

17.2 Objet des mesures de contrôles

Ces mesures de contrôle sont notamment destinées à :

- Maintenir la disponibilité et l’intégrité des ressources numériques,
- Prévenir la fuite d’informations et garantir la confidentialité des données à caractère personnel et informations sensibles,
- Répondre aux exigences légales et de traçabilité,
- Protéger les ressources contre les actes de malveillance ou illicites,
- Détecter les virus ou logiciels malveillants,
- Prévenir l’usurpation d’identité (imputation à tort d’action malveillante),
- Lutter contre les messages non sollicités (spamming et phishing).

L’INSA Lyon met notamment en œuvre les moyens suivants :

- La recherche de programmes, codes, logiciels ou contenus malveillants (ver, virus, cheval de Troie, bombe logique, ...) et la détection de contenu illicite (logiciels non fournis par l’entreprise, ...),
- Des contrôles d’accès (habilitations),
- La tenue et conservation de journaux de traces techniques permettant l’identification des actions des utilisateurs sur les systèmes,
- Tous moyens de neutralisation des actions mettant en cause le bon fonctionnement ou la sécurité du SI (comme l’antivirus),
- Des outils d’analyses techniques.

Ces contrôles et analyses ont pour but de vérifier :

- Le bon paramétrage et la protection des équipements pour éviter l’exploitation des vulnérabilités et de failles de sécurité,
- Le respect des présentes règles.

Les données techniques collectées dans le cadre de ces mesures, sont conservées par la DSI pour une durée et selon des modalités conformes à la réglementation applicable.

La durée de conservation des traces techniques (logs) collectées est de 12 mois.

Ces mesures peuvent faire l’objet de restitutions dans le cadre de détection d’anomalie ou de traitement d’incident, dans le respect de la réglementation Informatique et Libertés.

17.3 Types de contrôles possibles

17.3.1 Contrôle des connexions et de l’utilisation des ressources numériques

L’utilisation des ressources numériques de l’entreprise fait l’objet de contrôles automatiques afin d’assurer la

maintenance des infrastructures et prévenir les incidents de sécurité.

En cas de faisceau d'indices laissant supposer qu'un utilisateur mettrait en cause les intérêts ou la sécurité de l'INSA Lyon en ne respectant pas les règles instituées par la présente Charte, le Directeur ou la Direction Général des Services pourra formuler une demande écrite et motivée au Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI), d'analyse des traces individuelles des connexions incriminées sur une période n'excédant pas 12 mois.

Dans le cas d'identification d'un virus informatique, des actions automatiques préventives et curatives peuvent être lancées telles que l'analyse détaillée, la mise en quarantaine ou la destruction des fichiers infectés.

17.3.2 Contrôles manuels par les administrateurs et exploitants informatique

En cas de détection ou de présomption d'anomalies ou d'incidents de sécurité susceptibles de porter atteinte à la sécurité des ressources numériques de l'établissement ou à la confidentialité des données ou encore en cas de présomption d'utilisation non conforme des ressources numériques, des actions de contrôle peuvent être exercées manuellement par les administrateurs et exploitants de l'opérateur informatique, notamment en vue de l'identification d'un fait fautif et/ou de son auteur.

Ces contrôles peuvent être réalisés à la demande du Directeur ou du Directeur Général des Services.

La demande est adressée au RSSI qui valide le contrôle après en avoir vérifié la conformité aux principes établis dans la présente Charte et plus généralement par la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'établissement.

17.3.3 Contrôles des accès et des habilitations

Le système d'habilitation aux ressources numériques, en particulier au système d'information, est un élément majeur de protection du patrimoine de l'INSA Lyon qui participe au respect de la réglementation par l'Entreprise.

Le respect des règles, des procédures d'attribution, modification et retrait des droits d'accès aux ressources numériques est essentiel à la protection de l'information et des données d'établissement.

Dans ce cadre, des contrôles réguliers ou inopinés peuvent être réalisés pour vérifier la conformité de l'attribution des habilitations, la pertinence, la durée d'attribution et la résiliation des droits accordés.

En cas de non-conformité les mesures appropriées sont prises directement par la DSI ou sur demande du Directeur ou du DGS ou du RSSI.